

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL (PROFIL MÉMOIRE)

PAR
LOUIS-PHILIPPE AUGER

LES PÈRES GAIS ADOPTANTS ET LES CONTACTS AVEC LES PARENTS
BIOLOGIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME BANQUE MIXTE

LE 25 FÉVRIER 2025

Table des matières

Liste des tableaux	vi
Remerciements	vii
Résumé	ix
Abstract	xi
Introduction	1
Problématique.....	4
Les parents d'accueil : des professionnels parents ou des parents professionnels?	6
Le programme Banque mixte	8
Le fonctionnement du programme Banque mixte	8
Le profil des enfants référés au programme Banque mixte	10
Les contacts dans le cadre du programme Banque mixte	11
Les pères gais adoptants et le programme Banque mixte	14
Question et objectifs de recherche.....	16
Pertinence scientifique et sociale	17
Recension des écrits	20
Méthodologie de la recherche documentaire.....	22
Les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques en contexte de planification concurrente	22
Les difficultés liées à une fréquence de contacts élevée pour des nourrissons	24
L'expérience de l'incertitude chez les parents d'accueil.....	25
Les contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques	26
Les facteurs qui influencent le déroulement des contacts	31
Les facteurs liés à l'enfant.....	31
Les facteurs liés à la famille biologique.....	34
Les facteurs liés aux parents d'accueil ou aux parents adoptants	36
Les facteurs liés aux intervenantes psychosociales.....	38
La collaboration entre les parties impliquées	39
La supervision des visites.....	41
Les pères gais et les contacts.....	42
Conclusion de la recension des écrits.....	47
Cadre conceptuel et théorique	49
La filiation	51
La filiation et la logique biologique	51
La filiation et la logique juridique.....	53

La filiation et la logique sociale	54
La filiation adoptive et les logiques qui s'entrechoquent.....	55
Le « partage » de la filiation dans le programme Banque mixte.....	57
Le genre.....	59
Le sexe et le genre : entre nature et culture.....	59
Le genre comme un dispositif social.....	61
Le genre comme pratique sociale : « faire » et « défaire » le genre.....	62
Le genre et la parentalité	64
Le genre et l'homoparentalité	66
Le genre et les contacts avec les familles biologiques	67
Méthodologie	70
Perspective de recherche	71
Recrutement et échantillon.....	73
Entrevues et collecte de données.....	75
Procédure d'analyse	76
Considérations éthiques.....	78
Résultats	80
Portrait des familles d'accueil participantes.....	81
Les pères d'accueil	82
Les enfants et leurs familles biologiques	84
Les pères d'accueil et le programme Banque mixte	86
Les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques.....	90
Les modalités des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques.....	90
Les pratiques professionnelles à l'égard des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques	96
Les réactions des enfants et de la famille biologique rapportées par les pères d'accueil....	101
Les réflexions des pères d'accueil sur les contacts, leur pertinence et leurs répercussions	107
Les contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques de leurs enfants.....	116
Les modalités des contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques de leurs enfants	116
Les contacts et les relations entre les pères d'accueil et les familles biologiques	122
L'autorité parentale, les pères d'accueil et les parents biologiques.....	129
Les pères et les mères d'origine face à l'homoparentalité	131
Le maintien ou non des contacts après l'adoption ou l'actualisation d'un projet de vie	136
Les contacts avec la famille biologique en contexte interculturel.....	142

Les contacts avec les familles biologiques à l'ère d'Internet et des réseaux sociaux	146
Discussion	150
Les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques	152
La présence des familles biologiques aux contacts	153
Les pratiques des intervenantes à l'égard des contacts	155
Les réactions des enfants face aux contacts	159
Les réactions des pères d'accueil face aux contacts.....	162
Les contacts et les fratries	165
La pertinence des contacts selon les pères d'accueil.....	168
Les contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques de leurs enfants.....	172
Les contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques : modalités et pratiques liées à l'organisation.....	172
Des relations globalement polies, mais superficielles.....	175
Un contexte difficile pour la création de liens	178
Le partage de la parentalité avant l'adoption	182
Le maintien des contacts avec les familles biologiques après l'adoption, la tutelle ou le placement à majorité	185
Le désir d'exclusivité parentale face à l'incontournable lien biologique.....	185
Les futurs contacts avec les familles biologiques et la régulation de la distance émotionnelle	188
Les contacts avec les familles biologiques en contexte interculturel	192
Les contacts comme moyen pour maintenir des liens avec la culture d'origine.....	193
Les défis liés aux contacts en contexte interculturel	195
Les contacts avec les familles biologiques et Internet	199
Des pères et des mères dans le programme Banque mixte : les contacts et le genre	202
Des hommes gais de plus en plus légitimés dans leur rôle de pères	203
Des mères biologiques moins menacées et moins menaçantes.....	206
Des pères biologiques moins présents, mis à l'écart et délégitimés.....	209
Conclusion.....	213
Les principaux constats	215
Les recommandations pour la pratique et la recherche future	221
Les limites de la recherche	226
Références	228
Annexes.....	243
Annexe A – Lettre d'autorisation de la Coalition des familles LGBT+.....	244

Annexe B – Lettre d’autorisation de la FFARIQ	245
Annexe C – Courriel d’autorisation de Diversité 02.....	246
Annexe D – Affiche de recrutement (français)	247
Annexe E – Affiche de recrutement (anglais)	248
Annexe F – Guide d’entrevue	249
Annexe G – Questionnaire sociodémographique (français)	255
Annexe H – Questionnaire sociodémographique (anglais).....	258
Annexe I – Certificat d’éthique	261
Annexe J – Formulaire de consentement (français)	263
Annexe K – Formulaire de consentement (anglais)	267

Liste des tableaux

Tableau 1. Profil des pères d'accueil interviewés	75
Tableau 2. Profil des enfants accueillis par les pères d'accueil	84
Tableau 3. Membres des familles biologiques rencontrés par les enfants.....	91
Tableau 4. Modalités des contacts que les enfants ont eus avec leur famille biologique.....	91
Tableau 5. Membres de la famille biologique rencontrés par les pères d'accueil	117
Tableau 6. Modalités des rencontres avec la famille biologique rapportées par les pères d'accueil	118

Remerciements

D'abord et surtout, je tiens à remercier les sept pères d'accueil qui ont pris le temps de me partager l'expérience qu'ils ont eue des contacts avec les familles biologiques. Sylvain, Mathieu, Michaël, Benoît, Maxime, René et Thomas¹ : merci beaucoup de m'avoir partagé votre histoire! Sans vous, je n'aurais pas pu réaliser ce mémoire de maîtrise et faire avancer les connaissances sur l'expérience des familles d'accueil dans le programme Banque mixte.

J'aimerais également remercier ma directrice de recherche, M^{me} Geneviève Pagé, pour son travail d'accompagnement, de supervision et d'encadrement. Tes suggestions et tes rétroactions m'ont permis d'orienter ma réflexion et la rédaction de mon mémoire. J'ai pu explorer des notions auxquelles je n'aurais pas pensé, notamment la filiation. Tu m'as amené à voir les choses sous un autre angle et à aiguïser mon sens critique en recherche.

Je voudrais également remercier toutes les personnes qui m'ont soutenu et encouragé tout au long de mon parcours aux études supérieures. Merci à mes amis, à mes amies et à ma famille, qui m'ont écouté et appuyé dans toutes les nombreuses difficultés que j'ai rencontrées pendant mon parcours aux études supérieures. Maman, mes frères, mes belles-sœurs, Mélanie, Philippe, Jules, Stéphanie, Mi, Rémy, Daniel, Marie-Philippe, Jade, Pascale, Ariane, François, Eva, Anne-Marie et j'en passe : merci d'avoir cru en moi et de m'avoir encouragé.

Une des difficultés les plus importantes que j'ai rencontrée pendant la réalisation de mon mémoire de maîtrise, c'est le TDAH qui ne m'avait jamais été diagnostiqué auparavant. La réalisation de mon mémoire de maîtrise a été ralentie par les dysfonctions exécutives propres au TDAH qui affectent l'organisation, la concentration, l'attention et la planification. Je tiens donc à remercier D^{re} Nerehis Tzivanopoulos pour avoir diagnostiqué mon TDAH au terme d'une évaluation neuropsychologique rigoureuse. Ton diagnostic m'a donné un langage pour mieux me comprendre. J'aimerais également remercier D^r Serge Chartrand et D^{re} Geneviève LaRocque, qui m'ont aidé à m'approprier mon TDAH et à bien le gérer grâce à une bonne médication et à un bon dosage de compassion.

मेरी प्यारी श्रीमती, तिमि यो स्नातक तहको प्रक्रियामा सबैभन्दा महत्वपूर्ण मान्छे थियौ। तिम्रो माया, सहयोग, धैर्यता र सल्लाहरूले मलाई यो थिसिस सिद्धयाउन धेरै मददत गरे। मेरो स्नातक

¹ Les sept noms sont des pseudonymes pour préserver l'anonymité des participants.

तहको अनुसन्धानले मलाई बाल-बच्चाहरूको सुरक्षाको बारेमा धेरै कुरा सिकायो, तर यो अष्टयारो प्रक्रियामा तिमी सबैभन्दा धेरै ज्ञानदिने प्राध्यापक थियौ। तिमीले मलाई माया र संवेदनशीलताको बारेमा धेरै सिकायौ। यो मायाबिना मैले आफ्नो स्नातक तहको पढाई पुरा गर्न सक्ने थिइन। तिम्रो साथको लागि म तिमीलाई धेरै धन्यवाद र क्रितज्ञता व्यक्त गर्न चाहन्छु। मलाई तिमीसंग हाम्रो परिवार सुरु गर्न आतुर छ। हाम्रा बचाहरूले तिमीबाट धेरै माया पाउँछन् भन्ने कुरामा म निश्चित छु।

Finalement, pour la réalisation de ce mémoire de maîtrise portant sur l'expérience de pères d'accueil dans le programme Banque mixte, je me dois d'adresser d'importants remerciements à mon propre père, François Auger. Pendant mon parcours aux études supérieures, tu étais trop souffrant pour m'accompagner, comme tu l'aurais sûrement voulu. Je sais au moins que, d'où tu es, tu es fier de moi. C'est en partie grâce à toi si j'ai pu terminer ce mémoire de maîtrise : tu m'as enseigné des rudiments d'autocompassion, ce qui m'a donné la motivation pour continuer. Avec toi qui veilles sur moi, je sais que j'aurai la force pour affronter les autres épreuves qui m'attendent dans les prochaines années. Merci, papa, pour tout ce que tu m'as appris pendant ton passage sur terre et par après!

Résumé

Au Québec, de plus en plus d'hommes gais optent pour la paternité. Pour devenir pères, beaucoup d'entre eux choisissent d'être familles d'accueil à vocation adoptive dans le programme Banque mixte. Avant que les enfants deviennent admissibles à l'adoption, il est attendu que des contacts soient organisés entre eux et leurs familles biologiques.

Dans le cadre de notre mémoire de maîtrise, nous nous sommes penché sur l'expérience des pères gais concernant les contacts que leurs enfants et eux entretiennent avec les familles biologiques dans le programme Banque mixte. Pour ce faire, nous avons eu recours à un devis de recherche qualitative exploratoire. Nous avons mené des entretiens semi-dirigés avec des pères d'accueil gais ($n = 7$) provenant de différentes régions administratives du Québec entre l'été 2020 et l'été 2022. Ensemble, les pères d'accueil ont accueilli 16 enfants, dont 5 issus de communautés autochtones. Nous avons analysé les propos des pères d'accueil au moyen du logiciel d'analyse qualitative NVivo à travers le prisme des concepts de la filiation et du genre.

Les résultats de notre projet de recherche font état d'expériences et de perceptions variées chez les pères gais par rapport aux contacts que leurs enfants et eux entretiennent avec les familles biologiques. Selon eux, plusieurs facteurs influencent l'expérience de ces contacts. Dans le cas des enfants, ils affichent différentes réactions et émotions selon leur âge, leur profil et leur vécu avant le placement en famille d'accueil. Certains enfants pleurent et font des crises avant, pendant ou après les contacts avec leur famille biologique. D'autres enfants, en particulier lorsqu'ils sont âgés de moins de 6 mois, n'affichent pas de réactions particulières avant, pendant ou après les contacts. Les intervenantes et les professionnelles du programme Banque mixte ont également une forte influence sur l'expérience des contacts, autant pour les pères d'accueil que pour les enfants : leur jugement clinique oriente les décisions quant à la modalité des contacts, aux pratiques de supervision et à l'accompagnement des parents d'accueil. Le programme Banque mixte fournit un contexte difficile pour la création de liens entre les parents d'accueil et les familles biologiques, les uns pouvant être ligués contre les autres alors qu'ils partagent l'exercice de la parentalité. Les pères d'accueil entretiennent des relations globalement polies, mais superficielles avec les familles biologiques de leurs enfants. Des relations cordiales sont possibles, notamment lorsque les parents d'accueil font preuve d'empathie et d'initiatives et qu'ils se montrent intéressés par les parents biologiques. Internet, qui permet de maintenir une certaine distance entre les parents d'accueil et

les familles biologiques, est d'ailleurs un moyen intéressant pour assurer une communication entre eux. En raison des discours sociaux entourant le genre, les pères d'accueil gais ont des relations particulières avec les mères biologiques. En outre, ces dernières tendent à accepter plus facilement que leur enfant soit placé dans une famille d'accueil homoparentale masculine plutôt que dans une famille d'accueil hétéroparentale.

Dans les services de protection de la jeunesse, l'organisation des contacts avec les familles biologiques est une activité clinique complexe, qui exige de tenir compte de différents facteurs pour être menée à bien dans l'intérêt de l'enfant. Si les intervenantes sont en bonne partie responsables de cette organisation, les parents d'accueil peuvent également y contribuer. Les parents d'accueil pourraient bénéficier d'accompagnement et de formation pour les aider à naviguer la réalité des contacts dans le programme Banque mixte. Les parents d'accueil à qui sont confiés des enfants autochtones en bénéficieraient particulièrement. En effet, les contacts avec les familles biologiques autochtones soulèvent des questions particulières, notamment celle de la continuité culturelle des enfants.

Mots-clés : famille d'accueil contacts Banque mixte homoparentalité paternité adoption

Abstract

In Quebec, an increasing number of gay men pursue fatherhood. To become fathers, many of them choose to be foster-to-adopt families in the *Banque mixte* program. Before children become eligible for adoption, contacts are expected to be organized between them and their biological families.

As part of our Master's memoir, we studied gay fathers' experience regarding the contacts that their children and themselves have with the biological families in the *Banque mixte* program. To achieve this, an exploratory, qualitative research design was used. Semi-structured interviews were led with gay foster fathers ($n = 7$) from different administrative regions of Quebec between Summer 2020 and Summer 2022. The foster fathers had taken a total of 16 children, of which 5 were from Indigenous communities. The foster fathers' discourse was analysed using the qualitative analysis software NVivo while taking into account the concepts of filiation and gender.

The results from our research project show a variety of experiences and perceptions among gay fathers regarding the contacts that their children and themselves have with the biological families. According to them, several factors influence the experience of these contacts. Children display different reactions and emotions depending on their age, their profile and their history before their placement in a foster family. Some children cry and experience tantrums before, during, and after the contacts with their biological family. Other children, especially when they are 6 months old or less, don't display particular reactions before, during, and after the contacts. The professionals and social workers in the *Banque mixte* program also have a strong influence on the experience of contacts, both for the foster fathers and the children: their clinical judgment guides their decisions pertaining to the contacts' modalities, the supervision practices, and the support provided to foster parents. The *Banque mixte* program provides a challenging environment to build relationships between foster parents and biological families, which are pitted against one another as they share parenting. The foster fathers have globally polite, albeit superficial relationships with their children's biological families. Cordial relationships are possible, especially when foster parents display empathy, initiatives, and understanding to the biological parents. Internet, which helps to keep a distance between foster parents and biological families, is an interesting medium to ensure communication between them. Given the social discourses surrounding gender, foster gay fathers have distinctive relationships with their children's biological mothers. Among others,

the biological mothers tend to accept better the placement of their child in a foster family with gay fathers than in a heterosexual foster family.

In child protection services, organising contacts with biological families is a complex clinical activity, which needs to consider many factors in order to be carried out in the child's best interest. If social workers are mostly responsible for this organisation, foster parents can also contribute. Foster parents could benefit from support and training to help them manage the reality of contacts in the *Banque mixte* program. Parents who are fostering Indigenous children in particular could benefit from this. Indeed, contacts with Indigenous biological families raise distinctive questions, like the question of the children's cultural continuity.

Key words: foster family contacts foster-to-adopt same-sex parenting fatherhood
adoption

Introduction

De plus en plus d'hommes gais font le choix de la paternité. En 2006, 200 familles homoparentales formées par deux hommes étaient recensées par Statistique Canada au Québec. Dix ans plus tard, en 2016, elles étaient 350, ce qui correspond à une augmentation de 75 % (Ministère de la Famille, 2020). Si beaucoup de ces enfants sont nés d'une union hétérosexuelle antérieure, de plus en plus d'entre eux sont soit nés d'une femme porteuse, soit adoptés dans le cadre d'un projet parental (L'Archevêque, 2009). Il y a lieu de croire que cette tendance pourrait aller en augmentant, entre autres grâce aux lois favorables à la conjugalité et à la parentalité homosexuelles adoptées au cours des dernières années. On n'a qu'à penser, par exemple, à la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (L.Q. (2002). c. 6), adoptée au début du millénaire, qui a reconnu le droit à la filiation juridique pour les couples de même sexe.

Une des options offertes aux hommes gais québécois désirant adopter un enfant est le programme Banque mixte des services de protection de la jeunesse (Fortin, 2011). Dans le cadre de ce programme, des hommes et des femmes – célibataires ou en couple – acceptent d'être familles d'accueil pour des enfants pris en charge par les services de protection de la jeunesse et s'engagent à adopter l'enfant si celui-ci ne peut retourner dans son milieu d'origine (Chateaufort, 2015). Pendant que l'enfant est placé dans la famille d'accueil et avant que ne soit prononcée l'adoption, des efforts sont faits pour réunir l'enfant avec ses parents biologiques. En outre, dès qu'ils sont placés en dehors de leur milieu familial, les enfants ont droit à des contacts avec leurs parents biologiques conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (RLRQ, c. P-34.1). Ces contacts peuvent être supervisés ou non, au jugement des intervenantes et des intervenants (Noël, 2008). Avant, pendant et après ces contacts, les parents d'accueil peuvent eux aussi interagir avec les parents biologiques. Ces rencontres peuvent être émotionnellement chargées, autant pour les parents que pour les enfants (Collings et al., 2020; Pagé, 2012). Dans le cas des pères d'accueil gais, des chercheuses aux États-Unis se sont penchées sur la réalité des contacts entre parents biologiques et parents d'accueil. Pour les pères d'accueil gais, tout comme pour les autres parents d'accueil, ces contacts peuvent être difficiles à gérer. Pour les pères d'accueil

gais, toutefois, l'expérience de l'homophobie de certains parents biologiques peut représenter une difficulté additionnelle (Goldberg, Moyer, et al., 2012).

Pour ce qui est du programme Banque mixte, peu d'études se sont penchées sur l'expérience qu'ont les pères gais des contacts avec les parents biologiques. Pour pallier cette lacune, nous nous sommes penchés sur la question dans le cadre du présent mémoire. Dans le premier chapitre, nous expliquerons le programme québécois Banque mixte, la réalité des contacts dans ce programme et la place que les pères gais adoptants y occupent. Nous poserons aussi notre question et nos objectifs de recherche, en plus de justifier la pertinence scientifique et sociale de notre étude. Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous ferons un survol des écrits scientifiques sur la question des contacts en contexte de protection de la jeunesse et d'adoption, autant les écrits québécois que les écrits étrangers. Dans le chapitre suivant, nous discuterons des concepts du genre et de la filiation, que nous avons mobilisés pour l'analyse de nos données. Dans le quatrième chapitre, nous décrirons les moyens que nous avons mis en œuvre pour répondre à notre question de recherche, tout en tenant compte des considérations éthiques et de notre perspective de recherche. Nous présenterons les données recueillies lors de nos entrevues de recherche dans le chapitre « Résultats », données desquelles nous présenterons notre analyse dans le chapitre « Discussion ». Finalement, nous conclurons avec les principaux constats de notre recherche, quelques recommandations pour la pratique et la recherche future ainsi que les limites associées à notre méthodologie de recherche.

Problématique

Au Québec, pour l'année financière 2023-2024, les Directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) ont traité 134 871 signalements. De ces signalements, 42 378 (31,4 %) ont été retenus. Ce sont donc 43 476 enfants âgés de 0 à 17 ans qui ont vu leur situation prise en charge par les DPJ. Si certains de ces enfants sont demeurés dans leur famille et y ont été suivis par les DPJ, d'autres ont été retirés de leur milieu familial. Au 31 mars 2024, parmi les enfants pris en charge par les DPJ, 16,9 % étaient confiés à un tiers significatif; 8,8 %, à des centres de réadaptation et des ressources intermédiaires; et 22,9 %, à des ressources de type familial (Directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux, 2024).

Il existe trois ressources de type familial pour les jeunes âgés de 0 à 17 ans : les familles d'accueil de proximité, les familles d'accueil régulières et les familles d'accueil du programme Banque mixte. Les trois types de familles d'accueil s'engagent à accueillir chez elles un enfant pris en charge par le DPJ de la région où elles habitent. Les familles d'accueil dites « de proximité » sont formées par des gens de l'entourage de la famille d'origine – voisins, amis, famille élargie ou autres. Les familles d'accueil dites « régulières », quant à elles, sont des familles qui n'ont pas de lien de parenté ou de liens sociaux avec la famille d'origine. Finalement, les familles d'accueil du programme Banque mixte sont considérées sur le plan administratif comme des familles d'accueil régulières, mais la grande différence est que ces dernières s'engagent à adopter l'enfant si ce dernier devient admissible à l'adoption. Le terme « mixte » dans l'expression « Banque mixte » réfère au fait que les individus et les couples inscrits dans ce programme s'engagent à être familles d'accueil *et* familles adoptantes pour l'enfant pris sous leur aile, si ce dernier n'est pas en mesure de retourner dans son milieu d'origine (Chateaufort et Lessard, 2015). À la tête des familles Banque mixte, on trouve des couples hétérosexuels, mais aussi des femmes et des hommes célibataires ou, depuis l'adoption de la *Loi instituant l'union civile et établissent de nouvelles règles de filiation* en 2002, des couples de même sexe. À notre connaissance, il n'existe pas de données sur la proportion de couples de même sexe ou de couples de sexe opposé qui sont familles Banque mixte.

Dans le présent mémoire, nous souhaitons nous pencher sur l'expérience des couples d'hommes qui forment de telles familles d'accueil, plus particulièrement en ce qui a trait à leur expérience des contacts avec les parents biologiques des enfants qui leur sont confiés. Dans un premier temps, nous brosserons un portrait des parents d'accueil québécois. Puis, nous expliquerons ce qu'est le programme Banque mixte et ce qu'impliquent les contacts avec les parents biologiques. Ensuite, nous discuterons de la place que les pères gais occupent dans le programme Banque mixte. Finalement, nous poserons nos questions de recherche et en justifierons la pertinence scientifique et sociale.

Les parents d'accueil : des professionnels parents ou des parents professionnels?

Les personnes ou les couples qui deviennent familles d'accueil le font pour différentes raisons. Dans le cas des parents d'accueil québécois, beaucoup invoquent des motivations centrées sur les enfants : l'altruisme, la volonté de donner une deuxième chance (Boyer et Noël, 2018b; Gagné, 2020). Certains parents d'accueil le sont parce qu'ils ont eux-mêmes été des enfants placés en famille d'accueil (Boyer et Noël, 2018b). Pour d'autres, c'est une situation d'infertilité qui les amène à considérer la famille d'accueil comme moyen d'accéder à la parentalité (Gagné, 2020). Ces motivations rejoignent celles d'autres parents d'accueil dans d'autres pays (Blythe et al., 2013; De Wilde et al., 2019; Diogo et Branco, 2017). Outre ces raisons centrées sur les enfants, il arrive aussi que des hommes et des femmes deviennent familles d'accueil pour des raisons religieuses ou encore financières (Smith et al., 2015).

Le mandat des parents d'accueil est complexe. En effet, il est attendu d'eux qu'ils offrent à des enfants un milieu de vie semblable à celui d'une famille conventionnelle (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016a). Autrement dit, ils doivent agir comme les parents de ces enfants en leur prodiguant des soins, en les nourrissant et en les éduquant. Outre ces tâches parentales, il est attendu des parents d'accueil qu'ils collaborent avec les services sociaux afin d'accompagner les enfants dans leurs démarches avec leurs familles biologiques. Les parents d'accueil acceptent

donc de partager leur quotidien avec des professionnelles², mais aussi avec les parents biologiques des enfants dont ils ont la charge (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016a). Ne devient pas famille d'accueil qui veut : pour ce faire, les candidates et les candidats doivent se soumettre à une évaluation rigoureuse de la part du DPJ. Plusieurs aspects de leurs vies sont passés au peigne fin afin de s'assurer qu'ils sont adéquatement outillés pour accueillir des enfants confiés par les services de protection de la jeunesse. Les intervenantes en charge de l'évaluation des candidates et des candidats cherchent à s'assurer que l'environnement physique offert par la famille d'accueil est sécuritaire pour un enfant, mais aussi que les parents d'accueil possèdent des habiletés relationnelles et des compétences parentales nécessaires pour leurs fonctions (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2010).

Étant donné le mandat qui leur est confié, les parents d'accueil sont vus comme des professionnels ou des fournisseurs de services par les DPJ. Non seulement ils sont rémunérés pour accomplir leurs tâches (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016a), mais ils ont aussi le droit de se syndiquer (*Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant*. RLRQ, c. R-24.0.2). Le Québec n'est pas la seule juridiction à rémunérer ses familles d'accueil : d'autres comme la Belgique (De Wilde et al., 2019), la France (Euillet, 2012) et le Royaume-Uni (Schofield et al., 2013) le font aussi. Au Québec comme ailleurs, toutefois, la question se pose quant à ce statut hybride de « parents professionnels » des parents d'accueil. Sont-ils des parents? Sont-ils des professionnels?

Chez les parents d'accueil du programme Banque mixte, étant donné qu'il est attendu d'eux qu'ils soient prêts à adopter des enfants dans l'éventualité où ceux-ci ne pourraient pas retourner chez eux, le désir d'être le parent d'un enfant est particulièrement fort lorsqu'on le compare à celui des parents en familles d'accueil régulières (Boyer et Noël, 2018b; Gagné, 2020; Pagé, 2012). Pour la grande majorité des parents d'accueil saguenéens du programme Banque mixte ($n = 8$) interviewés par Gagné (2020), c'est le désir de fonder une famille qui les a poussés à s'inscrire dans le programme. Pagé (2012), quant à elle, rapporte que les parents d'accueil du programme

² Pour refléter la diversité des genres à l'écrit, nous n'utiliserons que le genre grammatical féminin pour désigner les personnes professionnelles qui travaillent dans les services de protection de la jeunesse dans le présent mémoire. Ailleurs dans notre mémoire, nous utiliserons tantôt le masculin exclusif (p. ex., « les chercheurs »), tantôt l'alternance des genres (p. ex., « les candidates et les candidats »), tantôt le langage épïcène (p. ex., « les parents »). Nous procédons ainsi, car l'utilisation de doublons (en particulier avec les points [p. ex., « professionnel.le.s »] ou les traits d'union [p. ex., « professionnel-le-s »]) pose certains enjeux d'accessibilité.

développent le sentiment d'être les parents des enfants qu'ils prennent en charge, et ce, même avant que ne soit prononcée l'adoption qui leur confère légalement le titre de parent. Ce sentiment d'être le parent se construit au quotidien dans l'exercice de leur rôle de parent et dans la relation privilégiée qu'ils entretiennent avec leur enfant. Toutefois, avant tout, il y a le désir profond d'enfants exprimés par ces parents d'accueil, désir qui les a menés à s'inscrire dans le programme Banque mixte (Pagé, 2012).

Le programme Banque mixte

Dans cette section, nous détaillerons le fonctionnement du programme Banque mixte. Ce programme n'est pas unique au Québec : le Royaume-Uni et les États-Unis possèdent des programmes similaires, soit les programmes *foster-to-adopt* et les programmes de planification concurrente (*concurrent planning*) (Chateauneuf et Lessard, 2015). Ensuite, nous présenterons le profil des enfants qui sont référés au programme Banque mixte. Puis, nous situerons les contacts que les parents d'accueil et leurs enfants peuvent entretenir avec les familles biologiques.

Le fonctionnement du programme Banque mixte

Le programme Banque mixte a été créé au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire en 1988 (Noël, 2008), aujourd'hui le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal. À l'époque, les intervenantes prenaient conscience du fait que de nombreux enfants étaient ballotés d'une famille d'accueil à une autre, sans s'installer nulle part. Le programme Banque mixte a donc été créé pour permettre à ces enfants d'être adoptés par des parents qui étaient prêts à leur garantir une permanence et une continuité de soins. Par la suite, le programme s'est progressivement installé dans d'autres régions du Québec : dans la région administrative de la Capitale-Nationale en 1988, puis en Montérégie en 1999. Aujourd'hui, le programme Banque mixte est implanté dans toutes les régions administratives du Québec (Ouellette et Goubau, 2009).

Tout comme les programmes *foster-to-adopt* américains et britanniques, le programme Banque mixte fonctionne selon le principe de la planification concurrente. Ce principe prescrit un travail d'intervention sur deux fronts : d'une part, sur les difficultés des parents biologiques ayant

entraîné le placement de leur enfant dans une famille d'accueil; d'autre part, sur la stabilité et la continuité des soins de l'enfant en question. Autrement dit, pendant que les services de protection de la jeunesse accompagnent les parents biologiques dans leurs démarches de reprise en main – en travaillant, par exemple, sur leurs difficultés de gestion de la colère, leurs troubles d'utilisation de substances, etc. – les services veillent aussi à ce que les enfants soient dans un milieu familial stable où ils peuvent recevoir une continuité de soins (Chateaufort et Lessard, 2015).

Pour tout enfant placé dans une famille d'accueil – qu'il s'agisse d'une famille d'accueil régulière, d'une famille d'accueil de proximité ou d'une famille d'accueil du programme Banque mixte –, la *Loi sur la protection de la jeunesse* prévoit des durées maximales d'hébergement. Ces dernières ont pour but de fixer une limite de temps qui tienne compte du temps de l'enfant et de son stade de développement pour que les parents biologiques surmontent les difficultés qui ont entraîné le placement de leur enfant. Pour les enfants âgés de 0 à 2 ans, la durée maximale d'hébergement prévue par la Loi est de 12 mois; pour les enfants âgés de 2 à 5 ans, de 18 mois; pour les enfants âgés de 6 ans ou plus, de 24 mois (*Loi sur la protection de la jeunesse*. RLRQ, c. P-34.1, art. 91.1). Lorsque la durée maximale d'hébergement est dépassée, la Loi prescrit qu'un projet de vie – normalement identifié dès le début du placement en famille d'accueil – soit actualisé pour l'enfant. Le projet de vie a pour but d'assurer la stabilité et la continuité des soins de l'enfant. Si la *Loi sur la protection de la jeunesse* ne définit pas ce qu'est un projet de vie, les directrices et directeurs de la protection de la jeunesse ont élaboré eux-mêmes un cadre de référence sur les projets de vie envisageables. Idéalement, les projets de vie privilégiés par la Loi sont ceux impliquant le maintien ou le retour de l'enfant dans son milieu familial d'origine. Dans le cas où cela serait contraire à son intérêt, quatre projets de vie alternatifs sont possibles : l'adoption, la tutelle, le placement à majorité³ ou l'autonomie du jeune (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016b). Le choix du projet de vie dépendra de nombreuses considérations, la plus importante étant le meilleur intérêt de l'enfant. Chez les plus jeunes enfants, pour des raisons de stabilité, l'adoption est un projet de vie souvent envisagé. En effet, selon les données clinico-administratives compilées par Hélie et al. (2020) auprès de trois cohortes d'enfants⁴, 51 % des

³ Lorsque le placement à majorité de l'enfant est envisagé, il peut se faire dans une famille d'accueil – n'importe quel type de famille d'accueil – ou dans une ressource offrant des services spécifiques.

⁴ Les trois cohortes sont constituées d'enfants qui ont été évalués par les services de protection de la jeunesse et ayant fait l'objet de mesures de protection après l'évaluation. La première cohorte est constituée d'enfants évalués entre le 1^{er} juillet 2003 et le 30 juin 2004 ($n = 10\,697$); la deuxième cohorte, d'enfants évalués entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 août 2008 ($n = 9\,762$); et la troisième cohorte, d'enfants évalués entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014 ($n = 10\,889$) (Hélie et al., 2020).

enfants placés avant l'âge de 2 ans dans les services de protection de la jeunesse ont fini par être adoptés. Chez les enfants âgés de 2 à 5 ans au moment de leur placement, cette proportion n'est que de 11 %. Pour les enfants âgés de 6 ans ou plus au moment de leur placement, aucune adoption n'a été réalisée (Hélie et al., 2020). La proportion d'enfants adoptés est plus élevée chez ceux qui sont placés dans le programme Banque mixte, dépassant les 90 % (Chateaufort et Lessard, 2015). Entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, ce sont 229 enfants qui ont fait l'objet d'une adoption domestique impliquant les DPJ au Québec (Directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux, 2024).

Avant d'arriver dans une famille du programme Banque mixte, tout enfant a fait l'objet d'un signalement au DPJ. Une fois le signalement reçu, des intervenantes de la protection de la jeunesse procèdent à l'évaluation du signalement. Lorsqu'elles jugent que la situation de l'enfant est compromise sous le régime de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, elles doivent prendre une décision. Dans certains cas où le pronostic d'abandon est clair, elles décideront de placer l'enfant tout de suite dans une famille du programme Banque mixte. Dans d'autres cas moins clairs, l'enfant sera placé en famille d'accueil régulière d'où, après une enquête de fond qui déterminera s'il présente un risque élevé d'être abandonné par ses parents, il sera transféré dans une famille d'accueil du programme Banque mixte. Par la suite, lorsque c'est dans son intérêt, il y a deux chemins possibles vers l'adoption : celui du consentement des parents biologiques à l'adoption ou celui de la déclaration d'admissibilité à l'adoption. Dans le premier cas, les parents biologiques – souvent accompagnés par les intervenantes – signeront un consentement général à l'adoption. Dans le second cas, lorsque les parents biologiques refusent de signer le consentement à l'adoption de leur enfant ou lorsque ceux-ci sont introuvables, le tribunal de la jeunesse est saisi pour demander que l'enfant soit déclaré admissible à l'adoption (Noël, 2008). Dans un tel cas, le DPJ – en se basant sur le jugement clinique des intervenantes – devra faire la preuve que les parents biologiques ne se sont pas prévalus de leurs responsabilités parentales.

Le profil des enfants référés au programme Banque mixte

Puisque le programme Banque mixte vise à assurer la stabilité et la continuité des soins en offrant aux enfants un milieu où ils ont la possibilité d'être adoptés, les intervenantes y référeront les enfants pour lesquels les pronostics de retour dans le milieu familial d'origine sont les plus

sombres (Chateauneuf et Lessard, 2015; Ouellette et Goubau, 2009). Au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, près de la moitié des enfants qui ont été référés à des familles d'accueil du programme entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2007 étaient âgés de moins d'un an au moment de leur placement (Noël, 2008). Dans son étude de dossiers d'enfants ($n = 40$) placés dans des familles d'accueil du programme Banque mixte de la région de la Capitale-Nationale, Chateauneuf (2015) rapporte que certaines situations particulières poussent les intervenantes à référer les enfants au programme Banque mixte. C'était le cas, notamment, lorsque les parents des enfants présentent une concomitance de problématiques : violence conjugale, prostitution, trouble d'utilisation de substances, etc. Lorsque les enfants ont déjà des frères et sœurs placés dans d'autres familles du programme Banque mixte, ils tendent aussi à être orientés davantage vers le programme Banque mixte. De leur côté, Chateauneuf, Pagé et Poirier (2021) ont consulté 39 professionnelles travaillant dans des centres jeunesse de trois régions administratives du Québec afin de comprendre les processus décisionnels guidant le choix d'orienter des enfants âgés de 0 à 5 ans vers une famille d'accueil régulière, une famille d'accueil de proximité ou une famille d'accueil du programme Banque mixte. Tout comme Chateauneuf (2015), Chateauneuf, Pagé et Poirier (2021) affirment que lorsque les parents biologiques présentent des problèmes majeurs chroniques et comorbides, les intervenantes opteront plus souvent pour un placement dans le programme Banque mixte. Les professionnelles interviewées réfèrent aussi les enfants pour lesquels elles jugeaient que les parents biologiques n'auraient ni la capacité ni la motivation de les reprendre. En raison de la plus grande vulnérabilité perçue chez les enfants en bas âge, ce n'est pas un hasard si l'adoption comme projet de vie est une mesure privilégiée pour eux (Hélie et al., 2020).

Les contacts dans le cadre du programme Banque mixte

Lorsque les enfants sont placés dans une famille d'accueil, la *Loi sur la protection de la jeunesse* stipule que les parents biologiques conservent leur autorité parentale (RLRQ, c. P-34.1, art. 11.4). C'est pourquoi les DPJ doivent favoriser l'implication des parents biologiques. En tant que titulaires de l'autorité parentale, les parents biologiques sont donc appelés à se prononcer sur de nombreuses décisions entourant l'enfant. De plus, selon la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies (1989), les enfants qui ne vivent pas avec leurs parents biologiques ont le droit d'avoir des contacts réguliers avec eux. La *Loi sur la protection de la jeunesse*, qui reconnaît ce droit à l'enfant d'avoir de tels contacts avec des « personnes qui lui sont

significatives » (RLRQ, c. P-34.1, art. 9.1), ne prescrit pas de modalités précises. Toutefois, étant donné que la Loi stipule que tout effort des services de protection de la jeunesse doit veiller au maintien de l'enfant dans son milieu familial ou – lorsque c'est impossible – chez des personnes significatives dans l'entourage de l'enfant (p. ex., un grand-parent, un ami de la famille), des contacts doivent être organisés afin que les enfants puissent entretenir un lien avec ces derniers lorsqu'ils sont placés dans une famille d'accueil (RLRQ, c. P-34.1, art. 91.1). Outre le maintien des liens, ces contacts visent souvent à travailler la relation parent-enfant en vue d'une réunification familiale réussie (Côté et al., 2014).

L'organisation des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques est une des activités cliniques les plus complexes pour les intervenantes en protection de la jeunesse (Atwool, 2013). Comme le soulignent Landsman et Boel-Studt (2011), l'exercice implique de tenir compte des droits des parents biologiques et des enfants d'entretenir des liens, mais aussi du devoir de l'État de protéger les enfants dont le développement et la sécurité sont compromis par leurs parents biologiques. Si la Loi québécoise prescrit que tout effort doit aller vers un maintien de l'enfant dans son milieu familial, elle prescrit aussi que toute décision doit être prise « dans l'intérêt de l'enfant » (RLRQ, c. P-34.1, art. 3). Selon les profils des enfants et de leurs parents biologiques, les contacts peuvent être tantôt positifs, tantôt négatifs (Atwool, 2013; Boyle, 2017; Carignan, 2007; Sen et Broadhurst, 2011). Les travailleuses sociales doivent tenir compte de plusieurs facteurs lors de l'organisation de tels contacts. Toutefois, nombreuses d'entre elles se disent mal accompagnées dans le processus (Côté et al., 2014).

Les contacts entre les enfants et les parents biologiques font vivre à ces derniers un large éventail d'émotions et de sentiments : de la colère à la tristesse en passant par la honte, l'incompréhension, le deuil, l'abandon, le rejet et bien d'autres (Boyle, 2017; Carignan, 2007; Fuentes et al., 2018; Howe et Steele, 2004; Kiraly et Humphreys, 2013a; Sen et Broadhurst, 2011). Les problématiques qu'ils présentent et qui ont amené les services de protection de la jeunesse dans leurs vies – des problèmes comme la toxicomanie ou la prostitution chez les parents, d'une part, et des difficultés d'attachement et de comportement chez les enfants, d'autre part – rendent difficile l'expérience des contacts. L'expérience des contacts n'est pas seulement difficile pour les enfants et les parents biologiques : elle l'est aussi pour les parents d'accueil. Ces derniers doivent gérer les conflits qui peuvent survenir avec les parents biologiques, mais aussi les émotions et les sentiments intenses que les enfants dont ils ont la charge vivent après les contacts (Auger et al., 2019; Collings

et al., 2020). Les modalités de contacts varieront d'une situation à l'autre, selon la juridiction : ils seront tantôt supervisés par des professionnelles, tantôt non supervisés. Ils auront lieu parfois dans la maison de la famille d'accueil ou de la famille biologique, parfois dans un lieu public (Côté Auger, 2019; Côté et al., 2014; Kiraly et Humphreys, 2015; Noël, 2008; Ouellette et Goubau, 2009; Taplin et al., 2021).

Dans un contexte de placement dans une famille du programme Banque mixte, tout comme dans tout type de famille d'accueil, il est attendu que les enfants aient droit à des contacts avec leurs parents biologiques tant et aussi longtemps qu'ils sont placés et que ces contacts sont dans leur intérêt. Selon le dossier, les modalités de contacts varieront. Dans certaines situations, même si le DPJ organise de tels contacts, ils n'auront pas lieu, car les parents biologiques se sont désengagés du processus (Chateauneuf et Lessard, 2015). C'est particulièrement le cas dans les situations claires d'abandon de la part des parents biologiques. Dans d'autres situations, les parents biologiques assisteront aux contacts gérés par le DPJ, mais se désisteront progressivement au fil des semaines. Finalement, dans le cas de parents biologiques qui ne veulent pas renoncer à leur enfant, ils assisteront aux contacts avec plus d'assiduité. Dans de tels cas, les contacts entre les parents biologiques et les enfants seront très fréquents, pouvant aller jusqu'à plusieurs fois par semaine (Ouellette et Goubau, 2009; Pagé et al., 2019).

Dans le programme Banque mixte, l'obligation d'organiser des contacts prend fin après la déclaration d'admissibilité à l'adoption, dans la mesure où cette première étape du processus judiciaire d'adoption met un terme aux tentatives de réunification avec les parents biologiques (Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021). Autrement dit, une famille d'accueil dans le programme Banque mixte doit s'attendre à ce que les enfants dont ils ont la charge aient des contacts avec leurs parents biologiques ou d'autres membres de leur famille biologique jusqu'à leur admissibilité à l'adoption. Rappelons que ce ne sont pas tous les enfants placés dans les familles d'accueil du programme Banque mixte qui finiront par être adoptés par leurs parents d'accueil. Certains d'entre eux feront l'objet d'une tutelle ou d'un placement à majorité. Dans ces cas-ci, les contacts mandatés par le DPJ pourraient se prolonger jusqu'à la majorité de l'enfant (Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021).

Dans le cas des enfants qui vont faire l'objet d'une adoption, avec les durées maximales d'hébergement proposées par la *Loi sur la protection de la jeunesse*, il serait attendu que la période pendant laquelle les enfants doivent avoir des contacts avec leurs parents biologiques soit de

12 mois dans le cas d'enfants placés entre l'âge de 0 et de 2 ans, de 18 mois dans le cas d'enfants placés entre l'âge de 3 et 5 ans et de 24 mois dans le cas d'enfants placés à l'âge de 6 ans ou plus (RLRQ, c. P-34.1, art. 91.1). Or, il arrive très souvent que les durées maximales d'hébergement prévues par la Loi soient dépassées. Sur une cohorte d'enfants âgés de moins de 2 ans lors de leur placement entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014, parmi ceux qui étaient adoptés, 98 % l'avaient été après une période dépassant les 12 mois prescrits par la Loi (Hélie et al., 2020). Entre 2003 et 2013, le délai moyen entre le placement d'un enfant et le moment où ce dernier devenait admissible à l'adoption dans le programme Banque mixte à Montréal ($n = 437$ enfants) était de 24 mois (Pagé et Hélie, 2017).

Les pères gais adoptants et le programme Banque mixte

Pour devenir pères dans le cadre d'une relation conjugale, les hommes gais ont deux options : la grossesse pour autrui (GPA) et l'adoption. En raison des coûts prohibitifs reliés à la gestation pour autrui (Lavoie et Côté, 2018), des difficultés juridiques à faire reconnaître le père non biologique comme le deuxième père⁵ (Côté & Sauvé, 2016) ainsi que de motivations personnelles variées (p. ex., vouloir donner une deuxième chance à un enfant [Jennings, Mellish, Tasker, Lamb, & Golombok, 2014]), beaucoup d'hommes gais optent plutôt pour l'adoption locale⁶. Du côté de l'adoption locale, il y a aussi deux options : l'adoption dans le cadre du programme Banque mixte, dont nous avons déjà discuté, et l'adoption régulière, qui consiste à adopter un enfant naissant dont les parents biologiques ont signé un consentement général à l'adoption. Puisque les temps d'attente estimés en adoption régulière sont longs – de 7 à 8 ans au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CIUSSS-CSMTL, 2023), par exemple – l'adoption dans le cadre du programme Banque mixte s'avère être l'option la plus accessible pour les hommes gais désirant fonder une famille (Fortin, 2011).

Puisque les aptitudes parentales des couples de même sexe ne diffèrent pas de celles des couples de sexe opposé (pour des revues de la littérature à ce sujet, voir Gato et Fontaine, 2014;

⁵ Notons que pendant la rédaction du présent mémoire, il y a eu des changements dans la législation québécoise qui offrent un cadre juridique plus clair et plus sécurisant pour les projets parentaux impliquant une grossesse pour autrui. En effet, depuis l'adoption du projet de loi n° 12 (L.Q. c. 13) en 2023, la filiation d'un enfant né par grossesse pour autrui est plus facilement reconnue.

⁶ À l'exception de la Colombie, les pays ayant des ententes en adoption internationale avec le Québec ne permettent pas l'adoption d'enfants par des couples de même sexe (Secrétariat à l'adoption internationale du Québec, 2023).

Patterson, 2013; Schneider et Vecho, 2015; Vecho et Schneider, 2005; Vyncke et al., 2008), des chercheurs, de même que des travailleuses sociales dans le domaine de l'adoption, ont vu les hommes gais et les femmes lesbiennes comme de bons candidats à l'adoption. Déjà, à la fin des années 1990, beaucoup d'agences d'adoption américaines leur ouvraient les portes (Brodzinsky et al., 2002). Mallon (2000, 2011) affirme d'ailleurs que les couples de même sexe constituent une ressource sous-utilisée aux États-Unis dans le domaine de l'adoption, vantant chez eux des qualités comme la résilience et l'ouverture d'esprit. De plus, des chercheurs du Royaume-Uni et des États-Unis notent que les pères gais ont plus recours à l'adoption comme premier choix que les couples hétérosexuels, ces derniers choisissant plus souvent l'adoption comme dernier recours en raison de problèmes de fertilité (Jennings et al., 2014; Mallon, 2011). Les pères gais adoptants tendent d'ailleurs à invoquer des raisons centrées sur l'enfant pour justifier leur choix d'adopter (p. ex., « les enfants méritent une deuxième chance »). Les couples hétérosexuels, eux, tendent à invoquer plutôt des raisons centrées sur l'adulte (p. ex., « je veux adopter parce que je veux être mère ») (Jennings et al., 2014). Aux États-Unis, selon Farr et Patterson (2009), les hommes gais blancs sont plus enclins à adopter des enfants d'un autre groupe ethnique que le leur. Outre le fait que beaucoup d'hommes gais de l'échantillon de Farr et Patterson (2009) étaient eux-mêmes dans un couple multiethnique, c'étaient surtout des raisons centrées sur l'enfant qui les ont poussés à adopter un enfant d'un autre groupe ethnique. Ausbrooks et Russell (2011) affirment d'ailleurs qu'en raison de leur vécu de personnes minorisées, ils seraient mieux préparés pour élever des enfants d'un autre groupe ethnique que les couples hétérosexuels.

Il n'est pas interdit de penser que, pour les centres intégrés de santé et de services sociaux au Québec qui gèrent les services d'adoption et de protection de l'enfance, les pères gais représentent aussi une ressource intéressante. En effet, de 2003 à 2013, environ le tiers des enfants confiés en adoption par le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (aujourd'hui le CIUSSS-CSMTL) ont été adoptés par des pères gais (ACJQ, 2014 dans Feugé, 2018), ce qui constitue un nombre significatif d'enfants. Dans les quelques études que nous avons recensées sur le programme Banque mixte et qui s'intéressaient au point de vue des parents d'accueil, les familles d'accueil homoparentales constituaient une proportion non négligeable des participants. Dans la thèse de doctorat de Pagé (2012), sur les 25 parents d'accueil interviewés, 8 étaient dans une famille d'accueil homoparentale. Sur les 16 familles d'accueil interrogées par Chateaufort, Pagé et Decaluwe (2021), 3 étaient des familles homoparentales. À l'échelle de la province de Québec, nous ne savons pas combien d'enfants sont confiés à des couples de même sexe par les DPJ. Aux

États-Unis, toutefois, Potter et Font (2021) rapportent que les États où il y a plus de couples de même sexe sont des États où on dénombre plus d'adoptions concrétisées par les services de protection de la jeunesse.

Si les pères gais font de plus en plus l'objet de recherches depuis deux décennies (Patterson, 2013), nous avons peu d'informations sur l'expérience de ces hommes dans la période de placement qui précède l'adoption de leurs enfants. À notre connaissance, seules Goldberg et ses collaboratrices (2012) se sont penchées sur la perception qu'ont les pères gais américains des contacts avec les familles biologiques dans le cadre d'un programme de planification concurrente semblable à celui du programme Banque mixte.

Question et objectifs de recherche

À notre connaissance, il n'y a que les mémoires de maîtrise de Fortin (2011) et de Bédard (2013) ainsi que la thèse de doctorat de Otis (2021) qui se soient penchés sur l'expérience des pères gais dans le programme Banque mixte. La question des contacts avec les parents biologiques n'a été que brièvement évoquée, notamment parce que ce ne sont pas tous les pères interviewés qui ont eu de tels contacts. D'autres études abordent directement ou indirectement la question des contacts dans le programme Banque mixte (Chateaufort et al., 2018; Chateaufort, Pagé et Decaluwe, 2021; Gagné, 2020; Pagé, 2012; Pagé et al., 2019). Quelques-unes de ses études comportent des familles hétéroparentales dans leur échantillon de participantes et de participants, mais n'évoquent pas beaucoup de particularités liées à l'expérience des couples d'hommes dans le programme. Dans un programme de planification concurrente américain similaire au programme Banque mixte, Goldberg, Moyer, et al. (2012) rapportent que des pères d'accueil gais et des mères d'accueil lesbiennes subissent de la discrimination homophobe de la part des parents biologiques. Parmi les pères d'accueil gais du programme Banque mixte interviewés par Fortin (2011), certains affirment que les parents biologiques se sont opposés au placement de leur enfant dans un foyer d'accueil homoparental. Ces pères gais n'ont eu aucun contact avec les familles biologiques. Nous ne savons donc pas dans quelle mesure l'homophobie et l'hétéronormativité teintent l'expérience des contacts pour les hommes gais dans le programme Banque mixte, ni comment ces contacts influencent leur expérience de la parentalité.

En mobilisant les concepts de filiation et de genre, nous souhaitons donc répondre à la question suivante :

- Comment les pères d'accueil gais du programme Banque mixte vivent-ils les contacts avec les familles biologiques avant l'admissibilité à l'adoption?

Plus spécifiquement, nos objectifs de recherche sont les suivants :

1. Étudier la perception qu'ont les pères gais en famille Banque mixte des contacts que leurs enfants et eux entretiennent avec les familles biologiques, notamment en ce qui a trait aux modalités (durée, fréquence, avec ou sans supervision, etc.) et aux émotions que ces contacts suscitent.
2. Comprendre la vision qu'ont les pères gais en familles Banque mixte des contacts avec les familles biologiques en contexte de protection de la jeunesse, notamment en ce qui a trait à leur importance, à leur valeur et à leur fonction dans le programme Banque mixte et pour l'enfant.
3. Cerner la perception que les pères gais en familles Banque mixte ont des pratiques reliées à la gestion des contacts avec les familles biologiques en contexte de protection de la jeunesse.

Pertinence scientifique et sociale

En 2023, le gouvernement du Québec a dévoilé son *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028* (Gouvernement du Québec, 2023). Outre la défense des droits des personnes LGBT, ce plan d'action vise à sensibiliser divers acteurs sociaux à leur réalité. En outre, la 43^e mesure du plan d'action vise à « actualiser et diffuser les connaissances sur les familles LGBTQ+ » (Gouvernement du Québec, 2023, p. 32). En étudiant les contacts qu'ont les pères gais en familles Banque mixte avec les parents biologiques, nous souhaitons mieux comprendre comment les pères gais vivent leur parentalité adoptive et, s'il y a lieu, mettre au jour les particularités de leur expérience en vue de mieux les accompagner.

À notre connaissance, il n'y a pas de données sur les intentions des jeunes hommes gais québécois de fonder une famille. Aux États-Unis, toutefois, ce sont près de 77 % des jeunes

LGBTQ âgés de 18 à 35 ans qui expriment le désir de le faire ou d'agrandir la famille qu'ils ont déjà (Family Equality Council, 2019). Ce sont là des intentions plus marquées que chez les personnes LGBTQ des générations antérieures. Au Québec, une génération de jeunes adultes LGBTQ a grandi dans un contexte où l'accès à la parentalité au sein d'une conjugalité gaie ou lesbienne est non seulement soutenue par les législations en vigueur, mais également de plus en plus visible dans l'espace public (Côté et Lavoie, 2018). En outre, le Québec fait office de pionnier en matière de valorisation de la paternité (Gervais et al., 2016). Cela fait en sorte que pour les jeunes hommes gais, la paternité est une réalité accessible dans laquelle plusieurs se projettent (Côté et Sallafranque-Saint-Louis, 2018). Considérant que l'adoption dans le cadre du programme Banque mixte est l'option la plus accessible à la paternité pour les hommes gais du Québec (Fortin, 2011), il ne serait pas surprenant que les centres intégrés de santé et de services sociaux du Québec voient affluer beaucoup d'entre eux dans les prochaines années. Ils forment d'ailleurs déjà un bassin important de parents adoptants à l'heure actuelle (Feugé, 2018), d'où l'importance de bien comprendre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans le cadre du programme Banque mixte, de sorte que les services de protection de la jeunesse puissent mieux les accompagner.

À l'heure actuelle, il existe quelques travaux sur l'expérience des pères gais adoptants au Québec (Bédard, 2013; Feugé, 2018; Fortin, 2011). Toutefois, ces travaux n'éclairent pas toutes les facettes de la paternité gaie adoptive. Avec la présente proposition de recherche, nous souhaitons combler un certain vide dans la littérature scientifique au Québec. D'ailleurs, lorsque vient le temps d'étudier les familles d'accueil, que ce soit au Québec ou à l'étranger, la perspective des pères d'accueil n'est que très peu étudiée (Boyer et Noël, 2019). En étudiant la perception des pères gais sur les contacts avec les parents biologiques, nous souhaitons améliorer les connaissances actuelles sur la paternité d'accueil et adoptive ce qui, par ailleurs, est également susceptible d'éclairer la réalité des pères adoptants, nonobstant leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

En contexte de protection de la jeunesse, les contacts avec les familles biologiques, avant ou après l'adoption, posent bien des défis pour les personnes impliquées, autant pour les intervenantes que pour les parents d'accueil, les parents biologiques et les enfants (Boyle, 2017; Collings et al., 2018). Lorsque vient le temps d'adopter un enfant par l'entremise des services de protection de la jeunesse, les contacts avec les parents biologiques constituent un facteur majeur de stress parental pour les parents adoptants, quelle que soit leur orientation sexuelle (Goldberg, Moyer, et al., 2012). Si la présente proposition de recherche se penche spécifiquement sur

l'expérience qu'ont les pères gais en famille Banque mixte avec les parents biologiques, il n'y a pas de doutes que plusieurs des difficultés qu'ils rencontrent sont partagées par les parents de familles d'accueil lesboparentales, transparentales, hétéroparentales ou soloparentales. Autrement dit, nous avons espoir que les expériences que partageront les pères gais nous permettront de mieux comprendre la réalité des contacts avec les parents biologiques pour toutes les familles Banque mixte et, ainsi, mieux guider les intervenantes et les parents d'accueil dans ces contacts.

Recension des écrits

Pour étudier la question des contacts dans le cadre du programme Banque mixte, soit autant les contacts entre les enfants et les familles biologiques que les contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques, nous avons effectué une recension des écrits scientifiques sur le sujet. D'entrée de jeu, nous pouvons affirmer que les écrits scientifiques sur les contacts dans le programme Banque mixte du Québec sont peu abondants. Nous n'avons recensé que trois articles sur le sujet. Lorsque nous élargissons nos recherches pour trouver des articles portant sur les contacts dans les programmes américains et britanniques de type *foster-to-adopt*, nous n'avons encore obtenu que quatre articles. Afin d'explorer le plus d'aspects possible sur les contacts avec les familles biologiques, nous avons cherché des écrits qui traitaient des contacts avec les familles biologiques dans les services de protection de la jeunesse, mais aussi en contexte d'adoption. Si les écrits sur les contacts entre les enfants et les familles biologiques abondent, ceux portant sur les contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques sont rares.

En premier lieu, nous détaillerons la méthodologie de la recherche documentaire que nous avons déployée pour recenser les documents traitant des contacts en contexte de protection de la jeunesse. Ensuite, nous survolerons les écrits scientifiques portant spécifiquement sur les contacts qu'ont les enfants avec leurs familles biologiques dans les programmes de planification concurrente (c.-à-d., le programme Banque mixte et ses équivalents américains et britanniques). Puis, nous discuterons des quelques écrits scientifiques qui ont abordé la question des contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques. Nous présenterons aussi des facteurs qui peuvent influencer le déroulement des contacts, facteurs que nous avons recensés autant dans les écrits sur les programmes de planification concurrente que dans les écrits sur les familles d'accueil et les familles adoptantes. Finalement, nous traiterons de la question des contacts tels qu'elle a été rapportée chez les pères gais spécifiquement, autant en contexte de protection de la jeunesse qu'en contexte d'adoption privée aux États-Unis.

Méthodologie de la recherche documentaire

Au cours de notre scolarité de maîtrise, nous avons constitué une banque de documents variés dans le logiciel médiagraphique EndNote. Les documents provenaient de cours que nous avons suivis à l'Université du Québec en Outaouais et à l'Université de Montréal, mais aussi de conférences organisées par l'Institut universitaire Jeunes en difficulté ou l'Acfas. Outre ces documents, nous avons aussi effectué des recherches dans des bases données francophones et anglophones. Dans les bases de données francophones – le catalogue de la bibliothèque de l'UQO, Érudit et CAIRN – nous avons entré les séquences « *Banque mixte adoption* », « *Banque mixte famille* d'accueil* » « *famille* d'accueil contact** ». Nous avons aussi consulté les dépôts de mémoire et de thèses des universités québécoises⁷ ainsi que le catalogue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, où nous avons cherché des documents au moyen des séquences « *Banque mixte* » et « *famille* d'accueil* ». Dans les bases de données anglophones – PsycArticles et Sociological Abstracts –, nous avons cherché des documents au moyen de la séquence « *foster famil* contact** ». Puisque de trop nombreux résultats apparaissaient dans la base de données Sociological Abstracts, nous avons affiné nos recherches en utilisant la séquence « *foster famil* contact* biologic* parent* child** ». Si nous n'avons pas restreint nos recherches à des périodes définies dans les bases de données francophones, nous avons limité nos recherches aux publications de 2010 à 2022 dans les bases de données anglophones. Nous avons aussi eu recours au moteur de recherche Google pour trouver des documents administratifs ou des textes de loi.

Au bout du compte, la présente recension des écrits comprend 54 articles scientifiques, 5 monographies, 6 mémoires de maîtrise, 2 thèses de doctorat et 3 textes gouvernementaux, dont 46 en anglais et 24 en français.

Les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques en contexte de planification concurrente

Les écrits portant spécifiquement sur les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques en contexte de planification concurrente ne sont pas abondants. Nous n'avons recensé qu'une poignée d'articles portant spécifiquement sur la question en provenance des États-Unis

⁷ Archipel (Université du Québec à Montréal), Corpus (Université Laval), eScholarship@McGill (Université McGill), Papyrus (Université de Montréal) et Savoirs (Université de Sherbrooke)

(Goldberg, Moyer, et al., 2012), du Royaume-Uni (Humphreys et Kiraly, 2010; Kenrick, 2009, 2010) et du Québec (Chateaufort, Pagé et Decaluwe, 2021; Pagé, 2012; Pagé et al., 2019). Certains articles, comme ceux de Poitras et Tarabulsky (2017) et de Auger et al. (2019), abordent la question des contacts à partir d'échantillons constitués d'enfants placés en familles d'accueil du programme Banque mixte, mais aussi en familles d'accueil régulières et en familles d'accueil de proximité.

À certains égards, les contacts dans les familles du programme Banque mixte et dans les programmes homologues *foster-to-adopt* partagent des similarités avec les contacts qu'ont les enfants placés en familles d'accueil régulières. En effet, les contacts qu'ont les enfants placés en familles d'accueil de type Banque mixte visent d'abord et avant tout à augmenter les chances de réunification familiale, tout comme pour les enfants placés dans les autres types de familles d'accueil (Kenrick, 2009; Poitras et Tarabulsky, 2017). À l'instar des parents d'accueil sans projet d'adoption, les parents d'accueil en contexte de planification concurrente trouvent difficile la gestion des réactions négatives de leurs enfants à la suite des contacts avec leur famille biologique (Goldberg, Moyer, et al., 2012; Kenrick, 2009, 2010). En effet, dans leur étude auprès de parents d'accueil ($n = 51$) de différents types de familles d'accueil, Auger et al. (2019) affirment que 86 % d'entre eux rapportent des réactions négatives à la suite de contacts. Parmi les réactions négatives, les parents d'accueil rapportaient chez les jeunes une tendance à s'accrocher au parent d'accueil (51 % des parents d'accueil), une perturbation du sommeil (47 % d'entre eux), une perturbation de l'appétit (33 %), des pleurs (33 %) ou de l'agressivité (31 %), entre autres.

Toutefois, certaines particularités des programmes de planification concurrente influent sur l'expérience des contacts. En effet, dans le cas des familles d'accueil du programme Banque mixte, la quasi-totalité des enfants qui y sont référés sont âgés de moins de 5 ans (Noël, 2008). Pour les parents biologiques, il est plus difficile de créer un lien avec un enfant placé à la naissance (Chateaufort et Lessard, 2015). Les parents d'accueil britanniques interviewés par Kenrick (2009, 2010) rapportent que leurs enfants tendent à aller plus souvent vers eux que vers les parents biologiques, avec qui ils ne passent du temps que lors des contacts organisés par les services de protection de la jeunesse.

La visée des programmes de planification concurrente – soit le travail sur la réunification familiale parallèle à la création de nouveaux liens avec d'autres figures parentales – crée des difficultés particulières pour les enfants, les parents d'accueil et les familles biologiques. Nous

allons en expliciter deux : les difficultés reliées à une fréquence de contacts élevée pour des nourrissons ainsi que l'expérience de l'incertitude chez les parents d'accueil.

Les difficultés reliées à une fréquence de contacts élevée pour des nourrissons

Puisqu'un des objectifs visés par un placement en contexte de planification concurrente est la réunification familiale, des intervenantes ordonneront parfois une fréquence de contacts élevée pour augmenter les chances qu'elle survienne. Dans une étude britannique portant sur des enfants placés dans des familles de type *foster-to-adopt* ($n = 119$), le tiers d'entre eux ($n = 40$) s'étaient vu imposer une fréquence de contacts élevée, soit entre 4 et 7 par semaine (Humphreys et Kiraly, 2010). Selon des travailleuses sociales et des parents d'accueil interviewés lors de groupes de discussion focalisée, une telle fréquence représentait un stress énorme pour des jeunes enfants. Non seulement les enfants devaient composer avec des réactions émotionnelles fortes, en particulier dans le cas d'enfants victimes d'abus de la part de leurs parents, mais ils devaient aussi passer beaucoup de temps dans les transports. La routine de sommeil et d'alimentation de ces enfants en était perturbée. D'ailleurs, les enfants peuvent être dérangés par les soins des parents biologiques, qui sont prodigués différemment de ceux que les parents d'accueil leur donnent (p. ex., lorsque la mère biologique donne le biberon avec un angle différent de la mère d'accueil) (Kenrick, 2009). De plus, certains enfants présentent des difficultés particulières. C'est le cas des enfants retirés à leurs parents biologiques en raison d'un trouble d'utilisation de substance, qui sont nés en sevrage. Leur condition physique à la naissance rend encore plus difficile l'expérience des contacts (Humphreys et Kiraly, 2010; Kenrick, 2009, 2010). Beaucoup des parents d'accueil interviewés par Kenrick (2009, 2010) jugent d'ailleurs que les contacts commencent trop rapidement après le placement. Selon eux, l'enfant devrait bénéficier de quelques semaines de repos avant d'avoir des contacts avec ses parents pour pouvoir se déposer dans son nouveau milieu.

Dans des groupes de discussion focalisée auprès d'intervenantes diverses, Humphreys et Kiraly (2010) observent une différence d'opinion majeure entre les avocates des parents biologiques, d'une part, et les travailleuses sociales, d'autre part. Les premières poussent pour que les parents biologiques aient le plus de contacts que possible avec leurs enfants tandis que les secondes défendent la position d'une fréquence de contacts moins grande pour permettre aux enfants de se déposer dans leur milieu substitut. Selon les données clinico-administratives obtenues

auprès des enfants ($n = 119$) par Humphreys et Kiraly (2010), une fréquence de contacts élevée n'est pourtant pas nécessairement associée à de meilleures chances de réunification familiale. En effet, les enfants placés dans les familles de type *foster-to-adopt* avec une fréquence de contacts élevée (c.-à-d., 4-7 contacts par semaine) faisaient l'objet d'une réunification familiale dans une proportion similaire à celle des enfants avec une fréquence de contacts moindre (c.-à-d., 1-3 contacts par semaine), soit une proportion d'environ 20 % dans les deux cas. Il convient de souligner que les parents biologiques eux-mêmes peuvent avoir de la difficulté à assister aux contacts en raison de leurs difficultés personnelles (p. ex., toxicomanie, difficultés financières, incarcération) (Kenrick, 2009, 2010). Dans les cas des enfants pour qui des contacts avec une fréquence élevée avaient été organisés ($n = 40$ sur 119) dans l'étude de Humphreys et Kiraly (2010), la moitié d'entre eux n'avaient dans les faits pas de contacts fréquents puisque leurs parents biologiques ne se présentaient pas à toutes les visites.

L'expérience de l'incertitude chez les parents d'accueil

Contrairement aux parents en familles d'accueil régulières, les parents des programmes de type Banque mixte sont intéressés à devenir les parents de l'enfant qu'ils accueillent chez eux (Châteauneuf et Lessard, 2015). Dans sa thèse de doctorat portant sur le lien de filiation qui se développe entre les parents du programme Banque mixte et leurs enfants, Pagé (2012) avance que ceux-ci se sentent être le parent de l'enfant avant même que ne soit prononcée l'adoption. Parmi les parents interviewés par Pagé (2012), donc, ceux qui avaient des contacts avec les parents biologiques trouvaient l'expérience très confrontante. En effet, pour eux, les contacts avec les parents biologiques venaient leur rappeler que, juridiquement, l'enfant qu'ils avaient chez eux n'étaient pas le leur. Certains des parents d'accueil osaient donc moins s'attacher à leur enfant de peur que celui-ci retourne dans son milieu familial. Dans son étude de maîtrise auprès de parents d'accueil saguenéens ($n = 8$) du programme Banque mixte, Gagné (2020) rapporte que ceux dont les enfants avaient des contacts avec les parents biologiques avaient plus de difficultés à créer un lien d'attachement avec les enfants. De telles difficultés ont aussi été rapportées chez des parents d'accueil américains d'un programme de type *foster-to-adopt* (Goldberg, Moyer, et al., 2012).

Dans le programme Banque mixte, l'expérience de l'incertitude dépend beaucoup du déroulement des contacts entre les enfants et les parents biologiques. Dans leur étude qualitative

auprès de parents du programme Banque mixte ($n = 25$), Pagé et ses collègues (2019) ont décrit trois types d'expériences en lien avec ce sentiment : l'expérience de la certitude, l'expérience de l'incertitude momentanée et l'expérience de l'incertitude chronique. Dans le cas des parents d'accueil qui vivent de la certitude, les parents biologiques étaient désinvestis dès le début du placement de leur enfant ou se sont rapidement désinvestis après quelques rencontres. Dans le cas des parents d'accueil qui ont vécu de l'incertitude momentanée, les parents biologiques assistaient aux visites, mais la démonstration de leur manque d'aptitudes parentales était claire, si bien que l'adoption a été prononcée sans trop de difficultés. Finalement, les parents qui ont vécu de l'incertitude chronique sont ceux dont les parents biologiques assistent régulièrement aux visites supervisées. Dans ce cas-ci, les parents d'accueil vivent constamment dans la peur que l'enfant leur soit retiré. Ils ressentent beaucoup d'impuissance. Une des mères d'accueil interviewée par Pagé et al. (2019) rapporte même consommer des antidépresseurs pour gérer la détresse associée à cette incertitude. Parmi les parents d'accueil britanniques interviewés par Kenrick (2010), cette expérience de l'incertitude chronique était aussi rapportée par les parents d'accueil dont les enfants continuaient d'avoir des contacts sur une longue période.

Les contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques

Les écrits scientifiques en protection de la jeunesse portant précisément sur les contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques ne sont pas aussi abondants que ceux portant sur les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques. Notre recherche documentaire n'a fait ressortir que deux articles (Collings et Wright, 2022; Spielfogel et Leathers, 2022) portant précisément sur le sujet. Outre ces deux articles, quelques articles portant sur les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques abordent la question des contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques, autant en familles d'accueil régulières (Boyer et Noël, 2018a, 2018b; Höjer, 2009; Louis-Jacques, 2020) qu'en familles d'accueil dans des programmes de planification concurrente comme la Banque mixte (Chateaufort et Lessard, 2015; Chateaufort, Pagé et Decaluwe, 2021; Gagné, 2020; Goldberg, Moyer, et al., 2012; Kenrick, 2010; Pagé, 2012). Lorsque ces articles soulèvent la question, toutefois, ils le font de façon superficielle. Dans cette section, nous allons présenter les conclusions de Collings et Wright (2022) ainsi que de Spielfogel et Leathers (2022). Ensuite, nous aborderons ce que les autres chercheurs rapportent sur la question des contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques.

Dans leur étude, Collings et Wright (2022) ont cherché à comprendre les facteurs qui facilitent la communication entre les mères biologiques et les mères d'accueil. Pour ce faire, les chercheuses ont mené des entrevues semi-dirigées avec cinq dyades formées d'une mère d'accueil et d'une mère biologique. Les mères d'accueil ($n = 5$) et les mères biologiques ($n = 5$) interviewées étaient des femmes australiennes. Toutes les mères d'accueil étaient des femmes blanches, tandis que trois des mères biologiques étaient autochtones. Aucune des mères biologiques n'avait complété ses études secondaires, et beaucoup d'entre elles avaient des troubles d'utilisation de substances. Au gré des entretiens avec ces mères, Collings et Wright (2022) ont noté que, chez les mères d'accueil, l'empathie, le respect et les aptitudes à la résolution des conflits facilitent les communications entre elles et les mères biologiques. Du côté des mères biologiques, l'acceptation du placement influe sur la nature des communications entre elles et les mères d'accueil. Une seule des cinq dyades interviewées par Collings et Wright (2022) rapportait des relations difficiles. Dans ce cas-ci, la mère d'accueil ne faisait preuve d'empathie qu'envers les enfants, tandis que la mère biologique n'acceptait pas le placement. Dans les quatre autres dyades, pour qui les relations n'étaient pas conflictuelles, la mère d'accueil faisait preuve d'empathie et de respect, tandis que la mère biologique acceptait le placement ou, du moins, s'y était résignée. Outre ces aspects, le partage de l'autorité parentale entre les mères d'accueil et les mères biologiques est source de frustrations, d'un côté comme de l'autre. Collings et Wright (2022) avancent que des projets de vie comme l'adoption ou la tutelle (*guardianship*) peuvent promouvoir des interactions plus naturelles entre les mères d'accueil et les mères biologiques. En effet, de tels projets de vie retirent l'incertitude quant à la longévité du placement et à l'ambiguïté des rôles parentaux, en plus de réintégrer les individus dans des systèmes familiaux qui ne sont pas médiés par les services de protection de la jeunesse. D'ailleurs, Collings et Wright (2022) soulignent que la tutelle est particulièrement pertinente dans le cas d'enfants autochtones, car elle permettrait à ces derniers de maintenir un lien avec leur culture d'origine.

De leur côté, Spielfogel et Leathers (2022) se sont penchées sur les relations entre les parents d'accueil et les parents biologiques. Les deux chercheuses américaines se sont demandé quelles conditions facilitaient ou compromettaient le développement de ces relations, mais aussi en quoi les services de protection de la jeunesse pouvaient renforcer et encourager ces relations. Pour répondre à ces questions, Spielfogel et Leathers (2022) ont mené des entrevues semi-dirigées avec des travailleuses sociales ($n = 12$), des parents biologiques ($n = 11$) et des parents en familles d'accueil régulières ($n = 15$). Les 38 participantes et participants à l'étude étaient associés à

13 triades différentes : 4 avec un niveau de contacts élevé entre les parents biologiques et les parents d'accueil; 5 avec un niveau de contacts moyen, et 4 avec un niveau de contacts faible. Spielfogel et Leathers (2022) rapportent un déséquilibre de pouvoir entre les parents d'accueil et les parents biologiques. Les parents biologiques, en particulier dans les triades conflictuelles, se sentent jugés et marginalisés. Les parents d'accueil ont plus de pouvoir dans la dynamique relationnelle. Par exemple, ils osent plus mettre des limites avec les parents biologiques, surtout lorsque ces derniers expriment des émotions fortes. Lorsqu'il y a collaboration entre les parents d'accueil et les parents biologiques, celle-ci est surtout le fruit des parents d'accueil, qui prennent l'initiative d'inviter les parents biologiques à des événements ou qui leur offrent du soutien sous différentes formes. Spielfogel et Leathers (2022) soulignent que peu de travailleuses sociales osent organiser des rencontres entre les parents biologiques et les parents d'accueil, jugeant que ces rencontres peuvent générer des conflits. Pour une des travailleuses sociales interviewées, de telles rencontres doivent être bien structurées, notamment en déterminant d'avance quels renseignements seront partagés. Autrement, ces rencontres créeraient de la confusion.

Collings et Wright (2022) ainsi que Spielfogel et Leathers (2022) ne sont pas les seules à rapporter que les parents biologiques se sentent marginalisés lorsqu'ils entrent en interaction avec les parents d'accueil. Höjer (2009), qui s'est penchée sur l'expérience de parents dont les enfants sont placés en familles d'accueil, affirme aussi que les contacts avec les parents d'accueil sont une source de stress pour les parents biologiques. Parmi les parents biologiques suédois ($n = 13$; 12 mères et 1 père) interviewés par Höjer (2009), les contacts – autant avec leurs enfants qu'avec les parents d'accueil – génèrent du stress. Lorsque les contacts ont lieu chez la famille d'accueil, les parents biologiques se sentent comme de « mauvais parents ». Les contacts sont aussi source de stress lorsqu'ils ont lieu chez les parents biologiques, car ces derniers ressentent une forte pression pour qu'ils se déroulent bien. Les parents biologiques interviewés par Höjer (2009) aiment bien pouvoir poser des questions sur leurs enfants et faire partie de leur vie. Ils apprécient beaucoup les parents d'accueil qui prenaient l'initiative de les inviter à participer à la vie de leur enfant. Certains parents biologiques déplorent toutefois que les parents d'accueil les remettent à leur place dès qu'ils prennent plus de place auprès de leurs enfants, notamment lorsqu'ils demandent une réunification familiale. Höjer (2009) parle même d'une coopération conditionnelle à ce que les parents biologiques gardent leur position inférieure. Lorsque les parents biologiques sont perçus comme incompetents et les parents d'accueil comme compétents, une certaine coopération est

possible, mais cette coopération est compromise dès que les parents biologiques la remettent en question.

Au Québec, beaucoup d'écrits en protection de la jeunesse mettent de l'avant des rapports souvent conflictuels entre les parents biologiques et les parents d'accueil, autant en familles d'accueil régulières que dans les familles d'accueil du programme Banque mixte. La moitié des parents en familles d'accueil régulières ($n = 14$) interviewés par Louis-Jacques (2020) ont rapporté des interactions conflictuelles avec les familles biologiques, à l'instar d'autres parents en familles d'accueil régulières interviewés dans le cadre d'autres études (Boyer et Noël, 2018a; Collings et al., 2020). Ces conflits prennent racine dans la méfiance que les parents d'accueil et les familles biologiques peuvent entretenir les uns envers les autres, mais aussi dans la compétition pour l'amour de l'enfant qui peut s'installer entre eux. Outre les conflits, les parents d'accueil en familles d'accueil régulières affirment parfois ressentir vis-à-vis des parents biologiques une certaine culpabilité à l'idée de prendre une place importante dans la vie de leur enfant (Boyer et Noël, 2018b).

Dans le programme Banque mixte, les interactions qu'ont les parents d'accueil avec les familles biologiques peuvent aussi impliquer des conflits (Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021). D'ailleurs, la nature même de planification concurrente du programme peut entraîner des dynamiques particulières. En effet, les parents d'accueil du programme se sont pour la très grande majorité investis dans le programme dans le but d'être les parents de l'enfant qu'ils prennent en charge (Gagné, 2020; Pagé, 2012). Dès lors, il peut s'installer une compétition entre les parents biologiques, qui veulent ravoir leurs enfants, et les parents d'accueil, qui veulent les adopter (Chateauneuf et Lessard, 2015; Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021). Cette compétition, qui peut engendrer des relations tendues entre les parents biologiques et les parents d'accueil, a aussi été rapportée par des parents d'accueil de programmes américains et britanniques similaires au programme Banque mixte (Goldberg, Moyer, et al., 2012; Kenrick, 2010). Au cœur de ces conflits, il y a souvent le partage de l'espace parental (Gagné, 2020). Beaucoup de parents d'accueil veulent délimiter l'espace parental (Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021), ce qui est un défi avant l'admissibilité à l'adoption, car le *Code civil du Québec* stipule que les parents légaux de l'enfant sont ceux qui lui ont donné naissance (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 523) et que c'est à eux que l'autorité parentale incombe (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 599). C'est pourquoi beaucoup de parents d'accueil rapportent apprécier le prononcement d'une mesure telle l'adoption ou la tutelle, qui vient

sécuriser un statut légal aux parents d'accueil, en plus de départager les rôles entre les parents d'accueil et les parents biologiques (Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021; Collings et Wright, 2022).

Au-delà du partage de l'espace parental, au fil de leurs contacts avec les familles biologiques, les parents d'accueil peuvent vivre des émotions contradictoires. D'un côté, ils peuvent ressentir de l'empathie pour les difficultés des parents biologiques de leur enfant; de l'autre, ils peuvent se réjouir de ces difficultés, car elles sont associées à des probabilités plus élevées que leur enfant soit adopté. Ces émotions contradictoires peuvent susciter des sentiments de culpabilité chez les parents d'accueil (Chateauneuf et Lessard, 2015; Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021; Goldberg, Moyer, et al., 2012; Pagé, 2012). Malgré cela, beaucoup de parents d'accueil rapportent être contents d'avoir eu des contacts avec les familles biologiques. Pour eux, ces contacts leur ont donné la chance de faire la connaissance des parents biologiques de leur enfant et, d'ainsi, broser un portrait plus complet d'eux et de leurs difficultés qu'ils pourront transmettre à leur enfant au moment jugé opportun (Chateauneuf et Lessard, 2015; Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021; Kenrick, 2010).

Soulignons que ce ne sont pas tous les parents d'accueil qui auront des contacts avec les parents biologiques. Dans le cas des familles d'accueil régulières québécoises, parmi les parents d'accueil interviewés par Louis-Jacques (2020), beaucoup n'avaient aucun contact avec les parents biologiques. Lorsque c'était le cas, c'était souvent parce que les travailleuses sociales s'étaient organisées pour qu'il n'y en ait pas. Parmi les parents d'accueil qui avaient des contacts avec les parents biologiques, certains ne s'échangeaient que quelques messages textes une fois de temps en temps. Dans le cas du programme Banque mixte, les contacts entre parents biologiques et parents d'accueil ne sont pas systématiquement encouragés. Parmi les intervenantes ($n = 16$) interviewées par Chateauneuf, Pagé et Decaluwe (2021), il y avait différentes positions par rapport à ces contacts. Certaines disaient organiser de tels contacts pour que les parents d'accueil et les familles biologiques fassent connaissances; d'autres disaient ne pas en organiser parce qu'elles jugeaient qu'ils étaient sources de conflits. Entre ces deux positions, il y avait des intervenantes qui prenaient des décisions au cas par cas, par exemple en s'abstenant d'organiser de tels contacts lorsque les parents biologiques étaient jugés particulièrement belligérants.

Les facteurs qui influencent le déroulement des contacts

Les contacts avec la famille biologique – qu'ils aient lieu avec les enfants ou avec les parents d'accueil – se dérouleront différemment selon une multitude de facteurs. Pour faire la lumière sur ces facteurs, nous avons recensé les écrits qui traitent des contacts dans les programmes de planification concurrente comme la Banque mixte, mais aussi les écrits qui traitent des contacts impliquant des familles d'accueil régulières, des familles d'accueil de proximité et des familles adoptantes. Nous avons inclus ces contacts dans notre recension puisque, comme nous l'avions déjà mentionné plus tôt, les écrits sur les contacts en contexte de planification concurrente sont rares, contrairement aux écrits sur les contacts impliquant des familles d'accueil régulières. D'ailleurs, puisque les familles du programme Banque mixte sont considérées comme des familles d'accueil jusqu'à la déclaration d'admissibilité à l'adoption, il y a lieu de croire que les contacts avec la famille biologique dans ce programme présenteront certaines similarités avec ceux qu'aurait une famille d'accueil régulière. Si nous avons choisi de consulter les écrits portant sur les contacts en contexte d'adoption, c'est parce que la majorité des placements dans le programme Banque mixte se soldent par une adoption.

Dans la présente section, nous discuterons de facteurs qui influent sur les contacts. Nous présenterons d'abord ceux qui sont liés aux parties impliquées dans les contacts : les enfants, les parents biologiques, les parents d'accueil ainsi que les intervenantes psychosociales. Nous expliquerons aussi dans quelle mesure la collaboration entre les parties prenantes peut influencer le déroulement des contacts. Finalement, nous aborderons la question de la supervision des contacts et comment elle peut influencer le déroulement des contacts.

Les facteurs liés à l'enfant

Dans leur recension des écrits sur les contacts en contexte de protection de la jeunesse, Sen et Broadhurst (2011) avancent que l'organisation des contacts devrait tenir compte des facteurs suivants liés à l'enfant: les caractéristiques pré-placement de l'enfant, son âge, son stade de développement et la qualité de la relation avec ses parents biologiques.

Rappelons qu'aux États-Unis, les enfants adoptés en contexte de protection de la jeunesse ont moins de contacts que les enfants adoptés par l'entremise d'agences privées (Boyle, 2017;

Brodzinsky et Goldberg, 2016; Faulkner et Madden, 2012). Ce n'est pas le fruit du hasard : les enfants placés en familles d'accueil le sont souvent parce qu'ils ont été maltraités ou négligés dans leur milieu familial d'origine. Les mauvais traitements exercent une influence autant sur la fréquence des contacts que sur leur déroulement lorsqu'il y en a. Dans l'enquête nationale américaine *National Survey of Child and Adolescent Well-Being II*, une enquête américaine qui s'intéresse au bien-être des enfants et des adolescents, dont ceux placés dans les services de protection de la jeunesse, les mauvais traitements vécus dans la famille biologique étaient associés à une fréquence de contacts moindre avec les parents biologiques que ceux qui n'en avaient pas vécu (McWey et Cui, 2017). Parmi les jeunes placés en familles d'accueil en Outaouais interviewés par Carignan (2007), les jeunes qui n'avaient pas de contacts étaient ceux qui cumulaient le plus de mauvais traitements. Lorsque les jeunes placés en familles d'accueil ont vécu des abus physiques et de la violence, desquels ont découlé un type d'attachement désorganisé, ils peuvent être retraumatisés par les contacts qu'ils ont avec leurs parents. Dans le cas d'enfants sévèrement abusés, l'exposition aux parents biologiques à elle seule peut réactiver des patrons d'attachement désorganisés, qui se manifestent par des crises de violence de la part de l'enfant (Boyle, 2017; Howe et Steele, 2004). Dans le cas des enfants placés dans des programmes de type *foster-to-adopt*, ceux qui ont vécu des abus peuvent montrer de l'anxiété lors des contacts avec leurs parents, desquels ils peuvent même tenter de s'éloigner (Humphreys et Kiraly, 2010). D'ailleurs, dans le cas d'enfants qui sont nés en sevrage d'une mère toxicomane et qui sont placés dans une famille d'accueil à vocation adoptive, les contacts avec la mère peuvent être difficiles pour les jeunes poupons, qui sont sensibles à tout stimulus (Kenrick, 2009).

L'âge de l'enfant au moment du placement influence aussi le déroulement des contacts. En effet, plus l'enfant a été placé à un âge avancé, plus les chances sont grandes qu'il se souvienne de son milieu familial d'origine (Boyle, 2017). Pour eux, les contacts peuvent leur faire vivre des émotions variées. Dans le cas d'enfants qui idéalisent leurs parents biologiques, les contacts peuvent raviver des sentiments de perte et de deuils. Dans leur étude sur les contacts qu'ont des enfants âgés de 12 à 45 mois ($n = 51$) au moment de leur placement dans des familles d'accueil québécoises, Auger et al. (2019) observent que plus l'enfant est placé à un âge avancé, plus les probabilités sont élevées qu'il ait des réactions négatives à la suite des contacts avec ses parents biologiques. Dans le cas du programme Banque mixte, des parents d'accueil de même que des intervenantes psychosociales défendent la position que les contacts ont moins de sens pour les enfants pris en charge à un très jeune âge (Châteauneuf et al., 2018). Dans un programme de type

foster-to-adopt britannique, des parents d'accueil jugent d'ailleurs que les enfants placés à un jeune âge tendent à être plus attachés à leur parent d'accueil qu'à leur parent biologique, avec qui ils ne passent du temps qu'au moment des contacts organisés par les services de protection de la jeunesse (Kenrick, 2009, 2010). Si l'âge du placement influe sur la fréquence et la nature des contacts, le temps écoulé depuis le placement a aussi une influence importante. Dans leur étude sur les contacts entre frères et sœurs entretenus par des jeunes placés dans des familles d'accueil suédoises, Lundström et Sallnäs (2012) notent que plus les jeunes sont placés longtemps, moins ils ont de contacts avec leurs frères et sœurs.

Finalement, le stade de développement de l'enfant ou de l'adolescent joue aussi sur la nature des contacts qu'ils entretiennent avec leur famille biologique. David Brodzinsky (2011), psychologue clinicien et chercheur américain dans le domaine de l'adoption, affirme que la compréhension que les jeunes ont de l'adoption évolue dans le temps. Lorsqu'ils ont entre 3 et 5 ans, les jeunes enfants ont une compréhension limitée. Ils peuvent utiliser le langage de l'adoption (p. ex., en disant qu'ils ont été « adoptés » par leurs parents), mais ils n'en comprennent pas toutes les subtilités. Lorsqu'ils ont entre 6 et 12 ans, les jeunes commencent à développer la pensée logique et l'empathie. C'est à cet âge que les enfants peuvent remettre en question le discours de leurs parents adoptants. Ils comprennent que d'autres solutions auraient été possibles et que leur adoption implique la séparation d'une famille biologique, constat qui peut venir avec des sentiments de perte. À l'adolescence, la pensée abstraite émerge et la capacité de comprendre les autres continue de mûrir. Les jeunes prennent conscience du caractère permanent de l'adoption. C'est aussi à cet âge-là que se construit l'identité, que les jeunes se définissent par rapport aux autres. Si Brodzinsky (2011) ne s'est pas penché sur l'expérience du placement en famille d'accueil, il n'est pas interdit de croire que ses postulats pourraient s'appliquer. Dans le cas d'enfants très jeunes – comme la plupart des enfants confiés aux programmes de type Banque mixte –, il est difficile de savoir comment ils perçoivent les contacts. En effet, l'accès à leur monde interne est complexifié, voire impossible dans le cas d'enfants qui n'ont pas encore développé le langage. Même dans le cas d'enfants qui peuvent parler, les retards de langage que présentent certains d'entre eux, joints à leurs difficultés de mentalisation normales pour leur âge, rendent difficile leur compréhension (Côté Auger, 2019). Dans le cas de très jeunes enfants placés dans un programme britannique de type *foster-to-adopt*, des parents d'accueil interviewés par Kenrick (2009) rapportent que les patrons relationnels que les bébés entretiennent avec leurs parents biologiques lors des contacts changent vers l'âge de 5-8 mois. À ce moment-là, les enfants

réagiraient plus à la présence de leurs parents biologiques, certains affichant notamment une anxiété de séparation de leur parent d'accueil. Kenrick (2009) postule qu'un tel changement serait lié au développement du lien d'attachement.

Les facteurs liés à la famille biologique

Du côté de la famille biologique, plusieurs facteurs joueront sur le développement des contacts. Parmi ceux soulevés par la présente recension des écrits, il y a les difficultés rencontrées par la famille biologique, la relation que la famille biologique entretient avec l'enfant, le membre de la famille impliqué dans les contacts ainsi que la perception qu'entretient le parent biologique (ou tout autre membre de la famille biologique) à l'égard du placement ou de l'adoption.

En contexte de protection de la jeunesse, les parents biologiques des enfants rencontrent souvent des difficultés variées : troubles d'utilisation de substance, déficience ou limitation intellectuelle, trouble de santé mentale et incarcération, entre autres (Chateauneuf et al., 2018; Côté Auger, 2019; Humphreys et Kiraly, 2010; Kertesz et al., 2022; Kiraly et Humphreys, 2013a; Taplin et al., 2021). Humphreys et Kiraly (2010) rapportent que les problèmes rencontrés par les parents biologiques sont tels que ces derniers peuvent ne pas se présenter aux visites supervisées organisées par les services de protection de la jeunesse. Taplin et al. (2021) se sont penchées sur les raisons qui amenaient les parents biologiques à ne pas se présenter aux visites supervisées. Parmi celles que les chercheuses ont répertoriées, il y a les ennuis financiers, les difficultés liées au transport et un grand nombre d'enfants placés dans différents milieux substituts. De toutes les difficultés, la prise de médicaments pour un problème de santé mentale était celle qui était le plus fortement associée à l'annulation de visites. Lorsque les difficultés rencontrées par les parents biologiques ne les empêchent pas d'entrer en contact avec leurs enfants, elles peuvent tout de même incommoder les enfants. En contexte australien, Kertesz et al. (2022) rapportent plusieurs raisons pour expliquer l'absence de contacts avec les parents biologiques chez les jeunes placés en familles d'accueil, notamment le désengagement des parents, la difficulté ou l'impossibilité de les rejoindre, une décision de la cour et une grande distance entre le lieu de résidence des parents biologiques et celui de la famille d'accueil. Parmi les jeunes placés dans des familles d'accueil de l'Outaouais interviewés par Carignan (2007), certains jeunes qui n'avaient pas de contacts se disaient satisfaits parce que, lorsqu'ils en avaient eu par le passé, ils les avaient exposés aux difficultés de leurs

parents. Dans le cas de parents biologiques dont les enfants ont été retirés pour des raisons d'abus ou de négligence, les contacts étaient un moment où les enfants y étaient réexposés.

La relation que la famille biologique entretient avec l'enfant influera aussi sur le déroulement des contacts. Carignan (2007) rapporte que, chez les jeunes placés en familles d'accueil qui sont satisfaits des contacts avec leurs parents biologiques, les relations avec ces derniers sont très conviviales. Pendant les rencontres, les parents biologiques s'intéressent à eux, leur posent des questions et les félicitent pour leurs accomplissements. Chez les jeunes insatisfaits de leurs contacts, les relations avec leurs parents biologiques sont davantage tendues. Lors des rencontres, les parents biologiques ne leur accordent pas d'attention ou réagissent de façon inadéquate. Parmi les enfants placés en familles d'accueil portugaises ($n = 10$) interviewés par Delgado et al. (2019), ceux dont les parents biologiques assistaient à moins de visites ou ne se montraient pas intéressés par eux se disaient moins satisfaits des contacts.

Le membre de la famille biologique impliqué est aussi un facteur qui joue non seulement sur la présence ou non de contacts, mais aussi sur leur déroulement. En effet, beaucoup d'études sur les contacts en contexte de placements en familles d'accueil rapportent que les mères biologiques tendent à avoir plus de contacts que les pères biologiques (Carignan, 2007; Lee et al., 2018; McWey et Cui, 2017, 2021; Vanschoonlandt et al., 2012). Dans leur étude sur les contacts qu'entretiennent les jeunes placés avec leurs pères biologiques, Lee et ses collègues (2018) notent que ces derniers sont moins soutenus par les intervenantes. En fait, ils sont même souvent mis à l'écart en raison de la plus grande menace qu'ils représenteraient, en particulier dans le cas de ceux qui ont un historique de vie associé à une plus grande dangerosité (p. ex., un historique d'incarcération). Kiely et ses collègues (2019) rapportent des propos qui abondent dans le même sens de la part de pères qui utilisent les services d'un centre irlandais qui organise des visites supervisées pour les familles. Certains des pères consultés déploraient que les intervenantes en protection de la jeunesse remettent en question leurs compétences parentales et qu'ils sous-estiment leurs désirs de faire partie de la vie de leurs enfants. Devault et al. (2015) affirment que les pères suivis par les services de protection de la jeunesse sont perçus tantôt comme dangereux, tantôt comme insignifiants. Ils sont aussi souvent invisibilisés par les intervenantes, qui jugent que la personne principalement responsable des enfants est la mère. Cette mise à l'écart des pères peut justifier pourquoi beaucoup plus de mères biologiques ont des contacts avec leurs enfants que les pères biologiques. Outre ces considérations de genre, il y a évidemment les préférences personnelles des enfants pour un

membre de sa famille biologique ou un autre qui peuvent expliquer pourquoi certains parents ont des contacts avec leur enfant ou non. Dans les familles d'accueil de proximité, il n'est pas rare que les jeunes placés préfèrent avoir des contacts avec les grands-parents, les oncles, les tantes, les frères et les sœurs qu'avec leurs propres parents (Kiraly et Humphreys, 2013a, 2013b; León et al., 2017).

Finalement, la perception que la famille biologique aura du placement ou de l'adoption jouera elle aussi sur le déroulement des contacts. En Australie, les parents biologiques dont les enfants ont été placés dans des familles d'accueil en vue d'une adoption tendent à être insatisfaits des contacts qu'ils ont avec ces derniers s'ils se sont opposés à l'adoption. L'insatisfaction par rapport aux contacts est nettement moins marquée chez les parents biologiques qui n'ont pas contesté l'adoption (Luu et al., 2019). Dans leur étude qualitative auprès de mères d'accueil ($n = 5$) et des mères biologiques des enfants accueillis ($n = 5$), Collings et Wright (2022) remarquent que l'acceptation – ou, à tout le moins, la résignation – de la part des mères biologiques est associée à des contacts plus conviviaux entre les mères d'accueil et les mères biologiques. Goldberg, Moyer, et al. (2012) observent la même chose dans des programmes américains de type *foster-to-adopt*. En effet, la résistance de la part des parents biologiques face au placement – de même que leur colère et les menaces qu'ils profèrent – nuit à l'établissement d'une bonne relation entre eux et les parents d'accueil. Lorsque les parents biologiques ne sont pas d'accord avec le placement, ils peuvent aussi donner de faux espoirs à leurs enfants lors des visites parentales quant à une éventuelle réunification familiale ou leur parler en mal de leurs parents d'accueil (Fuentes et al., 2018).

Les facteurs liés aux parents d'accueil ou aux parents adoptants

Chez les parents d'accueil et les parents adoptants, certains facteurs peuvent influencer sur les contacts avec la famille biologique. Dans la présente section, nous en avons recensé quatre : leur sensibilité parentale, la perception qu'ils entretiennent envers la famille biologique, les compétences relationnelles qu'ils déploient avec la famille biologique ainsi que les croyances qu'ils entretiennent en lien avec les contacts.

La sensibilité parentale du parent d'accueil ou du parent adoptant jouera sur le déroulement des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques, en particulier sur la gestion des émotions

qui s'en suivent. Selon les données tirées du *National Survey on Child and Adolescent Well-Being II*, la sensibilité des parents d'accueil et une fréquence élevée de contacts sont associées à des bons indicateurs de santé mentale chez les jeunes, l'amplitude de l'effet étant particulièrement forte pour la sensibilité parentale (McWey et al., 2022). La sensibilité parentale est notamment importante dans le cas d'enfants ayant vécu des traumatismes dans leur milieu familial d'origine. En effet, les parents d'accueil avec de hauts niveaux de sensibilité, d'empathie et de syntonisation réflexive aident les enfants à se sentir en sécurité. Ce faisant, ils sont en meilleure posture pour gérer les difficultés émotionnelles qu'ils vivront lors des contacts. À l'inverse, les parents d'accueil qui manquent de sensibilité parentale auront plus de difficultés à rassurer les enfants après les contacts (Howe et Steele, 2004). Dans leur étude sur les contacts qu'ont des enfants québécois ($n = 51$) placés en familles d'accueil avec leurs familles biologiques, Auger et al. (2019) observent que moins la sensibilité parentale mesurée chez le parent d'accueil est élevée, plus ce dernier aura tendance à rapporter des réactions négatives de la part des enfants à la suite des contacts. La sensibilité parentale, mesurée au moyen du Tri-des-cartes des comportements d'attachement, était d'ailleurs significativement associée à la sécurité de l'attachement mesurée chez l'enfant : plus la première est élevée, plus la seconde l'est aussi. Auger et al. (2019) affirment que cela n'a rien de surprenant dans la mesure où la sensibilité parentale a un rôle important à jouer dans la régulation des émotions.

La perception que les parents d'accueil ou les parents adoptants entretiennent envers la famille biologique est un facteur important dans le déroulement des contacts. Pour beaucoup de parents d'accueil en protection de la jeunesse, dont les enfants proviennent de milieux négligents ou violents, la famille biologique peut inspirer la méfiance et des craintes par rapport à la sécurité. Dans de tels cas, les parents d'accueil voudront souvent mettre la famille biologique à l'écart et éviter les interactions avec elle (Atwool, 2013; Chateaufeuf et al., 2018; Chateaufeuf, Pagé et Decaluwe, 2021; Fuentes et al., 2018; Goldberg, Moyer, et al., 2012). Dans le programme Banque mixte, outre la méfiance et les craintes par rapport à la sécurité, les problèmes vécus par les parents biologiques peuvent également mettre un frein au développement de relations cordiales entre eux et les parents d'accueil, ces derniers ne comprenant souvent pas leurs choix de vie (Chateaufeuf, Pagé et Decaluwe, 2021).

Les compétences relationnelles des parents d'accueil peuvent aussi jouer sur les contacts qu'ils entretiennent avec les parents biologiques et, par conséquent, sur les contacts que ces derniers

entreprendront avec leurs enfants. Dans leur étude qualitative exploratoire sur les relations entre les mères d'accueil et les mères biologiques, Collings et Wright (2022) ont interviewé cinq dyades ($n = 5$) mère d'accueil-mère biologique. Quelques compétences relationnelles particulières des mères d'accueil ont été observées parmi les dyades dans lesquelles les relations étaient conviviales. Les mères d'accueil qui affichaient une bonne intelligence émotionnelle et de l'empathie entretenaient une bonne relation avec les mères biologiques de leurs enfants. Outre ces compétences d'ordre émotionnel, les aptitudes à la résolution de conflits étaient aussi garantes de liens satisfaisants au sein des dyades. Collings et Wright (2022) soulignent toutefois que les aptitudes de résolution de conflits doivent provenir en premier des mères d'accueil. Finalement, la bonne gestion des enjeux de pouvoir – autant par les services de protection de la jeunesse que par les mères elles-mêmes – assurait aussi une bonne relation entre les mères. Les enjeux de pouvoir ressortaient particulièrement dans le partage de l'autorité parentale et du rôle de mère. Toutefois, l'autorité parentale, lorsqu'elle était bien délimitée – généralement par une tutelle ou une adoption prononcée par le Tribunal –, n'était pas source de conflits entre les mères.

Les facteurs liés aux intervenantes psychosociales

Les intervenantes, autant en adoption qu'en protection de la jeunesse, exercent une influence non négligeable sur les pratiques liées aux contacts; autant ceux entre les familles biologiques et les enfants que ceux entre les familles biologiques et les parents d'accueil. Leurs croyances peuvent en influencer le déroulement. De plus, elles peuvent agir à titre de soutien pour toutes les parties impliquées : les parents biologiques, les parents adoptants, les parents d'accueil et les enfants. Cela dit, quelques aspects liés à l'organisation de leur travail peuvent nuire à leur contribution.

Les travailleuses sociales influencent beaucoup les modalités des contacts, notamment avec les croyances, les valeurs et les attitudes qu'elles entretiennent (Sen et Broadhurst, 2011). Les organisations pour lesquelles elles travaillent, plus particulièrement les politiques et les cultures en place, ont aussi une influence sur les contacts (Sen et McCormack, 2011). Pour ce qui est des contacts entre parents d'accueil et parents biologiques, Chateaufort, Pagé et Decaluwe (2021) rapportent une disparité d'opinions parmi les travailleuses sociales. Certaines jugent que les contacts entre parents biologiques et parents d'accueil sont une bonne occasion de défaire des préjugés pour les

parents d'accueil; d'autres, au contraire, jugent que ces contacts peuvent donner lieu à des conflits. Les intervenantes pourront donc s'interposer entre les parents d'accueil et les parents biologiques pour les empêcher de se rencontrer.

Lors des contacts, les travailleuses sociales peuvent offrir du soutien pour toutes les parties impliquées (Côté Auger, 2019; Sen et Broadhurst, 2011). Pour les parents biologiques, qui vivent des émotions fortes en lien avec le placement de leur enfant, l'accompagnement par des professionnelles est nécessaire pour les aider à faire le deuil de leur enfant (Atwool, 2013). Pour les jeunes placés, un bon accompagnement professionnel, de même que des aptitudes relationnelles telles que l'empathie et le non-jugement, aident dans la prise de décisions en lien avec les contacts (Larkins et al., 2015). Pour les parents d'accueil, les intervenantes peuvent aider au debriefing après des contacts qui ont fait émerger des émotions fortes chez les enfants (del Pozo de Bolger et al., 2018). Elles peuvent aussi assurer la sécurité des parents d'accueil et des enfants en agissant à titre de zone tampon entre eux et les parents biologiques (Boyle, 2017; Collings et Wright, 2022; Collings et al., 2020). Lors des visites supervisées, les travailleuses sociales peuvent agir à différents niveaux. Elles peuvent autant travailler avec les parents d'accueil, les parents biologiques et les enfants que sur la relation entre eux. Elles peuvent aussi aider dans la gestion des émotions vécues par l'enfant (Côté Auger, 2019).

Toutefois, ce rôle de soutien de la part des intervenantes ne s'actualise pas toujours dans la pratique. En effet, des parents biologiques rapportent des traitements non satisfaisants de leur part lors des contacts (García-Martín et al., 2018; Kiraly et Humphreys, 2015). Les parents d'accueil déplorent parfois aussi que les contacts soient chapeautés par des intervenantes qui manquent d'expérience (Collings et al., 2020). L'important roulement de personnel, duquel découle un manque de continuité pour toutes les parties impliquées, est associé à de l'insatisfaction, autant chez les enfants que chez les parents d'accueil et chez les parents biologiques (Blythe et al., 2014; Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021).

La collaboration entre les parties impliquées

La collaboration entre les parties impliquées dans les contacts – les parents d'accueil, les parents biologiques, les services de protection de la jeunesse ou d'adoption ainsi que les enfants eux-mêmes – est garante de contacts qui se déroulent mieux. Un tel état de fait a poussé certaines

juridictions, dont l'Australie, à promouvoir les ententes de contacts entre parents biologiques et les enfants adoptés par leurs familles d'accueil. Toutefois, cette collaboration peut être entachée par des différences d'opinions et de visions.

Beaucoup de chercheuses affirment que la collaboration entre les parents d'accueil et les parents biologiques favorise, pour les enfants, des contacts positifs avec leur famille biologique (Atwool, 2013; Boyle, 2017; Humphreys et Kiraly, 2010; Luu et al., 2019). À l'inverse, lorsque les parents biologiques sont belligérants et qu'ils fournissent des efforts pour ravoir leurs enfants, un climat de méfiance peut s'installer entre eux et, ainsi, rendre l'expérience des contacts désagréable (Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021). Chateauneuf, Pagé et Decaluwe (2021) déplorent ce manque de confiance qui peut s'installer entre les parents biologiques et les parents d'accueil. Selon les chercheuses, un climat de confiance entre les parents biologiques et les parents d'accueil pourrait favoriser les adoptions par consentement de la part des parents biologiques.

La collaboration n'est toutefois pas la norme lorsqu'il est question de contacts en protection de la jeunesse. À titre d'exemple, en Espagne, des travailleuses sociales et des parents d'accueil déplorent le manque de collaboration entre les parties impliquées (Fuentes et al., 2018). Le portrait n'est pas plus positif au Québec où, à la Commission Laurent, des experts et des intervenantes ont fait état de relations conflictuelles entre les services de protection de la jeunesse et les parents d'accueil (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021). Les intervenantes et les parents d'accueil interviewés par Fuentes et al. (2018) avancent que les contacts parents-enfants devraient être préparés à l'avance. Lors de cette préparation, les familles d'accueil et les familles biologiques devraient être impliquées. Spielfogel et Leathers (2022) rapportent les propos d'intervenantes qui abondent dans le même sens pour ce qui est des contacts entre les parents en familles d'accueil régulières et les parents biologiques. Parmi les intervenantes interviewées ($n = 12$), celles qui avaient déjà organisé des contacts entre les parents d'accueil et les parents biologiques rapportaient des interactions plus difficiles lorsque ces contacts n'étaient pas préparés, notamment parce qu'ils causaient de la confusion.

Il arrive souvent que les parties prenantes aient des opinions différentes des contacts entre les enfants et les parents biologiques. Dans leur étude auprès d'enfants placés dans des familles d'accueil portugaises, Delgado et al. (2017) rapportent des opinions différentes entre les travailleuses sociales et les parents d'accueil. Les premières rapportent moins d'émotions négatives à la suite des contacts que les derniers. Delgado et al. (2017) avancent qu'il y a un manque de

communication entre les parties prenantes, mais supposent aussi que le désir des familles d'accueil de garder les enfants pour elles-mêmes influencerait négativement leur évaluation des contacts. Salas Martínez et al. (2016) rapportent la même chose dans des services de protection de la jeunesse espagnols. Salas Martínez et al. (2016) ont comparé les évaluations des contacts faites par les enfants, les parents d'accueil et les travailleuses sociales. Dans leur étude, les évaluations faites par les enfants étaient plus près de celles faites par les travailleuses sociales que celles faites par leurs parents d'accueil. Il n'est pas interdit d'avancer que des écarts importants dans les opinions sur les contacts, en particulier lorsqu'ils sont joints à un manque de communication, peuvent nuire à la collaboration entre les parties prenantes.

La supervision des visites

Dans les services de protection de la jeunesse, beaucoup des contacts entre les parents et les enfants sont supervisés; pour les enfants placés dans les familles d'accueil régulières comme ceux placés dans les familles d'accueil des programmes de planification concurrente (Côté Auger, 2019; Côté et al., 2014; Louis-Jacques, 2020; Taplin et al., 2021). La supervision des contacts, comme le disent Côté et al. (2014), est une pratique clinique complexe. La façon dont cette supervision est faite peut influencer sur le déroulement des contacts. Toutefois, il arrive que plusieurs éléments ne soient pas en place pour assurer une expérience optimale pour toutes les parties impliquées.

Lorsque les contacts sont supervisés, ils peuvent l'être tantôt par des travailleuses sociales, tantôt par les parents d'accueil. À notre connaissance, il n'existe pas de données sur le pourcentage de supervision des contacts dans les services de protection de la jeunesse. Toutefois, dans le programme de type Banque mixte, la supervision des contacts est généralement la norme (Chateaufort, Pagé et Decaluwe, 2021; Ouellette et Goubau, 2009), étant donné le risque élevé évalué par les travailleuses sociales. Ces contacts auront souvent lieu dans des lieux neutres, qui ne conviennent pas nécessairement aux parents biologiques et aux enfants. C'est d'ailleurs le contexte froid des contacts supervisés qui pousseront de nombreux parents biologiques dont l'enfant a été confié à une famille du programme Banque mixte à abandonner les démarches assez tôt dans le processus (Chateaufort et Lessard, 2015). Dans leur étude sur les facteurs associés à des annulations de visites parentales de la part des parents biologiques, Taplin et al. (2021) observent moins d'annulations lorsque les visites sont supervisées par des parents d'accueil.

Lorsque c'est le cas, les parents biologiques et les parents d'accueil – souvent en familles d'accueil de proximité – sont souvent liés entre eux par le sang. Mais outre les relations préexistantes entre les parents biologiques et les parents d'accueil, Taplin et al. (2021) avancent que le contexte plus convivial et informel des contacts supervisés par les parents d'accueil les découragerait d'annuler. En effet, ces contacts ont généralement lieu dans des lieux publics comme des parcs ou des restaurants, et non dans des lieux neutres et non familiaux.

Les parents d'accueil peuvent aussi exprimer des malaises en lien avec la supervision des contacts, en particulier lorsqu'ils ont lieu dans des lieux neutres. Parmi les parents d'accueil espagnols interviewés par Fuentes et al. (2018), plusieurs disaient ne pas aimer les points de rendez-vous. Ils disaient qu'ils n'étaient pas bien adaptés aux besoins des enfants, notamment en raison de la froideur des salles de visites. Outre la question du lieu, dans sa thèse de doctorat sur les familles d'accueil régulières et leur point de vue sur les visites supervisées, Louis-Jacques (2020) observe que les visites supervisées sont une tâche complexe pour les parents d'accueil. En effet, ceux-ci doivent préparer l'enfant aux visites, notamment en veillant à son hygiène et en lui préparant les effets nécessaires (p. ex., biberon, couches, collations, etc.). Ils doivent aussi identifier, interpréter et gérer les réactions pré- et post-visite de l'enfant.

Les pères gais et les contacts

Il existe très peu d'études sur la perception qu'ont les pères gais adoptants des contacts avec les parents biologiques en contexte de protection de la jeunesse. Le mémoire de maîtrise de Fortin (2011), qui a tenté de faire la lumière sur l'expérience des pères gais québécois dans le cadre du programme Banque mixte, aborde partiellement la question des contacts. Toutefois, des sept pères interviewés, seul un avait des contacts avec une tante de l'enfant. Autrement dit, les travaux de Fortin (2011) ne nous permettent pas de comprendre la diversité des expériences qu'ont les pères gais en ce qui concerne les contacts avec les parents biologiques dans le cadre d'un programme de type Banque mixte. Dans son mémoire de maîtrise, Bédard (2013) s'est aussi penchée sur l'expérience d'hommes gais québécois de la paternité adoptive, dont la paternité dans le contexte du programme Banque mixte. La question des contacts avec les parents biologiques n'a été que brièvement abordée. Ainsi, Bédard rapporte que, pour trois des sept pères gais interviewés ayant adopté par l'entremise du programme Banque mixte, les visites « [leur] apparaissent au mieux

inutiles et, au pire, perturbantes » (2013, p. 35). Toutefois, l’auteure n’en dit pas plus et ne rapporte que les propos d’un seul des participants en exemple. Parmi les quelques études québécoises portant sur le programme Banque mixte, qui abordent directement ou indirectement la question des contacts (Chateauneuf et al., 2018; Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021; Gagné, 2020; Pagé, 2012; Pagé et al., 2019), quelques-unes comportaient des familles homoparentales dans leur échantillon de participantes et de participants. L’une d’entre elles – celle de Chateauneuf, Pagé et Decaluwe (2021) – a fait ressortir que les pères gais pouvaient avoir un avantage sur les parents d’accueil en familles hétéroparentales dans les relations avec la mère biologique de leurs enfants. En effet, les pères gais du programme Banque mixte n’ont pas à compétitionner avec la mère biologique pour le titre de mère, celle-ci ayant la garantie qu’elle restera la seule mère de l’enfant (Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021). Outre ce constat, les autrices ne rapportent aucune autre expérience particulière chez les pères gais du programme Banque mixte lorsqu’il est question de contacts.

Du côté des écrits américains, deux études ont abordé directement la question : celle de Goldberg, Moyer, et al. (2012) et celle de Brodzinsky et Goldberg (2016). Puisque ce sont les seules études à aborder directement la question, pour la présente recension des écrits, nous avons décidé de nous enquérir non seulement de la perception qu’ont les pères gais des contacts avec les parents biologiques en contexte d’adoption par l’entremise d’un programme de type Banque mixte, mais aussi en contexte d’adoption privée⁸. Là-dessus, il existe une certaine littérature, dont nous allons aussi discuter.

Les contacts des pères gais en contexte de programme de type *foster-to-adopt*

Dans l’étude de Goldberg, Moyer, et al. (2012), des couples hétérosexuels ($n = 12$; 12 hommes et 12 femmes), lesbiens ($n = 17$; 34 femmes) et gais ($n = 13$; 26 hommes) participant à un programme de type *foster-to-adopt* ont été interviewés par téléphone dans le cadre d’une étude qualitative. Des entrevues individuelles portant sur leur expérience dans le programme, entrevues au cours desquelles les conjointes et les conjoints participaient séparément, il est ressorti que les familles d’accueil homoparentales vivaient à de nombreux égards des difficultés semblables à

⁸ L’adoption privée est une forme d’adoption qui existe aux États-Unis, mais pas au Québec. Aux États-Unis, l’adoption privée est assurée par des agences non gouvernementales. Au Québec, les adoptions sont encadrées par les centres de protection à l’enfance et à la jeunesse (CPEJ).

celles des familles d'accueil hétéroparentales, dont le manque de communication avec les services sociaux et le statut de famille d'accueil à vocation adoptive, statut qui ne leur octroie aucune autorité parentale et qui les oblige à consulter les parents biologiques pour de nombreuses décisions (p. ex., pour une intervention médicale ou pour le choix d'une école). En ce qui a trait aux contacts avec les parents biologiques, autant des familles homoparentales qu'hétéroparentales ont fait savoir qu'elles voulaient entretenir des liens avec les parents biologiques, mais que ces derniers ne voulaient pas. Six femmes lesbiennes et deux personnes hétérosexuelles ont aussi rapporté des difficultés à gérer les troubles comportementaux et émotionnels que l'enfant affichait à la suite des contacts avec ses parents biologiques, conformément à ce qui a été documenté par d'autres auteurs (Collings et al., 2020; Pagé, 2012).

Toutefois, les pères gais et les mères lesbiennes affirmaient vivre des difficultés que les familles d'accueil hétéroparentales ne vivaient pas. Parmi les personnes interviewées par Goldberg, Moyer, et al. (2012), 1 femme lesbienne et 7 hommes gais témoignent que le ou les parent(s) biologique(s) ont exprimé directement ou indirectement de l'homophobie, notamment en affirmant qu'ils ne veulent pas que leur enfant soit placé dans une famille homoparentale. De tels propos exprimés par les parents biologiques ont aussi été rapportés par Fortin (2011) dans le cadre du programme Banque mixte, au Québec. Il y a lieu de penser que cette homophobie pourrait être un obstacle aux contacts avec les parents biologiques puisque les pères gais oseraient moins eux-mêmes entrer en contact avec ces derniers. Lorsqu'ils n'ont pas le choix, par exemple lors des visites supervisées, ces contacts pourraient engendrer beaucoup de stress. Un père interviewé par Goldberg, Moyer, et al. (2012) racontait d'ailleurs qu'il devait demander la collaboration du centre de la petite enfance pour cacher au père biologique que son enfant était placé dans une famille homoparentale avec deux pères. Il est aussi possible que, de peur d'exposer des pères d'accueil à l'homophobie des parents biologiques, des intervenantes s'abstiennent d'organiser des contacts entre eux.

Ajoutons qu'outre l'homophobie des parents biologiques, un stress additionnel pour les pères gais dans le programme *foster-to-adopt* est la crainte que les juges ne traitent différemment leur demande d'adoption de l'enfant en raison de leur homosexualité. Goldberg, Moyer, et al. (2012), toutefois, ne rapportent rien sur l'influence que les contacts avec les parents biologiques pourraient avoir sur la décision des juges, ni sur les appréhensions que les pères gais et les mères lesbiennes pourraient avoir à cet égard. Au Québec, on pourrait penser que cette crainte est moins

prononcée, étant donné que la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (LQ. (2002). c. 6) permet aux conjoints de même sexe d'adopter.

Outre l'étude de Goldberg, Moyer, et al. (2012), l'étude de Brodzinsky et Goldberg (2016) s'est elle aussi penchée sur les contacts des parents adoptants – toutes orientations sexuelles confondues – avant et après l'adoption en contexte de protection de la jeunesse, mais aussi en contexte d'adoption privée. L'auteur et l'autrice ont fait parvenir à des parents adoptants des questionnaires contenant 203 questions portant sur différents aspects de l'expérience adoptive, dont les contacts avec les parents biologiques. L'échantillon, obtenu dans le cadre d'un projet intitulé *Modern Adoptive Families*, comportait 671 familles hétéroparentales, 111 familles homoparentales lesbiennes et 98 familles homoparentales gaies. La surreprésentation des familles homoparentales était intentionnelle.

Quelle que soit l'orientation sexuelle des parents adoptants, avant et après l'adoption de l'enfant, ils avaient plus de chances d'avoir des contacts avec des membres de la famille biologique de l'enfant en contexte d'adoption privée qu'en contexte d'adoption par l'entremise des services de protection de la jeunesse. Toutefois, après un placement en contexte de protection de la jeunesse, les pères gais avaient plus de contacts avec la famille biologique que les familles hétéroparentales ou les mères lesbiennes. Ils avaient aussi plus de contacts en personne que les autres parents, en plus de communiquer plus souvent par message texte ou par téléphone. Ils rapportaient aussi une relation plus satisfaisante avec la famille biologique. Ces résultats surprennent quand on tient compte de ceux de Goldberg, Moyer, et al. (2012), selon lesquels les pères gais et les mères lesbiennes peuvent ressentir de l'homophobie de la part des parents biologiques. On pourrait s'attendre à ce que l'expérience de l'homophobie – ou, du moins, son appréhension – répugne les pères gais et les mères lesbiennes à entretenir des contacts avec les parents biologiques, mais ces résultats laisseraient entrevoir que ce ne serait peut-être pas toujours le cas. Cela dit, la nature quantitative des données de Brodzinsky et Goldberg (2016) ne nous permet pas de comprendre les raisons de la plus grande satisfaction des pères gais dans les contacts.

Brodzinsky et Goldberg (2016) énoncent aussi quelques facteurs qui sont significativement associés aux contacts avec les parents biologiques, autant en contexte de protection de la jeunesse qu'en contexte d'adoption privée : l'âge de l'enfant au moment du placement dans la famille adoptive, l'âge actuel de l'enfant, le statut transraciale de l'enfant (c.-à-d., si l'enfant appartient à un autre groupe ethnique que celui des parents adoptants) et le statut marital (célibataire ou en couple)

du parent adoptant. Plus l'enfant est placé à un jeune âge dans sa famille adoptive, plus il a des chances d'avoir des contacts avec des membres de sa famille biologique. Soulignons que cette dernière association a aussi été rapportée dans d'autres études sur les contacts en contexte de famille d'accueil régulière chez des enfants plus âgés (Delgado et al., 2017; McWey et al., 2010). En ce qui a trait au statut transraciale, l'appartenance de l'enfant à un groupe ethnique différent est associée à une fréquence de contacts moindre que dans les cas où l'enfant appartient au même groupe ethnique que ses parents adoptants. Pour ce qui est du statut marital des parents adoptants, ces derniers ont plus de chance d'avoir des contacts avec la famille biologique s'ils sont en couple que s'ils sont célibataires. Brodzinsky et Goldberg (2016) n'ont pas relevé de différence significative à cet égard entre les parents hétérosexuels et les parents des minorités sexuelles. Les auteurs n'ont pas avancé de raison pour expliquer la corrélation entre le statut marital et la fréquence des contacts. Il se pourrait que les parents adoptants célibataires, du fait qu'ils ne partagent pas les tâches avec un autre parent, aient moins le temps d'entretenir des contacts avec les familles biologiques que les parents adoptants en couple.

Les contacts des pères gais en contexte d'adoption privée

Les écrits scientifiques sur les contacts qu'ont les pères gais avec les parents biologiques en contexte de protection de la jeunesse sont rares. Toutefois, il existe aussi des écrits sur ces contacts en contexte d'adoption privée aux États-Unis. Puisque l'adoption constitue un volet important du programme Banque mixte, nous avons aussi consulté ces écrits. Dans la présente recension des écrits, nous aborderons les conclusions des études de Goldberg et al. (2011), de Farr et Goldberg (2015) et de Farr et al. (2018), qui se sont penchées sur les perceptions qu'ont les pères gais des contacts post-adoption avec la famille biologique en contexte d'adoption privée.

Aux États-Unis, on dit de l'adoption – autant en contexte d'adoption privée qu'en contexte de protection de la jeunesse – qu'elle est de plus en plus « ouverte » (Goldberg et al., 2011). On dit d'une adoption qu'elle est « ouverte » lorsque, avant ou après celle-ci, il y a un échange d'informations entre la famille adoptante et la famille d'origine. Cet échange peut se faire en personne, mais aussi par différents moyens de communication (téléphone, courriels, etc.), sur une base plus ou moins régulière. Par opposition, l'adoption est dite « fermée » lorsqu'il n'y a pas de tels échanges. Dans leur étude qualitative auprès de couples hétérosexuels ($n = 15$, soit 15 hommes

hétérosexuels et 15 femmes hétérosexuelles) et de couples de même sexe ($n = 30$, soit 15 couples lesbiens et 15 couples gais; pour un total de 30 femmes lesbiennes et 30 hommes gais), Goldberg et al. (2011) font ressortir que les parents adoptants des minorités sexuelles tendent à accepter plus facilement l'ouverture en adoption que les parents hétérosexuels. Certains parents hétérosexuels affirment accepter l'ouverture en adoption parce qu'ils n'ont pas le choix, parce qu'il y a de moins en moins d'agences en adoption qui permettent l'adoption fermée. Aucun couple de même sexe interviewé par les auteures n'a partagé cette vision.

Si Brodzinsky et Goldberg (2016) rapportent que les pères gais sont ceux qui entretiennent le plus de contacts avec les parents biologiques, Farr et Goldberg (2015) et Farr et al. (2018) n'observent toutefois pas de différence, dans l'ensemble, entre les familles homoparentales et les familles hétéroparentales en ce qui a trait aux contacts. Autant les parents adoptants hétérosexuels qu'homosexuels exprimaient des réticences à l'idée d'entretenir des contacts avec les mères biologiques lorsqu'elles avaient des problèmes de consommation ou de comportement (Farr et Goldberg, 2015). Deux différences mineures entre familles adoptantes hétéroparentales et homoparentales sont relevées par les deux études. Premièrement, Farr et Goldberg (2015) soulignent que le nombre de contacts par téléphone que les parents adoptants ont avec les parents biologiques est plus fréquent chez les pères gais (en moyenne une fois par deux mois) que chez les mères lesbiennes et les mères hétérosexuelles (en moyenne une fois par trois mois). Deuxièmement, Farr et al. (2018) affirment que les pères gais adoptants sont ceux qui entretiennent le plus de liens avec les pères biologiques. Les auteures soutiennent qu'il n'y a pas de différences significatives entre familles homoparentales et hétéroparentales en ce qui a trait aux contacts avec les autres membres de la famille biologique (mère, grands-parents, frères et sœurs, oncles et tantes ainsi que cousines et cousins).

Conclusion de la recension des écrits

La question des contacts avec la famille biologique en contexte de protection de la jeunesse a fait beaucoup couler d'encre. Si les écrits scientifiques portant sur les contacts lors de placements en familles d'accueil régulières sont assez abondants, ceux portant sur les contacts lors de placements dans des familles d'accueil de programmes de planification concurrente le sont moins. Même si, dans les deux cas, les contacts ont lieu dans un contexte de protection de la jeunesse, les

réalités sont différentes. Dans les écrits sur les contacts dans le cadre de placements en familles d'accueil régulières, les enfants impliqués sont très souvent d'âge scolaire, ayant entre 5 et 17 ans. Or, dans le programme Banque mixte, les enfants placés sont – dans une majorité écrasante – des enfants d'âge préscolaires, voire des nourrissons (Chateaufort, Pagé et Poirier, 2021; Noël, 2008). Étant donné le jeune âge de ces enfants qui, souvent, n'ont même pas encore développé la faculté de parole, la question des contacts avec les parents biologiques se pose différemment, notamment en raison de leur stade de développement (Atwood, 2013) et des enjeux d'attachement particuliers à leur âge (Bowlby, 1978a, 1978b). Il en est de même pour la question des contacts entre parents d'accueil et parents biologiques, qui prennent une couleur particulière en raison de la réalité de la planification concurrente.

Pour nous aider à comprendre les défis associés aux contacts avec les familles biologiques, nous croyons que les parents d'accueil sont parmi les mieux placés pour donner des éléments de réponse. Il existe des écrits sur la perspective que les pères gais adoptants ont des contacts en contexte d'adoption, mais ils se limitent à une poignée d'études, toutes américaines, essentiellement en contexte d'adoption privée (Brodzinsky et Goldberg, 2016; Farr et Goldberg, 2015; Farr et al., 2018; Goldberg et al., 2011; Goldberg, Moyer, et al., 2012). Rappelons qu'au Québec comme ailleurs, la perspective des pères d'accueil – qu'ils soient gais ou non – est peu étudiée (Boyer et Noël, 2019). Avec le présent projet de recherche, nous souhaitons faire la lumière sur certains aspects des contacts en contexte de protection de la jeunesse, soit les contacts entre parents d'accueil et les parents d'origine, mais aussi les contacts entre enfants placés en famille Banque mixte et parents d'origine – tels que les pères gais du programme Banque mixte les voient.

Cadre conceptuel et théorique

Pour étudier la perception qu'ont les pères gais des contacts avec les familles biologiques dans le cadre du programme Banque mixte, nous avons mobilisé deux concepts : la filiation et le genre. Les deux concepts sont importants lorsqu'il est question de parenté et de parentalité. Si les termes « parenté » et « parentalité » tendent à être confondus et perçus comme des synonymes, ils possèdent deux sens bien distincts. La « parenté » réfère aux liens entre les membres d'une famille (p. ex., fils/fille, sœur/frère, oncle/tante ou père/mère) tandis que la « parentalité » réfère à l'exercice quotidien des gestes parentaux (p. ex., les soins, l'éducation ou le réconfort) (Ouellette et Lavallée, 2015). Dans le programme Banque mixte, avant le prononcement d'une adoption, il n'y a aucun lien de parenté qui unit les parents d'accueil à leurs enfants. Les enfants sont liés à leurs parents biologiques, autant sur le plan génétique que sur le plan juridique. Néanmoins, l'exercice de la parentalité se fait par les parents d'accueil qui, éventuellement, souhaitent être les parents reconnus de leurs enfants sur le plan juridique. Autrement dit, les expériences de la parentalité et de la parenté prennent des formes particulières dans le programme Banque mixte, et c'est en partie en raison de considérations liées à la filiation et au genre.

Dans le présent chapitre, nous allons expliquer les concepts de filiation et de genre. Le premier concept est important pour comprendre comment sont définis les liens de parenté entre des individus d'une famille, liens qui sont gouvernés par différentes logiques. Nous présenterons trois de ces logiques : la logique biologique, la logique juridique et la logique sociale. Dans le programme Banque mixte, ces trois logiques sont mobilisées – autant par les intervenantes que par les parents d'accueil et les parents biologiques – pour définir les contours de la parenté et de la parentalité. Le second concept, quant à lui, est également important pour étudier la parenté et la parentalité. En effet, si la filiation définit qui est le parent d'un enfant, c'est le genre qui définit le père et la mère. Les discours sociaux entourant le genre influencent également la parentalité. En effet, en raison de pressions sociales liées au genre, les pères et les mères ne sont pas appelés à exercer la parentalité de la même façon. Ces pressions sociales prennent une forme particulière pour les familles homoparentales masculines, dont l'expérience de l'homophobie et de l'hétéronormativité peut influencer l'exercice de la parentalité.

La filiation

Dans le domaine du droit, la filiation réfère au lien juridique qui unit un enfant à ses parents (Joyal, 2006; Ouellette et Lavallée, 2015). Le concept de filiation est aussi invoqué en sociologie et en anthropologie pour étudier les liens familiaux. La filiation est contingente du contexte socioculturel dans lequel elle se définit. D'un groupe ethnoculturel à l'autre, ce ne seront pas les mêmes idées reçues qui seront invoquées pour établir les relations familiales entre des individus. En occident, trois logiques gouvernent la filiation : une logique biologique, une logique juridique et une logique sociale.

Dans les prochaines sections, nous allons exposer les trois logiques qui gouvernent la filiation. Nous allons aussi expliquer en quoi ce concept est important en adoption, soit une mesure qui redéfinit la filiation d'un enfant. Étant donné que l'adoption est le projet de vie qui se concrétise le plus souvent pour les enfants placés dans les familles d'accueil du programme Banque mixte, nous allons aussi expliquer en quoi la filiation adoptive joue sur les réalités parentales dans le programme Banque mixte.

La filiation et la logique biologique

Lorsque vient le temps de définir la filiation, la logique biologique est assurément la première invoquée. Cette logique évoque les liens génétiques (ou les « liens du sang ») pour établir les liens de parenté entre les individus. Selon cette logique, un enfant est le fils ou la fille d'une femme – sa mère – et d'un homme – son père – qui lui ont donné naissance. Les enfants nés des mêmes parents – ou, à tout le moins, du même père ou de la même mère – sont frères et sœurs en raison du bagage génétique qu'ils partagent.

Les liens biologiques constituent depuis longtemps le premier fondement de la filiation juridique en occident. Depuis 1991, le *Code civil du Québec* énonce que « [la] filiation tant paternelle que maternelle se prouve par l'acte de naissance, quelles que soient les circonstances de

la naissance de l'enfant » (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 523)⁹. Pendant longtemps, la primauté de cette logique biologique, telle qu'elle était consignée dans le Code civil, a gêné la reconnaissance légale de familles construites au moyen des nouvelles technologies reproductives. En effet, il a longtemps été difficile pour les couples de même sexe ou de sexe opposé de se faire reconnaître à titre de parents d'un enfant né d'une femme porteuse (Tahon, 2005, 2010). Puisque le Code civil a longtemps énoncé que l'acte de naissance établit la filiation « tant paternelle que maternelle », la femme porteuse, qui donne naissance à l'enfant, était *de facto* la mère sur le plan juridique.

Si la logique biologique est la première logique invoquée pour établir les liens de filiation, pendant longtemps, elle a aussi été perçue comme la meilleure façon de les établir, voire la seule qui soit légitime. Comme le rapportent Lavallée et Ouellette (2020), ce n'est que depuis les années 1970 que les enfants adoptés jouissent des mêmes droits que les enfants non adoptés. Auparavant, les familles adoptantes étaient perçues comme des familles de seconde classe, moins légitimes que les familles où les individus partageaient un bagage génétique. Dans les années 1920, les familles adoptantes québécoises vivaient de la pression sociale pour taire l'adoption de leur enfant. Elles avaient le mot d'ordre de faire croire aux autres qu'elles étaient des familles « normales » (Lavallée et Ouellette, 2020). Les familles adoptantes devaient entretenir ce que Cadoret (2000) nomme une « fiction biologique », soit un récit familial qui amène à voir et présenter la famille adoptante comme une réplique de la famille nucléaire biologique.

La logique biologique n'est plus la seule invoquée pour légitimer des liens de filiation. Il convient de souligner toutefois qu'avec les avancées scientifiques, les questionnements entourant la filiation biologique se sont transformés. Avec les tests de paternité, qui n'existaient pas jusqu'à tout récemment, les hommes peuvent avoir une confirmation claire des liens génétiques qu'ils ont avec leurs enfants ou non (Collard et Zonabend, 2013). De plus, les nouvelles technologies reproductives – grossesse pour autrui, dons de gamètes, etc. – ouvrent une nouvelle voie à la parenté biologique pour les couples infertiles, voie qui était impensable jusqu'à récemment (Joyal,

⁹ L'article 523 du *Code civil du Québec* a été modifié en 2023 après l'adoption de la *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil* (LQ. (2022). c. 22). L'article modifié se lit comme suit : « La filiation de l'enfant s'établit à l'égard de la mère ou du parent par le fait de lui avoir donné naissance et, à l'égard du père ou de l'autre parent, par la reconnaissance d'un lien de filiation dans la déclaration de naissance conformément aux règles prévues au présent code. » (*Code civil du Québec*. RLRQ, c. CCQ-1991, art. 523)

2006). Ces nouvelles réalités entraînent des questionnements variés à l'égard de la filiation, notamment la filiation adoptive.

La filiation et la logique juridique

Si la logique biologique est importante dans l'établissement des liens de filiation, la logique juridique l'est aussi. Comme nous l'avons évoqué plus haut, le biologique dicte la filiation juridique. Bien souvent, le juridique ne fait qu'avaliser les liens de filiation biologique en les consignant dans des documents légaux, notamment sur le certificat de naissance. Outre cette consignation officielle, le juridique dicte aussi les droits et responsabilités que les individus ont les uns envers les autres. À titre d'exemple, le *Code civil du Québec* prescrit « l'obligation alimentaire des parents à l'égard de leurs enfants » (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 587.1). Si l'appareil juridique entérine des liens de filiation fondés sur le biologique, par moments, il en crée qui ne s'appuient pas toujours sur des considérations biologiques. C'est ce qui se produit lorsqu'une adoption est prononcée, l'adoption étant une mesure juridique qui crée des liens qui, souvent, ne s'appuient sur aucun lien de parenté génétique (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 565.1).

La logique biologique n'a toutefois pas toujours été la seule logique invoquée pour établir les liens de parenté entre les individus. S'il est possible aujourd'hui de prouver la paternité génétique entre un homme et un enfant, jusqu'au milieu du XX^e siècle, la paternité génétique était incertaine. À défaut d'avoir des tests génétiques probants pour confirmer le lien de sang entre un homme et son enfant, pendant longtemps, c'était le mariage avec la mère de l'enfant qui assurait le lien de filiation avec le père (Cadoret, 2000; Collard et Zonabend, 2013). Autrement dit, un homme était considéré comme le père d'un enfant s'il était marié avec la femme qui lui avait donné naissance, et ce, même en l'absence de liens génétiques confirmés par des tests de paternité. La présomption de la paternité, soit le principe selon lequel le mariage fait le père en raison de son alliance avec la mère, est consigné dans de nombreux textes de loi en occident pour établir le lien de filiation entre un homme et son enfant. Au Québec, depuis 1991, le *Code civil du Québec* stipule que « [l]'enfant né pendant le mariage ou dans les 300 jours après sa dissolution ou son annulation

est présumé avoir pour père le mari de sa mère » (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 525)¹⁰. La présomption de la paternité est un héritage de la Rome antique, qui voulait normaliser les « enfants légitimes » (c.-à-d., ceux nés dans un mariage) (Herbrand, 2012). Cet héritage de la Rome antique a été consigné dans les textes de loi québécois jusque dans les années 1960. En effet, auparavant, les enfants québécois nés de parents non mariés étaient considérés « illégitimes », d'un point de vue autant social que légal (Lavallée et Ouellette, 2020).

L'alliance entre deux personnes est un phénomène juridique important qui peut être mobilisé pour établir les liens de filiation et asseoir la légitimité d'un système familial. Aujourd'hui encore, le mariage – ou, à tout le moins, une alliance entre époux comme l'union civile ou l'union de fait – est au cœur des discussions entourant les liens familiaux. C'est sur cette alliance, entre autres, que des couples de même sexe appuient leur légitimité en tant que parents (Cadoret, 2000). Dans les efforts de mobilisation qui ont mené à l'adoption de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* en 2002, les regroupements de défense des droits des gais et des lesbiennes ont appuyé la légitimité des couples de même sexe à titre de parents en mettant de l'avant qu'ils sont des familles normales, avec deux parents à leur tête (Tahon, 2010). D'ailleurs, si un mariage ou une union civile ne peut impliquer qu'un maximum de deux époux, un enfant ne peut avoir qu'un maximum de deux parents reconnus (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 114). Ce n'est pas une simple coïncidence si la filiation parentale et l'alliance sont toutes deux réservées à un maximum de deux adultes : l'alliance entre deux adultes a longtemps été une composante importante dans les liens de filiation (Cadoret, 2000; Tahon, 2005, 2010).

La filiation et la logique sociale

Outre le biologique et le juridique, la logique sociale est elle aussi invoquée pour asseoir les liens de filiation entre des individus. Collard et Zonabend (2013) observent que vers la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, le discours de la « parenté sociale » s'est affirmé de plus en plus dans les sociétés occidentales. Ce discours met de l'avant l'importance du quotidien dans la construction des liens de parenté. Dans cette logique, ce sont les soins et les pratiques du quotidien

¹⁰ Depuis 1991, l'article 525 a été modifié deux fois : la première en 2002 après l'adoption de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (LQ. (2002), c. 6) et la seconde en 2022 après l'adoption de la *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil* (LQ. (2022), c. 22).

– l'exercice de la « parentalité », comme nous l'avons définie plus haut – qui forment le socle de la parenté. Collard et Zonabend résumant cette perspective ainsi : « En fait, il faut toujours, d'une façon ou d'une autre, adopter ses propres enfants et décider d'agir auprès d'eux en tant que parent » (2013, p. 40).

L'émergence du discours de la parenté sociale n'est pas étrangère aux changements sociaux qui ont transformé la famille au cours du siècle dernier. En effet, la famille nucléaire traditionnelle n'est plus le seul type de famille reconnu. La famille nucléaire côtoie de plus en plus des familles recomposées, des familles homoparentales et des familles créées par les technologies de reproduction assistées, entre autres (Cadoret, 2000). Dans beaucoup de ces configurations familiales, des adultes sont appelés à prendre une place importante dans la vie de jeunes avec qui ils et elles n'ont ni de liens de sang ni de liens juridiques. C'est le cas des familles recomposées, par exemple, où le nouveau conjoint du parent côtoie l'enfant de ce dernier. Au Québec, la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* adoptée en 2002 s'inscrivait dans la volonté du législateur d'encadrer des relations existantes. Si les efforts visant à faire reconnaître les couples de même sexe ont ouvert la porte à l'union civile pour ces derniers, les efforts visant à faire reconnaître des liens de filiation juridique avec plus de deux parents se sont butés à ce que Tahon nomme un « manque d'imagination socio-anthropologique du ministre de la Justice » (2010, p. 120).

Il n'en demeure pas moins que les familles adoptantes ont souvent recours à la logique sociale pour légitimiser les liens de filiation. À défaut de pouvoir appuyer leurs liens de filiation sur un bagage génétique partagé avec leurs enfants, les parents adoptants vont mobiliser des arguments de la logique sociale pour asseoir leur légitimité à titre de parents. Les parents adoptants vont invoquer les soins qu'ils prodiguent au quotidien pour asseoir leur lien de parenté avec leurs enfants. C'est pour cette raison que beaucoup des parents d'accueil du programme Banque mixte disent se voir comme les parents de leurs enfants même avant qu'une adoption ne soit prononcée (Pagé, 2012).

La filiation adoptive et les logiques qui s'entrechoquent

Nous venons d'effectuer un bref survol des logiques qui gouvernent la filiation. Nous avons tenté de les distinguer les unes des autres, mais en pratique, elles se chevauchent et s'influencent

entre elles. Aux premiers abords, l'adoption semble évacuer entièrement la logique biologique dans l'établissement des liens de filiation, en particulier dans les cas d'adoption extrafamiliale. Néanmoins, même si l'adoption implique des enfants qui ne partagent pas le même bagage génétique que leurs parents adoptants, elle n'échappe pas aux questionnements soulignés par la logique biologique. Nous avons évoqué plus haut la pression que les familles adoptantes ont longtemps eue pour entretenir ce que Cadoret (2000) nomme une « fiction biologique ». De plus, les familles adoptantes évoluent dans une société où sont véhiculés des discours biologisants entourant la famille, discours qui peuvent mettre les liens biologiques sur un piédestal par rapport aux liens adoptifs (Lavallée et Ouellette, 2020). Confrontées à ces discours, les familles adoptantes peuvent être appelées à déployer des arguments pour se positionner à titre de familles légitimes, arguments qui font principalement appel aux logiques juridique et sociale, que nous avons expliquées plus haut.

Aujourd'hui, les familles adoptantes ne sont plus légalement des familles de seconde classe. Elles jouissent des mêmes reconnaissances légales que les familles nucléaires traditionnelles (Lavallée et Ouellette, 2020). La légitimité grandissante des familles adoptantes n'est pas étrangère à l'émergence du discours de la parenté sociale qui s'est affirmé dans les dernières décennies; discours qui, rappelons-le, met l'accent sur l'exercice de la parentalité pour appuyer les liens de parenté (Collard et Zonabend, 2013). À lui seul, toutefois, l'exercice de la parentalité au quotidien n'est pas suffisant pour asseoir sa légitimité en tant que famille. Dans un État de droit comme le Québec, pour pleinement exercer leur parentalité, les parents doivent disposer d'une certaine reconnaissance légale, par exemple pour donner des autorisations ou signer des consentements. C'est donc dire que, pour légitimiser la filiation adoptive, la logique sociale s'appuie sur la logique juridique, et vice versa.

Il y a un élément important de la logique biologique auquel les familles adoptantes ne peuvent échapper : la question des origines biologiques. Joyal (2006) rappelle qu'en psychologie, il est reconnu qu'il est avantageux pour le développement psycho-émotionnel d'un enfant de connaître ses origines biologiques, en particulier pour des raisons identitaires. C'est une des raisons pour lesquelles il est admis que l'adoption « ouverte » (c.-à-d., toute forme d'adoption où il y a communication avec les parents biologiques) est préférable à l'adoption dite « fermée » (c.-à-d., toute forme d'adoption où il n'y a aucune communication) (Lavallée et Ouellette, 2020). Le *Code civil du Québec* prévoit donc que « [t]out adopté, y compris celui âgé de moins de 14 ans qui a

l'accord de ses père et mère ou de son tuteur, a le droit d'obtenir, auprès des autorités chargées par la loi de les révéler, ses nom et prénoms d'origine, ceux de ses parents d'origine et les renseignements lui permettant de prendre contact avec ces derniers » (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 583). Autrement dit, les parents ou les enfants en familles adoptantes doivent composer avec les parents d'origine qui, eux, sont génétiquement apparentés avec les enfants, même si les parents adoptants sont ceux qui exercent la parentalité au quotidien.

Outre les bienfaits sur le développement identitaire, la connaissance des origines d'un enfant peut l'aider à comprendre son profil de santé. Elle permet, par exemple, de connaître les probabilités de développer des problèmes de santé héréditaires. Mais outre les raisons de santé, l'importance de connaître les origines génétiques d'un enfant s'appuie sur la peur de ce que Collard et Zonabend (2013) nomment « l'inceste accidentel ». Cette peur a amené plusieurs législations, dont le Québec, à empêcher les mariages entre membres proches de la parenté d'origine. Le *Code civil du Québec* précise que « l'adopté cesse d'appartenir à sa famille d'origine, sous réserve des empêchements de mariage ou d'union civile » (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 577). Pour Collard et Zonabend, cet interdit atteste « de la force et du caractère indélébile de la nature dans notre parenté occidentale » (2013, p. 46). Étonnamment, cet interdit de mariage en droit québécois ne concerne pas les membres proches de la parenté adoptive : « Toutefois, le tribunal peut, suivant les circonstances, permettre un mariage ou une union civile en ligne collatérale entre l'adopté et un membre de sa famille d'adoption » (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 578).

Le « partage » de la filiation dans le programme Banque mixte

Les questions de filiation sont importantes dans le programme Banque mixte. En effet, il y a deux types de parents impliqués dans la vie d'un enfant. D'une part, il y a les parents biologiques, qui ont donné naissance à l'enfant. Dans une logique biologique, ce sont eux les parents de l'enfant. Conformément au *Code civil du Québec*, qui énonce que c'est l'acte de naissance qui fait le parent, ce sont ces parents que l'état reconnaît comme tels, et ce sont leurs noms qui sont consignés sur les certificats de naissance. D'un point de vue juridique, ils sont donc les parents des enfants. D'autre part, il y a les parents d'accueil, qui sont ceux qui prodiguent des soins à l'enfant au quotidien. Dans une logique sociale, ce sont essentiellement eux, les parents. Toutefois, aux yeux de la loi, ils ne sont pas les parents des enfants. N'étant pas les parents légalement reconnus de leurs enfants,

les parents d'accueil ne peuvent pas prendre certaines décisions ou signer des autorisations pour eux.

Les parents biologiques et les parents d'accueil revendiquent une place dans la vie de l'enfant. Rappelons que, contrairement aux familles d'accueil régulières, les familles d'accueil du programme Banque mixte se sont généralement engagées dans le programme dans l'idée de devenir les parents exclusifs d'enfants (Boyer et Noël, 2018b; Gagné, 2020; Pagé, 2012). Ces parents d'accueil souhaitent donc être les parents sociaux, mais aussi les parents légaux de leurs enfants. Les liens de filiation juridique sont donc un point de litige majeur entre les parents d'accueil et les parents biologiques, d'autant plus qu'en droit québécois, un maximum de deux parents peuvent être reconnus comme étant les parents légaux en mesure d'exercer l'autorité parentale pour un enfant (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 599). Si les liens de filiation antérieurs peuvent être reconnus sur les certificats de naissance depuis 2017 (*Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions*. LQ. (2017). c. 18), cette reconnaissance est essentiellement symbolique. Elle ne confère aucuns attributs de l'autorité parentale aux parents biologiques une fois l'adoption prononcée.

La situation des pères gais dans le programme Banque mixte est particulière. D'une part, la légitimité conférée par le législateur québécois aux unions entre conjoints de même sexe est assez récente. Ce n'est que depuis 2002, avec l'adoption de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*, que les hommes gais peuvent être légalement reconnus comme des parents. De plus, contrairement aux couples hétérosexuels, les couples d'hommes qui s'engagent dans un projet parental dans le programme Banque mixte ne peuvent pas entretenir la « fiction biologique » comme le pourrait un couple de parents hétérosexuels (Cadoret, 2000). Les couples d'hommes sont aussi plus susceptibles de voir leur parenté et leur parentalité remises en question en raison de croyances homophobes, sexistes et hétéronormatives (Vyncke et al., 2008).

Il y a lieu de croire que, pour asseoir leur légitimité à titre de parents adoptants, les pères gais du programme Banque mixte mobilisent divers arguments invoquant les trois logiques que nous avons expliquées plus haut, arguments qui pourraient différer de ceux invoqués par des parents d'accueil hétérosexuels, par exemple. Étant donné le litige autour du titre de parent légal du programme Banque mixte, le concept de filiation nous semble important pour comprendre comment les pères d'accueil perçoivent les contacts avec les familles biologiques. En effet, ces

contacts peuvent mettre au jour certaines tensions entourant la filiation, autant dans les familles d'accueil que chez les familles biologiques.

Le genre

Le genre, tel que le décrit la philosophe Judith Butler (1990, 2004), est un phénomène social qui influe sur les interactions sociales, notamment en en définissant les contours. Étant donné son importance sur le plan des relations interpersonnelles, nous avons jugé important de mobiliser ce concept pour comprendre les interactions que les pères gais et leurs enfants ont eues autant avec les familles biologiques dans le programme Banque mixte. Le concept est d'autant plus important à mobiliser pour étudier les perceptions des pères gais dans le programme Banque mixte : en tant qu'hommes gais s'engageant dans un projet parental, ils bousculent plusieurs préconceptions entourant le genre, la paternité et la parentalité (Heslop, 2019).

Le genre influe sur les dynamiques interpersonnelles, notamment dans les familles – qu'elles soient hétéroparentales ou homoparentales, biologiques ou adoptives. Avant de présenter la vision du genre comme le définit Butler (1990, 2004), nous distinguerons les concepts de sexe et de genre avec les apports théoriques de West et Zimmerman (2009) et de Fausto-Sterling (2020). Après avoir expliqué cette distinction, nous présenterons le genre comme le conçoit Butler (1990, 2004), soit comme un dispositif idéologique qui régit les pratiques sociales et corporelles des hommes, des femmes et des personnes trans et non binaires. Ensuite, nous expliquerons en quoi le concept de genre est important dans les expériences de la parentalité, qu'il s'agisse de la parentalité hétéronormative, de la parentalité d'accueil et de l'homoparentalité. Finalement, nous expliquerons en quoi le genre influence les contacts entre les familles biologiques et les familles d'accueil.

Le sexe et le genre : entre nature et culture

West et Zimmerman (2009) établissent une distinction entre trois concepts : le « sexe », la « catégorie de sexe » et le « genre ». Le sexe renvoie à un ensemble varié de propriétés anatomiques et physiologiques. Parmi ces caractéristiques, West et Zimmerman (2009) en nommeront deux : les organes génitaux et les séquences chromosomiques. À ces deux caractéristiques, on peut ajouter les hormones sexuelles (Fausto-Sterling, 2020).

En Occident, il est largement admis qu'il y a deux « sexes » : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. Les hommes auraient un pénis, les chromosomes XY et sécrèteraient des hormones de type « testostérone »; les femmes, quant à elles, ont un vagin, la séquence chromosomique XX et sécrèteraient des hormones de type « œstrogène » et « progestérone ». Or, comme le rapporte Fausto-Sterling (2020), de nombreuses personnes présentent une configuration anatomique sexuelle qui ne cadre pas dans cette définition dichotomique. En effet, selon des données citées par Fausto-Sterling (2020), environ 1% des bébés naissants ont des organes génitaux qui ne cadrent pas dans la définition classique d'un pénis ou d'une vulve. Outre des différences sur le plan génital, de nombreux individus ont des séquences chromosomiques autres que XX et XY : XXX, X, XYY, etc. Finalement, pour ce qui est des hormones sexuelles, hommes et femmes sécrèteraient de la testostérone, de l'œstrogène et de la progestérone, dans des proportions variant d'une personne à l'autre (Fausto-Sterling, 2020).

Pour reprendre la classification de West et Zimmerman (2009), le sexe réfère à des propriétés anatomiques et physiologiques des individus, propriétés qui donnent lieu à une multitude de configurations possibles. Malgré la multitude de ces configurations, dans la conscience populaire occidentale, il est largement admis qu'il n'y a que deux « sexes » : les hommes et les femmes. La raison est que, en Occident, on rassemble les individus dans ce que West et Zimmerman (2009) nomment des « catégories de sexe ». Dans les cultures occidentales, ces catégories sont au nombre de deux. Autrement dit, le terme « catégorie de sexe » de West et Zimmerman (2009) est synonyme du terme « sexe » tel qu'il est compris dans la conscience populaire.

Si le « sexe » renvoie à des caractéristiques biologiques, physiologiques et anatomiques des personnes et la « catégorie de sexe », à l'ensemble culturellement construit dans lequel sont regroupées des personnes avec des caractéristiques données, le « genre », lui, renvoie aux pratiques et significations sociales rattachées aux catégories de sexe. La catégorie de sexe « hommes » en Occident, par exemple, est associée aux thèmes de l'agressivité, de la stoïcité émotionnelle et de la poursuite de la réussite, entre autres (Genest Dufault et Castelain Meunier, 2017). Selon West et Zimmerman, « il y a des comportements qui sont jugés conformes à une catégorie de sexe » (2009, p. 44). Les personnes assignées à l'une ou l'autre des catégories de sexe subissent donc une pression sociale pour adopter des comportements conformes à ce qui est attendu d'elles. Toute personne qui s'engage dans des pratiques sociales a des comptes à rendre quant à son genre. Lorsque cette personne n'adopte pas les comportements attendus par rapport à sa catégorie de sexe

(p. ex., lorsqu'un homme porte une robe en public), elle doit s'attendre à se faire imposer des sanctions sociales (West et Zimmerman, 2009).

Le genre comme un dispositif social

Selon Butler (1990, 2004), le genre est bien plus qu'un ensemble de comportements ou de significations sociales attribué à des catégories de sexe. Selon la philosophe, le genre est le dispositif social (« *social apparatus* ») qui produit l'ensemble des discours et des pratiques qui établissent et maintiennent les catégories de sexe en les présentant comme étant « naturelles ». En attribuant des significations à des corps sexués et en leur prescrivant certaines pratiques, le genre leur confère une forme d'intelligibilité culturelle. Cette intelligibilité culturelle permet aux individus d'entrer en interaction avec les autres en société. Lorsqu'un individu ne se conforme pas aux pratiques attendues de lui, il risque l'exclusion ou la violence à différents degrés. D'ailleurs, pour Butler (1990, 2004), le genre est aussi une analytique de pouvoir : non seulement il construit ses sujets en dressant les contours des catégories de sexe, mais il détermine les relations de pouvoir entre eux. En Occident, ce pouvoir social revient aux hommes et, par extension, au masculin.

Les pratiques sociales sont régies par les normes édictées par le genre. Ces normes ne sont pas les pratiques à proprement parler : elles sont plutôt des références à partir desquelles les pratiques sont mesurées et évaluées. Butler (1990, 2004) ne nomme pas explicitement le concept de reddition de comptes (*accountability*) proposé par West et Zimmerman (2009), mais pour la philosophe, il est clair qu'un manque de conformité aux normes du genre entraîne des sanctions sociales. La peur des sanctions sociales pousse donc les individus à se conformer aux normes du genre. Ces normes, à force d'être actées, performées et répétées par les individus, finissent par créer l'illusion qu'elles sont réelles et qu'elles sont même la preuve d'une essence profonde chez les hommes et les femmes. Le genre en tant que fait culturel finit par être perçu comme un fait naturel, biologique.

Selon Butler (1990, 2004), le genre tel qu'il se déploie en Occident admet l'existence de deux catégories de sexe : les hommes et les femmes. Il se déploie selon une grille d'analyse socioculturelle que Butler (1990, 2004) nomme la « matrice hétérosexuelle ». Outre la délimitation de deux catégories de sexe, la matrice prescrit des attributs et des comportements dits « masculins » et d'autres dits « féminins ». Les premiers doivent être exhibés par les hommes; les seconds, par

les femmes. La matrice prescrit aussi les désirs acceptables : les hommes doivent être attirés par les femmes; les femmes, par les hommes. Dans sa forme complète, la matrice hétérosexuelle est à la base de nombreuses discriminations phobiques : l'homophobie (rejet du désir entre deux personnes de la même catégorie de sexe), l'hétéronormativité (prescription de l'hétérosexualité comme la seule sexualité valide et invisibilisation des autres formes de sexualités), la transphobie (interdiction de se revendiquer une appartenance à l'autre catégorie de sexe en exhibant les attributs et comportements), etc. En énonçant sa définition du genre comme dispositif social, Butler (2004) s'abstient de dire qu'il établit exclusivement le féminin et le masculin. Pour la philosophe, le genre en tant que dispositif social pourrait être repris dans le cadre d'un projet politique pour attribuer d'autres significations sociales aux corps qui rendraient compte de la diversité sexuelle et de genre existante.

Depuis la publication des écrits de Butler (1990, 2004), la société occidentale a été traversée par de nombreux changements sociaux. La matrice hétérosexuelle de Butler (1990, 2004) ne se déploie plus à la même force qu'autrefois. En effet, avec l'acceptation grandissante des couples gais et lesbiens, l'hétérosexualité n'est plus la seule sexualité acceptable. L'acceptation des familles homoparentales devient de plus en plus courante (Allen et Mendez, 2018). Cela dit, il existe toujours des normes sociales qui viennent dicter les relations amoureuses et familiales. Allen et Mendez (2018) proposent deux termes pour référer à quelques-unes de ces normes : la mononormativité et l'homonormativité. La mononormativité réfère aux normes prescrivant la monogamie, discréditant ainsi les arrangements amoureux et relationnels autres tels que la polygamie. L'homonormativité, quant à elle, réfère aux normes qui voient les familles homoparentales comme étant valides, dans la mesure où elles se conforment au modèle de la famille nucléaire avec deux parents. Ainsi, l'homonormativité reconnaît les familles homoparentales avec deux pères ou deux mères à leur tête comme étant valides, contrairement à d'autres configurations familiales comme les familles coparentales, les familles recomposées ou les familles soloparentales.

Le genre comme pratique sociale : « faire » et « défaire » le genre

Pour Butler (1990, 2004), les individus « font » le genre lorsque, dans leurs pratiques, ils se conforment aux normes de genre prescrites. Toutefois, beaucoup de personnes – quelle que soit

leur catégorie de sexe, leur orientation sexuelle ou encore leur expression de genre – ne se plient pas systématiquement à tous les diktats du genre. Au quotidien, beaucoup d'individus n'adhèrent pas aux normes dans leurs pratiques, lorsqu'ils n'y résistent tout simplement pas. Butler dit alors de ces individus qu'ils « défont » le genre. Cette possibilité de « défaire » le genre s'explique par l'interinfluence entre le genre et ses sujets. En effet, les individus dans une société donnée ne sont pas des réceptacles passifs des normes du genre, qu'ils répètent comme des automates. Par leurs pratiques sociales, les individus peuvent transformer le genre. C'est pourquoi dans une société donnée, les normes de genre varieront d'une époque à l'autre. En tant que fait historique et culturel, le genre est appelé à se transformer au gré du temps et des pratiques des individus.

Une des pratiques sociales par lesquelles les individus « font » et « défont » le genre, c'est par le langage. Si la matrice hétérosexuelle que conçoit Butler (1990, 2004) met l'hétérosexualité sur un piédestal, elle ne nie pas entièrement l'existence de l'homosexualité, de la bisexualité et de la transsexualité. En fait, c'est à partir du langage qu'offre cette matrice que ces trois réalités peuvent se lire et se comprendre. En effet, pour parler d'« homosexualité », il faut admettre dès le départ qu'une personne est attirée par une autre personne de la même catégorie de sexe qu'elle; autrement dit, il faut au préalable que des catégories de sexe soient socialement construites. Qui plus est, les concepts de « masculin » et de « féminin » prescrits par le genre peuvent être réappropriés par les hommes et les femmes pour leur donner un nouveau sens et les associer à des corps autres que ceux prescrits par la matrice hétérosexuelle dans sa forme la plus orthodoxe. Par exemple, chez les femmes lesbiennes anglophones, certaines se diront « *femmes* »; d'autres, « *butchs* ». Les femmes « *femmes* » sont des femmes auxquelles on attribue des attributs et des comportements dits « féminins »; les femmes « *butchs* », elles, des attributs et des comportements « masculins » (Butler, 1990, 2004).

Comme le soulignent Butler (1990, 2004) et West et Zimmerman (2009), étant donné l'omniprésence du genre dans la société, aucun individu ne peut en faire abstraction lorsqu'il interagit avec les autres. Dès qu'ils évoluent en société, les individus sont confrontés au genre. Là où les individus ont un choix, c'est dans leurs pratiques : ils peuvent décider de « faire » le genre ou de le « défaire ». S'il est impossible de « faire » parfaitement le genre, il est tout aussi impossible de le « défaire » complètement, ne serait-ce qu'en raison des sanctions sociales qui peuvent en résulter. Ainsi, lorsque les individus « défont » le genre, ils tendent à compenser dans d'autres sphères en « faisant » le genre pour rééquilibrer le tout. Pour illustrer cette tension entre « faire »

et « défaire » le genre, West et Zimmerman (2009) donnent l'exemple d'une femme qui exerce la profession d'ingénieure, une profession perçue comme masculine. Même si elle travaille « comme un homme ingénieur » en négociant les contrats, elle se doit d'adopter une présentation féminine (p. ex., marcher avec des talons hauts, avec la démarche appropriée pour une femme) pour compenser ses comportements « masculins » et, ainsi, continuer de s'éviter des sanctions sociales.

Le genre et la parentalité

La parenté et la parentalité sont des sphères de l'expérience humaine dont les contours sont dessinés par le genre (Biblarz et Savci, 2010; Biblarz et Stacey, 2010; Bornstein, 2013; Lacharité et al., 2015). En Occident, le modèle familial prescrit a longtemps été celui de la famille nucléaire avec, à sa tête, un homme (le père) et une femme (la mère). La division du travail dans le couple parental s'est historiquement opérée selon une logique dictée par le genre. Pendant longtemps, il était attendu des hommes qu'ils soient des pourvoyeurs, c'est-à-dire qu'ils travaillent essentiellement à l'extérieur du foyer pour nourrir leur famille. Les femmes, quant à elles, s'occupaient des soins aux enfants, de leur éducation et des tâches domestiques (Genest Dufault et Castelain Meunier, 2017). Étant donné les changements sociaux du siècle dernier, notamment la présence accrue des femmes sur le marché du travail, les attentes culturelles à l'égard des pères et des mères ont changé. En effet, les pères contemporains prennent de plus en plus de tâches domestiques et s'impliquent plus auprès des enfants que ne le faisaient leurs pères à eux (Ministère de la Famille et des Aînés, 2011).

Toutefois, malgré les changements sociaux, la parentalité demeure une sphère de l'expérience humaine encadrée par le genre. Les pères et les mères tendent toujours à effectuer des tâches différentes conformément aux diktats du genre. Même si les hommes prennent de plus en plus de tâches de soins et d'éducation, les tâches ménagères restent souvent l'apanage des femmes (Dubeau et al., 2008). Les pères et les mères n'entrent pas en interaction avec leurs enfants de la même façon : les mères tendent à créer ce lien lorsqu'elles prodiguent des soins à leurs enfants; les pères, lorsqu'ils jouent avec eux (Dubeau et Devault, 2009). Dubeau et al. (2008) rapportent les conclusions d'études sur les perceptions que les enfants ont de leurs parents. Selon ces études, les mères sont plus souvent associées par les enfants au réconfort émotionnel, aux tâches domestiques et à la cuisine. Les pères, eux, sont plus souvent associés au travail, aux loisirs et à l'autorité.

Dubeau et al. (2008) avancent que ces conceptions stéréotypées exprimées par les enfants ont du sens dans un contexte socioculturel où des normes de genre continuent d'être véhiculées.

Même les interactions parents-enfants différeront selon la catégorie de sexe assignée à l'enfant. Par exemple, Bornstein (2013) rapporte que les parents auront tendance à jouer plus rudement avec les bébés assignés garçons qu'avec les bébés assignés filles, par exemple en les soulevant plus souvent dans les airs. Les parents présenteront aussi des occasions différentes à leurs filles et à leurs garçons. Les garçons seront plus encouragés à pratiquer des sports d'équipe et à étudier en sciences tandis que les filles seront plus encouragées à aller vers des professions dans le domaine des soins. D'ailleurs, c'est avec leurs filles que les parents auront plus tendance à parler d'émotions qu'avec les garçons. De telles occasions différenciées entraînent des développements cognitifs et physiques différenciés chez les garçons et les filles, ce qui vient renforcer la croyance en une différence « naturelle » entre les garçons et les filles (Fausto-Sterling, 2020).

Le but de l'adoption ou des familles d'accueil est d'offrir un milieu familial à des enfants qui, autrement, en seraient privés (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2010). Ainsi, tout comme les familles nucléaires qu'elles cherchent à répliquer, les familles d'accueil et les familles adoptives sont aussi influencées par les considérations de genre. Plus haut, dans la section sur la filiation, nous avons parlé de la pression sociale que les familles adoptantes ont longtemps eue d'entretenir ce que Cadoret (2000) nomme une « fiction biologique ». Pour être entretenue, cette fiction doit faire intervenir un homme et une femme agissant à titre de parents. Mais outre la fiction biologique, les familles adoptantes sont appelées à « faire » et « défaire » le genre au même titre que les familles non adoptantes. Dans les familles hétéroparentales adoptantes, par exemple, les femmes auront tendance à effectuer plus de tâches ménagères et plus de tâches de soins et d'éducation des enfants que leurs conjoints (Goldberg, Smith, et al., 2012). Certaines qualités attribuées aux hommes et aux femmes seront invoquées dans l'expérience de famille d'accueil. Dans leur étude auprès d'assistants familiaux français (l'équivalent des parents d'accueil québécois), Jacquot et al. (2017) remarquent que les hommes assistants familiaux, influencés par les considérations de genre, s'approprient leur rôle d'une façon particulière. À titre d'exemple, ceux-ci n'hésitent pas à mettre de l'avant leur autorité paternelle « naturelle » comme un de leurs atouts dans leur rôle d'assistants familiaux.

Dans une étude auprès de pères d'accueil qui sont les premiers donneurs de soins, Heslop (2019) rapporte des exemples de pratiques d'hommes en famille d'accueil qui « font » et « défont »

le genre. En acceptant d'être le premier donneur de soins dans la famille d'accueil, les pères vont à l'encontre du discours normatif dominant selon lequel ce rôle revient à la mère. Dans le cas des pères qui restent à la maison pendant que les femmes travaillent, il y a aussi une résistance aux normes du genre. Toutefois, à d'autres moments, les pères d'accueil doivent se plier aux normes du genre. C'est le cas par exemple lorsqu'ils évitent de démontrer de l'affection en public auprès de leurs enfants. L'expressivité émotionnelle est non seulement une pratique qui n'est pas associée à la masculinité, mais elle est perçue comme étant suspecte avec des enfants. D'ailleurs, dans le cas des pères qui sont en couple avec une femme, cette dernière subit toujours une pression de « faire » son genre en jouant le rôle de mère. Il est donc attendu qu'ils laissent leur femme prendre les rênes des tâches domestiques et d'éducation des enfants une fois rentrée à la maison.

Le genre et l'homoparentalité

Notre regard sur la parentalité différera selon notre adhésion à des idéologies du genre. L'adhésion à une vision stricte du genre semblable à la matrice hétérosexuelle de Butler implique la croyance en la nécessité pour l'enfant d'avoir un père *et* une mère. Dans la matrice hétérosexuelle, les hommes et les femmes présentent des différences complémentaires. Pour ceux et celles qui adhèrent aux postulats de la matrice hétérosexuelle dans sa forme la plus stricte, cette complémentarité est même perçue comme nécessaire au développement de l'enfant (Butler, 2004; Hicks, 2013). Une famille qui ne présenterait pas l'une ou l'autre des figures parentales – par exemple, les familles homoparentales et les familles solo-/monoparentales – serait perçue comme déficitaire. Cette croyance explique entre autres les mouvements de protestation contre les familles homoparentales (Butler, 2004).

Cela dit, de nombreux couples de même sexe ont fondé des familles au cours des dernières décennies. Contrairement à ce que laisserait supposer l'idée répandue selon laquelle leurs familles sont déficientes, les enfants ayant grandi dans ces familles deviennent des adultes avec des profils développementaux semblables à ceux de leurs confrères et de leurs consœurs ayant grandi dans des familles hétéroparentales (Schneider et Vecho, 2015). Même en étant hors de la norme sociale, plus particulièrement en marge de la grille d'analyse de la matrice hétérosexuelle, les familles homoparentales sont influencées par le genre. En effet, au moment de réfléchir à leur projet parental, beaucoup d'hommes gais et de femmes lesbiennes expriment cette crainte qu'il manque

une figure maternelle ou une figure paternelle à leur enfant (Downing et al., 2009; Messina et D'Amore, 2018). Même pour celles et ceux qui ne partagent pas cette crainte, il y a cette nécessité de rassurer les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux que leurs enfants auront des figures féminines et des figures masculines dans leur entourage (Riggs, 2007, 2011; Wood, 2016).

Parmi les pratiques qui « font » et « défont » le genre, on compte le langage. Dans une étude auprès d'hommes gais américains ($n = 41$), Berkowitz (2011) rapporte comment ces derniers parlent de leur paternité ou de leur désir d'être pères. Beaucoup d'hommes gais auront recours à des narratifs culturels tantôt associés aux hommes (p. ex., l'importance d'une stabilité financière avant de devenir père), tantôt à des narratifs culturels associés aux femmes (p. ex., « l'horloge biologique », « l'instinct maternel »). Le discours de l'horloge biologique est particulièrement intéressant lorsqu'on tient compte du fait que, biologiquement, l'andropause ne met pas un frein à la fertilité des hommes. Cela met même en relief la dimension sociale du concept d'horloge biologique. Les narratifs des hommes prennent forme avec des considérations de genre, mais aussi avec des considérations culturelles propres à la culture américaine dans laquelle ils ont grandi.

Si certains hommes gais adhéraient à une vision « masculine » ou à une vision « féminine » de leur paternité, d'autres exprimaient clairement une distanciation par rapport aux modèles genrés de la parentalité. Ceux-ci réfutaient l'idée que certaines tâches sont associées exclusivement aux femmes et d'autres, exclusivement aux hommes. Cela dit, dans une société où la matrice hétérosexuelle est une grille d'analyse largement partagée, ils n'hésiteront pas à recourir à un langage genré pour se faire comprendre par les autres. Par exemple, ils pourront dire que les hommes sont capables de faire des « tâches maternelles » ou qu'ils peuvent prendre soin des enfants « comme le ferait une mère » (Berkowitz, 2011). Cela démontre à quel point même si on le veut et même si on est critique par rapport au genre, on ne peut réellement y échapper (Butler, 1990, 2004; West et Zimmerman, 2009).

Le genre et les contacts avec les familles biologiques

Lorsqu'il est question d'adoption, qu'elle ait lieu en contexte de protection de la jeunesse ou par l'entremise d'une agence, le statut de mère est généralement un important terrain de discordance entre les mères biologiques et les mères d'accueil ou adoptantes. Dans leurs entrevues auprès de mères adoptantes et de mères biologiques, Collings et Wright (2022) ont observé que les mères

n'aimaient pas se partager le titre de mère. Les mères interviewées par Collings et Wright (2022) recouraient donc à certaines stratégies pour contourner le problème en s'octroyant des titres différents (p. ex., le titre de « maman » à la mère biologique et le titre de « mère » à la mère d'accueil). Il n'est pas rare que des mères adoptantes se sentent menacées par la mère biologique, perçue comme une compétitrice pour le titre de mère (Chateaufort, Pagé et Decaluwe, 2021; Freeark et al., 2005; Goldberg et al., 2011). À cet égard, les pères d'accueil présenteraient un avantage sur les mères d'accueil dans leurs interactions avec les mères biologiques. Parmi les assistants familiaux interviewés par Jacquot et al. (2017), certains rapportent que les mères biologiques n'ont pas peur d'eux, avançant que les conflits de loyauté survenaient surtout entre les mères.

Dans l'étude de Goldberg et al. (2011) dont nous avons discuté dans la recension des écrits, des pères gais rapportent se sentir moins menacés par la mère biologique dans leur rôle parental. Ils permettent même à la mère biologique de prendre plus de place dans leur vie. Les propos de ces pères contrastent avec ceux de mères hétérosexuelles adoptantes interviewées par Goldberg et al. (2011), qui exprimaient plus de détresse à l'idée que la mère biologique prenne plus de place. Autrement dit, le potentiel de conflit entre les pères gais adoptants et les mères biologiques est moindre qu'avec les mères hétérosexuelles adoptantes, du simple fait que le statut de la mère biologique n'est pas en cause avec eux. D'ailleurs, 25 % des parents adoptants de minorités sexuelles interviewés par Farr et Goldberg (2015) rapportent avoir été sélectionnés par les parents biologiques eux-mêmes. Aux États-Unis, en contexte d'adoption privée, il est pratique courante pour la mère biologique de choisir les parents adoptifs. Certaines mères biologiques voulaient rendre hommage à un ami ou un proche gai tandis que d'autres avaient expressément choisi un couple d'hommes pour pouvoir être la seule mère aux yeux de l'enfant. Dans ces cas-ci, les hommes gais rapportaient particulièrement de bons contacts avec la mère biologique, qui ne se sentait probablement pas menacée dans son statut de mère.

En somme, les questions de genre – notamment celles associées aux conceptions de la paternité et de la maternité – peuvent colorer l'expérience de l'adoption et des contacts, y compris dans des situations où l'expérience du genre pourrait sembler « subversive ». En effet, aux premiers abords, les hommes gais qui entrent dans l'expérience de la parentalité peuvent donner l'impression qu'ils bousculent toutes les conventions à l'égard du genre. S'il est vrai qu'ils en bousculent, dans les faits, ils évoluent dans une société où les diktats du genre sont encore vivants. Ils doivent donc

composer avec ces derniers. Avec le présent mémoire de maîtrise, nous avons souhaité comprendre dans quelle mesure ces diktats influent sur leur expérience des contacts avec les familles biologiques.

Méthodologie

Dans le présent chapitre, nous traiterons de la méthodologie que nous avons déployée pour mener notre projet de recherche portant sur la perception qu'ont les pères gais de leurs contacts avec les parents biologiques de leurs enfants dans le cadre du programme Banque mixte. D'abord, nous expliquerons notre perspective épistémologique de recherche soutenant notre méthodologie. Ensuite, nous expliquerons les modalités de mise en œuvre de la recherche, plus particulièrement en ce qui a trait à l'échantillon, au recrutement, aux outils de collecte de données, à la procédure de collecte de données et la procédure d'analyse. Finalement, nous conclurons avec les considérations éthiques reliées à notre projet de recherche.

Perspective de recherche

Le paradigme de recherche dans lequel le présent projet de recherche s'inscrit est le constructivisme. Contrairement au paradigme positiviste, par exemple, qui conçoit les phénomènes de façon objective et détachée, le paradigme constructiviste reconnaît que la connaissance de la réalité est subjective, qu'elle est « construite » par les personnes qui la vivent. Les constructivistes défendent la position que cette connaissance variera selon l'environnement culturel dans lequel les personnes évoluent. Cette variation est valable autant pour les sujets étudiés que pour les chercheurs, qui ont aussi leur part de subjectivité lorsque vient le temps d'interpréter la réalité (Berger et Luckmann, 2022). Dans le cas de notre projet de recherche, nous reconnaissons que les pères gais adoptants ont une connaissance expérientielle des contacts avec les parents biologiques qui leur est propre; une connaissance qui est influencée par le contexte culturel dans lequel ils évoluent.

Dans notre recension des écrits, nous avons fait ressortir que le sujet des contacts qu'ont les pères gais avec les parents biologiques en contexte de protection de la jeunesse n'avait été que très peu étudié. Le peu d'études que nous avons recensées provenaient des États-Unis. Au Québec, nous ne savons pas – ou, du moins, très peu – comment les pères gais vivent les contacts dans le cadre

du programme Banque mixte. Étant donné que le sujet a été très peu étudié, nous avons opté pour un devis de recherche qualitatif descriptif (Fortin et Gagnon, 2016). Pour un projet de recherche comme le nôtre, les devis qualitatifs sont les plus appropriés, car nous nous intéressons à comprendre un phénomène – les contacts en contexte de protection de la jeunesse – tel qu’il est perçu par des acteurs qui en sont témoins directs, soit les pères gais.

La recherche qualitative est celle qui permet le mieux de dégager les points de vue subjectifs d’individus exposés à un phénomène. Nous aurions pu élucider certains aspects reliés aux contacts en contexte de protection de la jeunesse au moyen de questionnaires distribués à un grand nombre de pères gais adoptants au Québec, comme l’ont fait Brodzinsky et Goldberg (2016) auprès de pères gais adoptants et de mères lesbiennes adoptantes aux États-Unis. Si ce type de devis de recherche quantitative peut nous permettre de colliger des données vérifiables, mesurables et observables sur le phénomène des contacts, il nous éclaire très peu sur la vision que les principaux acteurs concernés en ont et le sens qu’ils lui donnent. Or, nous nous intéressons justement au sens que peuvent prendre les contacts dans le cadre du programme Banque mixte pour les pères gais adoptants du Québec. Pour explorer cette question, nous croyons que les outils suggérés par la recherche qualitative – plus particulièrement les entrevues semi-dirigées – sont les mieux appropriées (Fortin & Gagnon, 2016).

La recherche qualitative a fait l’objet de nombreuses critiques. On lui a reproché de manquer d’objectivité et de donner des résultats dont la validité est contestable. Pourtant, comme le font remarquer Mukamurera et al. (2006), ce type de recherche peut produire des résultats crédibles, cohérents, fiables et transférables. C’est d’autant plus possible aujourd’hui avec l’avènement de certaines technologies qui permettent de systématiser l’analyse des données qualitatives. Il n’y a qu’à penser, entre autres, aux logiciels tels que NVivo ou MAXQDA (Fortin & Gagnon, 2016). Rappelons toutefois que la recherche qualitative n’a pas la prétention d’obtenir des résultats qui pourraient être généralisables à toute une population. Ce type de recherche est pertinent, soulignons-le, lorsque l’on cherche à explorer des réalités qui ont été peu ou pas étudiées (Mukamurera et al., 2006).

Recrutement et échantillon

Pour mener à bien notre projet de recherche, nous avons recruté des hommes qui étaient disposés à partager leur expérience des contacts avec la famille biologique de l'enfant qu'ils ont accueilli dans le contexte du programme Banque mixte. Pour être inclus à titre de participants, les hommes devaient satisfaire les trois critères suivants : 1. être un homme gai dans le programme Banque mixte, 2. avoir accueilli un enfant depuis au moins un an et 3. avoir eu au moins un contact en personne avec un ou des parents d'origine, et ce, dans la dernière année.

Nous avons instauré le troisième critère pour éviter les biais de mémoire associés au passage du temps. Toutefois, à quelques reprises, nous avons fait abstraction de ce critère puisqu'il s'est avéré complexe de trouver des participants satisfaisant aux trois critères. En effet, même s'il y a un nombre relativement grand de pères d'accueil gais dans le programme Banque mixte (Feugé, 2018), certains parents d'accueil de ce programme n'auront jamais de contacts avec la famille biologique, dans la mesure où, même si des contacts sont prévus, les parents d'origine ne se présentent pas toujours à ces contacts (Gagné, 2020; Pagé et al., 2019). Autrement dit, si trouver des pères d'accueil gais du programme Banque mixte peut être difficile, en trouver qui aient eu des contacts représente un défi additionnel. C'est pourquoi nous nous sommes permis d'inclure des pères d'accueil pour qui les contacts avec les familles biologiques remontaient à plus d'un an. Dans le cas d'un des pères que nous avons rencontré, par exemple, son enfant avait eu des contacts avec sa famille biologique huit ans avant notre collecte de données. A posteriori, nous ne croyons pas que cela ait affecté la qualité des données recueillies, car les pères pour qui c'était le cas se souvenaient de beaucoup de détails.

Nous avons approché trois organisations différentes pour nous aider dans notre recrutement : la Coalition des familles LGBT+, la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) et Diversité 02. La Coalition des familles LGBT+ est un organisme qui dessert l'ensemble du Québec, dont la mission est de défendre les droits des familles LGBT+ et d'éduquer les intervenantes et les intervenants psychosociaux à leurs enjeux. La FFARIQ, quant à elle, est une organisation qui se porte à la défense des droits et des intérêts des ressources d'accueil à l'enfance dans huit régions administratives du Québec. Finalement, Diversité 02 est un organisme du Saguenay–Lac-Saint-Jean dont la mission est de sensibiliser la population aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre. Nous avons obtenu

l'autorisation des trois organisations pour recruter en leur sein (annexes A, B et C). Elles ont diffusé notre affiche de recrutement (annexe D) dans leurs réseaux.

Outre ces trois organisations, nous avons aussi repéré quelques groupes privés sur le réseau social Facebook : *Papas gais Québec*, *Parent solo – Banque mixte DPJ et adoption – Québec*, *Devenir famille d'accueil au Québec : infos, expériences et témoignages*, *Famille d'accueil – Banque mixte* et *Foster & Banque Mixte Parent Support Group – English/Quebec*. Conformément aux recommandations de Thoër et ses collègues (2012) sur l'éthique de la recherche en ligne, avant de publier nos affiches de recrutement en français et en anglais (annexes D et E) sur les murs des groupes, nous avons approché les administratrices et les administrateurs des groupes. Nous leur avons écrit un message expliquant le but de notre projet de recherche et leur demandant la permission de publier notre affiche de recrutement sur le mur de leur groupe Facebook. Par moments, c'est l'administratrice ou l'administrateur qui a publié l'affiche pour nous.

Nous avons procédé au recrutement sur une période de deux ans, de 2020 à 2022. Pendant cette période, la pandémie de la maladie à coronavirus a sévi, ce qui a ajouté des difficultés supplémentaires à notre recrutement. Néanmoins, au terme de notre recrutement, nous avons constitué un échantillon de sept participants. Les participants étaient âgés de 27 à 48 ans au moment de l'entrevue. Plus de la moitié d'entre eux (4 sur 7) habitaient dans la région de Montréal¹¹. La plupart des pères d'accueil étaient francophones; un seul était anglophone¹². Au total, les sept pères ont accueilli 16 enfants avec des profils et des âges différents (tableau 1).

¹¹ Pour préserver l'anonymat des participants, nous n'avons pas précisé de quelle ville ils provenaient lorsqu'ils habitaient à l'extérieur de Montréal.

¹² Pour préserver l'anonymat du participant anglophone, lorsque nous rapporterons ses propos, nous les rapporterons en français. Nous nous abstenons d'ailleurs de l'identifier.

Tableau 1. Profil des pères d'accueil interviewés

Pseudonyme	Région de résidence	Nombre d'enfants
Sylvain	Montréal	3
Michaël	Extérieur de Montréal	2
Martin	Montréal	2
Benoît	Montréal	2
Maxime	Extérieur de Montréal	1
René	Extérieur de Montréal	3
Thomas	Montréal	3

Entrevues et collecte de données

Puisque nous avons déployé un devis de recherche qualitatif, nous avons eu recours à l'entrevue semi-dirigée (Fortin & Gagnon, 2016). Dans notre cas, chaque entrevue semi-dirigée a duré entre une heure et demie et quatre heures. Comme le définit Savoie-Zajc (2009), l'entrevue semi-dirigée consiste en « une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur » (p. 340). Cette interaction, qui ressemble à une conversation informelle, permet aux chercheurs et aux personnes interviewées de construire conjointement une compréhension d'un phénomène étudié.

En ce qui nous concerne, nous avons voulu étudier les contacts entre parents biologiques et parents adoptifs, ainsi que les contacts entre les enfants et leurs parents, tels qu'ils sont perçus par les pères gais adoptants du programme Banque mixte. Pour étudier ce phénomène, l'entrevue semi-dirigée est un bon outil. En effet, en raison de son format flexible, l'entrevue semi-dirigée nous donne un accès direct au vécu des individus. Les données recueillies au moyen de cette technique sont riches en détails et en descriptions puisque les chercheurs peuvent, en cours d'entretien, obtenir des clarifications quant à certains aspects qui leur sont moins clairs. Ces clarifications nous ont d'ailleurs permis de négocier le sens que revêt un phénomène avec les personnes interviewées elles-mêmes (Savoie-Zajc, 2009).

Pour bien conduire l'entrevue, nous avons préparé ce que Savoie-Zajc (2009) nomme un schéma d'entrevue (annexe F). Ce schéma est constitué de questions ouvertes, courtes, neutres et pertinentes. Il s'agit d'une entrevue *semi-dirigée* en ce sens que c'est nous qui avons déterminé les

thèmes et les sous-thèmes de l'entrevue. Les quatre thèmes de l'entrevue ont été les suivants : le désir d'enfant, les démarches auprès du programme Banque mixte, les contacts avec les familles biologiques (ceux qu'ont les enfants et ceux qu'ont les parents d'accueil) ainsi que les pratiques liées aux contacts dans les services de protection de la jeunesse. Les sous-thèmes, quant à eux, portaient, entre autres, sur le déroulement des contacts, les croyances à leur sujet, et les répercussions sur la dynamique familiale. Nous avons également demandé de remplir un questionnaire socio-démographique (annexes G et H) afin d'obtenir des renseignements généraux sur eux et leurs enfants.

Lorsque les pères d'accueil qui avaient pris connaissance de notre annonce de recrutement étaient intéressés à participer, ils ont communiqué avec nous par courriel ou par téléphone. Après avoir confirmé qu'ils satisfaisaient les critères d'inclusion, nous avons convenu d'une date et d'une heure pour une rencontre. Tous les entretiens semi-dirigés, qui ont eu lieu entre l'automne 2020 et l'été 2022, ont été enregistrés sur support audio avec l'accord des participants. La plupart des entretiens semi-dirigés ont été effectués sur Zoom, surtout pour des raisons sanitaires. En effet, au moment où nous avons procédé aux entretiens semi-dirigés, la pandémie de la maladie à coronavirus sévissait et les rencontres en personne étaient fortement découragées par les autorités de santé publique (Seay et McRell, 2021). La tenue des entretiens semi-dirigés sur la plateforme virtuelle Zoom n'a toutefois pas compromis leur validité. En effet, les plateformes virtuelles comme Zoom ou Skype permettent de conduire des entrevues semi-dirigées riches en contenu. Outre cela, elles présentent des avantages sur le plan logistique, notamment en réduisant les temps de déplacement (Mirick et Wladkowski, 2019).

Procédure d'analyse

Pour analyser les données collectées dans le cadre des entrevues semi-dirigées, nous avons suivi la méthode de l'analyse thématique de Braun et Clarke (2006). Cette méthode n'est associée à aucun cadre théorique particulier, ce qui lui confère une grande flexibilité d'application en recherche qualitative. Avant d'entamer le travail d'analyse thématique, il nous a fallu prendre une série de décisions ayant trait au type d'analyse des données, comme le suggèrent Braun et Clarke (2006). Nous avons opté pour une méthode d'analyse dite « mixte »; autant au moyen d'une approche déductive que d'une approche inductive. Avec l'approche déductive, la recherche de

thèmes a été guidée par notre cadre conceptuel, par notre question de recherche et par notre guide d'entrevue. Avec l'approche inductive, la recherche de thème a été guidée par les données elles-mêmes, afin de compléter la première mouture de l'arbre de codage liée à l'approche déductive. Les étapes que proposent Braun et Clarke (2006) pour l'analyse thématique sont les suivantes : 1) la familiarisation avec les données; 2) la génération de codes initiaux; 3) la recherche de thèmes; 4) la révision des thèmes; 5) la définition et la délimitation des thèmes; et 6) la production du rapport. Ces étapes ne se font pas nécessairement dans un ordre linéaire. Comme le soulignent les auteures, l'analyse thématique suit un processus itératif. En effet, il arrive souvent qu'il faille retourner aux étapes précédentes.

La première étape, celle de la familiarisation des données, a débuté au moment de la transcription des entrevues. Au cours de cette étape, puisque nous avons-nous-même retranscrit les entrevues, nous avons pu déjà nous familiariser avec leur contenu et même prendre note de thèmes qui émergeaient. Une fois les entrevues retranscrites, nous en avons lu et relu les verbatims pour dégager tous les thèmes évoqués par nos participants.

Après nous être familiarisé avec nos données, nous avons généré des codes initiaux sur support papier. Nous aurions pu générer ces données à l'aide du logiciel NVivo 12 Pro, mais comme l'observent Maher et al. (2018), l'utilisation d'un support informatique joint à un support papier permet une analyse qualitative riche et approfondie. Une fois les codes initiaux générés, nous avons cherché les thèmes qui en ressortaient. Rappelons que nous avons procédé par une approche déductive, mais aussi par une approche inductive. Après avoir créé une première liste de thèmes, nous avons vérifié s'ils correspondaient bien au contenu de nos entrevues semi-dirigées.

Une fois notre liste de thèmes complétée, nous l'avons entrée dans le logiciel NVivo 12 Pro. C'est à partir de cette liste que nous avons analysé les entrevues. Pour les analyser, nous les avons lues attentivement en cherchant les extraits qui correspondaient aux thèmes. Chaque extrait pertinent était codé sous un thème. Dans quelques cas, un extrait pouvait être encodé sous plus d'un thème lorsqu'ils soulevaient plusieurs questions en même temps, par exemple lorsqu'un père traitait des modalités des contacts et qu'il exprimait ce qu'elles lui faisaient vivre. En encodant l'entièreté des extraits à deux endroits, nous nous assurons que le contexte des extraits demeurerait clair. À cette étape, nous avons parfois dû réajuster nos thèmes. Comme le disent Braun et Clarke (2006), les six étapes de l'analyse thématique ne se font pas nécessairement dans l'ordre.

Finalement, une fois tous les extraits encodés sous des thèmes, nous avons procédé à la rédaction d'un rapport, qui représente le chapitre « Résultats » du présent mémoire.

Considérations éthiques

Avant d'entamer quelques démarches que ce soit, tout projet de recherche dans le cadre d'une maîtrise doit être soumis au Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université du Québec en Outaouais. Notre projet a été approuvé le 16 juillet 2020 par le CÉR (numéro d'approbation 2020-1008; annexe I). Notre projet est conforme aux trois principes directeurs de l'éthique de la recherche avec des êtres humains, tels qu'énoncés dans l'*Énoncé de politique des trois Conseils (EPTC2)* : le respect des personnes, la préoccupation pour le bien-être et la justice (CRSH, CRSNG, & IRSC, 2014).

Le principe de respect des personnes implique de prendre en compte l'autonomie de la personne. Tout participant doit donc être en mesure de donner un consentement libre et éclairé à sa participation dans un projet de recherche. C'est pourquoi, avant de commencer chaque entrevue semi-dirigée, nous avons fait signer un formulaire de consentement (annexes J et K) à nos participants. Deux copies ont été signées : une pour nous, l'autre pour le participant. Nous avons rappelé aux participants qu'à tout moment, ils pouvaient se désister de l'étude et demander que leurs données ne soient pas utilisées.

En ce qui a trait à la préoccupation pour le bien-être, le chercheur doit minimiser les risques auxquels lui et les participants pourraient être exposés. Dans le cas du présent projet de recherche, les risques ont été minimes. Il y avait la possibilité que, lors des entrevues semi-dirigées, les participants évoquent certaines expériences émotionnellement chargées avec les intervenantes et intervenants en santé et services sociaux ou les parents biologiques. En cas de détresse émotionnelle, nous avons la possibilité, au besoin, d'offrir aux participants de prendre une pause ou d'arrêter l'entrevue. Dans notre cas, toutefois, ce n'est pas arrivé. Aucun des participants n'a exprimé de détresse émotionnelle à un point tel qu'il a fallu le référer à ces ressources ou encore mettre fin à l'entrevue.

Finalement, le principe de justice vise une répartition juste et équitable des avantages et des inconvénients de la recherche. En effet, certains projets de recherche apportent tantôt des bienfaits,

autant pour la société (p. ex., en améliorant les connaissances) que pour les participantes et les participants (p. ex., amélioration de la considération et de la prise en charge du groupe étudié). Toute personne qui pourrait bénéficier d'un projet de recherche ne doit pas être exclue de façon induue en fonction de son âge, de son sexe, de son origine ethnique ou de tout autre critère non justifiable sur le plan de la recherche. Dans le cas de notre projet, tous les pères gais adoptants qui respectaient nos critères d'inclusion ont pu participer s'ils le souhaitaient. Quant aux préjudices, s'il y en a, ils doivent être associés à des bienfaits – pour les participantes, les participants et la société – qui les compenseront. Dans le cas de notre projet de recherche, les avantages ont largement dépassé les inconvénients. Outre les risques que nous avons entrevus associés aux émotions difficiles que les participants auraient pu vivre en se remémorant certains événements difficiles associés aux contacts, les seuls inconvénients liés à la participation à notre projet de recherche étaient le temps consacré aux entrevues et à l'organisation familiale nécessaire pour se libérer du temps. En contrepartie, les avantages étaient variés : non seulement les participants ont eu un espace pour parler et faire sens de leur expérience, mais les propos qu'ils nous ont partagés ont permis de faire avancer les connaissances sur les contacts en contexte de protection de la jeunesse, au bénéfice d'autres pères gais du programme Banque mixte et même d'autres parents d'accueil.

Résultats

Les sept pères d'accueil que nous avons interviewés ont partagé leurs réflexions sur les contacts que leurs enfants et eux ont entretenus avec les familles biologiques. Dans le présent chapitre, divisé en six sections, nous faisons un compte rendu de ce qu'ils nous ont partagé. Dans la première section, nous brosserons un portrait des pères d'accueil interviewés et de leurs enfants, en plus d'expliquer comment ces pères se positionnent par rapport au programme Banque mixte. Ensuite, dans les deuxième et troisième sections, nous discuterons des contacts que les enfants ont eus avec leurs familles biologiques, puis des contacts que les pères d'accueil ont eus avec les familles biologiques. Dans la quatrième section, nous partagerons les propos des pères par rapport au maintien ou non des contacts avec les familles biologiques après l'adoption, le placement à majorité ou l'établissement d'une tutelle. Finalement, les deux dernières sections sont consacrées aux enjeux de nature interculturelle qui ont surgi lors des contacts ainsi qu'à l'influence d'Internet et des réseaux sociaux sur ces contacts.

Portrait des familles d'accueil participantes

Avant de détailler les propos des pères d'accueil sur les contacts avec les familles biologiques, nous jugeons nécessaire de brosser un portrait d'eux et de leurs enfants. En effet, le déroulement des contacts avec les familles biologiques diffère selon le profil des pères, mais aussi selon le profil des enfants et de leurs familles biologiques. Ainsi, dans la présente section, nous présenterons les sept pères d'accueil qui ont participé à notre recherche. Ensuite, nous survolerons les profils des 16 enfants accueillis par les pères d'accueil, notamment en décrivant brièvement leurs familles d'origine et leurs trajectoires de placement. Finalement, nous expliquerons comment les pères d'accueil affirment se positionner par rapport au programme Banque mixte.

Les pères d'accueil

Les sept pères d'accueil qui ont participé à notre étude sont tous des hommes gais cisgenres. Ils proviennent de plusieurs régions différentes, mais afin de préserver leur anonymat, nous dirons qu'ils habitent soit la communauté métropolitaine de Montréal, soit l'extérieur de Montréal. Le plus jeune d'entre eux était âgé de 27 ans au moment de l'entrevue; le plus âgé, de 48 ans. Tous sont en couple; certains mariés, d'autres en tant que conjoints de fait. La plupart sont en emploi (6 sur 7) et ont un revenu annuel supérieur à 60 000 \$ (5 sur 7). Cinq des sept pères détiennent un diplôme d'études universitaires.

La majorité des pères d'accueil (6 sur 7) sont allés vers le programme Banque mixte parce qu'ils désiraient être pères. Pour certains d'entre eux, ce désir a toujours été présent dans leur vie et a même été nommé très tôt dans leur relation avec leur conjoint. Pour d'autres, ce désir est apparu tard dans la vie.

Euh, bien, ça fait depuis longtemps, là, dans ma tête, que c'est quelque chose que je voulais : avoir une—fonder une famille, avoir des enfants. Donc je pense que ça date de—de l'adolescence, t'sais, comme idée. (Michaël)

Moi, je me rappelle que, quand j'étais plus jeune—je pense, quand j'étais jeune adulte, il y a eu une passe où est-ce que je pensais pas vouloir d'enfant. [...] Ouais, je pense, juste en vieillissant, en prenant de la maturité, avec des amis à moi, que je voyais, qu'ils se mettaient à avoir des enfants. (Martin)

Si la plupart des pères interviewés sont allés directement vers le programme Banque mixte dans l'optique de fonder une famille, un des pères s'y est rendu par un autre chemin. Contrairement aux autres pères interviewés, Benoît a voulu être famille d'accueil en raison de son travail. En effet, dans son poste d'intervenant psychosocial, il a commencé à s'intéresser aux enfants.

Bien, t'sais, j'avais pas d'enfants dans mon entourage. J'avais jamais eu d'intérêt tant que ça pour les enfants. Ça m'avait jamais interpellé. [...] Mais avant. Oui, je suis devenu <INTERVENANT PSYCHOSOCIAL>¹³. (Rire) Par la suite. Ça s'est développé. (Benoît)

Avant d'opter pour le programme Banque mixte, tous les pères ont envisagé les autres options qui s'offraient à eux : l'adoption régulière, l'adoption internationale, la gestation pour autrui et la coparentalité. Ils ont arrêté leur choix sur le programme Banque mixte tantôt pour des raisons altruistes, tantôt pour des raisons pratiques. Parmi les raisons altruistes, des pères parlaient du désir de donner une deuxième chance à un enfant, mais aussi d'un malaise d'ordre éthique à

¹³ Pour préserver l'anonymat de nos participants, nous avons caviardé certains renseignements identifiants au moyen des crochets <...>.

l'idée d'aller vers la grossesse pour autrui.

Donc je comprends ça, mais en même temps, il y a comme un côté, je dirais, un peu plus noble de dire « bien, j'ai aidé un enfant que la DPJ a retiré de sa famille » par rapport à « je veux un enfant, je vais aller m'en faire un en Ontario ». (Sylvain)

T'sais, il y a aussi le—bien, là, c'est un peu extrême, mais t'sais, le côté environnemental. T'sais, tu te dis : « C'est un humain de plus sur la terre. » Là, tu te dis : « Au moins, là, c'est un humain qui existe déjà. » (Maxime)

Parmi les raisons pratiques, des pères mettent de l'avant des temps d'attente moins longs pour le programme Banque mixte que pour l'adoption régulière, par exemple. D'autres expriment aussi que ce sont les aspects pécuniaires et légaux entourant la gestation pour autrui qui les ont poussés à aller vers le programme Banque mixte pour devenir pères.

Mais là, on arrivait à la conclusion que, c'est ça, ça coûtait 100 000 \$. Puis on se voyait mal donner un gâteau à notre enfant quand il allait avoir 15 ans puis lui dire : « On a fini de te payer. » (Petits rires) Fait que, finalement, on a comme mis un peu de côté l'option de la mère porteuse. On a décidé d'aller avec la Banque mixte. (Michaël)

Parce qu'ils t'expliquent : « Regardez, si vous voulez aller vers l'adoption régulière, la liste d'attente, surtout à Montréal, est très longue. Vous pouvez le faire, mais ça va être une... ». T'sais, je pense que, quand j'ai appelé la dernière fois, c'était une attente de huit ans. (Thomas)

Aucun des pères d'accueil ne rapporte de résistances majeures de la part de leur entourage lorsqu'ils ont exprimé leur désir de fonder une famille. Leurs familles et leurs amis les ont encouragés et se sont même réjouis pour eux. Parmi les participants les plus jeunes, l'homosexualité n'a pas été vécue comme un obstacle majeur à la réalisation de leur paternité.

C'est ça. J'ai pas de réaction. T'sais, à la limite, même, quand on magasine au centre d'achats puis que c'est assez évident qu'on est un couple gai avec des enfants, j'ai jamais eu de commentaires, de gens qui trouvaient pas ça inapproprié ou... (Michaël)

En résumé, presque tous les pères d'accueil sont allés vers le programme Banque mixte avec l'idée première d'être pères. Un seul des pères s'est retrouvé dans le programme Banque mixte par un autre chemin, qui était un prolongement de sa carrière d'intervenant psychosocial. Après avoir exploré les options d'accès à la paternité, les pères d'accueil ont choisi le programme Banque mixte pour des raisons altruistes, mais aussi pour des raisons pratiques. Leur homosexualité n'a pas été dépeinte comme un obstacle majeur à l'accession à la parentalité, tous ayant un entourage qui les soutient.

Les enfants et leurs familles biologiques

Ensemble, les sept pères d'accueil interviewés ont accueilli 16 enfants (tableau 2). Au moment de l'entrevue, le plus jeune des enfants avait 10 mois; le plus âgé, 9 ans. Ils ont intégré leur famille d'accueil à des âges différents. L'enfant qui est arrivé le plus tôt était âgé de 24 heures; celui qui est arrivé le plus tard, de 2,5 ans. En ce qui a trait aux projets de vie, les enfants sont à des étapes différentes. Si certains ont été adoptés, d'autres ont fait l'objet d'un placement à majorité ou étaient encore en famille d'accueil sans qu'un projet de vie n'ait été décidé pour eux.

Tableau 2. Profil des enfants accueillis par les pères d'accueil

	Âge à l'arrivée	Âge au moment de l'entrevue	Statut à l'égard du projet de vie	Appartenance ethnique
Enfant 1	24 heures	1 an	Adopté	Canadien français
Enfant 2	3 jours	8 mois	Aucun projet de vie	Autre
Enfant 3	12 jours	7 ans	Adopté	Autre
Enfant 4	41 jours	9 ans	Adopté	Autre
Enfant 5	2 mois	14 mois	Aucun projet de vie	Canadien français
Enfant 6	2 mois	2 ans	Placement à majorité	Canadien français
Enfant 7	3 mois	10 mois	Aucun projet de vie	Autochtone
Enfant 8	3 mois	4,5 ans	Adopté	Canadien français
Enfant 9	5 mois	2 ans	Aucun projet de vie	Autre
Enfant 10	5 mois	2 ans	Adopté	Canadien français
Enfant 11	6 mois	4 ans	Tutelle	Autochtone
Enfant 12	10 mois	2 ans	Placement à majorité	Autochtone
Enfant 13	11 mois	3,5 ans	Placement à majorité	Autochtone
Enfant 14	17 mois	4 ans	Adopté	Canadien français
Enfant 15	2 ans	6 ans	Tutelle	Autochtone
Enfant 16	2,5 ans	5 ans	Aucun projet de vie	Autre

Soulignons que pour les enfants autochtones, l'adoption n'a pas été et ne sera pas un projet de vie envisageable. En effet, comme le rapportent leurs pères d'accueil, leurs communautés d'origine s'opposent à l'adoption de leurs enfants.

Comme c'est des enfants autochtones, je peux pas être—ça peut pas être une adoption complète. Mais en fait, je suis tuteur jusqu'à 18 ans, avec tous les droits parentaux. (Benoît)

Et je pense que, t'sais—que leurs nations devaient se prononcer sur le plan de vie et dire s'ils l'appuyaient ou non, et que ça a toujours été le juge qui devait décider. Mais ils étaient vraiment censés considérer ça. Et ça—à cause de ça, euh, les ... euh ... <COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE> ont juste dit « absolument pas », « absolument pas », « non, non, non » à tout plan d'adoption. Donc, on savait en se lançant là-dedans qu'on aurait un placement à majorité ou une tutelle. Mais l'adoption était absolument pas une possibilité. (Thomas)

Les circonstances qui ont conduit au retrait des enfants de leurs milieux familiaux sont variées. Dans le cas de sept des enfants, leur mère biologique était connue du DPJ, et ils avaient des frères et sœurs aînés qui étaient déjà placés dans des familles d'accueil. Pour quatre des enfants, leur mère biologique était dans une situation d'itinérance. Deux enfants ont été abandonnés par leur mère : l'un à sa naissance à l'hôpital, l'autre quelques mois après sa naissance. Deux enfants de la même fratrie ont été retirés de leur famille biologique en raison d'abus sexuels commis sur eux par leur père biologique. Pour trois des enfants, leurs mères présentaient des enjeux sur le plan psychologique, plus particulièrement des diagnostics de schizophrénie ou de déficience intellectuelle. La toxicomanie chez les parents biologiques était un enjeu pour trois des enfants, tout comme la violence conjugale chez les parents pour trois enfants.

Les enfants ont aussi des trajectoires de placement différentes. Après l'évaluation par le DPJ, seuls cinq d'entre eux ont été placés directement dans la famille d'accueil où ils étaient au moment de l'entrevue. Les autres enfants ont tous fait l'objet d'au moins un placement dans une autre famille d'accueil avant d'intégrer leur famille d'accueil actuelle. Dans le cas de deux de ces enfants, un des placements antérieurs était dans une famille d'accueil du programme Banque mixte. Dans ces deux cas, la famille d'accueil a dû cesser ses activités pour diverses raisons. Un des enfants a un historique de placements multiples : il a fait huit familles d'accueil avant d'intégrer celle où il se trouve à l'heure actuelle.

Beaucoup des enfants présentent des enjeux de santé variés. Un des enfants a des problèmes de santé complexes, qui exigent des hospitalisations fréquentes. Trois d'entre eux ont des retards développementaux variés. Un d'entre eux a un diagnostic de trouble du déficit d'attention avec hyperactivité (TDAH). Trois d'entre eux présentent des difficultés langagières. Un enfant a un

diagnostic de trouble obsessionnel compulsif (TOC). Beaucoup d'enfants n'ont pas de diagnostics clairs, mais leurs pères suspectent que des enjeux surgiront lorsque leurs enfants grandiront. Dans le cas de trois enfants, par exemple, il y a une probabilité qu'ils présentent un trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) en raison d'une forte consommation d'alcool chez leur mère biologique. Pour ces enfants, le TSAF est suspecté, mais c'est seulement lorsqu'ils grandiront que ses manifestations se verront ou non.

En résumé, les 16 enfants accueillis par les pères d'accueil affichent des profils variés. Ils sont arrivés à différents âges; tantôt alors qu'ils étaient de nouveau-nés, tantôt alors qu'ils étaient de jeunes enfants. Ils présentent des fiches de route très différentes : certains ont fait l'objet de plusieurs placements tandis que d'autres ont été placés directement dans leur famille d'accueil du programme Banque mixte. Les raisons derrière le retrait de leur milieu familial sont aussi variées : enjeux de santé mentale de la part d'un parent, problèmes de violence dans le milieu familial, etc. En raison des problématiques présentes chez leurs parents biologiques ou dans leur milieu familial d'origine, plusieurs enfants ont des besoins spéciaux et des diagnostics.

Les pères d'accueil et le programme Banque mixte

Lors de leurs démarches pour devenir familles d'accueil dans le programme Banque mixte, la très grande majorité des pères n'ont rapporté aucun problème majeur. Les évaluations psychosociales auxquelles ils se sont soumis ne leur ont pas semblé discriminatoires. Hormis certains écueils en lien avec les délais d'attente et la bureaucratie, les pères trouvent que les démarches qu'ils ont faites sont sensées.

Ils veulent comprendre pourquoi on—c'est quoi nos motivations, pourquoi on veut aller dans ce projet-là. T'sais, il y a même un outil d'évaluation sur, un peu, nos... sur comme... notre historique en matière de sexualité. [...] Fait que ça va quand même très loin, là. Mais, en même temps, c'était quand même bénéfique. C'est quand même intéressant, le portrait. (Michaël)

Nous autres, on leur disait, aux gens : « Bien, oui, c'est lourd, mais t'sais, c'est mieux que ce soit comme ça. On comprend pourquoi c'est comme ça. » T'sais, c'est des—il y a eu tellement de ratés puis de c—pis d'histoires horribles, autant pour les parents biologiques que pour les familles d'accueil dans le passé, qu'ils veulent vraiment s'assurer que ça va être un bon match. (Martin)

Seul un des pères, René, a l'impression que son orientation sexuelle a exercé une influence sur son expérience dans le programme Banque mixte, plus particulièrement dans ses interactions avec certaines intervenantes.

Absolument. [Le fait d'être un homme gai] a influencé toute ma carrière de Banque mixte, là. C'est sûr parce que, en fait, ça revient souvent à ça, là. T'sais, dans mon discours, tu vas le voir, c'est—j'en ai tellement vu passer, des TS différentes, là. [...] Pis ça, t'sais, nous, par exemple, là, on en a eu une qui, pendant un certain temps, nous faisait du harcèlement psychologique simplement parce que, elle, dans ses valeurs profondes, elle croyait pas—pis elle nous le disait verbalement : elle croyait pas que deux hommes pouvaient élever des enfants. (René)

Sinon, les autres pères ne rapportent aucune influence de leur orientation sexuelle. Cinq pères rapportent même avoir vécu une forme ou une autre de discrimination positive, allant jusqu'à avancer que les pères gais étaient très appréciés par les intervenantes en protection de la jeunesse.

Puis je pense que la personne qui nous a passés en entrevue était très professionnelle. Puis... euh... ça a pas—à la limite, il y a peut-être des biais favorables, là. [...] On n'a pas senti qu'on était traités différemment, qu'on était pénalisés ou favorisés parce qu'on était un couple gai. (Michaël)

T'sais, des fois, ils nous posent la question : « Comment vous vous faites appeler? » C'est pas mal la seule question qui pourrait être différente. [...] Puis ils nous l'ont tous posée, là. Fait que c'est la seule question qui fait, comme, qu'on est un couple différent, là. (Maxime)

Des pères qui habitent la région métropolitaine de Montréal se sentent particulièrement en bonne position dans le programme Banque mixte.

Puis à Montréal, où est-ce qu'on est allés à la séance d'information, la moitié des gens dans la salle était des conjoints de même sexe. Fait que c'est sûr qu'on se sentait absolument pas dans un milieu inhospitalier, là. (Sylvain)

Et je pense que ce que j'ai vu, au moins au <CENTRE JEUNESSE>, on dirait que—on dirait qu'il y a beaucoup de couples d'hommes gais qui passent par là. Et je pense qu'ils sont habitués. (Thomas)

Beaucoup des pères affirment avoir des relations cordiales avec les intervenantes qu'ils ont côtoyées dans les services de protection de la jeunesse.

Puis il faut dire qu'elle est vraiment au cœur, je dirais, des humains puis de la protection de la jeunesse, dans le sens qu'elle regarde le meilleur, elle regarde toute la famille, fait qu'on a vraiment une belle chimie avec cette personne-là. (Sylvain)

C'est un travail d'équipe, je te dirais. [...] Ouais. T'sais, je dois—elles doivent pas toutes être aussi merveilleuses que les nôtres, là. Il doit y en avoir des un peu plus... des un peu plus compliqués, mais t'sais, nous, à date, on a été très chanceux côté travailleuses sociales, là. (Maxime)

Un des pères a rapporté des relations moins cordiales avec les professionnelles de la DPJ, relations teintées par un manque de confiance. Notons que ce père n'attribue pas ce manque de confiance à de l'homophobie de la part des intervenantes.

Euh, bien, déjà, de base, la protection de la jeunesse, pendant... vraiment plusieurs mois, n'ont jamais cru aux crises de ma fille. Euh... ils disaient que j'inventais, que j'étais pas assez strict, que c'était mes pratiques parentales, que... Fait qu'il y avait ça beaucoup ça, en fait, de pas être cru, en fait, de pas être supporté, de pas être—de pas avoir de soutien. [...] T'sais, fait qu'il fallait vraiment, comme, que je prenne des vidéos. On me croyait jamais, on dirait. (Benoît)

Si l'orientation sexuelle n'a pas été un enjeu rapporté par la plupart des pères dans leurs interactions avec les intervenantes, un père rapporte un cas précis où elle a joué un rôle.

Elle était très arrogante, très insolente avec nous, même devant ses collègues, qui étaient d'autres services. Fait que c'est un peu les autres collègues qui ont fini par dire : « C'est parce que ça marche pas. » Elle a—elle avait vraiment un ton passif-agressif avec nous, qu'elle n'avait pas avec des familles hétérosexuelles. (René)

La plupart des pères interviewés ont une très bonne opinion du programme Banque mixte. Certains disent être contents que le programme existe, car il leur a permis de fonder une famille. D'autres endossent la mission du programme.

La structure du programme, nous autres, on est contents que ça existe. On se trouve bien chanceux que ça existe. (Michaël)

Bien, nous, on est vraiment vendus Banque mixte, là. Comme, on parle beaucoup du programme à tout le monde. On en est comme un peu tannants, là, avec nos amis. [...] T'sais, je veux dire, il y en a, des enfants qui ont besoin de famille. Pis ça coûte rien. (Maxime)

S'ils endossent la composante altruiste du programme Banque mixte, trois des pères interviewés ont toutefois exprimé un malaise à l'idée d'être perçus comme des sauveurs. Deux d'entre eux admettent que leur raison première pour aller vers le programme avait été d'abord et avant tout leur désir d'être père.

Oui, les enfants savent qu'est-ce que je fais, mais on dirait que, dans la société, d'être famille d'accueil, c'est tellement—on nous voit comme un peu mère Teresa, là. Alors que, jusqu'à un certain point, on est—avoir des enfants, c'est un geste un peu égoïste. (Sylvain)

C'est comme si les gens voyaient le processus comme... Ils focussaient vraiment sur le fait que c'est des enfants qui sont retirés de leurs parents puis qui viennent de milieux difficiles; puis que c'était comme quasiment comme un acte héroïque de faire ça, t'sais. Puis mon chum puis moi, on essaie toujours un peu de replacer les perceptions des gens parce qu'on leur dit : « Bien, honnêtement, nous, notre objectif premier dans tout ça, c'est d'être parents puis de vivre ça, t'sais. » (Martin)

Notons que d'une région à l'autre, les réalités étaient différentes. Beaucoup des pères en étaient conscients; soit parce qu'ils entendaient des histoires d'autres parents d'accueil sur les réseaux sociaux, soit parce qu'ils avaient eux-mêmes fait des démarches auprès du programme Banque mixte dans deux régions différentes.

Fait que il y a tellement de régions pis tellement de situations possibles que—pis tellement de familles différentes que c'est dur de dire : « Moi, j'ai une histoire de Banque mixte typique. » Je pense qu'il y en a pas, des typiques. Tout le monde est vraiment différent dans chacune des régions, pis dans son histoire, là. (René)

Ouais, c'est ça. C'est quand même pas—vraiment pas les mêmes démarches. (Rires) Là-bas, j'avais passé comme une entrevue de, quoi, 30 minutes? Puis c'était bien beau. Mais j'ai fait la—(Rire) J'ai eu le parallèle quand je suis déménagé à <VILLE> après. J'ai fait les démarches avec <CENTRE JEUNESSE> pour être famille d'accueil d'urgence. Puis ça a pris comme, quoi, 10 heures, 12 heures d'entrevue. (Rires) J'étais : « Ah ouais, c'est pas la même chose, hein? » (Benoît)

Un des pères de la région métropolitaine de Montréal, par exemple, soulignait que leur travailleuse sociale d'expérience était assignée exclusivement aux dossiers Banque mixte.

Pis il faut dire aussi qu'à Montréal, on a de la chance parce que les gens qui travaillent au service adoption sont dédiés au service adoption. Ils font que ça. Donc ils deviennent comme assez spécialisés. Tandis que, quand on s'en va dans d'autres régions, le commentaire que je reçois, c'est que les gens qui sont à la DPJ, ils font de tout. Donc... Fait que quand tu fais de tout, tu es moins spécialiste. (Sylvain)

Leur expérience contraste avec celle de Benoît. Dans son cas, les travailleuses sociales étaient généralistes, en plus d'avoir souvent peu d'expérience.

Trop généraliste. Puis souvent, en fait, malheureusement, dans—95 % des travailleuses sociales <DE LA RÉGION>, en fait, c'est des jeunes de 25 ans qui—23 ans, qui sortent de l'université, qui ont aucune expérience. (Benoît)

La plupart des pères interviewés, même parmi ceux qui étaient enthousiastes par rapport au programme Banque mixte, déplorent plusieurs enjeux structurels dans le programme, enjeux qui ont joué sur leur expérience dans le programme. Le roulement de personnel a entre autres été souligné par de nombreux pères.

Le programme est bon, mais des fois, on trouve que c'est comme mal supporté par des professionnels parce qu'il y a trop de roulement de personnel. (Sylvain)

C'est sûr que c'est pas évident, la DPJ, en ce moment. Il y a beaucoup de monde qui—t'sais, il y a un gros roulement. On les sent fatigués, on les sent épuisés, on les sent débordés. (Michaël)

Certains pères ont aussi exprimé des réserves par rapport à leur statut de parent d'accueil. En effet, ils se sont engagés dans le programme Banque mixte dans l'idée de devenir les parents exclusifs et légalement reconnus de leurs enfants. Toutefois, ils se font souvent rappeler qu'ils ne le sont pas par les services de protection de la jeunesse, ce qui contraste avec leurs aspirations. Un des pères d'accueil s'est d'ailleurs souvent fait rappeler qu'il était une « ressource de type familial », et non le parent de ses enfants, et qu'il n'était donc pas habilité à prendre des décisions par rapport à ses enfants, ce qui lui causait de la frustration.

On se sent comme une espèce de roue de secours, des fois, une roue de secours qui aspire à devenir une vraie roue, là, t'sais, à faire rouler le bonheur de l'enfant, là. (Sylvain)

Nous, on nous implique en étant des ressources de type familial. Nous, on nous appelle les donneurs de soins. On nous appelle tout sauf « les parents », là. Mais t'sais, en réalité, c'est... c'est que c'est ça. Des fois, ça—pour nous, c'est un enjeu aussi de se dire : « Ouais... Ils se rendent pas compte qu'on est les parents pis qu'on s'en occupe, des enfants. » (René)

Outre ces quelques écueils, les pères d'accueil se considèrent globalement dans une bonne position dans le programme Banque mixte. Ils ne perçoivent pas faire l'objet de discriminations

majeures de la part des intervenantes. Parmi les pères interviewés, un seul a rapporté une histoire d'homophobie claire de la part d'une intervenante. Quoi qu'il en soit, le positionnement des pères d'accueil au sein du programme Banque mixte, les relations avec les intervenantes ainsi que leurs impressions par rapport au programme ont influencé l'expérience des contacts, comme nous le verrons plus loin.

Les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques

Dans le cadre du programme Banque mixte, des contacts sont prévus entre les enfants et leurs familles biologiques – le plus souvent les parents biologiques. Ces contacts remplissent diverses fonctions, notamment celle de maintenir un lien entre l'enfant et sa famille biologique en vue d'une réunification familiale ainsi que celle d'évaluer les capacités parentales et le lien d'attachement entre la famille biologique et l'enfant. Dans la présente section, nous rapporterons ce que les pères que nous avons interviewés nous ont dit sur le sujet. En premier lieu, nous détaillerons les modalités de ces contacts, notamment à l'égard de leur fréquence, de leur durée et des endroits où ils avaient lieu. Par la suite, nous discuterons des pratiques professionnelles des DPJ à l'égard des contacts, avant d'aborder les réactions des enfants et des familles biologiques lors des contacts, telles que les rapportent les pères d'accueil. Finalement, nous partagerons les réflexions des pères par rapport aux contacts, notamment quant à leur pertinence, à leurs répercussions et aux émotions qu'ils suscitent.

Les modalités des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques

Ce ne sont pas tous les enfants des pères interviewés qui ont eu des contacts avec leurs familles biologiques. En effet, pour trois des 16 enfants, aucun contact avec un membre de leur famille biologique n'a eu lieu. Pour les 13 autres enfants, toutefois, des contacts ont eu lieu avec leur famille biologique, essentiellement les parents biologiques (tableau 3). Si tous ces 13 enfants ont eu des contacts avec leur mère biologique, seuls six d'entre eux ont eu des contacts avec leur père biologique. Dans quelques cas, des enfants ont aussi eu des contacts avec des membres de leur famille élargie : trois avec leur grand-mère, un avec sa tante et un avec ses frères et sœurs. Un enfant a eu des contacts avec l'entourage de sa mère biologique. Deux des enfants autochtones ont

eu des contacts avec des membres de leur communauté d'origine. Dans ce dernier cas, toutefois, ces contacts ont eu lieu après que le projet de vie a été prononcé.

Tableau 3. Membres des familles biologiques rencontrés par les enfants.

Membre de la famille rencontré	Nombre d'enfants concernés
Mère biologique	13
Père (biologique ou non)	7
Grand-mère maternelle	2
Frères et sœurs biologiques	1
Oncles et/ou tantes	1
Voisinage du parent biologique	1
Communauté d'origine	2

Les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques se sont réalisés selon différentes modalités (tableau 4). La plupart des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques ont eu lieu en personne, supervisés par des intervenantes. Ces contacts avaient lieu le plus souvent dans les bureaux du DPJ.

Les contacts se faisaient forcément dans un bureau neutre, donc à la DPJ même. (Sylvain)

La mère, elle a jamais eu l'autorité parentale. En tout temps, c'étaient des visites supervisées. Fait que c'était jamais à la maison non plus de la mère. Fait que c'était toujours au centre jeunesse. (Michaël)

Tableau 4. Modalités des contacts que les enfants ont eus avec leur famille biologique

Lieu des contacts	Nombre d'enfants concernés
Visites supervisées	13
Rendez-vous médicaux	6
Appels téléphoniques	5
Réseaux sociaux	3
Domicile ou voisinage de la famille biologique	4

Dans certains cas, toutefois, ils avaient lieu dans un centre mandaté par le DPJ, où des intervenantes coordonnaient les contacts.

La DPJ, en fait, sous-traite une partie des rencontres supervisées dans un centre privé, qui est situé dans <SECTEUR>, où il y a des travailleurs qui sont là. (Sylvain)

Si ces contacts étaient souvent confinés dans les bureaux du DPJ ou du centre mandaté, il est arrivé dans trois cas que les enfants aient eu des contacts ailleurs. Dans un des cas, une intervenante accompagnait l'enfant avec la mère dans son quartier.

Des fois, je sais qu'elle allait prendre des marches avec <ENFANT>. Puis là, des fois, elle arrêta, genre, à la maison d'un ami, d'un chum, là. Fait que là, la surveillante était dans une drôle de position où est-ce qu'il fallait, comme, qu'elle limite les contacts. Mais là, souvent—fait que là, <ENFANT> pouvait se faire passer de bras en bras avec des chums de la mère, puis potentiellement les grands-parents aussi. (Michaël)

Dans le cas de Maxime, son enfant « avait un 4 heures avec sa grand-mère aux trois dimanches ». Dans le cas de Benoît, ses enfants avaient des visites avec leurs parents, visites pour lesquelles le DPJ n'organisait pas toujours de supervision. Le lieu n'était pas précisé, mais ce n'était pas au centre jeunesse.

Puis là, la DPJ dans toute sa splendeur, là, il y a eu des moments où, finalement, je suis arrivé puis, t'sais, ils les ont laissés toute une journée. Puis la visite était pas supervisée, t'sais, avec le père. (Rire) Ou des trucs comme ça. (Benoît)

Lors des visites supervisées, les enfants et leurs parents étaient souvent dans une salle où ils étaient surveillés par des intervenantes. Les parents étaient appelés à interagir avec leurs enfants; soit en jouant avec eux, soit en prenant soin d'eux. Cinq des sept pères d'accueil rapportent de telles visites.

Tu as une salle, là, une salle de jeux souvent où est-ce que le parent est avec son enfant. Puis là, tu as un miroir. Tu as un surveillant qui est de l'autre côté, là, qui supervise la visite. (Michaël)

Outre les contacts supervisés, beaucoup d'enfants sont aussi entrés en contact avec leurs parents – toujours la mère, lorsque c'était le cas – lors de rendez-vous avec des professionnels de la santé. Dans le cas de deux pères d'accueil, le DPJ leur demandait d'organiser des contacts téléphoniques entre les parents et les enfants. Dans le cas de Benoît, le DPJ n'instaurait pas de limites au début du placement.

Nous, on n'a pas le choix d'avoir une ligne résidentielle pour que les enfants puissent communiquer avec les parents. [...] Tu es obligé d'avoir une ligne fixe. [Fixe?] C'est un critère—oui, fixe. Je paie—moi, je l'appelle ma ligne DPJ. J'ai une ligne—un téléphone résidentiel, mais il y a juste la DPJ qui m'appelle à ce numéro-là. [...] Parce que la raison de base, c'est dire qu'un enfant a le droit de rentrer en contact

à n'importe quel moment avec son parent, pis il doit avoir un téléphone accessible pour qu'il puisse le faire. (René)

Nous, elle avait <ÂGE>. Puis mon petit, il avait <ÂGE>. Il pouvait passer des fois une heure et demie au téléphone à parler, là. C'était vraiment éternel. (Rire) Ça avait aucun sens. Mais finalement, t'sais, ça a— en fait, ils ont fini par... la DPJ, à la demande, a fini par structurer, là, au cours des mois. (Benoît)

La fréquence des contacts variait d'un enfant à l'autre. Pour dix enfants, un plan de contacts détaillé avec leurs parents biologiques – le plus souvent leur mère, mais parfois aussi leur père et, dans un cas, la grand-mère – avait été élaboré par les intervenantes. Ce plan dépendait entre autres de la décision du tribunal, qui prescrivait un nombre de contacts minimal sur une période donnée. La fréquence de contacts la plus élevée rapportée par les pères d'accueil est de trois contacts par semaine, toujours la même heure et les mêmes journées de la semaine, chaque contact s'étant vu allouer une durée d'une heure. D'autres enfants avaient une fréquence moindre, par exemple un contact par mois. Si la plupart des contacts avaient lieu des jours de semaine et duraient entre une heure et une heure et demie, certains contacts rapportés par un des pères pouvaient durer jusqu'à quatre heures.

Généralement, la fréquence des contacts a diminué avec le temps. Seul un des pères a rapporté une présence régulière de la mère biologique aux rencontres supervisées jusqu'à la déclaration d'admissibilité à l'adoption. Les travailleuses sociales prévoient souvent des plans de contacts pour les parents biologiques, qui peuvent être revus à la baisse si ces derniers expriment ne pas être capables d'assister aux visites.

<ENFANT> aurait pu avoir une visite par semaine. Mais [la mère biologique] a dit que, aux deux semaines, c'était mieux pour elle. Quand son fils est né, ça aurait pu être à chaque semaine aussi. Elle a dit que, une fois par mois, c'est correct, en voyant les deux enfants. (Martin)

Là, [la mère biologique] disait qu'une visite par semaine, elle trouvait ça trop dur. Fait que là, elle, elle voulait un deux heures aux deux semaines. Fait que là, la travailleuse sociale a dit : « Bien, tu peux pas demander plus pis moins en même temps, là. » Fait que t'sais, elle demande d'augmenter le temps, mais elle demande de diminuer les fréquences. [Ouais.] Fait que elle dit : « On va commencer par une heure et demie aux deux semaines. » (Maxime)

La plupart des pères d'accueil rapportent une diminution progressive du nombre de contacts planifiés au fil des mois, en particulier dans les cas où les parents biologiques manquent plusieurs visites.

Bien, je dirais que les contacts avec la mère ont été... ont été arrêtés plus tôt qu'avec le père. Avec la mère, il y avait rien qui se passait. Fait qu'il y a eu une audience—il y avait une audience au tribunal pour, justement, arrêter les contacts avec la mère. Puis les contacts avec le père, à ce moment-là, ont passé de deux fois par semaine à une fois par deux semaines; puis après ça, à une fois par mois. (Sylvain)

C'est ça. Puis un moment donné, les visites ont diminué. Puis un moment donné, il y avait—comme—il y avait—les visites ont été cessées... par le juge. La DPJ demandait qu'il y ait pus de liens, là, avec la mère biologique. (Michaël)

Après ça, la travailleuse sociale, elle a dit : « Bien là, ça fait trop d'annulations qu'elle fait, fait que je les lui mets aux mois. » (Maxime)

Dans le cas de Michaël, la travailleuse sociale attitrée au dossier de son enfant avait même fait signer un contrat avec une entente claire à l'égard de la présence aux visites supervisées. Si la mère biologique se présentait à au moins 80 % des visites, elle pouvait en voir le nombre augmenter. Dans le cas inverse, le nombre de visites diminuerait.

Quand la mère se présentait pas, là, <INTERVENANTE> leur faisait signer des engagements où est-ce qu'elle dit : « Si... »--des plans d'intervention, quasiment, où est-ce que c'est comme : « Tu t'engages à venir à tant de visites. Si tu viens pas à minimum tant de visites dans le mois, le mois d'après, on va tomber à tant. » Parce que, théoriquement, c'est le juge qui statue sur le nombre de visites, puis tu peux pas le changer, là. À moins que tu repasses devant le tribunal. Fait que là, il y a d'autres TS qui étaient moins à l'aise de réduire le nombre de visites pour cette raison-là. (Michaël)

Sans parler d'augmentation ou de diminution du nombre de visites, René évoque aussi le fait que les parents biologiques peuvent obtenir des privilèges – des « nananes » – s'ils se plient au plan de contacts conçu par le DPJ. Ces privilèges serviraient à motiver les parents biologiques à se conformer au plan.

Mais il y a aussi un cadre aux parents—un genre de plan d'intervention, là; un plan psychosocial qui est fait avec les parents. Pis ce plan-là va leur donner des nananes, OK? Fait que, t'sais, une TS pourrait dire : « Bien, écoute, si tu suis ton plan d'intervention, je pourrais demander à ce qu'il y ait, mettons, une visite supervisée, mais chez vous, t'sais. Ou qu'il y ait ci ou qu'il y ait ça. » Fait que ils ont—ils se gardent—les TS ont cette marge de manœuvre là pour s'assurer que ça soit intéressant; et pour le plan d'intervention, et pour l'enfant. (René)

Un seul des pères a rapporté une annulation des visites supervisées en raison de la COVID-19. Pour Martin, cela a été le cas lors des premiers mois, avant que les contacts reprennent. Sinon, pour d'autres pères, les contacts entre les enfants et leur famille biologique étaient maintenus. Notons que ce ne sont pas tous les pères d'accueil interviewés qui ont vu leurs enfants avoir des contacts en pleine pandémie.

Pendant la pandémie, pendant le plus gros de la pandémie, les visites ont été suspendues. Fait que il y a eu juste une seule visite avant la pandémie, pas longtemps avant la pandémie, avec les deux enfants. Puis là, le père était là aussi. (Martin)

D'autres pères, comme Maxime, ont précisé que certaines visites n'étaient pas annulées pendant la pandémie. Dans son cas, la grand-mère pouvait accueillir l'enfant à son domicile, et ce, sans que des mesures ne soient prises pour limiter les risques de propagation de la COVID-19.

T'sais, au début, moi, j'aurais aimé ça qu'ils suspendent les visites chez la grand-mère le temps du confinement. Parce que je trouvais ça comme un peu injuste que la grand-mère, elle ait le droit de le voir. Puis t'sais, chez elle, elle portait pas de masque, là. Fait que t'sais, elle l'avait pendant quatre heures, pas de masque. (Maxime)

Si les travailleuses sociales instaurent des visites supervisées à des heures régulières, les parents biologiques ne s'y présentent pas toujours. En effet, beaucoup de pères d'accueil rapportent que les parents biologiques n'assistent pas à plusieurs visites.

Là, elle était à peu près trois semaines sans se présenter ou annuler. Fait que des fois, moi, j'arrivais puis elle était juste pas là. Fait qu'il fallait que je parte. Si—tu attends 15 minutes pis, après ça, tu pars. (Maxime)

La plupart des pères d'accueil parlent de désinvestissement de la part des parents biologiques. Pour certains, comme René, ce désinvestissement est progressif.

Les visites pour nous, ça a toujours été un peu ça, là, le *challenge* de « au début d'une ordonnance [de contacts émise par le tribunal], elle y va ». Pis après ça, elle se désinvestit. C'est un *pattern* qui revient souvent chez nous, là. (René)

Certains pères rencontrés rapportent que des enjeux dans la vie personnelle des familles biologiques empêchent ces dernières d'assister aux visites de façon assidue. C'est le cas, par exemple, de la mère biologique d'un enfant de Michaël, mère qui est en situation d'itinérance. Dans le cas de la mère biologique d'un enfant de Martin, les raisons font l'objet de spéculations.

Un moment donné, elle était comme potentiellement sans domicile fixe, où est-ce qu'elle se promenait de chez un ami à un autre ami. Des fois, ils avaient de la misère à la rejoindre. Elle a manqué quand même plusieurs visites aussi. (Michaël)

On sait pas—on sait qu'elle est médicamentée... pour son problème de santé mentale. Fait que, t'sais, on—mais je connais pas ça dans le détail. T'sais, est-ce que les médicaments ont pour effets secondaires d'avoir une espèce de baisse d'énergie ou de passivité? Ou c'est quelque chose qui était déjà dans sa personnalité? Ou c'est le contexte avec la DPJ qui fait que—que ça la rend gênée? Tout ça—je sais pas. Ou un mélange de tout ça. (Martin)

En résumé, la plupart des enfants avaient des contacts avec leur famille biologique; principalement leur mère et, dans une moindre mesure, leur père. Ces contacts avaient lieu surtout dans les bureaux du DPJ et lors de rendez-vous médicaux. *Avant* le prononcement d'une déclaration d'admissibilité à l'adoption (DAA) ou d'un projet de vie comme la tutelle ou le placement à majorité, les contacts se font presque exclusivement dans le cadre de visites supervisées par le DPJ ou de rendez-vous médicaux. Les pères ont rapporté seulement trois instants précis où les contacts se déroulaient dans un autre contexte. Quelques pères pour qui un projet de vie a été prononcé ont toutefois organisé des contacts différents entre leur enfant et leur famille biologique *après* l'actualisation d'une adoption ou d'un autre projet de vie. Nous y reviendrons plus loin.

Les pratiques professionnelles à l'égard des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques

D'une région à l'autre, d'une intervenante à l'autre, les pratiques à l'égard des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques diffèrent. La grande majorité des pères d'accueil rapportent des plans de contacts détaillés organisés par les services de protection de la jeunesse. Comme nous l'avons mentionné, il y a des différences de modalités d'un enfant à l'autre : certains enfants ont moins de contacts par semaine, mais d'une plus longue durée, tandis que d'autres ont plusieurs contacts par semaine.

Généralement, les DPJ demandent aux parents biologiques de passer du temps avec leur enfant sous supervision. Ce temps est meublé tantôt par des périodes de jeu, tantôt par des soins prodigués à l'enfant (changement de couche, biberon, etc.). Cinq des pères d'accueil rapportent un tel déroulement pour les visites supervisées de leur enfant. Certains attestent d'un tel déroulement parce qu'ils ont été présents sur les lieux, tandis que d'autres se le sont fait rapporter par les intervenantes.

Elle arrive dans le bureau. Pendant la première évaluation. Mais t'sais--fait que là, la travailleuse sociale dit : « Bien, comme, <Maxime>, tasse-toi, pis laisse la faire. » C'est bon. (Maxime)

Les parents biologiques se présentaient là. Puis là, bien, avec la travailleuse sociale—pis là, bien, ils partaient avec l'enfant dans la salle de rencontre, donc qui est une salle avec des jouets, tout ça. (Sylvain)

Deux des pères d'accueil rapportent que les parents devaient assister à des cours ou des formations pour améliorer leurs aptitudes parentales. Lors de ces formations, leurs faits et gestes sont observés par les intervenantes présentes. Ces deux pères d'accueil ne pouvaient pas être présents lors de ces formations. Les intervenantes leur en ont fait un compte rendu sommaire.

Donc il y a eu après ça une séance de formation des parents bios. Donc là, durant ces séances-là, il faut amener l'enfant, et l'enfant est laissé avec les deux parents, dans une grande salle de classe où, là, il y a souvent trois-quatre familles qui sont là. Donc familles biologiques. Puis là, la DPJ essaie de leur montrer comment s'occuper d'un bébé. (Sylvain)

Ça, le Centre d'expertise, c'est un centre d'évaluation des habiletés parentales, qui consiste en fait à ce que nous, on fasse venir l'enfant de 9 à 5, du lundi au vendredi, pendant trois semaines pour que la DPJ puisse évaluer l'enfant pis—bien, pas l'enfant, mais le parent dans ses habiletés parentales. (René)

Pour ce qui est du matériel à fournir, les consignes aux parents d'accueil diffèrent aussi. Dans la majorité des cas, les pères d'accueil ont été priés d'apporter le matériel pour la visite.

T'sais, on arrivait avec tout. On arrivait avec, t'sais, des couches, le biberon, de la purée. Puis on donnait le—on faisait comme un petit *briefing* à la maman pour dire : « OK, bien, elle va avoir faim peut-être bientôt. Blablabla. » Bon. Puis... mais c'est ça. (Martin)

[La grand-mère] me dit : « Tu peux-tu me laisser le carrosse? Tu peux-tu me laisser...? » Parce qu'elle avait rien, là. Fait que t'sais, les travailleurs sociaux, ils ont dit : « Bien, ça, on appelle ça "des visites tout inclus", là. » Dans le fond, on va le mener, elle le garde pendant quatre heures, puis on retourne le chercher. T'sais, pas de lunch, pas de dîner à préparer. Il est déjà prêt. Ses biberons étaient déjà prêts. (Maxime)

Si Maxime apportait tout le matériel pour la visite de son enfant avec sa grand-mère, une des travailleuses sociales impliquées demandait à la mère d'apporter du matériel lors des visites.

Là, il y a une vraie travailleuse sociale qui a embarqué. Elle était merveilleuse, elle. Elle dit : « Moi, je lui donne des tâches. » Elle dit : « Il faut qu'elle me fournisse le sac à couches. Il faut qu'elle... T'sais, si tu as besoin de vêtements, je lui dis. Il faut qu'elle soit capable d'aller t'en acheter. » [...] Elle dit : « C'est pas parce qu'il est en famille d'accueil qu'elle a rien à fournir. » (Maxime)

Pour les 13 enfants qui ont eu des contacts avec leurs parents biologiques, le DPJ prévoyait une supervision. D'un cas à l'autre, toutefois, les professionnelles en charge de la supervision n'étaient pas les mêmes. Dans le cas de Martin, par exemple, c'étaient « des visites qui [étaient] supervisées par le travailleur social ». Dans le cas de Maxime, c'était « un technicien en travail social qui supervisait la visite ». Pour Michaël, c'étaient des étudiantes en intervention sociale.

Pour les visites supervisées, ils font affaire avec des surveillants [...] ils sont embauchés juste pour ça, là, puis pour surveiller des visites supervisées. Fait que, des fois, la travailleuse sociale était là. Fait que—mais... mais souvent, c'était le surveillant. Puis souvent, il fait un rapport à la travailleuse sociale. Vu qu'il y en a comme trois fois semaine, la travailleuse sociale peut pas être là à toutes les visites parce qu'elle a d'autres dossiers à gérer. Fait que c'est le surveillant, principalement, qui s'en occupe. Puis... fait que souvent, ça va être—c'est comme des étudiants en éducation spécialisée. Ou, t'sais, c'est des jeunes. Fait que, d'une fois à l'autre, c'était pas tout le temps le même surveillant. (Michaël)

Benoît, un des pères qui n'habitait pas en région urbaine lorsqu'il a été famille d'accueil, était lui-même en charge de la supervision de certaines visites.

Des fois, on me demandait, moi, de superviser la visite. C'était—pff, c'était moyen. (Benoît)

Les intervenantes impliquées dans la supervision affichaient différents niveaux d'engagement lors des visites. Certaines gardaient leurs distances pendant la visite, en se positionnant comme de simples observatrices.

Il y avait [une surveillante] que l'enfant pleurait, puis elle faisait rien, là. Comme, même, ils marchaient dehors. Il faisait super chaud. L'enfant- comme, <ENFANT>, il était au gros soleil. Puis, comme, à peine un chapeau. Pis là, moi, je suis là pis je sais pas si j'ai le droit de dire quoi que ce soit parce que, en plus, là, moi, j'étais en arrière. (Michaël)

D'autres intervenantes, au contraire, s'impliquaient plus en accompagnant le parent

biologique dans les tâches. Dans ce cas-ci, les pères d'accueil qui rapportaient un tel niveau d'engagement évoquaient aussi des lacunes sur le plan des aptitudes parentales de la mère biologique.

Mais avec la mère de <ENFANT>, en fait, la surveillante, elle pouvait même pas être de l'autre côté du miroir puis la laisser toute seule avec son enfant parce qu'elle avait pas assez de capacités de s'occuper de son enfant. Fait que la surveillante, elle était dans la salle avec la mère pis <ENFANT>, pour les visites. (Michaël)

Les pratiques de supervision prescrites dépendaient des travailleuses sociales, et ce, parfois au sein d'un même centre. Par exemple, un des pères rapporte que deux travailleuses sociales différentes ont été impliquées avec un de ses enfants. D'une travailleuse sociale à l'autre, Michaël a observé des pratiques très différentes dans l'organisation des supervisions; l'une qui les structurait rigoureusement et l'autre, moins.

Fait que ça varie beaucoup (Petit rire) d'un intervenant à l'autre. Fait que, nous autres, on a eu une intervenante, <INTERVENANTE>, qui a été là pour les deux, mais *on and off*, là. [...] Puis elle, c'était très strict, là. C'était comme très : « Les parents vont en avant; toi, tu vas en arrière; vous entrez pas en contact; vous rentrez en contact le moins possible. » Fait que, ça, c'était sa façon de faire. Elle voulait que les surveillants... idéalement, elle voulait que ce soit le plus possible la même personne pour qu'elle soit capable, comme, de... fait qu'elle, elle exigeait comme—c'est comme une de ses—elle disait que c'était une des seules qui demandait que ce soit tout le temps le même surveillant pour être capable de la former puis que ses notes d'observation soient faites comment, elle, elle voulait que ce soit fait. [...] Fait qu'il y avait ça versus d'autres intervenants où est-ce que... ça leur dérangeait pas c'était qui, le surveillant. Elle mettait ça dans l'horaire puis c'était fait automatiquement, comme pour tout le reste. (Michaël)

Pour ce qui est de l'implication des pères d'accueil lors des visites supervisées, d'un cas à l'autre, elle différait. Dans certains cas, les intervenantes demandaient aux pères d'accueil de ne pas rester sur les lieux le temps de la visite supervisée.

On partait, ça durait <DURÉE>. On allait se promener. On allait manger une bouchée. Puis on revenait la chercher après. (Martin)

Pis il faut savoir que, comment ça marche dans un Centre d'expertise, comme, ils évaluent les habiletés parentales. À la seconde où tu rentres au Centre jeunesse, tu touches pus au bébé. (René)

Parmi les pères d'accueil qui ont reçu la consigne de ne pas être sur les lieux de la visite supervisée, certains se sont éventuellement fait demander de rester puisque, avec le temps, leurs enfants faisaient plus de crises. Les intervenantes leur demandaient d'entrer dans la salle de la visite supervisée pour sécuriser les enfants.

Fait que là, finalement, nous autres, on attend dans le corridor que la séance de formation se termine. Pis des fois, bien, le bébé, il pleure tellement qu'ils sont obligés de le sortir de la séance d'information pour qu'on puisse s'en occuper. (Sylvain)

Martin, qui s'était fait prier de ne pas rester sur les lieux, s'est vu demander dans les dernières visites de rester pour sécuriser son enfant en présence de ses parents biologiques. Le père d'accueil attribue les pleurs de son enfant à un comportement d'attachement, attachement qui se serait développé avec les pères d'accueil.

Aussitôt que la rencontre était finie pis qu'on partait, tout revenait à la normale, là. Elle pleurait parce que, nous—parce que ... c'est ça. Ses parents, c'est des étrangers pour elle. Elle les connaît pas. Donc si, nous, on s'éloignait, bien, là, sa figure d'at—ses figures d'attachement partaient, fait que... Pis c'est pour ça que le travailleur social voulait qu'on reste les dernières visites pour la sécuriser pour qu'au moins, la visite se passe quand même bien. (Martin)

Un des pères d'accueil, Michaël, s'est même vu demander d'aider la mère dans l'apprentissage de ses aptitudes parentales. Il guidait la mère biologique dans ses interactions avec l'enfant.

Fait que moi, je chan—je—on lui montrait des comptines. Mais en même—là, c'était une drôle de position parce que, en même temps, on veut pas—c'est pas ma job de lui donner des habiletés parentales. Puis je veux pas qu'elle devienne trop bonne. (Petits rires) Non mais, comme... comme... je veux pas nécessairement qu'elle s'améliore tant que ça, fait que c'était une drôle de position. (Michaël)

Deux pères d'accueil affirment que lorsqu'ils étaient sur les lieux de la visite supervisée, les enfants se sentaient plus en sécurité, même s'ils n'étaient pas dans la même pièce qu'eux. Un de ces deux pères a d'ailleurs lui-même suggéré aux intervenantes du DPJ de le laisser être présent sur les lieux pour sécuriser son enfant.

Ils avaient toujours réservé une deuxième salle pour moi pour que j'y reste. J'allais—t'sais, j'allais pas—j'allais pas à la visite en tant que telle en étant, t'sais, dans l'édifice, comme, au bout du corridor ou quoi que ce soit, pour que—Et <ENFANT> allait avec moi dans la salle. Elle me voyait être là, et ensuite, elle allait voir sa mère, et elle revenait vers moi. Je pense que ça l'aidait vraiment de savoir que j'étais là, quelque part. (Thomas)

Certains pères d'accueil ont rapporté que le DPJ organisait le transport pour les enfants. Dans de tels cas, les pères n'avaient pas à se présenter sur les lieux de la visite. Ceux qui avaient l'option de confier leur enfant à un transporteur ne s'en sont pas prévalus tout le temps, préférant généralement aller porter leur enfant eux-mêmes.

Parce qu'il y a des bénévoles qui peuvent transporter <ENFANT> pour l'amener aux visites supervisées, puis qui le ramènent dans la famille d'accueil. Fait que les familles d'accueil, des fois, font ça. Ouais. Nous, on—nous autres, on faisait pas ça. Nous autres, on allait. On assistait à—aux visites. (Michaël)

Selon les pères d'accueil interviewés, les intervenantes avaient des points de vue différents par rapport aux contacts entre les enfants et leurs familles biologiques. Maxime, par exemple, rapporte que sa travailleuse sociale coupe les contacts lorsqu'ils nuisent aux enfants.

Moi, je te dirais qu'ils sont très à l'écoute. Je m'attendais pas à ça. Moi, j'ai toujours pensé qu'ils priorisaient beaucoup plus les parents. Je suis vraiment surpris de, comme, d'entendre, t'sais, la travailleuse sociale dire : « Bien, moi, si c'est pas bénéfique, je lui coupe la visite, là. » Puis... je te dirais, souvent, les travailleuses so—t'sais, vu qu'on a changé deux fois de travailleuse sociale, au début, ils laissent beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup de chances. Mais plus tu vois qu'ils la connaissent, plus que ça coupe. (Maxime)

Selon Thomas, le DPJ fait peu d'efforts pour organiser des contacts entre les enfants et les parents biologiques. Il reproche aux travailleuses sociales – en particulier les plus âgées – d'être biaisées en défaveur des parents biologiques.

Je dirais même qu'ils ont des préjugés envers les familles biologiques, t'sais? Et ... oui. Comme, j'ai un peu remarqué ça, qu'il y a une grande différence entre les travailleuses sociales plus jeunes et les travailleuses sociales plus âgées. Généralement, nos interactions avec elles ont été assez positives, si je pars de l'idée que leur travail est surtout consacré au suivi des enfants, t'sais, ou surtout consacré au suivi de nous, les parents d'accueil. Mais j'aurais souhaité qu'ils accordent un peu plus de temps et d'énergie pour aider les familles biologiques, et prendre plus d'initiative pour nourrir des liens avec elles. (Thomas)

René, de son côté, jugeait que les plans de contacts favorisaient davantage les parents biologiques que les enfants ou les pères d'accueil.

Parce que moi, ce que je trouve aberrant en termes de pratiques, c'est que trop souvent, c'est rendu le besoin du parent, et non celui de l'enfant, qui est valorisé là-dedans. Parce que quand on planifie une visite parentale, c'est en tout premier lieu la TS qui choisit son horaire, ses disponibilités. Après ça, c'est la mère qui choisit. Pis après ça, c'est l'enfant qui prend ce qu'il peut. (René)

Parmi toutes les travailleuses sociales qu'il a vues passer, René en a eu une qui entretenait des croyances sexistes et homophobes en lien avec la parentalité, croyances selon lesquelles les mères étaient les plus aptes à donner des soins. Ces croyances poussaient la travailleuse sociale à organiser des contacts entre la mère biologique et l'enfant. Ce cas d'homophobie est le seul qui nous ait été explicitement rapporté par les pères d'accueil. Notons que la travailleuse sociale aurait été sanctionnée plus tard.

Elle, elle avait un parti pris pour la mère. Parce que, t'sais, elle a travaillé toute sa vie en maternité. Pis t'sais, elle le disait que, bon, l'instinct parental, ça venait avec un placenta à l'accouchement. Fait que elle croyait pas que ça pouvait être autrement. Mais t'sais, je—moi, je me suis dit : « Criss, t'as pas fait assez de temps à la DPJ, là, si tu penses que tu nais avec un instinct parental. » Mais bon. (René)

René juge que le manque d'expérience de certaines travailleuses sociales a rendu son expérience difficile dans le programme Banque mixte, notamment avec les contacts. En effet, René

jugeait que le manque d'expérience chez des intervenantes donnait lieu à des plans de contacts qui n'étaient pas dans l'intérêt de ses enfants.

C'est des dossiers *toughs* avec l'expérience limitée. Ça c'est ce que je—dans notre histoire à nous, a fait le moins bon ménage. C'est souvent, là, les mélanges explosifs, c'est pas beaucoup d'expérience dans des dossiers qui demandent un certain regard... t'sais, expérimenté, là. Des fois, il faut être ferré, là. (René)

D'autres pères d'accueil rapportent cependant que les travailleuses sociales attirées à leurs cas sont plus nuancées. Dans leur cas, les professionnelles adhèrent au concept de planification concurrente en laissant d'abord des chances aux parents de se reprendre. À ce moment-là, des contacts entre les enfants et les parents biologiques sont encouragés. Toutefois, en voyant que les parents biologiques ne peuvent reprendre leur enfant, les intervenantes poussent plus pour la création d'un lien entre les enfants et les parents d'accueil.

T'sais, au début, ils lisent le dossier. Mais lire le dossier pis *dealer* avec la mère en vrai, c'est deux. Fait que t'sais, au début, j'ai remarqué ça, ils laissent beaucoup de chance. Pis là, après ça, c'est « non ». Comme : « Elle s'est pas présentée, on lui coupe ça. On lui coupe ça. » T'sais, comparé à, comme, au début : « Bien, on va lui laisser une chance. On va nanana. » (Maxime)

Bien là, ouais. Théoriquement, ils sont censés restés neutres. Ils sont là pour l'enfant. Puis il faut qu'ils donnent toutes les chances possibles aux parents biologiques de se reprendre en main. Mais c'est ça. Ils sont quand même humains. Puis, t'sais, on le voit qu'ils font—qu'ils donnent des chances aux parents, mais qu'un moment donné, ils ont essayé puis ça marche pas puis... (Michaël)

En somme, d'une région à l'autre, les pratiques à l'égard des contacts entre les enfants et leurs parents biologiques varient. Il n'y a aucun plan de contacts standard qui soit appliqué à l'ensemble des enfants et des familles biologiques qui passent par le programme Banque mixte. De plus, les croyances des intervenantes influent sur les plans de contacts : selon qu'elles croient à l'importance du lien avec les parents biologiques ou non, les contacts vont être encouragés ou restreints.

Les réactions des enfants et de la famille biologique rapportées par les pères d'accueil

Lors des visites supervisées, différents types d'interactions ont été observés entre les enfants et leurs familles biologiques. Ces interactions suscitaient chez ces derniers un éventail de comportements et d'émotions. Les pères d'accueil les ont eux-mêmes observés lorsqu'ils étaient sur les lieux, mais par moments, c'étaient les intervenantes en charge de la supervision qui leur transmettaient leurs observations. Qui plus est, les enfants affichaient divers comportements et diverses émotions avant et après les contacts avec leurs familles biologiques.

Dans la plupart des cas, lors des visites supervisées, les parents biologiques démontraient des aptitudes parentales que les pères d'accueil jugeaient déficientes. Maxime et Martin, par exemple, observent que les mères biologiques ne semblent pas savoir comment agir avec leurs enfants.

Quand on a vu des bouts de visite... t'sais, elle va prendre le bébé dans ses bras, jouer un petit peu avec. Mais pour <ENFANT>, mettons, elle faisait pas d'efforts pour aller vers elle, prendre un jouet, essayer de l'attirer, essayer d'attirer son attention, de l'amener vers elle. T'sais, c'est comme si c'était—c'était trop difficile pour elle. Elle a pas vraiment de réflexes parentaux, dans le fond. (Martin)

Parce qu'au début, on apportait, t'sais, les biberons déjà prêts; des bouteilles déjà prêtes. Pis là, la travailleuse sociale disait qu'on la gâtait trop parce qu'il fallait qu'elle évalue comment elle préparait ses biberons. Fait que là, à partir de là, on a emmené de la poudre. Fait que là, bien, elle savait pas comment préparer le biberon avec la poudre. Parce qu'on lui emmenait toujours du lait déjà prêt. (Maxime)

Certains pères d'accueil soulignent aussi que les mères biologiques manquaient de jugement lorsqu'il était question de leur enfant. Trois d'entre eux ont même donné des exemples où les mères offraient des choses qui n'étaient pas appropriées pour le stade de développement de leur enfant.

Tout ce qu'elle amenait était inadéquat. Tout ce que—t'sais, c'est moi qui devais fournir tout le stock des enfants. Parce que sinon, honnêtement, ils auraient pas mangé leur collation. Ils auraient pas bu, ils auraient pas rien fait, t'sais. Les dernières visites au bébé, il avait six mois. Elle lui amenait des légumes pour construire un château, là. (René)

Sa mère a comme des capacités parentales ou un jugement assez faibles. Comme exemple, à son anniversaire, elle lui a acheté un espèce de—elle avait—pour son anniversaire de 3 ans, elle lui a acheté un gâteau Reine des neiges; une affaire, là, gâteau de trois étages. Une affaire de quasiment 80 piastres, là, comme gâteau. (Sylvain)

T'sais, pour donner un exemple, la mère, là : <ENFANT> marchait pas encore, puis elle nous demandait si... s'il patinait... Elle voulait lui acheter un hamster pour sa fête d'un an. Le processus de développement d'un enfant, là, c'était... c'était pas évident à saisir pour elle. (Michaël)

Certaines mères biologiques n'interagissaient que très peu avec leur enfant. Soit elles étaient en retrait, soit elles laissaient leur enfant jouer seul.

C'était ça, son heure avec sa fille, t'sais. Alors qu'un parent intentionné ou attentionné, bien, se serait assis avec elle puis aurait commencé à essayer de jouer; t'sais, à faire des scénarios, faire des choses, fait que... Mais c'était pas du tout—c'était pas du tout—elle, elle s'assoyait puis elle attendait que l'heure passe. Fait que... elle était plus en train de répondre, je dirais, à la demande de la DPJ à savoir : « Bien, si vous voulez retrouver votre enfant, bien, il faut vous rendre aux rendez-vous. » (Sylvain)

Bien, c'est que le travailleur social nous disait, c'est que ça se passait bien, mais la mère, c'est quelqu'un d'un peu passif, pas très proactive. J'ai l'impression qu'il fallait toujours que le travailleur social lui dise : « Bon, bien, est-ce que vous voulez voir si elle a faim? Est-ce que vous voulez vérifier sa couche? Est-ce que... » T'sais, j'ai l'impression qu'il fallait la stimuler un peu pour qu'elle fasse les choses qu'elle est censée faire. (Martin)

Les parents biologiques des enfants de Benoît avaient des problèmes de consommation. Ainsi, d'une visite à l'autre, ils n'interagissaient pas de la même façon selon leur niveau d'intoxication.

Quand ils sont sobres, c'est quand même adéquat, là. Ils prennent plus le temps. Ils sont plus à l'écoute, mettons, des enfants. Ils leur posent des questions. Mais sinon, comme—t'sais, quand ils sont—quand ils ont bu ou qu'ils sont *hang over*, là, c'est moins... T'sais, mettons, l'autre visite d'avant, mettons, t'sais, la mère était *hang over*. Bien t'sais, sur deux heures de visite, elle a été malade. Puis elle a vomi pendant une heure aux toilettes, t'sais. Fait que c'est comme... c'est comme ordinaire, mettons. (Rire) (Benoît)

Deux pères d'accueil affirment que la mère biologique exprimait verbalement des marques d'affection à l'endroit de leur enfant, sans que celles-ci soient accompagnées de gestes parentaux appropriés. Pour un de ces pères d'accueil, ces marques d'affection étaient une performance qu'elle livrait devant les travailleuses sociales.

Fait que t'sais, moi, j'arrive avec ma cocotte, mettons. Ça fait deux mois qu'elle est chez nous. Pis là, la mère biologique, elle lui saute dans les bras. Pis elle lui dit : « Je t'aime, ma chérie. Pis maman, elle va prendre soin de toi. Pis maman, elle t'aime, pis maman, elle voulait pas. Pis nanana. » Fait que t'sais, elle, elle est—c'est sûr qu'elle fait ce qu'elle pense le mieux. (René)

Mais, moi, je l'ai souvent dit à la travailleuse sociale, là : je trouve que, souvent, on dirait que c'est comme un *show* qu'elle fait. [Dans quel sens?] Un spectacle. T'sais, il faut toujours que ça soit comme exagéré : « Allô, mon bébé! » Bien, t'sais, il faut qu'elle parle fort : « Allô, mon bébé! » Soit qu'elle est comme—qu'elle dit pas un mot, qu'elle est assise dans son coin; ou soit que c'est comme—soit que c'est des exagérés. Fait que là—pis t'sais, je lui ai dit souvent : je trouve que c'est quand un intervenant qui est là, on dirait qu'elle fait comme plus une petite cérémonie, là. (Maxime)

Certaines des mères biologiques écourtaient d'elles-mêmes les visites. Elles avaient droit à une heure, par exemple, mais partaient bien avant.

Il y a eu une petite période, peut-être de <PÉRIODE DE PLUSIEURS MOIS>... ou un peu moins que ça, où est-ce que, un peu avant la naissance de son frère, la mère venait aux visites. Puis elle raccourcissait les visites. C'est-à-dire qu'elle venait. Elle avait le droit à <DURÉE>. Mais après une demi-heure, elle partait. Mais t'sais, ça, ça a peut-être été juste deux visites, finalement, là. (Martin)

Fait que là, devant l'infirmière, t'sais, le petit, ses vaccins, ça lui a fait mal. Il est en crise. Là, elle savait pas quoi faire. Elle me l'a donné. Elle me l'a donné, mais elle m'a dit : « C'est-tu correct si je m'en vais? » Je lui dis : « Bien, je te retiens pas, là. Va-t'en, là. » Fait qu'elle est partie. Comme, elle a été là peut-être 10 minutes. Aussitôt qu'il a eu ses vaccins, elle est partie. (Maxime)

Un des pères rapporte des aptitudes parentales minimales de la part de la mère biologique, soulignant qu'elle est capable de reconforter son enfant pendant les visites.

Fait que, elle, les contacts avec <ENFANT>, elle a pas eu de grosses crises. La mère était plus capable de la consoler pis de la reconforter, répondre à ses besoins de base, si on veut, là, comme, pour un bébé naissant, là. Fait que j'ai pas eu à rentrer dans la salle pour... pour la consoler puis intervenir. (Michaël)

Cela dit, la mère en question présente d'autres difficultés, qui sont soulignées par les intervenantes lors des visites supervisées.

C'est sûr qu'elle niait à chaque fois. Ça lui est arrivé de s'endormir dans le local pendant qu'elle était avec <ENFANT>. La TS—même, ils l'ont laissée dormir pour voir combien de temps elle allait dormir, là, pour essayer de voir si elle allait réagir. T'sais, ils nous ont dit ça par après. (Michaël)

Pour ce qui est des enfants, trois des pères interviewés rapportent qu'ils affichaient des émotions désagréables après les contacts avec leurs parents biologiques. Dans ces cas-là, les pères soulignent qu'ils doivent gérer les émotions de leur enfant après les visites. Certaines de ces émotions sont parfois exprimées sous forme de crises violentes.

Pis là, bien, c'est ça. C'est des cauchemars, c'est de la réaction *over* pendant trois jours de temps. Il y a rien qui fait. C'est juste—elle veut juste être dans les bras. Ça chigne, ça pleure, ça veut pas manger. Ça fait de l'insomnie. Il y a rien qu'ils font pas, les enfants, quand ils reviennent d'une visite parentale. (René)

Souvent après les visites, il y avait vraiment des gros épisodes de crises, là. Plus de mutilations, plus de comportements sexuels inappropriés, là. Elle se rentrait des jouets dans le vagin ou des trucs comme ça, là. (Benoît)

Mais les côtés des contacts font en sorte qu'on récupère un enfant qui est souvent en morceaux. Puis là, il faut qu'on le console, il faut qu'on l'aime, il faut qu'on l'amène, il faut qu'on l'accueille dans sa souffrance. Puis on a comme rien à dire, là. Fait que je dirais que ça a été comme difficile. (Sylvain)

D'ailleurs, dans deux des trois cas cités ci-dessus, l'enfant est arrivé dans sa famille d'accueil du programme Banque mixte à un âge avancé, soit après l'âge de 2 ans. Dans ces deux cas, les enfants affichent même des émotions négatives *avant* la visite. Dans le cas de Sylvain, son enfant va même jusqu'à faire de l'anxiété lorsque son père d'accueil emprunte les mêmes routes que lorsqu'il va vers les lieux des visites supervisées, par exemple.

Pis les enfants, ils reconnaissent aussi les routes, hein. Quand on était en auto puis on repartait—mettons, on allait, je sais pas, en quelque part faire du magasinage ou se promener, si on avait la chance—la malchance de reprendre les mêmes routes que pour aller à la DPJ, bien, ma plus jeune le disait : « On va-tu voir maman <PRÉNOM DE LA MÈRE BIOLOGIQUE>? » « Non, non, on va pas voir maman <PRÉNOM DE LA MÈRE BIOLOGIQUE>. » « T'es sûr? » T'sais, elle était comme anxieuse parce qu'on prenait les mêmes routes, donc... (Sylvain)

Bien en fait, c'est sûr que, pendant les contacts, en fait, ce qui se passait avec ma grande, c'est qu'elle revenait souvent très—bien, en fait, elle se retenait tout le long des contacts, tout—avant d'aller aux visites, elle cachait ses choses. Mettons, elle cachait sa tuque, ses mitaines pour pas aller à la visite. Elle essayait vraiment de pas y aller, en fait, à tout prix. (Benoît)

Pour Sylvain, un de ses enfants vivait du désarroi après les visites supervisées. Ce désarroi s'expliquait par le décalage entre l'image de la mère présentée dans les contes et sa propre mère, qu'elle voyait lors des visites supervisées.

T'sais, dans l'univers des contes, bien, une mère, c'est toujours attentionné, c'est toujours gentil, ça donne toujours des câlins, ça donne toujours des—t'sais, c'est toujours en train d'aider, de jouer avec les enfants. Mais, donc, les enfants se font comme une image de qu'est-ce que c'est, une mère. Puis quand ils côtoient une mère, en fait, qui est moins Walt Disney, bien là, ils déchantent un peu, là, t'sais. (Sylvain)

Pour René, les contacts qu'un de ses enfants a eus avec sa mère ont influencé ses représentations du genre. Pour cet enfant, les mères ne sont pas des figures parentales appropriées.

Elle pense pas qu'une mère est bonne pour donner des soins. T'sais, c'est ça qui est comme *totché* des fois. Fait que genre, t'sais, elle a attiré—mettons, dans des histoires où—t'sais, c'est sou—tout le temps elle qui est pas bonne, genre. T'sais. Fait que ça, nous, c'est un *challenge* de dire : « Ouais, mais t'sais, toi, tu vas être une mère plus tard. Pis tu vas être bonne. Pis t'sais, ça veut pas dire—il y a des mères qui sont bonnes, pis il y a des mères qui sont pas capables. » Pis t'sais—mais pour elle, une mère, c'est pas forcément le rôle que tout le monde porte à la mère dans notre société. Ça, c'est vraiment particulier, t'sais. (René)

Contrairement à ces trois pères, trois autres pères affirment que leur enfant n'affichait pas de réactions négatives par rapport aux visites supervisées; ni avant, ni pendant, ni après. Ces trois pères ont tous accueilli leur enfant en bas âge, soit avant l'âge de six mois. Deux d'entre eux croient que le jeune âge de leur enfant explique pourquoi ce dernier réagit peu.

Ouais. Bien, plus jeune, là, il faudrait—comme—il réagissait pas beaucoup. T'sais, c'était pas des grosses réactions. Quand on revenait à la maison, t'sais, ils veulent savoir, là : « Est-ce que <ENFANT>, il était plus—il était différent? Est-ce qu'il réagissait différent? » Parce qu'ils veulent voir des signes que ça le trouble, que ça l'affecte, les visites avec le parent. Mais nos deux enfants, c'est—il y a pas eu de grosses réactions. Quoiqu'ils étaient quand même pas mal jeunes. (Michaël)

Fait que... ça a été—c'est ça. Ouais. Fait qu'on était pas trop inquiets de comment—de l'impact que ça aurait sur notre fille au début parce qu'elle était tellement petite, t'sais, fait que... On voyait que, après les visites, il y avait pas de réactions spéciales. Elle avait pas de mauvaises nuits ou bien du stress, t'sais. T'sais, c'était pas—c'est pas un bébé anxieux non plus. (Martin)

Pis comme, moi, je reviens le chercher; lui, il est comme... je peux pas dire qu'il est traumatisé. Il a—lui, il s'est fait garder pendant <DURÉE>, là. T'sais, il est pas en crise. Comme, il est pas en crise, genre : « Reprends-moi ! » Pis il est pas en crise, genre : « Non, je reste avec elle. » T'sais, il est vraiment zen, là. Il est comme : « Je m'en vais. » Il a aucune réaction. Lui, il s'est fait garder pendant <DURÉE>. Fait que c'est pas—il y a pas de traumatismes pis de... (Maxime)

Si Martin, Michaël et Maxime ne rapportent aucunes réactions majeures de la part de leurs enfants à la suite des visites supervisées, ils précisent toutefois qu'en grandissant, leurs enfants se sont mis à réagir de plus en plus. Certains enfants cherchent leur père d'accueil du regard, tandis que d'autres se mettent à pleurer. Certains des pères jugent qu'il s'agit là de comportements d'attachement de la part de leur enfant, que son attachement s'est créé avec ses pères d'accueil.

C'est sûr que je pense qu'à partir de six mois, <ENFANT>, c'est ça, il commençait à faire étrange avec sa mère. Puis là, il se mettait à pleurer. Il était inconsolable quand il était avec sa mère. Fait que souvent, bien, là, on rentrait dans le local. Puis là, bien, on allait le calmer. Puis là, on avait une job un peu difficile où est-ce qu'il fallait essayer, comme, de le—donner la chance à la mère de, comme, le reprendre puis jouer avec. Mais souvent, là, <ENFANT>, il nous cherchait du regard, il voulait être plus avec nous. Fait que souvent, là, le truc, ce qu'il fallait qu'on fasse, c'était comme qu'on l'assoie sur nous, mais qu'il regarde sa mère. Il faut qu'il garde le contact avec nous, mais... (Michaël)

Notre fille était rendue à un âge, là, où est-ce que c'était plus difficile pour elle de se séparer de nous pis passer du temps avec des étrangers, là. Ça devenait difficile. Fait que là—pis les dernières visites, dans le fond, ce qui arrivait, c'est que le travailleur social nous demandait de rester pendant la visite parce que—pour sécuriser notre fille, finalement. [...] C'était un petit peu plus compliqué avec elle parce que, là, il fallait rester proche. Elle acceptait pas de se faire prendre dans les bras, par exemple, par son père ou par sa mère. Mais parce que c'est des gens qu'elle connaît pas, je pense. (Martin)

Mais plus qu'il vieillit, plus qu'il réagit. Comme t'sais, là, quand je vais le rechercher à la DPJ, tu vois qu'il est comme content de me voir. Mais t'sais, quand il était bébé, il réagissait pas, là. (Maxime)

Notons que ce ne sont pas tous les enfants en bas âge qui réagissent peu aux contacts, comme le rapportent Michaël, Martin et Maxime. Un des enfants de René, qui a eu des contacts avec sa mère biologique dans les premières semaines de sa vie, réagissait très fortement en la présence de cette dernière.

Bien, c'est juste que c'était impressionnant à cause de son âge, je pense. Mais t'sais, il est né. Deux semaines plus tard, il a revu sa mère. Pis là, ça allait pus. Fait que t'sais, il a revu sa mère une fois. Ça a duré deux jours. Pis là, il a commencé à perdre du poids. Mais t'sais, un bébé qui perd du poids, là, tu veux pas ça. Fait que, t'sais, il a vraiment beaucoup réagi. [...] Mais mettons, nous, le petit, c'est un bébé sourire, il est tout le temps de bonne humeur. Pis on le voit : quand il a une visite, il ressort d'une visite, là, pis on dirait un pogo, là. Il a—pis il est congelé, il a pus de son pis d'images, pis il est juste comme—il regarde la vie passer pendant 24 heures. (René)

Thomas, dont l'enfant était âgé de quelques années lors de visites supervisées avec sa mère après qu'un placement à majorité a été prononcé, ne rapporte aucune réaction majeure de la part de son enfant. Il sent toutefois qu'elle vit des sentiments et des émotions en lien avec les visites supervisées, sur lesquels il n'arrive pas à mettre de mots.

Comme, on peut dire [que les visites supervisées] lui font quelque chose. T'sais, elle est joyeuse, mais elle est aussi, comme, heureuse genre (Il grogne.). T'sais, je me dis : « C'est pas comme ça qu'elle est normalement. » T'sais, il y a quelque chose qui se passe. Je peux pas mettre le doigt dessus, mais t'sais, je pense qu'elle commence à comprendre que c'est sa maman et qu'elle habite pas avec elle. Comme, c'est genre le début de quelque chose. Donc c'est pas—t'sais, je veux pas dire que c'est quelque chose de négatif et d'horrible. T'sais, ce l'est pas. Mais je pense qu'elle commence à être un peu plus consciente de la situation. (Thomas)

Toutefois, lorsque son enfant est confronté à des situations imprévues lors d'une visite, il affiche des émotions désagréables plus marquées. C'était le cas, par exemple, lorsque des membres de la famille biologique de la mère – ses frères et sœurs, leurs conjoints et leurs enfants – se sont présentés à une visite sans s'annoncer.

Ses deux frères et sœurs, leurs conjoints, leurs enfants : tous sont venus à la rencontre. Et on le savait pas. Et <ENFANT> gère juste pas bien les changements imprévus. Et, t'sais, son—je pense que sa compréhension de tout ça évolue, et <ENFANT> est très extravertie. Elle a l'air extrêmement extravertie, extrêmement amicale, pas un enfant timide. Mais là, c'est très—elle est très réservée. Elle est extrêmement réservée. Elle a une couple d'histoires qu'elle connaît qu'elle sait qui vont faire rire les autres et leur faire penser qu'elle est très cool. Elle fait pas de câlin, elle te dit rien de personnel. Comme, elle est—comme, un mur s'est construit autour de cette enfant de <ÂGE>. [...] Et c'était difficile. Elle était hors d'elle pour une couple de jours. Comme, elle était vraiment fâchée. Et quand est venu le temps de la visite suivante le mois d'après, elle disait : « Je veux pas voir ma maman. S'il-te-plaît, amène-moi pas voir ma maman. Comme, je m'en sacre, je veux pas voir ma maman. » Elle pleurait dans la voiture quand je l'ai amenée là-bas. J'étais comme : « D'où ça vient? » Parce qu'elle est jamais—elle a toujours aimé ça, t'sais. (Thomas)

Pour résumer, dans l'ensemble, les pères observent ou se font rapporter des aptitudes parentales déficientes de la part des parents biologiques de leurs enfants. Seul un cas laissait entrevoir un minimum d'aptitudes parentales chez la mère biologique, mais d'autres difficultés soulignées par les intervenantes et les intervenants l'empêchaient d'être présente dans la vie de son enfant. Pour ce qui est des enfants, près de la moitié des pères d'accueil affirment qu'ils réagissaient peu lors des visites supervisées lorsqu'ils étaient très jeunes, mais qu'en vieillissant, ils réagissaient plus. D'autres pères affirment toutefois que leurs enfants réagissaient fortement aux visites. Beaucoup des réactions affichées par les enfants dépendent du profil des familles biologiques, mais aussi de certains aspects propres aux visites supervisées, notamment des situations imprévues.

Les réflexions des pères d'accueil sur les contacts, leur pertinence et leurs répercussions

Nous nous sommes intéressé à la perception que les pères d'accueil en programme Banque mixte avaient des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques, en particulier avant que ne soit prononcée une adoption. Ils ont parlé de leur pertinence, mais aussi des répercussions que les contacts ont sur eux, notamment à l'égard des émotions et des efforts qu'ils doivent mettre dans l'organisation.

Parmi les pères d'accueil interviewés, quelques-uns admettent que les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques peuvent être pertinents. Martin, par exemple, défend la position selon laquelle ils seraient pertinents plus pour les familles biologiques que pour les enfants eux-mêmes, en particulier lorsque ces derniers sont très jeunes. Ces contacts sont vus comme une façon de donner une chance aux parents biologiques de se reprendre en main.

Tout ça est rattaché à des lois puis... pour nous, ça a jamais été... euh... ça a jamais été vraiment comme un fardeau de suivre ces règles pis ces procédures-là; dans le sens qu'on comprenait bien le pourquoi, on était bien accompagnés dans tout ça, on répondait à toutes nos questions. (Martin)

Michaël, quant à lui, affirme que les contacts entre ses enfants et leurs mères biologiques lui ont permis de prendre conscience des limites de ces dernières. Il a donc plus d'empathie envers elles, empathie qu'il se sent en meilleure mesure de communiquer à ses enfants.

Ça nous a amenés à... pas avoir d'émo—t'sais, à être capables de voir que les mères de nos enfants, c'est probablement qu'elles sont pas en mesure de s'occuper de leur enfant. Fait que ça nous a aidés, à la limite, à apaiser le sentiment qu'on pouvait avoir de se mettre dans une position que c'est nous contre eux, là, puis de juste dire : « Regarde, on... elles ont leur vie, elles ont leurs défis, puis c'est pas évident pour

elles. » Fait que ça a permis de se mettre plus en paix par rapport aux parents de nos enfants, en fait. (Michaël)

Benoît, qui travaille dans le domaine de l'intervention sociale, émet l'hypothèse que les contacts avec les parents biologiques aideraient son enfant plus âgé à travailler sur certains traumatismes passés.

T'sais, ça fait toujours revivre des trucs. Puis... je sais pas si c'est positif encore. Je sais pas. Peut-être dans l'avenir (Rire), je vais réussir à me positionner, mais t'sais, elle est capable maintenant, vu qu'elle est grande. Elle a <ÂGE>, au lieu de <ÂGE PLUS JEUNE>. Elle est capable—quand on revient, elle est capable de nommer des trucs. T'sais, *out of nowhere*, elle va me renommer des trucs qu'elle a vécus quand elle était avec <MÈRE BIOLOGIQUE> et <PÈRE BIOLOGIQUE>. [...] Mais t'sais, elle est capable de nommer les trucs, t'sais. Ou ce qu'elle m'a nommé aussi la dernière fois, elle nous dit—elle dit : « Ah— » Elle dit : « <MÈRE BIOLOGIQUE> et <PÈRE BIOLOGIQUE>, ils m'ont frappée, hein? » Je dis : « Bien, peut-être, t'sais. » Elle me disait : « Ah— » Elle dit : « C'est parce que j'étais un mauvais bébé. C'était parce que j'étais méchante qu'ils ne frappaient, t'sais. » Fait que là, t'sais, j'ai pu tout reprendre ça avec elle, de : « Bien non, t'sais, t'étais pas un méchant bébé, t'sais. » (Rire) « C'est—<MÈRE BIOLOGIQUE> et <PÈRE BIOLOGIQUE> faisaient des mauvais choix, t'sais. C'est pas... » T'sais, fait que je sais pas encore si c'est positif ou négatif. (Benoît)

D'autres pères, comme Sylvain et René, parlent des contacts comme un « passage obligé ». Pour eux, les contacts sont sources de souffrance pour les enfants, mais ils font partie du processus de la Banque mixte.

Fait que non, les visites, c'est—c'est pas notre meilleur ami, mais en même temps, c'est nécessaire. Pis ils te le rappellent. (René)

Sylvain précise que les contacts sont nécessaires dans le programme Banque mixte, car ils sont une des seules façons de documenter les lacunes sur le plan des aptitudes parentales des parents biologiques. Sans ces contacts, il est difficile de justifier une adoption.

Le défaut, par contre, c'est que si effectivement l'enfant réagit beaucoup aux visites, il peut y avoir une demande d'urgence à la DPJ—eux, au tribunal de la jeunesse pour interrompre les visites parce qu'il y a trop de réactions de l'enfant. Et souvent, quand les visites sont arrêtées, les problèmes qu'il y a, c'est que la DPJ est pus capable de documenter l'échec des parents. Parce que s'il y a des visites, c'est pour, aussi, pour être capable de voir si les parents sont capables de se prendre en main. S'il y a pas de visite, parce que l'enfant réagit mal, bien là, le dossier sur un point mort, dans ce temps-là. Donc c'est le gros, gros défaut. Fait que, oui, il faut faire les visites pour démontrer l'incapacité des parents, si tu veux éventuellement adopter. (Sylvain)

Martin aussi parle d'un « mal nécessaire », mais en précisant qu'il s'agit d'une expression exagérée. Les contacts – qui, dans son cas, génèrent peu de détresse chez son enfant – sont une formalité nécessaire, mais pas trop éreintante, selon lui.

T'sais, je voulais dire au début, c'était un mal nécessaire. Mais je trouve que c'est un peu exagéré même comme... comme façon de voir les choses, là. C'est... étant donné que ça se passe bien puis... c'est sûr qu'on a hâte que ça soit terminé. Mais c'est pas tant parce que c'est lourd puis que c'est compliqué plus que on a juste hâte un peu de tourner la page puis de... D'avoir la confirmation que nos enfants vont bel

et bien rester avec nous puis qu'ils vont pouvoir prendre nos noms de famille, puis qu'il y aura pus d'autorisation à aller chercher ou... (Martin)

René et Benoît estiment que les visites supervisées ont nui à leurs enfants. Benoît reproche aux intervenantes d'avoir mis son enfant dans une situation de détresse.

En fait, je pense que j'aurais souhaité qu'il en ait moins au départ parce que c'était vraiment très, très difficile. T'sais, je trouve que—de mon point de vue, la DPJ mettait vraiment ma grande en détresse, qui était pas nécessaire. T'sais, de lui faire vivre ça, je trouvais ça vraiment épouvantable, là, de... T'sais, quand l'enfant cache ses choses pour pas y aller, pis qu'il revient complètement désorganisé, c'est—c'est un peu ordinaire, là. (Benoît)

René, de son côté, va jusqu'à affirmer que le DPJ s'éloigne de son mandat principal, qui est de protéger les enfants. Selon lui, les contacts sont plus orientés vers les besoins des parents biologiques que vers ceux des enfants.

Ouais, bien... Bien, en général, là, je dirais que t'sais, « protection de la jeunesse », on oublie souvent le facteur de protection. Pis les contacts sont beaucoup orientés vers le besoin biologique des parents pis le besoin de plein de choses. Mais j'ai repris trop souvent des contacts à des moments où on m'avait dit : « Ça s'arrête. » Mais on me rappelle en me disant : « Bien, on va reprendre les contacts parce que, la mère, elle en a besoin pour son cheminement personnel. » C'est là où je dis : il y a beaucoup de gens qui ont des besoins différents parce que, moi, là, le besoin émotionnel pis le travail social de la mère, j'en ai rien à foutre. Ça fait six mois qu'elle est pas venue, là. Tu comprends? (René)

Benoît déplore que, dans son cas, le plan de contacts organisé par les intervenantes n'était pas adapté aux besoins de ses enfants. Benoît a pris en charge deux enfants d'une même fratrie. Pour les deux, le même plan de contacts était prévu, même s'ils affichaient des réactions complètement différentes après avoir rencontré leurs parents biologiques.

Parce qu'ils doivent avoir—t'sais, ils doivent suivre une procédure de nombre de contacts. T'sais, c'est pas... c'est pas adapté, mettons, au rythme de l'enfant ou... T'sais, pis j'ai un bel exemple dans le sens que j'avais deux enfants des mêmes parents dans, grosso modo, la même situation, t'sais. Fait que... t'sais, que—les contacts auraient pu être ajustés, en fait. T'sais, qu'il y en ait un que c'est correct, t'sais, qu'il passe la journée avec, pis il est pas traumatisé. (Benoît)

René abonde dans le même sens que Benoît en affirmant que les visites supervisées interfèrent avec la routine des enfants. Dans son cas, les visites avaient lieu pendant une sieste ou un boire.

Moi, ça a toujours tombé dans des moments où il fallait qu'il prenne un boire, ou il fallait ci, ou il fallait ça. C'est pas pour rien que je suis arrivé la dernière fois pis qu'il avait déjà faim. Bien, c'est parce que c'était l'heure de son boire, pis que personne a demandé c'était quand, l'heure de son boire. Fait que vous m'avez cédulé ça—mais c'est comme ça. Fait que on est un peu tout le temps les derniers avisés en termes de visite. (René)

Pour ce qui est des émotions suscitées par les contacts, un des pères d'accueil rapporte que son conjoint et lui ont vécu beaucoup de détresse en lien avec les visites supervisées d'un de leurs

enfants. Dans leur cas, la mère biologique assistait à toutes les visites, et ce, sur une période de quelques années. Le conjoint en a même fait une dépression.

C'était comme complexe. Il y avait des avocats là-dedans, puis tout. Mon chum a fait une dépression. Donc... Je le dis en toute confidentialité, là, mais ça a été tellement difficile, un moment donné, que c'est comme—il dit : « Bien là, on voit pas la lumière au bout du tunnel, là, t'sais. Quand est-ce que ça va finir, ces visites-là? Pis quand est-ce que ça va finir? » Parce que, dans le quotidien, c'est quand même lourd, d'avoir à se déplacer au bureau de la DPJ une fois aux deux semaines. Là, tu quittes le travail. Tu te fais du voyage, tu es dans le trafic. Tu récupères un enfant qui pleure. T'sais, tout ça ensemble, là, c'est comme lourd, là. (Sylvain)

Il n'y a pas que le conjoint de Sylvain qui était affecté par les visites supervisées. Les autres frères et sœurs de l'enfant placés dans la famille d'accueil vivent aussi les répercussions des visites supervisées. En outre, Sylvain leur priait d'être compréhensifs envers leur sœur.

Les deux autres qui étaient plus âgés qu'elle voyaient la fille, leur petite sœur en détresse. T'sais, pis on leur disait : « Aujourd'hui, <ENFANT> va voir maman <PRÉNOM DE LA MÈRE BIOLOGIQUE>. Donc soyez gentils avec elle, là. Ce soir, là, vous la poussez pas, ou vous la laissez tranquille parce qu'elle risque d'être à fleur de peau, là, t'sais. » (Sylvain)

Nous avons mentionné plus haut que, pour beaucoup d'enfants, les visites supervisées sont prévues à des heures précises dans la semaine. Ce n'était pas le cas de René, pour qui les contacts entre les enfants et les parents biologiques n'étaient parfois pas planifiés longtemps d'avance. Pour René, les contacts imprévus et irréguliers se sont avérés particulièrement stressants.

Quand tu le sais pas dans ta semaine si tu vas devoir te taper <DURÉE> à <QUARTIER 2>—parce que moi, quand je—là, tu le sais, j'habite à <QUARTIER 1>. <QUARTIER 2>, c'est <DURÉE DE TRAJET>, là. Fait que là, il faut-tu demain que j'aille à <QUARTIER 2> pendant <DURÉE> glander là-bas en attendant mon bébé pis revenir après pis, en plus, quand tu reviens, tu es à terre parce que tu as pensé rien qu'à ça pendant <DURÉE>. T'sais, c'est <DURÉE> de temps où, toi, tu es au centre commercial pis tu fais juste dire : « Asti, ça se passe-tu bien? Ça se passe-tu bien? » Pis tu regardes ton cell parce que tu le sais que ça se peut qu'ils te rappellent en disant : « Tu reviens tout de suite. » T'sais. Fait que là, tu stresses. Là, tu—dans le fond, en gros, là, tu stresses la veille parce que tu sais pas si le lendemain, ça va avoir lieu. Tu stresses le moment où ça a lieu, pis tu stresses après parce que tu te demandes c'est quoi qui s'est passé, pis que la TS, elle t'a toujours pas donné de suivi. (René)

René va même jusqu'à dire que les contacts irréguliers et prévisibles sont plus stressants que les contacts réguliers et prévisibles.

Bien, un parent qui va se présenter à tous les contacts pendant des années pis qui va venir assidûment, au niveau du bien-être de l'enfant, il va avoir une es—une certaine stabilité. T'sais, même si c'est pas une figure parentale, bien au moins, t'sais, il va avoir l'impression d'aller jouer avec sa mère à toutes les deux semaines. T'sais, il y a quelque chose de—mais, de pas pouvoir—parce que moi, je pouvais pas dire aux enfants qu'il y avait des contacts ou pas parce que je savais pas si ça allait avoir lieu. Je me le faisais annuler, j'étais en route là-bas. Fait que t'sais—pis ça a toujours ça, là—je me suis fait annuler. Très souvent, j'étais déjà là-bas. Fait que, t'sais, c'est un peu ça qui est problématique. (René)

Benoît partage un avis similaire à celui de René sur les désagréments liés à l'irrégularité des contacts. Ses enfants aussi voyaient leurs parents biologiques à des moments irréguliers. Dans son cas, les crises de sa fille étaient telles qu'il est allé consulter une pédopsychiatre, qui a fortement suggéré d'instaurer une régularité dans les contacts.

Pis t'sais, j'ai vraiment gagné le point justement que, t'sais, que ce soit un temps limité, que ce soit prévisible. Parce qu'en fait, ce qui se passait, c'était que c'étaient des visites un peu n'importe quand, un peu n'importe comment, des durées pas déterminées. Fait que, t'sais... pis... t'sais, je veux dire, j'inven— j'inventais pas ça non plus, t'sais. J'étais comme—t'sais, je suis comme arrivé avec les rapports de la psy pour dire, comme, bien, t'sais, il faut que les rapports, ils soient comme prévisibles, à tout le moins, là; prévisibles, de savoir, bien, il y a un début, une fin pour que je la prépare, t'sais. Puis... euh... mais bon. T'sais, tu passes tout le temps pour celui qui s'oppose ou qui... (Benoît)

Pour Martin, les visites supervisées étaient sources de stress au début. Dans son cas, toutefois, c'étaient l'inconnu et le sentiment d'être observé par les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux qui le stressaient.

On stressait. [...]Même si, à la base, c'est la mère qui se fait évaluer pendant ces rencontres-là, dans ma perception, on est toujours un peu en train de se faire évaluer aussi par les travailleurs sociaux. Donc c'est ça. Je nous mettais de la pression... juste pour... bien faire ça. Puis arriver très préparé; t'sais, avec le biberon, la purée, tout le kit. Il y a les sacs de couches, les vêtements de rechange, t'sais, juste pour être—t'sais, comme, être parfaitement préparés puis... on n'oublie rien, fait que on se mettait une pression à ce niveau-là, mais c'était aussi qu'on é—on était quand même dans les premiers mois aussi. Puis on n'était pas encore complètement installés dans nos routines. (Martin)

Lors des premières visites, Martin était aussi stressé à l'idée de confier son enfant à une personne qu'il ne connaissait pas. Il en était de même pour Michaël, qui était mal à l'aise de confier son enfant à leur mère biologique pendant un rendez-vous médical.

Fait que là, nous, on a—dès qu'on l'a eue, on a fait—on a pris des rendez-vous pour faire les vaccins. Fait que c'est elle qui a tenu la petite pendant le vaccin. Puis nous, on était même en dehors de la salle. Ça, c'était un peu difficile pour nous, mais en même temps, on a comme—on n'avait comme pas le choix, là. (Michaël)

C'était difficile quand même au début parce que c'était juste, comme, même si on savait que ça faisait partie de la *game*, t'sais, les visites pis tout ça, ouf, c'était bizarre, t'sais, de laisser notre fille à qui on s'était beaucoup attachés déjà, rendus là. T'sais, puis de la laisser avec elle. Pis on savait pas comment ça allait se passer. On était un peu stressés. (Martin)

Toutefois, après quelques mois, le stress de Martin s'est dissipé. Il faut dire que, dans son cas, son enfant n'affichait pas trop d'émotions désagréables à la suite des visites supervisées. De plus, ces visites – qui, contrairement aux enfants de René et de Benoît, étaient à des heures régulières – ont pris un caractère routinier.

C'est pas quelque chose qui nous stresse ou qui nous cause de l'angoisse ou... T'sais, maintenant, quand on sait qu'il y a une visite, on y va. Puis c'est un peu comme—on est un peu sur le pilote automatique, t'sais, pis on regarde comment ça va se passer. On suit le *lead* du travailleur social. Si on a besoin d'être

là, on est là. On jase un peu, on distrait notre fille pour pas qu'elle soit trop inquiète. Pis ça se passe bien. Puis on—ça nous fait pas vivre de très grandes choses, finalement, là. (Martin)

Soulignons que, lors des séances d'information du programme Banque mixte, Martin s'était fait dire que « 97 % » des enfants placés dans des familles d'accueil du programme finissaient par y rester, le plus souvent en étant adoptés. Martin s'est accroché à cette statistique pour rassurer les membres de son entourage et lui-même.

Quand il y a eu les séances d'information, là, c'est là qui nous ont dit [...] dans 97 % des cas, je pense que les enfants restaient avec la famille d'accueil. Fait que, t'sais, à partir de là, nous, on se raccrochait énormément à cette statistique-là. On était comme—c'était un peu comme notre bouée de réconfort. [...] Puis la statistique du 97 %, je pense qu'on a dû le dire 200 fois, t'sais, pour rassurer les gens parce que c'est la DPJ, parce que c'est le contexte de la Banque mixte. (Martin)

Tout comme Martin, Maxime affirme avoir été plus stressé dans les premières semaines. Ce qui le stressait particulièrement, c'était le risque que son enfant retourne auprès de sa mère biologique.

Mais comme, au début, début, début, c'était comme—oui, le risque [que l'enfant retourne auprès de sa mère biologique] était plus présent. Puis comme, on s'est dit : « On va vivre avec, là. » On peut pas—on peut pas vivre à moitié, pis on peut pas l'aimer à moitié pour—au cas où qu'il parte. Fait qu'on a comme—on s'est investis à 100 %. Même s'il était reparti trois mois plus tard, je veux dire, on l'aurait—on l'aurait aimé pareil, lui. (Maxime)

Tout comme pour Martin, toutefois, le stress de Maxime s'est dissipé au fil des mois : la mère biologique de son enfant n'a pas fait toutes les démarches demandées par les intervenantes. En outre, elle n'a pas assisté à plusieurs visites supervisées organisées par le DPJ. Maxime y a vu là de plus fortes probabilités que son enfant reste auprès de lui, réduisant ainsi son stress.

Parce que là, t'sais, théoriquement, il y a pratiquement aucune chance [que l'enfant retourne auprès de sa mère biologique]. Mais si la mère prouve qu'elle est apte à le reprendre, elle va le ravoir. Mais, comme, ça fait un an qu'il est avec nous, pis elle a rien fait, là. [...] Comme, elle, elle veut ravoir la garde. Elle conteste la décision. Mais elle a comme rien fait de qu'est-ce qu'ils ont demandé. Puis, t'sais, elle s'est pas présentée, pis elle avait pas d'avocat. Fait que, t'sais, c'est sûr que ça—nous, ça nous aide aussi, là. (Maxime)

À l'instar de Martin et de Maxime, Michaël a lui aussi vécu du stress en lien avec le retour possible de son enfant dans le milieu familial d'origine. Pour lui aussi, le stress s'est dissipé assez vite, car il a vu que la mère n'assistait pas à toutes les visites supervisées et que, lorsqu'elle y assistait, les aptitudes parentales qu'elle déployait n'étaient pas optimales.

C'est sûr qu'au début, c'est inquiétant, mais on a vu rapidement que, c'est ça, comme, nos chances [que l'enfant soit adopté] augmentaient d'une journée à l'autre. Puis un moment donné, bien, tu vis tes affaires. Puis comme, aujourd'hui, moi, elle est pas adoptée, mais je pense pas à ça à tous les jours, là. Ça va arriver quand ça va arriver. (Michaël)

Michaël avance d'ailleurs que, pour ses deux enfants, le stress en lien avec le retour dans le milieu familial n'a pas été le même. Le déroulement des visites supervisées y est pour quelque chose, car il est souvent une preuve du désengagement de la mère biologique, en particulier lorsqu'elle ne s'y présente pas. Dans le cas de son premier enfant, la mère biologique assistait moins assidûment aux visites supervisées que celle du deuxième enfant.

Bien, pour <ENFANT 2>... <ENFANT 1>, c'était plus une ligne droite, là, pour la Banque—l'adoption, là. Fait que je pense que, si ça avait été le contraire, qu'on avait eu <ENFANT 2> en premier, probablement qu'on aurait été plus stressés. (Michaël)

Deux pères d'accueil expriment vivre des émotions contradictoires lorsque les visites supervisées se passent mal. D'un côté, ils se sentent mal pour les parents biologiques, qui sont en position d'échec. De l'autre côté, ils s'en réjouissent, car c'est signe pour eux que leur enfant a plus de chances d'être adopté un jour.

Fait que ça, c'est un drôle de sentiment. C'est un peu tout le temps ça. On veut créer un lien puis on veut qu'ils se sentent, comme... qu'ils sentent que l'enfant est entre bonnes mains. Mais à chaque fois qu'ils se présentent pas, c'est un peu plate à dire, mais on est comme contents. T'sais, tu attends ta visite puis tu espères qu'elle se présente pas parce que c'est des points en moins pour elle. Fait que c'est comme un peu une position un peu hypocrite, là, qu'on a, mais ça fait partie de la *game*. (Michaël)

On a déjà parlé de ça plusieurs fois avec notre travailleuse sociale, de dire—elle nous avait avertis même d'avance. Elle dit : « Vous allez voir, c'est bizarre parce que vous allez retirer du positif du malheur de ces gens-là. » [...] Quand la mère venait pas à une visite, mettons, des fois, il y avait des gens de notre entourage qui disaient : « Ah, bien, tant mieux parce que ça montre qu'elle est pas investie ou elle est en train de se détacher. » Nous, on disait : « Oui, c'est bien pour le suivi de notre dossier, t'sais, puis le TS va documenter ça. Pis c'est pas bon pour la mère. » Pis bon. Mais d'un autre côté, on trouve ça triste. Parce que... c'est ça. C'est un lien qui est en train de pas se faire ou de pas se maintenir avec les enfants. (Martin)

Outre les émotions suscitées par les contacts, les pères d'accueil affirment que les contacts exigent une certaine organisation de leur part, notamment par rapport à l'horaire des visites et le temps de déplacement.

Euh, bien, je te dirais, c'est un peu plus de l'organisation. Parce que t'sais, admettons qu'on se prévoit des vacances, là, il faut calculer : ça tombe-tu...? [...] Quand on se prévoyait des fins de semaine, il fallait calculer : « C'est-tu la fin de semaine de la grand-mère? C'est-tu...? » (Maxime)

C'est sûr que c'était lourd, là. T'sais, tu pars de—t'sais, je parlais de <SECTEUR 1> pour aller à <SECTEUR 2>. Ça te remplit une demi-journée, là. Moi, je me disais—pis surtout que tu te dis : « Il y a des bonnes chances qu'elle soit même pas là, là, puis que je fasse ça pour rien. » Mais... c'était ça. Ça fait partie de la *deal*. (Michaël)

Certains pères d'accueil affirment toutefois que cette organisation n'est pas si lourde à porter, d'autant plus que certains d'entre eux étaient en congé parental au moment où les visites

supervisées avaient lieu. C'est particulièrement vrai pour les pères d'accueil dont la mère biologique de l'enfant n'assiste pas ou peu aux visites supervisées.

Mais là, elle est débarquée avant la fin de mon congé. Fait que ça changeait rien pour ça... à part de l'organisation pour les visites, je te dirais que la mère, moi, elle change absolument rien dans ma vie. À part mon petit message texte une fois par mois, pis même encore. Bon, ça, ça fait rien. (Maxime)

Bien, il y en a forcément une [conséquence sur le productivité], mais est-ce qu'elle est différente de quelqu'un qui a des enfants en général? Pas tant que ça, pas tant que ça. Avoir des enfants, c'est automatiquement un enjeu de gestion du quotidien qui est pas évident. (Sylvain)

Jusqu'à un certain point, tant et aussi longtemps qu'on est rattachés à la DPJ, bien, t'sais, *we go with the flow*, t'sais. On n'a pas le choix, de toute façon. Il faut y aller quand il y a des visites. Puis c'est correct. Ça fait partie du processus. On a... je pense qu'on était quand même chanceux parce qu'on n'est pas tombés sur des parents qui se battent pour avoir des contacts très, très réguliers. (Martin)

Maxime voit même certains contacts que son enfant a avec la famille biologique comme des heures où l'enfant se fait garder. Dans son cas, les contacts ne génèrent pas beaucoup de détresse chez l'enfant.

Fait que t'sais, elle disait : « Oui, c'est facile pour elle, là, <DURÉE>. » Mais comme, nous, on revirait ça de l'autre bord; comme, bien t'sais, nous, ça nous donne un <DURÉE> pour faire autre chose aussi, là. T'sais, quoi que nos parents le gardent quand on le demande, mais t'sais, ça faisait comme un <DURÉE>. (Maxime)

Dans le cas de René, la logistique associée aux visites supervisées de son dernier enfant est un peu plus complexe. En effet, René a accueilli des enfants de la même fratrie. Les plus âgés ont des interdits de contacts avec la mère biologique, mais pas le plus jeune. Lorsque René doit apporter le dernier à une visite supervisée, il ne peut donc pas emmener les frères et sœurs avec lui. Rappelons qu'en plus, certaines visites supervisées que René s'est fait imposer ont été annoncées avec un court préavis.

T'sais, les enfants ont des interdits de contact avec leurs parents. Fait que si, moi, je vais au centre jeunesse avec le petit, bien, je peux pas y aller avec les autres enfants. Je peux pas les laisser dans le char. Il faut que je sois sûr qu'il y a quelqu'un qui reste avec eux. Pis t'sais, il y a toutes sortes d'enjeux logistiques qui sont tellement complexes pour, dans notre situation, les trois quarts du temps, se faire dire : « Bien, finalement, ça a pas lieu. » T'sais. (René)

Notons que René est le seul père d'accueil à avoir rapporté une telle difficulté avec l'organisation des contacts lorsqu'une fratrie est impliquée. Pour Martin et Maxime, accueillir des enfants d'une même fratrie comporterait un certain avantage : celui de ne pas avoir à se familiariser avec une autre famille biologique.

Puis t'sais, je pense qu'on voit ça comme quelque chose qui va éventuellement être facilitant, autant pour eux que pour nous. [...] On n'a pas besoin de se relancer dans une autre histoire, un autre couple qui a

d'autres problématiques, avec qui ça se passerait peut-être très différemment, avec qui ce serait plus difficile. (Martin)

Bien, nous, on trouverait ça bien [d'avoir un enfant de la même mère biologique] parce qu'on connaît déjà la mère. Pis t'sais, la mère, t'sais, on est pas proches, mais elle a déjà dit qu'elle le savait, que <ENFANT> était bien. Pis que elle avait confiance en nous. [...] Ils nous confieraient un deuxième enfant Banque mixte d'une autre mère, on serait déjà plus stressés de comme : « Elle va-tu le ravoir ou pas? » (Maxime)

Au sein d'une même fratrie dans une famille d'accueil Banque mixte, si les enfants ont différentes mères biologiques, les plans de contacts peuvent différer. Dans certaines familles d'accueil, certains frères et sœurs ont des contacts avec leurs parents biologiques tandis que d'autres n'en ont pas. Cet état de fait amène Thomas à se questionner à savoir quelles seront les répercussions dans l'avenir si des enfants n'ont pas de contacts alors que leurs frères et sœurs en ont.

Et je sais pas quels seront les prochains développements pour elle là-dedans, et comment ça va affecter les autres enfants qui regardent <ENFANT> aller à des visites avec sa maman s'ils peuvent pas voir leur maman. Et je sais pas s'ils vont la voir un jour. Je le sais pas... Honnêtement, je le sais pas. (Thomas)

Pour Benoît, les enfants peuvent ressentir des inquiétudes par rapport à leurs frères et sœurs qui sont restés auprès des parents biologiques.

Je trouve ça le fun de pouvoir la voir; que les enfants, ils savent qu'ils ont une petite sœur. Mais t'sais, c'est sûr que c'est beaucoup de questionnements dans son—t'sais, ma grande, elle me pose des questions. Elle me dit : « Bien, pourquoi qu'elle est avec "<MAMAN EN LANGUE AUTOCHTONE>", "<PAPA EN LANGUE AUTOCHTONE>"? Est-ce que "<MAMAN EN LANGUE AUTOCHTONE>" la frappe? Est-ce qu'ils lui font attention? » Elle, elle est beaucoup, beaucoup inquiète de—ce qu'elle va nommer, là, de sa petite sœur. Fait que, ça, c'est un peu triste, là. Mais c'est le truc à *dealer*. (Benoît)

Outre le fait qu'il n'aurait pas à se familiariser avec une autre famille biologique, Martin croit que d'accueillir des enfants d'une même fratrie est bénéfique pour eux. En effet, puisque ces derniers partagent un vécu similaire, ils peuvent échanger là-dessus et entretenir une relation plus solide.

Le fait que ça soit un petit—son frère biologique, pour nous, c'était comme génial, dans le fond, parce que c'est comme : « Waouh, t'sais, ils vont avoir un lien, t'sais. » Quand ils vont se chicaner puisqu'ils vont être plus vieux, ils pourront pas dire à l'autre (prend une voix plus aiguë) : « Tu es même pas mon vrai frère. » Ou : « Tu es même pas ma vraie sœur. » (rires) (Martin)

Pour résumer, les pères d'accueil ont différentes opinions quant à la pertinence des contacts entre les enfants et les parents biologiques. Aucun père d'accueil n'a toutefois jugé que les contacts apportaient des bienfaits clairs pour les enfants en bas âge. Certains pères, en particulier ceux dont les enfants réagissaient fortement aux visites, estiment même que les contacts peuvent nuire plus

qu'ils peuvent être utiles. Ces pères croient que si les enfants doivent avoir des contacts, ceux-ci devraient être davantage adaptés à leurs besoins. Les contacts entre enfants et familles biologiques font aussi vivre différentes émotions chez les pères d'accueil. Tous rapportent du stress, à différents niveaux, mais aussi des émotions ambivalentes par rapport aux parents biologiques qui ne réussissent pas à se conformer au plan de contacts. Finalement, les pères d'accueil ont parlé de l'organisation nécessaire autour des visites supervisées, notamment à l'égard du temps de déplacement et de la préparation des effets nécessaires (biberons, collations, etc.). Si certains cas particuliers – par exemple, une fratrie placée ensemble – peuvent entraîner des enjeux logistiques complexes, l'organisation des contacts n'est pas un fardeau lourd à porter pour les pères d'accueil, en particulier chez ceux dont le DPJ prévoit des contacts à des moments réguliers.

Les contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques de leurs enfants

Pour notre projet de recherche, nous nous sommes penché sur les contacts que les enfants ont avec leurs familles biologiques, mais aussi sur les contacts que les pères d'accueil entretiennent directement avec ces dernières. Dans la présente section, nous rapporterons les propos que les pères d'accueil ont tenus sur ces contacts. Tout d'abord, nous détaillerons les modalités des contacts que les pères ont eus, notamment à l'égard de leur fréquence et de leur lieu. Ensuite, nous aborderons ce que les pères avaient à dire sur les relations qu'ils entretiennent avec les familles biologiques, avant d'aborder plus précisément les questions entourant l'autorité parentale. Finalement, nous discuterons des considérations de genre entourant l'expérience des contacts, notamment en tenant compte de l'homoparentalité des pères d'accueil.

Les modalités des contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques de leurs enfants

Rappelons que les pères d'accueil interviewés dans le cadre de notre projet de recherche ont tous eu au moins un contact avec un membre de la famille biologique de leur enfant (tableau 5). C'était un critère d'inclusion pour participer à notre étude. Tous les pères d'accueil ont interagi avec la mère biologique de leur enfant. En revanche, ce ne sont pas tous les pères d'accueil qui ont interagi avec le père biologique de leur enfant : soit parce que ce dernier s'impliquait moins que la

mère biologique dans les démarches auprès du DPJ, soit parce qu'il n'était plus dans la vie de la mère biologique. Deux pères d'accueil ont interagi avec la grand-mère de leur enfant, tandis qu'un d'entre eux a interagi avec les frères et sœurs biologiques de leur enfant. Un des pères a eu la possibilité d'interagir avec la communauté d'origine de son enfant.

Tableau 5. Membres de la famille biologique rencontrés par les pères d'accueil

Membre de la famille rencontré	Nombre de pères d'accueil concernés
Mère biologique	7
Père (biologique ou beau-père)	5
Grand-mère maternelle	2
Frères et sœurs biologiques	1
Communauté d'origine	1

Les contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques se sont déroulés selon différentes modalités (tableau 6). Dans tous les cas, les pères d'accueil ont interagi avec les familles biologiques lors des visites supervisées ou dans la salle d'attente. La plupart ont aussi interagi avec elles lors de rendez-vous médicaux, par téléphone ou par message texte. Un peu plus de la moitié d'entre eux ont aussi croisé les parents biologiques au tribunal, tandis qu'un seul père a fait l'objet d'une visite impromptue à son domicile de la part des parents biologiques. Finalement, quelques pères d'accueil ont eu des contacts avec les parents biologiques par l'entremise des réseaux sociaux ou par courriels. La quantité de contacts variait d'un père d'accueil à l'autre. Dans certains cas, les pères n'ont eu que quelques contacts par téléphone ou par Facebook. À l'opposé, certains pères communiquent sur une base régulière avec la famille biologique de leur enfant; sur une base mensuelle, voire hebdomadaire.

Tableau 6. Modalités des rencontres avec la famille biologique rapportées par les pères d'accueil

Lieu ou moyen des rencontres	Nombre de pères d'accueil concernés
Visites supervisées	7
Rendez-vous médicaux	5
Appels téléphoniques ou messages textes	5
Tribunal	4
Réseaux sociaux ou messagerie électronique	3
Visites impromptues	1

D'un père à l'autre, nous notons des différences chez les travailleuses sociales par rapport à l'organisation des contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques. Certains travailleurs sociaux, comme ceux de Martin et de Sylvain, ont formalisé de tels contacts au début du placement. Pour Martin, ces contacts étaient avec la mère biologique. Martin croit que le but de ces contacts était de leur permettre de faire connaissance.

Puis une fois aussi, peut-être après—je sais pas, peut-être après <PÉRIODE DE PLUSIEURS MOIS> que les visites avaient recommencé pour notre fille, les travailleurs sociaux, ils avaient organisé comme une petite rencontre; je sais pas, une vingtaine de minutes où est-ce que, comme, ils voulaient comme... nous présenter un peu plus officiellement à la mère, dans le fond, plus que juste de se croiser dans la salle d'attente. [...] Je pense que le but, c'était de—qu'elle nous connaisse un peu plus, qu'elle ait la possibilité de nous poser des questions sur qu'est-ce qu'on fait dans la vie, d'où est-ce qu'on vient. (Martin)

Pour Sylvain, le DPJ a organisé un contact avec la grand-mère d'un de ses enfants au début du placement. Selon lui, ce contact avait pour but de rassurer la grand-mère par rapport à l'avenir de son petit-fils, mais aussi de lui permettre de lui dire « au revoir ».

Fait que... Mais la DPJ a voulu nous faire rencontrer cette grand-mère-là pour, d'une part, je pense que... la DPJ voulait s'assurer que la grand-mère voulait pas... voulait pas se retrousser les manches puis le prendre aussi, cet enfant-là, avec elle, tu comprends? Donc c'est un peu le *feeling* que ça nous a—ça nous a fait extrêmement peur. [...] Mais finalement, je pense que c'était comme une façon de lui dire au revoir. Je sais pas si tu vois ce que je veux dire, là. Une façon de—pis « au revoir », puis « à la prochaine », plutôt, parce que, dans le fond, « dans 15-16 ans, quand tu vas vouloir retrouver des origines, bien, on va vraiment se revoir, t'sais. » (Sylvain)

Dans d'autres cas, les services de protection de la jeunesse se sont assurés que les pères d'accueil ne rencontrent pas les parents biologiques en raison d'un potentiel de conflits estimé de la part des travailleuses sociales. Dans le cas de Sylvain, lors des visites supervisées pour un de ses enfants, il lui a été demandé d'entrer par une autre porte que celle par laquelle les parents

biologiques entraient pour éviter qu'ils ne se croisent. Les parents biologiques s'étaient montrés belligérants et peu collaboratifs avec une famille d'accueil antérieure et avec les services de protection de la jeunesse. Dans le cas de Thomas, sa famille d'accueil a été cotée « confidentielle » en raison d'un risque de violence estimé de la part du père biologique.

Donc je rentrais par une autre porte pour éviter que de croiser, donc, les gens avant. Donc j'attendais, finalement, qu'ils viennent ouvrir la porte, puis là, l'enfant, je la tendais aux travailleurs sociaux qui, elles, partaient dans la salle de rencontre. Puis c'est là que j'attendais, dehors, pendant une heure que les travailleurs sociaux me ramènent la fille. (Sylvain)

On est une famille d'accueil confidentielle avec <ENFANT>. Il y a—parce que sa maman avait pris <ENFANT> plus tôt, et ensuite, je pense que son—le—t'sais, celui qui est aujourd'hui son ex-chum ou le chum qu'elle avait à ce moment-là, lui qui était très violent. [...] Fait que, à ce moment-là, ils ont fait un placement confidentiel pis ils avaient pas la permission de connaître nos noms, nos adresses, rien. (Thomas)

Il n'y a pas que Sylvain qui s'est vu demander d'entrer par une autre porte pour éviter de croiser les parents biologiques. C'est aussi le cas de Michaël, dont la travailleuse sociale l'enjoignait à entrer par une autre porte que celle de la mère biologique de son enfant. Toutefois, lorsque sa travailleuse sociale est partie en congé, sa remplaçante a fait fi de cette consigne. À ce moment-là, Michaël est donc entré par la même porte que la mère biologique.

La TS, elle avait sa façon de faire. Fait que déjà, peut-être que je peux t'en parler, là. Elle... Elle avait comme ses règles, là, où est-ce que—moi, j'étais—c'était au CLSC de <SECTEUR>. Fait que elle voulait pas qu'on se—elle voulait pas qu'on soit trop en contact, la mère bio pis nous. Fait qu'elle demandait à la mère bio d'arriver par la porte d'en avant; pis nous autres, d'arriver par la porte d'en arrière. [...] Fait que, t'sais, des fois, il y a des visites qu'on les—on voyait même pas, là. Puis ils nous ramenaient à la fin, puis ils nous disaient : « Bon, OK, c'est beau. Merci, bye-bye! » [...] Des fois—parce que, la TS—ça change, là, les TS à la DPJ aussi. Fait que elle a été en maladie. Fait que, là, c'était quelqu'un d'autre pendant un bout de temps. Là, l'autre personne, elle avait pas les mêmes règles. Fait que, là, on arrivait en avant. Fait que ça arrivait, des fois, qu'on était comme dans la salle d'attente ensemble, qu'on se croisait. (Michaël)

Près de la moitié des pères nous ont souligné que les parents biologiques de leurs enfants habitaient souvent dans un autre secteur de la ville. Sylvain pense que c'est une décision réfléchie pour éviter qu'ils ne croisent les parents biologiques de leurs enfants.

Ce qui a été facilitant, c'est qu'ils étaient dans une autre communauté. (Benoît)

Forcément, les matchs entre les parents biologiques pis les parents d'accueil, on essaie de pas mettre des gens qui sont du même quartier. [...] Donc, en général, ils essaient de séparer les gens le plus loin possible. Fait que... Fait que nous, exemple, les rencontres étaient à <SECTEUR 1> au bureau de la DPJ, mais nous, on habitait dans le <POINT CARDINAL>... <SECTEUR 2>, en fait, <SECTEUR 2>. (Sylvain)

Bon, je l'ai jamais recroisée dans la rue, dans la ville. Elle, elle est à <SECTEUR 1>; moi, j'habite plus comme à <SECTEUR 2>. Je vais pas faire mon épicerie à <SECTEUR 1>. Puis elle a pas le moyen de transport, fait que je pense pas qu'elle est souvent, comme, mettons, au <CENTRE COMMERCIAL DU SECTEUR 2>. (Michaël)

Certains pères comme René se sont vu promettre qu'ils ne croqueraient jamais les parents biologiques. Toutefois, dans les faits, ils se retrouvent à interagir avec eux quand même; soit lors des visites supervisées, soit au téléphone.

Quand on a signé pour être famille d'accueil, on nous avait dit : « Jamais vous rentrerez en contact avec les parents biologiques. » Ça, c'est de la grosse *bullshit* parce qu'ils le disent même pas à leur agent de sécurité au centre jeunesse. Fait que tu arrives, pis l'agent de sécurité te met à côté de la—du parent biologique, là. (René)

Si les pères d'accueil ont interagi avec les familles biologiques essentiellement dans la salle d'attente avant les visites supervisées, et dans certains cas même pendant la visite supervisée, beaucoup les ont rencontrées dans d'autres contextes. Plusieurs pères, par exemple, ont croisé les parents biologiques lors de rendez-vous médicaux pour leurs enfants, chez le médecin ou au CLSC.

Donc tous les rendez-vous médicaux doivent être pris avec présence de la mère biologique. [...] Parce que c'est son enfant à elle. Donc les fois, en fait, où j'ai le plus côtoyé cette femme-là, c'est essentiellement chez le médecin. (Sylvain)

Les parents sont toujours invités à venir aux rendez-vous médicaux quand les enfants ont des rendez-vous médicaux. Fait que, au début, avec notre fille, la mère est venue à juste un rendez-vous médical. (Martin)

Dans les plans de contacts organisés par les travailleuses sociales, beaucoup des parents biologiques s'étaient vu donner la consigne d'appeler les pères d'accueil sur une base régulière, généralement une fois par semaine, à une heure et un jour prédéterminé. Pour les parents biologiques, c'était là une occasion de poser des questions aux pères d'accueil sur leurs enfants.

Au-delà de la rencontre une fois aux deux semaines, il y avait UN téléphone par semaine. Donc tous les <JOUR DE LA SEMAINE>, entre <HEURE> et <HEURE>, elle devait m'appeler. Donc pour prendre des nouvelles de <ENFANT>. Encore une fois, c'était dans la demande de la DPJ au départ : « Si vous voulez retrouver <ENFANT>, il faut la voir aux deux semaines, puis il faut appeler la famille d'accueil une fois par semaine. » (Sylvain)

Depuis le début, les parents, ils ont une possibilité d'appeler une fois par semaine pour prendre des nouvelles. [...] Il y a comme un moment qui a été déterminé. C'est genre le <JOUR DE LA SEMAINE>; le <JOUR DE LA SEMAINE> de <HEURE> à <HEURE>, mettons. Puis là, le travailleur social, il dit : « OK, à chaque semaine, c'est la fenêtre que vous avez pour appeler <Martin> ou <CONJOINT> puis prendre des nouvelles. » (Martin)

Elle texte. Elle m'envoie un message texte. La moyenne, c'est à peu près une fois par mois. [...] Ça, c'est en moyenne. Parce qu'il y a des mois, des fois, qu'elle texte pas du tout. (Maxime)

Seul Sylvain s'est entretenu avec la mère biologique d'un de ses enfants au téléphone sans que le DPJ le lui ait demandé. Dans son cas, la mère voulait prendre des nouvelles de son enfant.

Elle appelait pour prendre des nouvelles. Donc... donc on sentait qu'elle était comme préoccupée par l'avenir de sa fille. Donc... mais en même temps, elle voulait pas s'impliquer. (Sylvain)

Comme nous l'avions mentionné dans la section précédente sur les contacts entre les enfants et les parents biologiques, les enfants de Benoît et de René pouvaient communiquer avec leurs parents biologiques par téléphone. Pour René, ces appels l'amenaient à entrer en contact avec la mère biologique de son enfant.

Parce que, dans le fond, nous, on n'a pas le choix d'avoir une ligne résidentielle pour que les enfants puissent communiquer avec les parents. [...] Pis en même temps, quand—c'est ça qui est ironique. C'est que quand ils nous évaluent, ils nous disent même : « Vous allez être—vous rencontrerez jamais, jamais les parents biologiques parce que tout est conçu pour que ça soit séparé. » Mais, dans la réalité, c'est tout autre chose parce que, finalement, bien, les enfants, ils sont trop jeunes pour parler. Fait que c'est toi qui réponds au téléphone, là. T'sais, c'est... T'sais, il y a plein de choses comme ça, là, qui sont des incohérents un peu de la DPJ. (René)

Près de la moitié des pères ont aussi croisé les parents biologiques au tribunal.

On a eu des contacts avec eux, mais toujours encadrés par la DPJ. [...] Quand on est allés au tribunal pour le placement à majorité de notre fille aussi, on était là. (Martin)

Dans le fond, il y a deux types—trois types de contacts. Il y en a eu au tribunal. Il y en a eu pendant les visites parentales avec la mère. Pis il y en a eu aussi au téléphone. (René)

Quelques pères d'accueil sont aussi entrés en contact avec les parents biologiques par l'entremise des réseaux sociaux. Dans le cas de Thomas, c'est lui qui a initié les interactions. Dans le cas de Michaël, c'est la mère biologique.

On a eu des liens avec sa—avec leur mère. Mais ça a tout le temps été sur Facebook. (Thomas)

Il y a une fois qu'elle m'a écrit sur Facebook. Elle m'avait retrouvé. Elle m'a écrit sur Messenger. Puis là, elle disait genre : « C'est mon enfant. » ... « Je veux ravoir mon enfant. » (Michaël)

Seul un des pères interviewés a rapporté une visite impromptue de la part des parents biologiques, qui se sont présentés directement à son domicile.

Une fois, ils étaient venus porter des choses chez nous. Puis là, on leur avait montré un peu les enfants, mais ça avait été très, très bref, là. C'était pas vraiment significatif. (Martin)

En somme, les pères d'accueil ont rencontré les familles biologiques de leurs enfants dans différents contextes. Ce sont le plus souvent les parents biologiques, en particulier la mère, qui ont été rencontrés. Dans quelques cas, les pères d'accueil ont rencontré la grand-mère de l'enfant, mais aussi les frères et sœurs biologiques. Tous les pères d'accueil ont rencontré la famille biologique – essentiellement les parents biologiques – lors des visites supervisées, généralement dans la salle d'attente. La plupart ont aussi rencontré les parents biologiques lors de rendez-vous médicaux, mais aussi au tribunal ou par Internet. Seul un des pères d'accueil a rapporté une visite impromptue de la part des parents biologiques.

Les contacts et les relations entre les pères d'accueil et les familles biologiques

Dans les entrevues semi-dirigées, les pères d'accueil qui ont eu des contacts avec les familles biologiques nous ont parlé des relations qu'ils entretenaient avec elles. Ils ont aussi partagé certaines interactions qu'ils ont eues avec elles. Ils ont expliqué ce que ces relations et ces interactions leur faisaient vivre sur le plan émotionnel.

Parmi les pères d'accueil interviewés, beaucoup rapportent des relations globalement polies et courtoises avec les familles biologiques.

Par rapport à nous, on n'a jamais senti d'animosité, de... de colère. T'sais, c'était tout le temps—du moins, quand on était là, elle acceptait notre présence, elle acceptait qu'on soit là, dans le local avec elle. Puis... à la limite, c'était—elle était contente, là, qu'on calme <ENFANT> pis qu'elle puisse passer un petit peu de temps avec. (Michaël)

On est vraiment contents qu'on ait été capables, de part et d'autre, de garder des liens qui sont, somme toute—ça reste cordial, ça reste poli, ça reste très correct. (Martin)

T'sais, elle a toujours des bons commentaires. Elle a jamais été méchante avec nous. Elle a jamais été quoi que ce soit, fait re—t'sais, des fois, elle était un peu plus *picky*, mais t'sais, c'était pas intentionnel, je pense. Mais reste qu'elle le sait qu'on s'occupe de ses enfants pis qu'on s'en occupe bien, pis elle nous le dit. Pis elle dit—t'sais, là, on est rendus dans des phases d'adoption. Pis elle—c'est ça. C'est là où elle a l'occasion de faire : « Je sais qu'ils vont être bien. » Pis elle nous le dit. [...] On n'a pas une relation haineuse, là. Mais des fois, on se comprend pas. Mais ça veut pas dire qu'on se déteste. (René)

René croit même que la mère biologique est plus à l'aise de parler avec lui qu'avec les intervenantes du DPJ. La mère biologique passerait par lui pour poser des questions en lien avec le tribunal et les visites, même si les travailleuses sociales lui avaient donné la consigne de passer par elles.

[Pourquoi tu penses qu'elle t'appelle toi au lieu de la DPJ? As-tu une idée?] Je pense que c'est parce que je suis plus facile un peu à—t'sais, moi, je suis pas là pour dire oui ou non, là. Moi, elle m'appelle pis elle me dit : « J'ai fait ça. » Pis je lui répons : « OK, je comprends. Mais est-ce que tu voudrais appeler notre TS au dossier? Parce que, dans le fond, c'est elle qui va pouvoir annuler la visite. » Elle dit : « Ah, oui, oui, je vais le faire. » Pis moi, c'est tout ce que je peux faire, c'est de la renvoyer. (René)

René parle même d'une connivence entre lui et la mère basée sur un désaccord commun avec les pratiques du DPJ. Soulignons qu'il est le seul père de notre échantillon à rapporter une telle connivence.

Ça, c'est un des trucs en adoption qu'on voit. C'est qu'on le sait que les parents nous en veulent pas parce que tous les parents en veulent à la méchante DPJ, pis pas aux parents adoptants, dans le fond. Fait que c'est quand même un fardeau de moins pour nous, souvent. D'avoir un ennemi commun, ça rapproche. (René)

Si beaucoup des pères rapportent des interactions globalement polies et courtoises avec les parents biologiques, certains suspectent que ces derniers ne les portent pas dans leur cœur, et même que cette politesse et cette courtoisie pourraient être forcées par les circonstances.

Et sa mère a toujours été super polie et super gentille avec nous sur Internet, comme, pis en personne, en fait, depuis qu'on l'a rencontrée. Elle a toujours été très ... reconnaissante qu'on lui envoie, t'sais, des mises à jour. J'ai l'impression qu'elle ne nous aime pas particulièrement, mais elle a toujours été super gentille avec nous. (Thomas)

Ce qu'elle dit de moi quand je suis pas là, je le sais pas, pis ça doit pas être très beau. Elle doit pas nous tenir dans son cœur, là. On est les parents qui ont pas mal tout pris son enfant, là. [...] Mais c'est comme si, quand elle nous voyait, elle se mettait un masque ou quelque chose, pis elle était souriante pis elle était gentille avec nous. Surtout que là, de toute façon, tu as la réceptionniste juste à côté, pis tu as la surveillante qui est pas loin.[...] C'était tout le temps un peu froid, distant, gentil, poli comme conversations. (Michaël)

Tel que mentionné plus haut, les parents biologiques reçoivent souvent la consigne de la part du DPJ de communiquer avec les parents d'accueil pour prendre des nouvelles de leur enfant; tantôt avant ou après la visite supervisée, tantôt au téléphone. Parmi les pères d'accueil interviewés qui se sont prononcés sur cet état de fait, tous déplorent que les parents biologiques leur posent peu de questions.

Par contre, à toutes les fois, le travailleur social disait : « Est-ce que vous avez des questions pour <Sylvain>? Parce qu'il s'occupe de votre fille, quand même. » (ton sec) « Non, pas de question. Non, pas de questions. » (Sylvain)

J'ai l'impression qu'elle le fait parce qu'elle sait qu'elle doit le faire. Mais t'sais, c'est sûr qu'il y a une partie d'elle qui veut avoir des nouvelles, je pense, mais en même temps, l'affaire, c'est qu'elle dit : « Oui, allô, c'est moi. Je veux avoir des appels pour avoir des nouvelles des enfants. » Fait que là, je lui parle pendant comme deux-trois minutes. Je donne des nouvelles. Puis elle pose pas d'autres questions, t'sais. Elle demande pas de précisions. Elle pose pas de questions. Elle fait pas de suivi sur des choses qu'on lui avait dit des dernières fois. C'est vraiment—t'sais, c'est réglé en trois minutes, bing bang. (Martin)

Il faut savoir que dans son rôle à elle, parental, elle doit prendre des nouvelles des enfants. Chose qu'elle ne fait pas. Fait que t'sais, quand elle nous voit, quand elle nous croise ou quand elle a l'occasion, c'est la première chose qu'elle fait. C'est de venir nous dire : « Bon, comment vont les filles? Comment va le petit? » Pis généralement, on en est là parce que, nous, on se doit de lui donner tout ce qui a trait au développement. Fait qu'il faudrait qu'elle pose des questions par rapport au développement. Pis c'est la chose qu'elle fait pas, en fait. (René)

Des pères d'accueil ont souligné vouloir interagir avec les parents biologiques pour apprendre à les connaître. Dans leur cas, ils sentent qu'ils doivent initier la conversation avec eux.

Souvent, bien là, on essayait de... t'sais, dire des petites choses à la mère, là, de ce qui se passait dans les journées puis tout ça. Mais elle, elle initiait rien. Elle initiait pas de conversations avec nous. Mais elle avait pas beaucoup les capacités, de toute façon. C'est très de base, là, les questions. (Michaël)

C'est pas elle qui va venir vers nous avec des questions, avec—t'sais, elle va pas dire : « Allô, comment ça va? Elle a mangé? » T'sais, il fallait toujours que ce soit nous qui soyons proactifs pour lui donner des infos ou... Mais, t'sais, un peu où est-ce que l'enfant en était dans son vécu puis... c'est ça. Si nous, on lui posait pas de questions, elle, elle en posait pas. (Martin)

Tout comme Michaël et Martin, René veut interagir avec la mère biologique qui, dans son cas, lui partage beaucoup d'informations sur sa vie personnelle. René affirme toutefois qu'il veille à ne pas partager certains aspects de sa vie personnelle pour ne pas effleurer les sensibilités de la mère biologique.

Elle est au courant de rien, de ma vie personnelle, là. [...] Au début, il y a comme un *clash* que tu fais comme : J'ai pas envie, moi, de lui dire que j'ai une maison, pis que ça va bien, mes affaires, pis que j'ai <UN BON EMPLOI>. Quand je sais que, elle-même, elle est en train de me raconter à quel point sa vie est une misère, là, t'sais. Fait que je pense que c'est une des raisons pourquoi on n'est jamais allés sur un terrain personnel. Parce que je l'écoute. Je pense que c'est ce qu'elle a besoin. Mais j'ai pas envie de créer des problèmes, t'sais... supplémentaires. (René)

René exprime qu'il aurait aimé apprendre à connaître davantage la mère biologique de ses enfants. Toutefois, il admet que pour ce faire, les contextes dans lesquels il a le plus souvent croisé la mère – les visites supervisées et le tribunal, notamment – sont trop émotionnellement chargés. Il croit qu'il devrait rencontrer la mère dans des contextes plus neutres.

J'ai pus envie de la recroiser au tribunal; pour la peine que ça fait à tout le monde, t'sais. J'ai pus envie de vivre les émotions fortes parce que les moments où je la vois, là, c'est pas des moments le fun, là. Ça brasse tout le temps. T'sais, je reviens moi-même d'une visite parentale. Je suis épuisé, je suis fatigué émotionnellement. Elle, ça doit être la même affaire. Tribunal, c'est la même affaire. Jamais, on s'est assis, elle pis moi, prendre un café pis juste jaser, là. Mais je pense que, ça, je l'accepterais pis je ferais comme—on aurait des choses à se dire, t'sais. (René)

René aimerait faire plus ample connaissance avec la mère biologique parce qu'il sait que ses enfants devront la rencontrer un jour. Il aimerait la connaître davantage parce que le DPJ lui a communiqué peu de renseignements sur la mère biologique pour des raisons de confidentialité.

Ça serait beaucoup pour m'expli—déjà, pour m'expliquer de ce que la DPJ m'a pas expliqué. Parce que, t'sais, le dossier est protégé. La confidentialité protège les parents biologiques. Elle protège pas les enfants. Fait que il y a tellement de choses que ça lui appartient à elle, que j'aurais envie de savoir. Fait que, pour ça, ça serait intéressant. J'aimerais ça—t'sais, j'aimerais ça que, plus tard, je puisse être là le jour où mes enfants vont rencontrer leurs parents biologiques; parce que, t'sais, c'est une évidence. Ça va arriver. (René)

Les propos de René contrastent avec ceux de Benoît, qui a accueilli un enfant autochtone. En effet, Benoît est parvenu à obtenir beaucoup de renseignements sur les parents biologiques de son enfant. Il dit qu'il se serait senti moins à l'aise d'accueillir un enfant à Montréal, car il lui aurait été plus difficile d'obtenir de tels renseignements en raison des enjeux de confidentialité.

T'sais, de faire les démarches—les démarches à Montréal, je pense que je serais moins à l'aise dans le sens que... je sais pas comment... t'sais, c'est niaiseux, là, mais, t'sais, je—(Rires) C'est petit, <VILLAGE AUTOCHTONE>, hein? Fait que, t'sais, j'ai quand même eu beaucoup d'informations sur les enfants, sur la famille, sur—t'sais, j'avais comme l'historique familial assez complet, là. [...] Au moins, tu sais dans quoi tu t'embarques pour vrai, là. C'est pas comme des—des vérités demi-cachées ou... (Benoît)

Deux pères d'accueil rapportent des interactions conviviales avec les pères biologiques de leurs enfants. Néanmoins, un des deux souligne que leurs conversations ne portaient pas sur l'enfant placé en famille d'accueil, mais sur d'autres sujets.

C'est quelqu'un qui est plus expressif [que la mère biologique], en fait, là. Mais je dirais, en général, t'sais, il aime ça échanger avec les gens pis discuter. Mais c'est plus avec les adultes qu'avec les enfants, je dirais. [...] [Le sujet de conversation] avait pas vraiment rapport avec la visite pis—il s'intéresse pas au vécu, au quotidien des enfants, à leur évolution; à la garderie, comment ils vont. (Martin)

Quelques pères ont évoqué que le projet de vie, en particulier lorsqu'il est décrété par un tribunal, peut exercer une certaine influence sur la nature des contacts entre les parents biologiques et eux. Dans le cas de Michaël, même s'il était intéressé à poser des questions à la mère biologique pour apprendre à mieux la connaître, il s'est empêché de le faire, étant donné que l'adoption allait être imminente.

Ce que j'aimerais faire, qui resterait, mais que ça a jamais été possible parce qu'on n'a pas fini le processus. Puis, en en parlant avec la TS, c'était pas encore un bon temps. La mère aurait pas accepté de faire cette étape-là. Mais c'est d'en savoir plus sur son histoire, à la mère. (Michaël)

Deux des pères interviewés se sont fait approcher par les parents biologiques sans préavis de leur part. Le premier, Michaël, a été approché par la mère biologique sur Facebook; l'autre, Martin, lors d'une visite impromptue à son domicile. Dans les deux cas, les pères d'accueil ont peu interagi avec les parents biologiques, préférant les référer aux intervenantes du DPJ. Dans le cas de Martin, c'est une consigne qu'il s'est fait donner par son travailleur social.

C'était menaçant, mais comme (petits rires), tout de suite, tu vois que, t'sais, comme... Tu te rappelles ça vient de qui parce que, là, on la connaissait rendus là. Puis que, bien, ça venait tout de suite désamorcer un peu. Puis on s'est fait, bon: : « Elle est mélangée. » T'sais, comme, on l'expliquait assez facilement. Puis, t'sais, j'ai juste fait un suivi avec la TS pis elle a pris ça en main. Fait que ça a pas été très long que c'était réglé, là. (Michaël)

C'était pas comme une brèche ou une entrave majeure, là, mais t'sais, on en parlait aux travailleurs sociaux pis il dis—euh, le travailleur social. Pis il disait: « Ouais, il faudrait que ça passe par moi, idéalement. » Fait que, t'sais On prenait les choses. On leur montrait un petit peu les enfants. Mais t'sais, c'était pas une visite. T'sais, pour nous, c'était important que les contacts se fassent via les travailleurs sociaux parce que c'est comme ça que ça marche. Fait que... on les a comme gentiment redirigés vers le travailleur social. (Martin)

Trois des pères ont rapporté des situations conflictuelles avec les pères biologiques de leur enfant. Dans un cas, il n'y a pas de relation à proprement parler, car le DPJ s'est organisé pour qu'il n'y ait pas de contacts entre les deux. Cela dit, le père d'accueil ressent une certaine peur face au père, qui a un caractère plus belligérant. Dans le second cas, il y avait de la colère de la part du père d'accueil et du père biologique. Pour ce père d'accueil, cette colère était associée aux raisons

derrière le placement; pour le père biologique, elle s'expliquait par le fait que son enfant lui avait été retiré. Finalement, dans le troisième cas, le père biologique n'accepte pas que son enfant soit confié à deux pères.

La relation avec le père bio était très, très difficile parce qu'il était—il était très *fighter*, très revendicateur, puis très... donc. [...] Et là, devant les tribunaux, forcément, il y a eu, en fait, toute une démarche juridique pour essayer de démontrer que, un, la DPJ avait mal fait son travail [...] entre autres parce que, t'sais, la DPJ avait mal fait une évaluation, pis ils auraient dû leur demander leur opinion à eux avant de nous l'envoyer chez nous, que c'était le bon moment pour qu'elle revienne chez eux. (Sylvain)

C'est un peu dur, comme, définir la relation qu'on a eue cette année-là, je dirais. T'sais, avant d'avoir le jugement et tout, dans le sens que, t'sais, eux, ils avaient beaucoup de haine, je crois, que leurs enfants soient placés avec moi. Puis... avec raison, je pense. Puis en même temps, moi aussi, là, j'avais beaucoup de haine, là. T'sais, quand je ramassais ma cocotte en pleurs, t'sais. (Il a des trémolos dans la voix.) Je me disais, là, t'sais : « C'est horrible, ce qu'elle a vécu, en fait. » (Benoît)

Je sais que pour un des pères--pis lui, il est plus profil prisonnier. Ça fait moins son affaire. [OK.] C'est ça. [...] Celui—le père de <ENFANT>, là, lui qui est allé tatouer son nom, lui, ça lui rentre pas dans la tête, là, qu'il puisse avoir deux pères—qu'elle puisse avoir deux pères, pis tout ça. Fait que t'sais... Mais en même temps, ces idées me semblent déjà assez arrêtées; c'est pas avec lui que je vais discuter de parentalité, t'sais. (René)

Dans le cas de Sylvain, aucune relation avec le père biologique ne s'est bâtie au fil du temps puisque ce dernier s'est désengagé. Il en est de même pour le père biologique de l'enfant de René, qui est tenu à distance. René ne se sent pas menacé dans son rôle de père par le père biologique, qui revendique la paternité de son enfant, mais d'une façon qui n'ébranle pas René. Toutefois, dans le cas de Benoît, une relation cordiale entre le père biologique et lui a fini par se créer au fil du temps.

S'ils viennent, mettons, au tribunal plaider que, bon, parce qu'ils ont de tatoué le nom de la plus grande sur le bras, ça fait d'eux un père, bien ... c'est ça. La juge était plus d'accord avec moi, je pense, là-dessus, finalement. (René)

Mais... euh... mais je pense qu'il y a comme une sorte de bienveillance; je pense même, un envers l'autre, maintenant, là. T'sais, je pense qu'on—la relation, elle a vraiment évolué. T'sais, dans le sens que, t'sais, dernièrement en fait, la mère est retournée en—a essayé de faire une thérapie en *treatment* pour l'alcool. Pis je veux dire: c'est naïseux, là, mais genre, je me disais : « Ah, t'sais, le père est tout seul dans le village. Je suis inquiet pour lui, genre. » (Benoît)

Lors de rencontres de suivis médicaux, un des pères d'accueil a été témoin de propos d'une médecin envers la mère biologique de son enfant. Ces propos le mettaient mal à l'aise, mais il n'osait pas les dénoncer.

Là, le médecin, c'est comme—t'sais, une vieille madame docteur qui en a vu d'autres, là. C'est à peu près comme ça que je peux la décrire, là. T'sais, elle lui a rentré dedans un peu, là. Mais t'sais, elle était un peu—elle était un petit peu malaisante [...] parce que là, la première question, c'est : « Est-ce que, vous, vous avez l'intention de l'adopter? » Mais la mère est là. Je suis comme : « Bien, on—bah... »—t'sais, j'ai comme bafoué, là. J'étais comme : « Que c'est que je réponds à ça? » T'sais oui, clairement,

notre but, c'est de l'adopter. Mais t'sais, j'irais pas le dire devant la mère, là. Fait que là, la travailleuse sociale, elle embarquait. Elle a dit : « Bien, t'sais, on n'est pas rendus là encore. » (Maxime)

Les visites supervisées et le tribunal sont des lieux où les pères d'accueil rapportent un mélange d'émotions lorsqu'ils voient les parents biologiques. D'un côté, les pères d'accueil se réjouissent du malheur des parents biologiques, pour qui les échecs sont signe que le projet d'adoption avance. De l'autre côté, les pères d'accueil sont empathiques à la souffrance des parents biologiques qui perdent leur enfant.

Là où ça devient confrontant, c'est, bon, quand tu es dans la salle de tribunal avec elle, là, c'est sûr que on n'est pas là pour les mêmes raisons, encore une fois. Pis on n'est pas dans les mêmes univers, là. T'sais, moi, je suis content que ça avance de mon bord. Pis elle, elle est en sanglots de l'autre bord. Fait que, t'sais, ce que je veux qu'on retienne de ça, c'est que je pense en—dans la salle de tribunal, c'est une atmosphère, pis une relation que, comme, chacun vit son truc pis on se respecte là-dedans. T'sais, moi, j'essaie de pas sourire, là. J'essaie de pas montrer ma joie par respect un peu pour elle. Mais en dehors de la salle de tribunal, c'est assez courtois, respectueux. C'est ça : conversations... comme, de la pluie pis du beau temps, là. (René)

Puis on a fait comme une dernière visite... où est-ce que, comme, l'idée, c'était que la mère, elle voit <ENFANT> une dernière fois. Puis la TS l'avait préparée, elle avait tout expliqué ça, que ça risque d'être la dernière fois. Puis—mais la mère, elle comprenait même pas. Nous autres, moi puis mon chum, on était super émus. On trouvait ça (rires), comme, pas évident. Puis elle, à la fin de la rencontre, elle était comme : « Bon, bien, on se reverra. Puis... » (petits rires) Parce que, avec sa déficience, elle avait—c'était comme trop difficile à comprendre. (Michaël)

Lors des entrevues, trois des pères ont dit qu'ils veillaient à être empathiques à l'endroit des parents biologiques, même si ces derniers adoptent des comportements qu'ils ne comprennent pas. C'est important pour eux non seulement parce qu'ils reconnaissent que sans eux, ils ne seraient pas pères, mais aussi pour être en mesure de parler des parents biologiques en bien à leurs enfants. René va jusqu'à dire qu'elle est un membre de la famille.

Mais je vois des commentaires, des fois, de d'autres, t'sais, qui—c'est sûr que l'adoption, c'est ultimement ce qu'on souhaite. Mais il faut quand même réaliser qu'on est en train de... de retirer des enfants de parents biologiques. Puis, dans le fond, on souhaite les obtenir, tous les droits, mais les enfants nous appartiennent pas, là. Les enfants, ils s'appartiennent eux-mêmes. Ça fait qu'il y a un bout où il faut toujours avoir du respect pour les parents biologiques, du respect pour leur vécu, les traumatismes que eux ont vécus aussi; même si, des fois, ils ont pas de bon sens, on s'entend. Mais il y a un bout où, si on est parents aujourd'hui, c'est parce que, eux, ils ont été des parents biologiques, là. (Sylvain)

On a comme une relation en tant que parents d'accueil vraiment particulière avec les parents biologiques. Parce que t'sais, d'un côté, là, je la louange d'avoir fait les enfants, pis de m'avoir permis d'avoir des enfants, t'sais. Sans elle, je serais rien. J'aurais pas d'enfants. Mais, d'un autre côté, il y a certains trucs que, elle, elle fait que, moi, je comprends pas parce que je suis pas dans cette réalité-là pis que, au début, longtemps, j'ai essayé de m'expliquer. Pis un moment donné, j'ai compris que je pouvais juste pas me l'expliquer pis qu'elle était comme ça, pis qu'il fallait l'accepter comme elle est. Pis t'sais, ça reste que c'est quand même un membre de notre famille, parce qu'elle a notre numéro de téléphone. Pis t'sais, elle nous a-on a eu des discussions avec elle. Elle nous a appelés. On la croise. Je la vois au centre d'achat. T'sais, on est dans la même ville, là. (René)

Si Martin reconnaît qu'il veut être le plus empathique possible envers les parents biologiques de ses enfants, il admet aussi qu'il a plus de difficultés à en avoir pour le père biologique que pour la mère biologique.

T'sais, nous, on essaie d'être le plus compréhensifs pis empathiques possible. Je pense que c'est important aussi de garder cette posture-là quand on est familles d'accueil par rapport aux parents biologiques. C'est sûr qu'il doit y avoir certains cas où est-ce que c'est plus difficile que d'autres d'être empathiques, j'imagine, là. [...] On essaie vraiment de pas la juger. Des fois, c'est difficile. Mais étant donné sa maladie mentale, je pense que, nous autres, ça aide à contextualiser les choses. Versus le père que, je pense qu'on a tendance à plus le juger parce qu'il est beaucoup moins présent. Puis il a pas de problématique majeure dans sa vie, t'sais. (Martin)

Le discours empathique envers les parents biologiques est particulièrement fort chez les deux pères qui ont accueilli des enfants autochtones. En effet, pour eux, les enjeux colonialistes leur sautent aux yeux et teintent le regard qu'ils ont envers les parents biologiques.

Mais t'sais, pendant longtemps, j'en ai voulu à eux, en fait, t'sais. Puis en voyant plus large, t'sais, c'est comme—c'est une problématique qui est systémique, en fait. T'sais, c'est comme dans le système. [...] Ça excuse pas, mettons, ce qu'ils ont fait et tout. Mais, t'sais, dans le sens que, t'sais, le père, même s'il aurait voulu avoir une thérapie, là, il y a pas de thérapie qui s'offre à <VILLAGE AUTOCHTONE>. C'est comme: elle est là—t'sais, c'est la colonisation, en fait, qui continue. (Benoît)

C'est bizarre ... de regarder cette femme-là qui, t'sais—si <ENFANT> était née à une période légèrement différente de sa vie, <ENFANT> serait peut-être restée avec elle. [...] De savoir ça, ça me met dans une drôle de position en tant que parent, où j'ai l'impression de participer à un système colonial qui a pris un enfant à une femme autochtone. (Thomas)

Pour résumer, les relations entre les pères d'accueil et les familles biologiques sont généralement cordiales. Quelques pères rapportent des situations conflictuelles avec les familles biologiques, tandis que d'autres suspectent que les parents biologiques affichent une politesse et une courtoisie de façade. Les relations sont toutefois superficielles : il y a peu d'échanges entre les pères d'accueil et les familles biologiques, ces dernières étant souvent peu portées à la conversation. Beaucoup des pères d'accueil expriment la nécessité de se montrer empathiques envers les parents biologiques de leurs enfants. Certains pères veillent d'ailleurs à être respectueux envers les parents biologiques, notamment en évitant d'aborder certains sujets pour ne pas effleurer leurs sensibilités. Certains pères déplorent aussi les situations d'adversité que les mères biologiques vivent, en particulier dans le cas des mères autochtones.

L'autorité parentale, les pères d'accueil et les parents biologiques

Lorsque les enfants sont placés dans les familles d'accueil du programme Banque mixte, les parents biologiques gardent l'autorité parentale, tant et aussi longtemps qu'une adoption ou une tutelle n'a pas été prononcée. Autrement dit, pour une période qui peut varier de quelques mois à plusieurs années, les pères d'accueil doivent se tourner vers les parents biologiques de leur enfant pour des questions liées à l'autorité parentale (p. ex., obtenir des autorisations pour recevoir certains soins médicaux ou pour obtenir un passeport). Les pères d'accueil ont rapporté comment ils vivent le fait que l'autorité parentale incombe aux parents biologiques de leurs enfants.

D'un parent à l'autre, les attributs de l'autorité parentale que les parents biologiques maintiennent lors du placement de leur enfant ne sont pas les mêmes d'un cas à l'autre. Sylvain, par exemple, s'est vu confier certains attributs de l'autorité parentale pour ses deux premiers enfants, notamment à l'égard des autorisations pour les soins de santé, mais pas pour son dernier.

Dans le cas, donc, de notre dernière, qui s'appelle <ENFANT>... <ENFANT>, en fait, on n'avait aucun droit en terme médical avec elle. Ce qui était pas le cas des autres enfants, où on a eu assez rapidement des droits médicaux. C'est-à-dire que, quand tu vas chez le dentiste, quand tu vas chez le médecin, bien, nous autres, on pouvait y aller de notre propre chef pour les deux premiers. Mais la dernière, on pouvait pas y aller tout seuls. (Sylvain)

Un des pères, Martin, rapporte une situation en lien avec l'autorité parentale. Dans son cas, la mère biologique souhaitait faire percer les oreilles de son enfant, ce qui mettait le père d'accueil mal à l'aise. Dans ce cas-ci, toutefois, le projet ne s'est pas concrétisé, car le travailleur social a demandé à la mère de faire les démarches en ce sens, ce qu'elle n'a pas fait.

Il y a eu un petit peu une tension un moment donné parce que la mère, quand notre fille, elle a eu un an ou presque un an, elle voulait—pis elle a ramené ça à plusieurs reprises. Elle voulait que sa fille se fasse baptiser et se fasse percer les oreilles. C'était comme bien important pour elle. [...] Mais au final, le travailleur social, il a dit : « Bien, oui, mais c'est à vous de l'organiser, t'sais. » Il dit : « Montrez-moi que, t'sais, vous êtes capable de la prendre pendant un après-midi pour l'amener à une place où ils vont faire ça, puis que tout va bien se passer. Puis, moi aussi, je vais là. Puis organisez-le un peu, t'sais, puis ça va pouvoir se faire. » Mais elle a jamais concrétisé ça. (Martin)

Outre le cas de Martin, peu de désagréments en lien avec l'autorité parentale sont signalés par les autres pères d'accueil interviewés. Dans le cas de certains parents biologiques, soit leur autorité parentale leur a été retirée très tôt, soit plusieurs attributs de l'autorité parentale ont été confiés aux pères d'accueil.

Mais nous, on a beaucoup de choses qui sont attendues de la mère qu'on n'attend pas. Fait que ça a été assez rapide au niveau des droits parentaux qu'il y a certains droits qui nous ont été délégués, ne serait-ce que parce qu'elle autorisait rien, là. Fait que, t'sais, un moment donné, elle bloquait tout, là. Elle croit

pas à la médecine, pis elle croit pas à tout ça. Fait que, t'sais, elle voulait juste pas aller chez le pédiatre. Mais t'sais, tu peux pas faire ça. (René)

Dans d'autres cas, l'autorité parentale – ou, à tout le moins, plusieurs attributs de l'autorité parentale – est maintenue pour les parents biologiques, mais ces derniers ne protestent pas lorsque les pères d'accueil ont des autorisations à obtenir de leur part. Soulignons qu'aucun des pères que nous avons rencontrés n'a lui-même approché les parents biologiques pour obtenir ces autorisations. C'étaient les travailleuses sociales qui se chargeaient d'approcher les parents biologiques.

À date, les rares fois où est-ce qu'on a eu des autorisations à aller chercher, ça s'est bien passé, là. C'était surtout pour faire une demande de passeport pour notre fille l'année passée pour qu'on puisse voyager avec elle. Pis ça a été accepté. (Martin)

Certains pères d'accueil disent même qu'ils contournent carrément la question de l'autorité parentale, par exemple en se présentant à certains rendez-vous médicaux sans consulter la mère de leur enfant. Maxime a reçu l'assentiment de sa travailleuse sociale pour procéder ainsi.

C'est quand même assez simple. T'sais, exemple, l'autre fois, <ENFANT> feelait pas. Je veux aller à la clinique avec lui. Là, j'étais comme : « Il faut-tu que j'appelle la travailleuse sociale pour que la mère soit présente? » Fait que là, je l'ai textée. Elle dit : « Dans—t'sais, tu prends ton rendez-vous, pis tu me dis admettons "tu es là à telle heure". Moi, je la texte : "<ENFANT> a un rendez-vous à telle heure." » Pas genre : « Toi, tu peux être là à quelle heure pour le rendez-vous? » (Maxime)

Elle a encore l'autorité parentale. Euh... Pis... Mais on essaie de—en tout cas, les autres rendez-vous médicaux, là, au début, je l'a—je l'informais c'était quand, les dates. Puis elle m'est jamais venue, là. Avec la TS, c'était d'accord que je lui dise même pus (Petit rire.) qu'est-ce qui se passe au plan médical. C'est sûr que la seconde que <ENFANT> est malade, il faut que je me pointe à l'urgence, il va falloir qu'on coure après l'autorité de la mère pour donner des soins. Mais jusqu'à date, on touche du bois. On n'a pas vraiment eu à le faire. Ou des fois qu'elle a eu des petits rhumes, des fois, ils pensent pas à le demander. (Petit rire.) Ils prennent pour acquis que c'est moi le père pis ils pensent pas à me demander c'est qui le parent pis est-ce que tu as l'autorité. Fait que, des fois, on réussit à avoir des prescriptions dans des cliniques d'urgence, des choses comme ça. On *by-passe* un peu le système. (Michaël)

Si peu de désagréments en lien avec l'autorité parentale sont rapportés par les pères d'accueil, quelques pères déplorent que le DPJ ait son mot à dire lorsque vient le temps de prendre certaines décisions. Thomas, par exemple, juge que le DPJ a un pouvoir discrétionnaire fort dans la prise de décisions.

J'ai des droits médicaux pour <ENFANT>. Mais <CENTRE JEUNESSE> peut aussi dire tes—t'sais : « On veut ci, on veut ça. » On peut choisir où on va, on peut signer et tout, mais on nous dit aussi : « Vous devez faire ça. Et vous ne—et si vous protestez un peu, mais qu'on n'aime pas vos protestations, on peut vous traîner en cour. » C'est très bizarre. (Thomas)

En bref, les pères d'accueil de notre étude ne rapportent pas d'irritants majeurs en lien avec l'autorité parentale. Pour eux, les enjeux liés à l'autorité parentale ne sont pas ressortis dans le

cadre des contacts avec les familles biologiques. Pour plusieurs d'entre eux, les intervenantes de la DPJ ont agi à titre d'intermédiaires entre eux et les familles biologiques lorsque venait le temps d'obtenir des autorisations et des signatures. Un des pères a rapporté une situation qu'il jugeait confrontante, car la mère voulait prendre une décision avec laquelle le père d'accueil n'était pas d'accord. Toutefois, puisque la mère ne s'est pas mobilisée, la situation n'a pas eu lieu. Beaucoup des parents biologiques s'étaient vu retirer certains attributs, voire tous les attributs, de l'autorité parentale assez rapidement. Dans certains cas, comme dans le cas de consultations médicales pour des problèmes de santé mineurs, les pères d'accueil ne prenaient pas le temps de consulter les parents biologiques, parfois avec l'assentiment de leur travailleuse sociale.

Les pères et les mères d'origine face à l'homoparentalité

Puisqu'ils font partie de familles d'accueil homoparentales, les pères d'accueil que nous avons interviewés ont eu des interactions particulières avec les mères et les pères biologiques de leurs enfants. Nous avons vu jusqu'à maintenant que certaines de ces interactions étaient influencées par différents facteurs. Dans la présente section, nous présenterons en quoi les considérations de genre ont influencé les contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques.

La plupart des pères d'accueil interviewés affirment que leur homosexualité n'a pas été un problème majeur dans leurs interactions avec les familles biologiques. Benoît, qui a été famille d'accueil dans un village autochtone, affirme qu'une seule famille biologique a refusé le placement de son enfant chez lui en raison spécifiquement de son homosexualité. Pour Benoît, en fait, le fait d'être un homme blanc était ce qui dérangeait plus les gens de la communauté lorsqu'il accueillait des enfants en famille d'accueil.

Fait que c'est sûr que le jugement, t'sais, des collègues et de la communauté, quand tu accueilles des enfants <AUTOCHTONES> et que, t'sais, tu es un blanc, ça aussi, là, ça pèse gros dans la balance dans comment tu es perçu. (Benoît)

Un autre père d'accueil, Martin, s'est fait dire par les intervenantes que les parents biologiques – en particulier le père – avaient exprimé des réticences par rapport au placement de leur enfant dans une famille d'accueil homoparentale. Toutefois, cette réticence ne s'est pas exprimée dans les interactions que les parents biologiques et lui ont eues en personne.

Ouais, le père, ça a pris du temps avant qu'on le rencontre, mais quand on l'a rencontré, le travailleur social nous avait dit qu'il avait verbalisé le fait qu'il était pas d'accord que son enfant soit placé chez un couple d'hommes. Mais quand, nous, on l'a rencontré, c'est pas quelque chose qu'il a verbalisé devant nous. Pis c'était—c'était correct aussi, l'interaction. (Martin)

Martin suspecte que la réticence du père biologique ne résidait pas dans des croyances homophobes, mais plutôt dans des croyances sexistes selon lesquelles seules les femmes peuvent donner des soins à des enfants.

Un moment donné, ce que le travailleur social nous a dit, c'est que le père avait dit que, pour lui, le problème, c'est qu'il avait—comment je dirais ça. C'est pas tant qu'on est deux—c'est pas tant qu'on est gais. C'est parce que, pour lui, il faut qu'il y ait une femme dans le portrait. [...] C'était pas comme de la grosse homophobie sale, là. (Martin)

Trois autres pères n'ont pas fait l'objet de propos ou de gestes homophobes de la part de la famille biologique de leur enfant. Cela dit, les trois émettent des doutes quant à l'acceptation de leur homoparentalité de la part des familles biologiques.

J'imagine qu'eux autres, ils devaient être—ils sont vraiment conservateurs. Ils devaient être un peu outrés de la situation. Donc... Mais... mais on n'a jamais su le fond de leur pensée par rapport à ça. (Sylvain)

Je sais que sa grand-mère est très religieuse, très chrétienne. Et euh—fait que je suis sûr qu'elle est pas super enthousiaste à l'idée que sa petite-fille soit dans une famille homoparentale. Mais t'sais, j'ai aussi—encore une fois, elle était polie avec moi quand elle m'a rencontré. (Thomas)

La dernière visite, j'ai été avec mon chum. Puis c'était correct, là. Il y a pas eu de—il y a pas eu de commentaires ou de... Bien, peut-être par en arrière, mais ça ... (Rire). (Benoît)

Trois des pères d'accueil interviewés croient que les parents biologiques n'ont pas été dérangés par le placement de leur enfant en famille d'accueil homoparentale. Les réactions rapportées vont de la simple indifférence à l'acceptation complète. Les pères d'accueil attribuent ces réactions au vécu des parents biologiques, mais aussi à l'ouverture d'esprit grandissante de la population ou de la génération montante.

Par rapport au fait qu'on soit deux hommes gais, bien, elle a comme pas vraiment réagi elle non plus bien, bien. La TS lui avait fait un espèce de *coming out*, là, où est-ce qu'elle lui avait annoncé. Puis c'était pas mal de l'indifférence. C'était un peu comme : « *So what*, je veux ravoir ma fille. » (Michaël)

La mère, elle a bien réagi. Je pense que, elle, c'est ça, justement, elle est un peu hypersexualisée. En fait, c'est pas un peu : elle l'est, hypersexualisée. Fait que je pense que, pour elle, c'était pas du tout un enjeu. [...] Le fait qu'elle soit hypersexualisée, ça l'ouvre à différents horizons. Pis—bien, mettons, c'est—elle vient d'une famille de danseuses, pis de, t'sais, tout un système qui est très orienté vers la sexualité. Fait que t'sais, elle, gars, filles, ce qui paie, t'sais... Pas stressant. (René)

La grand-mère trouvait ça super. Elle disait qu'il était pour être bien. Elle, elle trouvait ça bien positif. [OK. Elle a pas expliqué pourquoi?] Non. Bien, d'après—bien, comme, d'après la travailleuse sociale, elle dit, on a quand même une bonne réputation, les couples d'hommes, parce que (Il toussé.) pardon! Parce que si on veut des enfants, c'est comme : on a fait les démarches pour les avoir, puis... T'sais comme, d'après la travailleuse sociale, les couples d'hommes, ils ont une bonne réputation parce qu'on

est des bons parents. [...] Pis la mère, si j'ai bien compris, elle est bisexuelle. Fait que, je veux dire, elle a aucun jugement avec deux hommes, là. (Maxime)

Si Michaël n'a pas vécu d'homophobie de la part des parents biologiques de ses enfants, il souligne que les travailleuses sociales du DPJ ne lui ont pas expliqué comment elles allaient gérer cette homophobie s'il y en avait eu.

Il faut qu'elle aille, comme, annoncer que les parents—la famille d'accueil qui va s'occuper de son enfant, bien, c'est un couple d'hommes, un couple gai. Puis... fait qu'elle nous a dit : « Là, je vais lui expliquer. Je vais aller lui dire. » Puis c'est drôle parce qu'ils nous disent pas—la DPJ, ils nous disent comme... Ils sont comme : « On espère qu'elle va bien réagir, mais ils nous disent pas trop ce qu'ils vont faire si elle réagit pas bien. » Mais ils laissent sous-entendre qu'ils gardent les options un peu ouvertes puisqu'ils vont voir. T'sais, si mettons la personne, elle réagit vraiment mal, c'est comme si on le sait pas trop. (Michaël)

Quatre des pères interviewés croient que le fait d'être un couple d'hommes leur confère un certain avantage par rapport aux familles d'accueil hétéroparentales. En effet, puisqu'il n'y a pas de mère d'accueil dans leur foyer, ils jugent que les mères biologiques de leurs enfants ne sont pas en compétition avec une autre femme pour se partager le rôle de mère.

Sa mère est pas en compétition avec une autre personne appelée « maman ». Et je me demande quasiment si c'est pas plus facile pour elle, qu'il y ait jamais de problème avec nous à ce que <ENFANT> appelle sa maman « maman », que ce soit sa mère, t'sais, et qu'il y ait pas d'enjeu de loyauté autour de ça. (Thomas)

Souvent, les mères dont le père est inconnu se sentent moins menacées par deux pères. Parce que si admettons on aurait été un homme, une femme, bien, elle, elle se serait peut-être sentie plus menacée envers l'autre maman. [...] Fait que ça, c'est comme un autre plus pour nous, là. (Maxime)

J'ai l'impression, des fois, qu'il peut s'installer comme des guerres de mères plus facilement que, nous, qui—pour elle, t'sais, moi, je m'appellerais—je me ferais pas appeler « maman ». Jamais ça la choquerait, t'sais. (René)

Le commentaire qu'on peut entendre, c'est que les femmes vont laisser plus aller leurs enfants vers un couple de gars parce qu'elles savent qu'il y aura pas une autre femme qui va les compétitionner[...] Tandis que, quand on dit qu'il y a un enfant qui est adopté par un couple banque mixte, un couple straight, bien, il y a comme deux mères dans le dossier. Fait que, ça, c'est sûr que ça change un peu les relations où est-ce qu'il peut y avoir de la jalousie, qui est développée dans le cas des mères bios quand il y a une autre mère dans le décor. Dans notre cas, cet élément-là est absent de l'équation. Est-ce que ça peut faciliter le confort des mères bios dans ce contexte-là? Je le sais pas. Mais c'est une hypothèse que j'ai toujours pensée qui pouvait exister (Sylvain)

Dans le cas de Sylvain, la mère biologique d'un de ses enfants est entrée en contact avec son conjoint par téléphone. Cette dernière n'exprimait pas d'émotions négatives à l'idée que son enfant soit adopté par un couple d'hommes.

On a eu un contact avec la mère, qui était téléphonique seulement. Et puis on sentait qu'elle était comme contente qu'elle s'en aille vers deux gars parce qu'elle va toujours demeurer la mère, en quelque part, et la seule mère, et unique. Il y en aura pas d'autres. (Sylvain)

René, de son côté, a même vu une travailleuse sociale calmer la colère de la mère biologique, qui était outrée que René se fasse appeler « papa » devant elle. La travailleuse sociale lui a rappelé qu'au moins, elle restait la seule mère aux yeux de ses enfants.

C'est la première [visite supervisée] où j'y allais, moi. Mais bref, la plus vieille, elle m'appelait « papa » déjà. Pis ça l'avait comme saisie, d'entendre la petite dire « bye-bye, papa ». Pis elle avait fait : « Non, c'est pas "papa", c'est <René>. » Pis la TS qui était—qui supervisait, elle a dit : « T'sais, commencez pas à vous battre contre ça, là, parce que vous, vous êtes "maman". Pis c'est le fun parce que dans la situation, vous allez toujours rester "maman". Mais il y en a qui se font appeler "maman", pis c'est quelqu'un d'autre qu'on *calle* dans leur face, là. Fait que laissez-les aller, là. Pis c'est une bonne chose qu'ils appellent "papa". » T'sais, ça l'avait comme *regroundée*. Pis après ça, jamais c'est réarrivé qu'elle se choque de ça. (René)

Le travailleur social attiré au dossier de l'enfant de Thomas a lui aussi rappelé à la mère biologique qu'elle était la seule mère de son enfant, ce qui l'aurait encouragée à reprendre les contacts après le placement à majorité.

Sa travailleuse sociale a dit : « Mais t'sais, <MÈRE>, tu peux aussi être une femme dans sa vie. » C'était avant que [la mère biologique et la fille] aient commencé à se voir, avant qu'elles aient des visites. Elle a dit : « Regarde, personne t'empêche d'entretenir une relation avec ta fille. Tu dois aller, t'sais, à quelques rencontres avant que les visites puissent débiter. Mais si tu vas aux visites, tu peux—comme, oui, le placement à majorité a été prononcé, là. Oui, tu pourras pus être une mère à temps plein pour ta fille. Mais ça veut pas dire que tu peux pas faire partie de sa vie. » Et je pense que ça a peut-être pris un certain temps avant qu'elle absorbe ça. Mais la conversation est partie après qu'elle ait dit : « Je m'inquiète que ma fille soit seulement élevée par ces deux hommes-là. » T'sais. Et j'ai trouvé que c'était—que c'était intéressant. (Thomas)

Près de la moitié des pères d'accueil avancent que l'absence de mère d'accueil dans leur foyer homoparental semble leur éviter des conflits avec la mère biologique. Toutefois, aucun des pères d'accueil n'a rapporté de compétition avec les pères biologiques. Dans le cas de Maxime, par exemple, le père est inconnu et n'a jamais été impliqué dans les services. Les chances qu'il fasse des démarches pour ravoir son enfant sont jugées faibles.

Nous, ils nous ont parlé que le père était inconnu. Fait que là, on—ça nous faisait comme une personne de moins à gérer, là. Là, finalement—là, la mère nous arrive avec ça, comme quoi que le père voulait passer le test de paternité pour avoir un droit de visite. Fait que là, la travailleuse sociale, elle nous a rassurés. Elle lui a dit—elle nous a dit : « Il y a des démarches à faire, pis ça les décourage. Il faut qu'ils aillent en cour, il faut qu'ils passent le test de paternité. » (Maxime)

Dans d'autres cas, comme ceux de Michaël et de René, les pères biologiques sont connus des services de la protection de la jeunesse, et les pères d'accueil les ont même déjà croisés à quelques reprises. Toutefois, ils ne s'impliquent peu ou pas dans les démarches que le DPJ leur demande de faire.

Mais il est le père biologique de <ENFANT>, mais il a jamais reconnu la paternité. Il a pas voulu être sur le certificat de naissance. Pis il a pas voulu s'en occuper, il a pas voulu la prendre. Bien, il disait : « Un

enfant, c'est assez. Je serais pas capable de m'en occuper de deux. Je réussirai pas. » Pis c'est quand la mère a décidé de garder <ENFANT>, elle, que là, ils se sont séparés. (Michaël)

Nous, ils ont tous des pères différents, mais les pères sont jamais venus aux contacts. (René)

Deux pères d'accueil, Sylvain et Martin, ont rencontré à plusieurs reprises le père biologique de leur enfant. Dans les deux cas, les pères d'accueil jugeaient les relations cordiales et expriment même une certaine déférence à l'endroit du père. Les deux pères d'accueil n'ont toutefois pas affirmé se sentir menacés dans leur statut de père auprès de leurs enfants, d'autant plus qu'ils percevaient les pères biologiques comme étant désintéressés de la paternité.

Pis on n'a jamais vu de sa part, je dirais, de l'agressivité. On n'a jamais vu de hargne ou de rancœur ou de... C'était vraiment un gentil monsieur. Donc il a juste pas d'intérêt dans les enfants. Chez lui, c'est les femmes qui s'occupent des enfants. Donc... donc c'est peut-être un enjeu culturel aussi. (Sylvain)

Il est pas capable ou il a pas l'intérêt de s'occuper, de vraiment être présent à temps plein pour ses enfants. Fait que, t'sais... ouais. On a l'impression que, pour lui, d'acheter du lait ou des vêtements une fois de temps en temps, ça correspond à sa vision de s'occuper de ses enfants. (Martin)

Sylvain et René, de leur côté, parlent de pères biologiques plus menaçants, qui vont jusqu'à susciter certains sentiments de méfiance et de peur. Cette menace réside essentiellement dans le caractère agressif qui leur est associé. Dans le cas de Sylvain, le père biologique est décrit comme revendicateur et anti-DPJ. Dans le cas de René, le père biologique a un passé criminel, en plus d'avoir exprimé des réserves par rapport au placement de sa fille dans une famille d'accueil homoparentale.

Puis là, t'sais, après ça, il dit : « Bien là... » Le père, c'était quelqu'un qui est très revendicateur, donc... quelqu'un sur sa page Facebook, là, il est membre de toutes sortes de groupes qui dénigrent la DPJ, là. [...] Quand on lit ça, ça faisait peur. Ça fait peur aussi, là, t'sais. Fait que—parce que c'est pas doux, c'est pas... c'est pas le bien de l'enfant, c'est comme le principe, c'est que tu peux pas me voler mon enfant, tout ça (Sylvain)

Je sais que pour un des pères—pis lui, il est plus profil prisonnier. Ça fait moins son affaire [que son enfant soit dans une famille homoparentale]. C'est ça. Pis l'autre, je pense qu'il est assez indifférent face à ça, là. J'ai jamais eu vent de réactions, de commentaires. (René)

Si les pères biologiques des enfants de Sylvain et René posent une certaine menace en raison de leur caractère, les deux pères d'accueil ne laissent pas entendre qu'ils se sentent menacés dans leur statut de père auprès de leur enfant. Selon les deux, les démarches ou les gestes parentaux des pères biologiques ne laissent pas entrevoir des aptitudes parentales suffisantes pour que l'enfant leur soit confié. Sylvain affirme que le père biologique s'appuie sur un seul argument, soit celui que les enfants doivent rester auprès de leurs parents biologiques, pour ravoir son enfant. Sylvain ne rapporte pas se sentir menacé par cet argument puisque, selon lui, ce qui fait un père, c'est avant

tout les interactions au quotidien. Puisque, dans les faits, le père biologique ne se présentait pas aux visites, ses propos n'ont pas menacé Sylvain dans son statut de père.

C'est pas le bien de l'enfant, c'est—comme, le principe, c'est que tu peux pas me voler mon enfant, tout ça. Mais je m'en fous de voler ou pas voler, parle-moi des besoins de cet enfant-là. « Je le sais pas, c'est quoi les besoins. Moi, je l'ai jamais vue, cette fille-là. » Mais par principe, tu peux pas voler l'enfant à quelqu'un, t'sais. [...] Il y avait des rencontres avec le père, mais le père se présentait jamais (Sylvain)

En somme, les pères d'accueil ne rapportent pas de grosses démonstrations d'homophobie de la part des familles biologiques. Dans les cas où il y a de l'homophobie de la part des parents biologiques, supposée ou exprimée aux travailleuses sociales, elle ne se manifeste pas dans les interactions avec eux. Beaucoup de pères d'accueil rapportent même des réactions d'indifférence ou d'acceptation de la part des familles biologiques. La moitié des pères d'accueil avance même que leur statut de famille d'accueil homoparentale masculine leur confère un avantage dans leurs relations avec les mères biologiques, qui ne se sentiraient pas en compétition avec une mère d'accueil pour le rôle de mère. Si les pères d'accueil rapportent éviter des « guerres de mères », aucun père d'accueil ne parle de « guerres de pères ». Les pères biologiques – inconnus des services, dans quelques cas – ne sont pas une menace pour les pères d'accueil dans leur statut de père. Et même dans le cas de pères biologiques impliqués dans les démarches du DPJ, les pères d'accueil ne rapportent pas se sentir menacés dans leur statut de père, car ils ne voient pas chez eux d'aptitudes parentales suffisantes.

Le maintien ou non des contacts après l'adoption ou l'actualisation d'un projet de vie

Même si notre question de recherche porte sur les contacts avec les familles biologiques avant l'adoption, nous avons invité les pères à se prononcer sur la question du maintien des contacts après l'adoption. Les pères que nous avons interviewés étaient à différentes étapes dans le processus du programme Banque mixte. Certains pères avaient déjà adopté leur enfant depuis longtemps. D'autres, au contraire, n'avaient pas encore adopté leur enfant. Dans deux cas, soit celui des pères d'accueil qui ont accueilli des enfants autochtones, une adoption ne sera jamais prononcée de manière à permettre à ces enfants de ne pas perdre le lien avec leur communauté.

Trois pères ont exprimé qu'ils ne voudraient pas que leurs enfants aient de contacts avec leurs parents biologiques; du moins, pas lorsqu'ils sont jeunes. Les raisons invoquées sont variées. Sylvain, par exemple, affirme que l'autorité parentale et l'exercice de la parentalité ne doivent pas

être partagées avec d'autres figures parentales. À ses dires, l'autorité doit être claire et provenir d'une ou deux personnes. Des contacts étendus dans le temps sont vus comme une menace potentielle à la solidité de cette autorité parentale.

Il faut que l'enfant ait une autorité parentale qui soit claire. [...] L'autorité parentale doit venir d'une ou deux—quelques personnes très, très ciblées. Puis il faut que ces personnes-là s'entendent parce qu'il faut qu'il y ait le message. Sinon, l'enfant—ça, c'est typique des enfants adoptés, c'est des enfants qui vont magasiner leur adulte. T'sais, ils vont être ben, ben *chummés* avec toi. Puis jusqu'à temps que tu dises « non ». Puis là, il dit : « Ah ouain? Tu dis non? Bien, je vais aller voir ailleurs. » (Sylvain)

Michaël et René, quant à eux, affirment qu'ils ne voudraient pas que leurs enfants aient des contacts. Pour eux, les visites supervisées n'étaient pas de bons moments pour leurs enfants.

Nous, le moins de contacts possible, le mieux, hein, parce que c'était—c'est—comme, c'était pas un moment positif puis le fun pour <ENFANT>. (Michaël)

Moi, j'aurais aimé qu'on coupe l'hémorragie plus tôt. (René)

Deux pères ont d'ailleurs une entente, convenue avec le DPJ, selon laquelle ils enverraient des photos aux mères biologiques de leurs enfants. Cette entente leur convient.

L'entente, c'est qu'on envoie chaque année des photos à la DPJ. Puis la DPJ les garde dans le dossier. Puis quand ses parents biologiques le demandent, il a accès à ces photos-là. (Sylvain)

Nous, on a créé une adresse courriel juste pour lui envoyer des photos. (Michaël)

Sylvain et Michaël ne sont pas entièrement fermés à l'idée que leurs enfants aient des contacts. Toutefois, les deux croient qu'ils devraient attendre un certain âge avant d'en avoir. Sylvain précise qu'il en va du développement émotionnel et affectif de son enfant. Pour Michaël, il y a cette crainte de créer de la confusion chez les enfants.

Quand l'enfant est en développement émotionnel et affectif, c'est mieux de pas ouvrir cette porte-là. Mais quand il va être adulte, il va être capable de gérer ces questions-là. On va être capables d'ouvrir. (Sylvain)

Moi, je suis ouvert à l'idée qu'il puisse les rencontrer pour qu'il puisse avoir des réponses à ses questions... qu'on soit capables de l'accompagner là-dedans. Fait que, moi, dans ma tête, c'était un peu tout le temps ça, l'idée. C'est que je veux quand même qu'il y ait quand même une porte, une possibilité à ce niveau-là. Mais, t'sais, pour là, en ce moment, je pense pas que—ça devra pas—ça va rien donner de plus à <ENFANT>. Ça va juste le mélanger plus que d'autres choses. (Michaël)

Michaël admet qu'il ne veut pas lui-même entretenir de contacts avec les mères biologiques. S'il garde un lien, c'est pour ses enfants.

J'aimerais peut-être pouvoir [parler avec la mère] un jour, c'est pour être capable aux questions de <ENFANT>. Mais sinon, j'ai pas le besoin de la revoir. J'ai pas le besoin d'avoir des échanges avec elle, d'avoir des liens quelconques avec elle. Je ressens pas ce besoin. (Michaël)

Martin et Maxime, de leur côté, ne sont pas fermés à l'idée que leurs enfants aient des contacts avec leurs parents biologiques dans les années suivant l'adoption. Les deux trouvent important que leur enfant connaisse leur mère biologique.

D'un côté, on aime l'idée du contact. C'est important quand même pour nous que nos enfants puissent maintenir ce contact-là. Quand on est allés en cour, à différents moments, on a toujours dit qu'on était intéressés à maintenir le contact même après qu'il y ait une éventuelle adoption, si on se rend là. (Martin)

Moi, je te dirais : une fois par mois, ça va. Elle apporte rien de positif. Mais je trouve ça important qu'il la connaisse. T'sais, même si, admettons, ils me disent : « Ça peut aller aux trois mois. » Bon, bien, OK aux trois mois. Moi, je veux pas qu'ils se posent des questions plus tard : « Pourquoi elle m'a abandonné? Pourquoi...? » Fait que je trouve ça bien. (Maxime)

À l'instar de Martin et de Maxime, Thomas veut des contacts entre son enfant et sa mère biologique. Il encourage activement ces contacts. Pour lui aussi, il est important que son enfant connaisse sa mère. Mais il veut aussi ne pas être la personne qui les empêche activement de se rencontrer.

J'ai passé beaucoup de temps sur Internet dans plusieurs groupes Facebook pis tout pis tout, à écouter des adultes adoptés parler de leurs expériences. Et particulièrement ceux qui avaient l'impression que leurs parents adoptifs étaient ceux qui mettaient des barrières entre eux et leurs familles biologiques. J'ai pas envie d'être ce père-là, t'sais. (Thomas)

Cela dit, Martin, Maxime et Thomas expriment tous les trois qu'ils veulent avoir leur mot à dire lors de l'organisation des contacts. Ils admettent avoir des craintes par rapport à la suite des choses, mais affirment qu'ils utiliseront leur pouvoir discrétionnaire pour prendre certaines décisions.

J'ai un petit peu de légères craintes sur comment ça va se passer si on s'entend pas. Mais en même temps, rendus là, c'est nous qui va avoir le gros bout du bâton. Puis ça va être à nous de décider. (Martin)

Si <ENFANT> et sa mère peuvent pas construire une bonne relation, je veux pas que ce soit parce que moi, j'ai mis des bâtons dans les roues. Je veux que ce soit parce que <ENFANT> est arrivée à un point où elle ... où c'est pas sain pour elle et qu'elle doit faire une pause, ou prendre un pas de recul, ou quelque chose d'autre, t'sais. Ou si on commence à remarquer quelque chose, t'sais, de la part de notre enfant de <ÂGE> ou quelque chose qui devient vraiment négatif. (Thomas)

Sans être fermé à l'idée que la famille biologique de son enfant entre en contact avec lui, Maxime exprime toutefois qu'il ne veut pas que cette dernière se prononce sur le futur de son enfant. Il souhaite que les décisions importantes lui reviennent.

Moi, je trouve ça bien qu'il la connaisse, mais qu'elle ait pas d'impact sur sa vie. T'sais, je veux pas qu'elle ait des décisions. T'sais, je veux pas qu'elle gère rien, là. Juste comme qu'il la co—t'sais, là, admettons que, dans une couple d'années, là, j'irais le porter déjeuner avec sa mère, là, pis je retourne le chercher après, là, ça serait comme bien correct, là. (Maxime)

D'ailleurs, autant Martin que Maxime disent attendre le jugement d'adoption avant d'initier eux-mêmes des contacts avec la famille biologique. D'ici à ce quoi soit prononcée l'adoption, les deux acceptent les modalités de contacts imposées par le DPJ.

J'aurais aucun problème à le faire une fois que tout va être réglé, pis stabilisé, comme, côté légal, là. [...] On va peut-être être plus ouvert, comme, pour reprendre contact avec la grand-mère ou... (Maxime)

À ce stade-ci, c'est pas néfaste, pas nuisible pour les enfants. T'sais, ils en ressortent pas traumatisés ou avec des émotions négatives trop intenses, donc... ouais. Pour—c'est correct à ce stade-ci pour nous que ça se continue. [...] Pis on espère que [l'adoption] va se faire un moment donné l'année prochaine. Je pense qu'on va quand même apprécier de pouvoir contrôler, nous, la fréquence des contacts. (Martin)

Benoît et Thomas, de leur côté, encouragent de façon proactive les contacts entre leurs enfants et leur famille biologique. Les raisons évoquées ont trait à l'appartenance ethnoculturelle de leurs enfants, d'origine autochtone. Ils veulent maintenir un pont avec la culture de leur enfant, le tout en affichant une certaine sensibilité par rapport aux enjeux autochtones.

Puis en même temps, t'sais, c'est comme—c'est leurs parents, mais c'est aussi leur culture. C'est comme un pont qui reste aussi avec leur culture et tout. C'est pas—c'est pas le meilleur pont, mais... (Benoît)

Thomas mentionne que lorsque les enfants sont adoptés, le DPJ n'a pas à organiser de contacts avec les parents biologiques pour maintenir un lien. Il déplore cet état de fait, et affirme donc qu'il se sentirait mal à l'aise de faire des démarches pour que ses enfants soient adoptés.

Le Canada a un passé, un passé colonialiste d'enfants adoptés par des familles blanches et, t'sais, tant et aussi longtemps qu'ils sont en famille d'accueil, les travailleurs sociaux peuvent exiger qu'on suive un plan culturel. Ils peuvent exiger qu'on ait des liens avec la famille. Ils peuvent nous exiger ces choses-là. Pis on peut pas dire « non ». Et à la minute qu'on adopte, on peut faire tout ce qu'on veut. Pis on peut dire « non » à tout. Fait que je comprends et je suis d'accord avec [le fait que les enfants autochtones ne puissent pas être adoptés]. (Thomas)

Même s'il n'a pas adopté ses enfants et que, par conséquent, le DPJ organise toujours des contacts, Thomas juge qu'il a un gros pouvoir dans l'organisation de ces contacts. Il juge ce pouvoir démesuré.

Le pouvoir que j'ai lorsqu'on me demande s'il devrait y en avoir plus ou moins ou si c'est correct comme ça, c'est démesuré. Je pense que j'ai beaucoup trop de pouvoir par rapport à ça. (Thomas)

Benoît et Thomas sont d'ailleurs les deux seuls pères interviewés qui, au moment de l'entrevue, avaient des enfants pour lesquels un projet de vie autre que l'adoption avait été prononcé (tutelle ou placement à majorité) et dont les enfants avaient encore des contacts avec leur famille biologique. Certains de ces contacts sont organisés par le DPJ. Benoît et ses enfants sont invités à

aller dans le village nordique, tandis que Thomas doit aller porter sa fille au centre jeunesse pour des visites supervisées.

Comme ils sont autochtones, il y a un truc dans la Loi, en fait, qui prévoit que, pour maintenir un lien avec leur culture, ils doivent avoir—ils ont le droit—c'est quatre contacts annuels avec leurs—avec leurs parents par année. [...] Fait que ça veut dire que, trois fois par année, en fait, leurs parents peuvent venir à <VILLE DE RÉSIDENCE> et avoir une visite supervisée... à <CENTRE JEUNESSE>. Et il y a une fois par année que je dois monter avec eux à <COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE>, là. (Benoît)

Fait que, oui, ils ont eu une rencontre pour jouer. On n'était pas censés la rencontrer parce que c'était confidentiel pis toute. Pis elle était pas tout à fait prête pour nous rencontrer, je pense pas. (Thomas)

Thomas déplore que le DPJ fasse peu d'efforts pour maintenir des liens entre leurs enfants et les membres de leurs familles biologiques et pour les aider à se remettre sur pied. Il croit que les ressources manquent, mais qu'il y a aussi peu d'intérêt.

Mais ils font pas d'efforts du tout pour les familles biologiques. Et ça m'horripile et me dégoûte d'un point de vue droits humains. Comme, j'ai pas—on—et ça me fâche vraiment. Et donc, je pense à ça avec les enfants en me disant : « Pourquoi le système essaie pas d'entrer en contact les familles? » Et je suis sûr que c'est en partie une question de ressources, mais je pense pas que c'est juste les ressources. Je pense que toute la société s'en sacre. (Thomas)

Thomas déplore aussi que les lieux des contacts entre les enfants et les familles biologiques soient peu propices au développement de relations plus naturelles. Il croit que les contacts devraient avoir lieu dans des endroits plus conviviaux, par exemple des parcs ou des restaurants.

Et comme, le travailleur social m'a demandé récemment—t'sais, comme, sa mère voulait vraiment avoir de plus en plus de contacts en personne. « Qu'est-ce que tu en penses? » Et j'étais là : « S'ils sont juste à <CENTRE JEUNESSE> dans une salle drabe, non. Je pense que <ENFANT> en a eu assez. Je pense que si vous voulez essayer de faire autre chose, d'abord, vous devez les sortir de cette bâtisse-là. T'sais, emmenez-les dans un parc. T'sais, il fait de plus en plus beau. Ou allez—<ENFANT> adore vraiment les vêtements. Allez magasiner, t'sais. Allez faire des choses comme ça. Mais faites pus des visites dans cette salle-là parce que c'est juste... Je sais pas ce que ça va faire pour <ENFANT>, t'sais. (Thomas)

Thomas déplore aussi que le DPJ et d'autres parents d'accueil instaurent des règles trop strictes entourant les contacts entre les enfants et les parents biologiques. Par exemple, il n'est pas d'accord avec l'idée d'empêcher les parents biologiques de rencontrer leurs enfants s'ils sont intoxiqués, mais quand même avenants. Il juge potentiellement plus dommageable pour les enfants d'empêcher qu'une relation se crée plutôt que de les exposer à leurs parents biologiques intoxiqués.

C'est une règle facile à faire accepter, t'sais : « Les parents biologiques peuvent pas venir s'ils ont consommé. » [...] Mais je pense à ça pis je me dis : Est-ce que c'est nécessaire? Est-ce que ça fait vraiment—je peux comprendre que, d'un côté, ça protège les enfants. D'un autre côté, si ça veut dire qu'ils verront jamais leur mère biologique, est-ce que ça les a vraiment protégés de la peine de jamais rencontrer leur mère biologique? Laquelle de ces peines-là est plus grande? (Thomas)

Si Thomas reproche au DPJ de ne pas être proactif dans l'organisation des contacts, il reconnaît toutefois qu'il a des craintes à l'idée d'organiser des contacts lui-même. Selon lui, l'organisation de contacts par le DPJ présente un aspect plus rassurant.

Ce serait quasiment plus facile, peut-être, pour moi de pousser de mon côté pour qu'il y ait une relation. Et je pourrais faire ça comme je le veux au lieu de passer par <CENTRE JEUNESSE>. Mais c'est aussi épouvantable parfois, t'sais. Comme, si on sait pas—il y a un certain niveau de protection quand on confie la tâche à un travailleur social, qui peut faire une partie du travail. (Thomas)

Martin partage cet avis lui aussi : s'il est ouvert à l'idée que ses enfants et lui aient des contacts avec les parents biologiques une fois que l'adoption sera prononcée, il admet que les travailleuses sociales peuvent être aidantes dans l'organisation et la coordination des contacts.

Maintenant, il y a quand même le travailleur social qui fait toujours l'intermédiaire entre les parents pis nous. Fait que, veux, veux pas, ça nous simplifie la vie aussi. Dans le sens que, t'sais, si après—quand la DPJ sera pus dans le portrait, si on décide de maintenir un contact, mais que les parents veulent que ce soit plus fréquent que ce que, nous, on est prêts, bien là, il va peut-être y avoir un peu de friction. Fait que je sais pas. J'ai hâte de voir comment ça va se passer. (Martin)

S'il promeut activement les contacts entre ses enfants et leurs parents biologiques, Benoît affirme toutefois qu'il doit constamment encourager les parents biologiques pour qu'il y en ait.

Bien, t'sais, même les téléphones, t'sais, il faut que je les motive, des fois. Il faut que je leur dise : « C'est correct, là. On va avoir un appel. » Puis là, je leur réécrit la veille. Je leur réécrit la journée même. « Puis là, soyez prêts, là. Ce soir, on fait un appel. » Sinon, il se passera pas grand-chose, là. (Rire) (Benoît)

Benoît ne doit pas seulement encourager les parents biologiques, mais aussi ses enfants, qui ne veulent pas toujours entrer en contact avec eux. Pour pousser ses enfants à avoir des contacts avec leurs parents, Benoît s'arrange pour que ce soient des moments amusants pour eux.

T'sais, c'est aussi que je mets ça comme—c'est amusant, là. T'sais, je leur fais du pop-corn ou... [...] Bien, en fait, finalement, j'ai réussi à la calmer. Puis... t'sais, je lui ai dit : « On va y aller avec un chocolat chaud, là. » J'ai comme vendu un—c'est ça, l'affaire. (Rire) C'est que je réussis comme à vendre les trucs souvent—t'sais, on va appeler <MAMAN EN LANGUE AUTOCHTONE>, <PAPA EN LANGUE AUTOCHTONE>, je vais vous donner, genre, des bonbons. (Rire) J'essaie de trouver de quoi (inaudible) d'habitude pour comme les motiver. (Rire) (Benoît)

Toutefois, malgré les efforts d'organisation qu'il déploie, Benoît sait que les parents biologiques, en raison des difficultés qu'ils présentent, ne peuvent pas toujours entrer en contacts avec leurs enfants. Benoît évite donc d'annoncer les contacts trop longtemps à l'avance pour ne pas décevoir ses enfants.

Bien, de pas trop le dire d'avance, mettons, qu'ils ont un appel. Sinon, t'sais, c'est sûr que je gère, comme, de la déception ou... (Benoît)

Thomas croit que la mère biologique est plus motivée à entrer en contact avec son enfant depuis qu'un placement à majorité a été prononcé. Plus haut, nous avons mentionné qu'elle s'était fait encourager par le travailleur social à le faire pour qu'elle puisse être une femme dans la vie de son enfant. Outre cela, toutefois, Thomas croit que la mère est plus disposée à venir aux contacts parce qu'elle n'a plus à se prouver en tant que mère et qu'elle ne se sent plus observée.

Je pense que ça l'a libérée, pis elle a commencé à venir aux rencontres. Parce que maintenant, c'est juste pour voir <ENFANT>, pas pour prouver qu'elle est une assez bonne mère pour reprendre <ENFANT>. (Thomas)

En conclusion, les pères d'accueil expriment différents positionnements par rapport à l'idée de maintenir des contacts avec les parents biologiques – pour eux ou pour leurs enfants – après qu'une adoption est prononcée. Aucun père n'est fermé à l'idée que leurs enfants rencontrent leurs parents biologiques un jour. Toutefois, pour certains pères, il faut attendre que les enfants soient plus vieux. Pour eux, dans la jeune enfance, les contacts avec les parents biologiques représentent un risque que le développement socio-affectif soit compromis. D'autres pères, au contraire, croient qu'il est important que leur enfant connaisse ses parents ou sa famille biologique, et qu'il est même risqué de les empêcher de les voir. Cela dit, les pères d'accueil ne veulent pas encourager n'importe quel type de contact : tous veulent avoir leur mot à dire dans leur organisation et affirment qu'ils n'hésiteraient pas à s'interposer si les contacts sont nuisibles pour leur enfant. Pour ce qui est des contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques, tous veulent maintenir un lien essentiellement pour leurs enfants. Certains, toutefois, sont catégoriques : ils ne veulent entretenir aucun lien avec les parents biologiques. Quelle que soit la voie qu'ils choisissent, les pères d'accueil doivent s'impliquer dans une certaine mesure, allant jusqu'à encourager les parents biologiques et les enfants.

Les contacts avec la famille biologique en contexte interculturel

Lorsque nous avons monté le guide d'entrevue, nous n'avons pas inclus de questions sur les contacts en contexte interculturel, c'est-à-dire lorsque les familles d'accueil et les familles biologiques appartiennent à des groupes ethnoculturels différents. Parmi les pères d'accueil interviewés, quatre ont accueilli des enfants d'une appartenance ethnoculturelle différente de la leur. Deux des pères ont accueilli des enfants dont les parents étaient immigrants de première ou de deuxième génération; les deux autres, des enfants dont les parents étaient autochtones. Cet état

de fait a influencé les contacts que les pères d'accueil et leurs enfants ont eus avec les familles biologiques.

Certains pères avancent que le fait d'être des hommes blancs les met dans une position conflictuelle envers les parents biologiques d'un autre groupe ethnoculturel que les leurs. Sylvain, par exemple, suspecte qu'il est perçu comme un voleur d'enfants blanc et riche.

Donc les deux parents sont d'origine <NON CANADIENNE FRANÇAISE>. Donc l'enfant est noir. Nous, on est blancs. Donc on est vus aussi par ces parents-là comme étant des gens qui ont de l'argent, qui sont riches, qui veulent venir nous voler nos enfants. (Sylvain)

Plus haut dans la présente section, lorsque nous avons discuté des réactions des familles biologiques à l'homoparentalité, nous avons rapporté les propos de Benoît, qui estime avoir reçu des marques de désapprobation en tant que père d'accueil dans une communauté autochtone parce qu'il était blanc, mais pas tant parce qu'il était un homme gai. Benoît est conscient que ce traitement de leur part prend ses racines dans l'historique colonial du Canada.

C'est comme... c'est caricatural, mais en même temps, c'est très vrai. C'est un peu comme... souvent, les <AUTOCHTONES> vont parler de la DPJ comme les pensionnats des temps modernes, en fait; t'sais, que leurs enfants, ils se font enlever puis ils se font—ils parlent pus leur langue, ils perdent leur culture. Puis c'est des blancs qui les élèvent. C'est un peu ça quand même. Fait que, t'sais, c'est vraiment pas bien perçu, pis tu te le fais rappeler assez souvent. Tu te fais insulter sur la rue. Tu te fais crier des noms. Tu te fais faire des commentaires. Tu te fais pas servir au restaurant. Non, quand même. (Benoît)

Si l'appartenance à deux groupes ethnoculturels différents peut instaurer une certaine distance ou méfiance, certains pères d'accueil rapportent tout de même des interactions cordiales avec les familles biologiques. Deux pères en particulier pour qui c'est le cas, Martin et Benoît, ont un intérêt marqué pour la culture d'origine de leur enfant. Pour Martin, il est clair que cet intérêt partagé par son conjoint s'est traduit par des relations cordiales avec les parents biologiques de leur enfant.

Pour nous, c'est important de garder des liens avec la culture <DU GROUPE ETHNOCULTUREL DE L'ENFANT>, avec leurs racines. Mon chum, il leur parle en <LANGUE>, aux enfants, en fait, pour qu'ils puissent éventuellement le parler, puis s'ils veulent aller à <PAYS D'ORIGINE>, s'ils veulent être plus en contact avec leurs racines <DU GROUPE ETHNOCULTUREL DE LEUR ENFANT>, bien, ils vont parler la langue, pis ça va être plus facile. [...] Fait que je pense qu'ils reconnaissent qu'il y a un effort de notre côté à ce niveau-là. (Martin)

Benoît, de son côté, ne précise pas si son intérêt pour la culture autochtone influence la qualité de ses relations avec la famille biologique de ses enfants. Toutefois, il a reçu des marques de gratitude de la part des parents biologiques et même de la communauté d'origine.

Ils me le nomment, t'sais, qu'ils le savent que les enfants, ils sont bien avec moi, pis que... T'sais, je pense ce serait pas leur choix, mettons, de vie. Mais t'sais, ils le savent que je les aime vraiment. (Benoît)

Benoît porte un intérêt à la culture d'origine de son enfant. Au début du placement, son enfant avait peu d'intérêt pour la culture autochtone. Au fur et à mesure que Benoît a exposé son enfant à la culture, un intérêt a commencé à émerger.

Pendant une longue période qu'elle refusait, en fait, complètement de parler en <LANGUE AUTOCHTONE>. J'essayais—même quand elle était petite, j'essayais de maintenir certains—bien, les mots que je connaissais, là. [...] Mais c'est nouveau, là, qu'elle a comme un intérêt à recommencer. Il y a des cours qui se donnent à <ORGANISME>. [...] Mais elle a comme retrouvé un intérêt, là, de parler en <LANGUE AUTOCHTONE>. C'est nouveau, là, de—ça fait peut-être un mois, là, qu'on écoute plein de chansons en <LANGUE AUTOCHTONE>. (Benoît)

La dualité linguistique générée par le contact entre deux groupes ethnoculturels peut aussi amener des dynamiques particulières. Entre autres, elle permet d'avoir recours à d'autres mots pour départager certaines réalités, notamment les titres parentaux. Le père d'accueil et le père biologique peuvent tous deux être le « papa » de leur enfant, le père biologique étant désigné comme le « papa » avec un mot dans sa langue maternelle.

T'sais, ma grande, elle départage ça, t'sais. Mais, en <LANGUE AUTOCHTONE>, en fait, c'est... « <MAMAN EN LANGUE AUTOCHTONE> » pis « <PAPA EN LANGUE AUTOCHTONE> ». Fait que elle a « <MAMAN EN LANGUE AUTOCHTONE> »—c'est comme trois personnes distinctes, t'sais. Puis... t'sais, « <PAPA EN LANGUE AUTOCHTONE> », elle va dire que c'est son « père ». Moi, elle va dire que je suis son « papa ». (Rire) (Benoît)

Si la dualité linguistique peut être mise à profit pour départager certaines réalités, dans certains cas, elle peut contribuer à entretenir des dynamiques familiales. Dans le cas de Benoît, par exemple, le père biologique de ses enfants maîtrise le français, contrairement à la mère biologique. Puisque leurs enfants sont élevés en français, leur mère biologique peut moins communiquer avec eux. Benoît suspecte que cela place la mère dans une position de dépendance vis-à-vis le père.

T'sais, le père m'a demandé de leur parler en français, t'sais. Juste ça, à la base, t'sais, la mère, elle parle pas français. Fait que, lui, il parle français. Fait qu'il garde—t'sais, il a encore le contrôle de : « Si tu veux parler à tes enfants, tu as besoin de moi, là. » T'sais, ça, c'est comme quelque chose qui me dérange. (Benoît)

Parmi tous les pères d'accueil interviewés, les deux pères qui ont accueilli des enfants autochtones, Benoît et Thomas, sont ceux qui évoquent le plus l'importance de maintenir des liens

avec la famille biologique. Thomas souligne que, dans le cas des enfants autochtones, les services de protection de jeunesse sont départagés entre l'importance pour les enfants d'avoir un attachement sécurisant envers un parent – une vision plus allochtone – et l'importance pour eux d'entretenir une connexion avec leur culture d'origine – une vision plus autochtone.

Et là, je me souviens d'avoir parlé de ce conflit-là entre le DPJ, qui voit l'attachement comme étant orienté vers le parent, et la communauté qui voit l'attachement et les liens familiaux comme étant plus larges et plus orientés vers la communauté. Ça m'a vraiment marqué, et je veux—je veux pas que <ENFANT> passe trop de temps sans retourner à, t'sais, à <COMMUNAUTÉ D'ORIGINE>, où elle est pas allée depuis qu'elle est bébé. Et même pour avoir une idée de à quoi ça ressemble, culturellement, la vie dans <COMMUNAUTÉ D'ORIGINE>. (Thomas)

Pour Thomas, outre le maintien d'un lien avec la culture d'origine, il y a la préoccupation que ses enfants ne rencontrent jamais leur mère biologique et qu'ils le reprochent à leurs parents. Étant donné la réalité des femmes autochtones disparues et assassinées largement documentée, il juge que ce risque est bien présent.

T'sais, on a un historique au Canada de femmes autochtones disparues et assassinées. Comme, t'sais, si—si sa mère meurt avant d'avoir eu la chance de la rencontrer et qu'on avait pu tisser des liens avec elle d'une façon quelconque pis qu'on l'avait pas fait? T'sais, comme, je veux juste pas vivre avec ça sur la conscience. (Thomas)

Pour un de ses enfants, toutefois, Thomas juge que la mère biologique présente un certain niveau de dangerosité et que, par conséquent, il ne se sent pas à l'aise d'encourager des contacts entre ses enfants et elle. Toutefois, pour la préservation de l'identité culturelle, Thomas croit que des contacts avec la famille élargie pourraient être organisés. Il déplore le manque de proactivité du DPJ à cet égard.

Je me souviens d'avoir entendu <UNE PERSONNE> dire ça en parlant de nos enfants : « Regarde, peut-être qu'ils pourront pas rencontrer leur mère. Mais s'ils sont pas capables, peut-être qu'il y a une tante, une grand-maman, une cousine ou quelqu'un d'autre qui va bien. C'est peut-être elles qui vont les prendre sous leur aile pis leur dire : « Eille, viens à notre réunion de famille. Reste loin de mononcle Roger. S'il essaie de te coincer dans une pièce, va pas avec lui. Mononcle Roger est un peu bizarre et il peut te faire du mal. » T'sais, elles peuvent te donner ça, comme—ce genre de ... t'sais, les connaissances pour interagir avec la famille. C'est ça que je veux pour <ENFANT>. (Thomas)

En somme, lorsque les parents d'accueil et les familles biologiques appartiennent à des groupes ethnoculturels différents, les contacts prennent une couleur particulière. Pour les pères d'accueil chez qui c'est le cas, ils sont vus ou se voient comme des blancs qui prennent un enfant d'un autre groupe ethnoculturel. Si cette différence peut être source de différends, les affinités culturelles partagées semblent les tempérer. De plus, lorsque les pères d'accueil sont au courant d'enjeux systémiques liés à l'appartenance ethnoculturelle des parents d'origine, ils tendent à être

plus conciliants avec eux. Parmi les participants de notre étude, ceux qui exprimaient le plus de compassion à l'égard des parents biologiques et qui étaient le plus disposés à entretenir des contacts avec eux étaient ceux qui avaient accueilli des enfants nés de parents autochtones, pour qui les iniquités systémiques sont plus criantes.

Les contacts avec les familles biologiques à l'ère d'Internet et des réseaux sociaux

Lorsque nous avons monté le guide d'entrevue, nous n'avons pas formulé de questions par rapport aux contacts par l'entremise d'Internet et des réseaux sociaux. Cela dit, pour quelques-uns des pères interviewés, l'expérience des contacts a été partiellement virtuelle. Dans quelques cas, ce sont les enfants qui ont eu des contacts avec leurs familles biologiques au moyen d'Internet. Dans d'autres cas, ce sont les parents d'accueil qui l'ont fait.

Seuls deux des pères – les deux qui ont adopté des enfants autochtones – ont rapporté des contacts entre leurs enfants et leur famille biologique par l'entremise d'Internet. Dans ces cas-ci, ces contacts ont essentiellement eu lieu après que le projet de vie a été prononcé. De tels contacts étaient généralement organisés en raison de la distance géographique qui séparait les familles biologiques et les familles d'accueil. Thomas, qui cherche activement à encourager les contacts entre sa fille et sa mère biologique, s'était vu suggérer d'organiser des contacts par visioconférence entre la mère biologique et son enfant. Thomas n'a pas précisé pourquoi de tels contacts ont été encouragés au lieu de contacts dans des lieux publics sans supervision, comme un parc ou un restaurant. Il est possible que ces contacts aient été suggérés pour des raisons de sécurité, mais aussi pour des raisons logistiques (p. ex., moins de temps perdu dans les transports pour aller rencontrer la mère biologique). Quoi qu'il en soit, Thomas doute que la visioconférence soit un bon moyen pour que les deux puissent tisser des liens.

Pis le travailleur social a dit : « Regarde, on va essayer de faire—une fois par semaine, vous pouvez faire une conversation vidéo de 15 minutes. » Donc, on a commencé à faire—on a commencé à le faire il y a un bout de temps. Et c'est difficile. T'sais, elle a 3 ans. Elle veut pas vraiment parler à un écran. Je veux dire, <ENFANT> adore les écrans, mais avec sa mère à l'écran, comme—on parle avec nos parents ou autre, <ENFANT> va venir se joindre à nous pour 30 secondes, pis elle va partir. Mais une plus longue période avec une femme qu'elle connaît pas vraiment bien, t'sais, c'est un peu difficile. » (Thomas)

Benoît et Thomas sont les deux seuls pères à parler de la visioconférence comme moyen d'entretenir des contacts entre les enfants et les parents biologiques. Plus haut, nous avons mentionné que Benoît devait motiver ses enfants pour y participer. Outre cela, nous avons aussi

mentionné que, pour certains pères d'accueil, les enfants et les parents biologiques ont un contact indirect par l'entremise d'Internet. En effet, les pères d'accueil transmettent aux parents biologiques des photos de leurs enfants; soit au moyen d'une adresse électronique créée à cette fin, soit par l'intermédiaire du DPJ. Deux pères d'accueil ont toutefois exprimé des réserves par rapport au partage de photos de leurs enfants avec les parents biologiques. Dans les deux cas, la mère biologique de leur enfant a publié certaines des photos sur les réseaux sociaux sans avertir les pères d'accueil.

Fait que là, la mère de <ENFANT>, sur son Facebook, elle a des photos de <ENFANT> que je lui ai envoyées. Mais c'est des photos de chez nous. Comme t'sais, il est ici. (Maxime)

Chaque fois qu'elle m'a demandé des photos, à chaque fois, j'allais voir, pis je me disais : « Mais c'est aberrant de voir mon chez-moi, les enfants, dans mes scènes au travers de choses que je... je trouve complètement absurdes et aberrantes. » (René)

Pour René, il s'agit d'un enjeu si important qu'il exprime un malaise à l'idée même d'envoyer des photos à la mère biologique. Il s'inquiète entre autres pour l'usage public des images.

Pis à un moment donné, j'ai dit à une intervenante : « Écoute, moi, j'ai pas envie d'envoyer des photos pour que ça se retrouve au travers de vidéos d'elle les seins à l'air sur <RÉSEAU SOCIAL>. » Pis j'ai envie que mes enfants, quand ils vont mettre des photos, ça va être pour—pis ils vont avoir en tête qu'ils vont se trouver une job un moment donné, pis qu'ils vont avoir des choses, pis qu'ils vont devoir rendre des comptes. Je vais leur créer une nêtiquette. Je vais leur dire quoi faire sur Internet. (René)

Pour Maxime, s'il reconnaît qu'il y a un inconvéniât à ce que les photos de son enfant soient publiées sur les réseaux sociaux, il dit prendre les mesures nécessaires pour éviter que cela n'éclabousse sur lui. Pour ce faire, il sélectionne les photos qu'il envoie à la mère biologique.

Comme, légalement, elle a le droit de savoir notre adresse, mais elle a pas le droit de venir, genre, cogner à la porte. Pis—mais t'sais, je lui enverrais pas une photo... genre, de nous trois. T'sais, j'envoie une photo de <ENFANT> tout seul. Comme, t'sais, je l'enverrais pas en avant de la maison. Je l'enverrais pas avec mon neveu pis ma nièce. (Maxime)

Outre les informations confidentielles qu'il pourrait dévoiler sur lui-même avec les photos qu'il partage, Maxime fait aussi attention aux sentiments de la mère biologique. Il évitera d'envoyer certaines photos qui pourraient la heurter.

Pis t'sais comme, mettons, à Noël, t'sais, oui, il a eu une montagne de cadeaux. Mais t'sais, j'aurais pas pris une photo de <ENFANT> avec sa montagne de cadeaux pour lui envoyer. T'sais, ça fait un peu comme : « Regarde, nous, on est capables de lui acheter, pis pas toi, là. » T'sais, tu évites la confrontation, là. (Maxime)

Pour Thomas, qui cherche activement à entretenir des contacts avec les parents biologiques, les réseaux sociaux sont un moyen efficace et facile d'entrer en contact avec eux. Selon un des

travailleurs sociaux responsables de son enfant, ce contact initié par le père d'accueil aurait même aidé au retour de la mère vers les services.

Je pense que juste ça, sans le groupe Facebook dans lequel on était, c'était vraiment comme—le travailleur social nous a dit que—comme, « on pense que c'est votre page Facebook qui a fait qu'elle est revenue et qu'elle s'est présentée aux rencontres. » Donc, elle a fait ses quatre rencontres. « Bien, OK, planifions une rencontre d'une heure [entre la mère biologique et sa fille]. » (Thomas)

Ayant accueilli des enfants de fratries différentes, Thomas est en contact avec plus d'une mère biologique. Si les réseaux sociaux ont permis de ramener une des mères biologiques vers les services, l'autre n'interagit que très peu avec Thomas. Elle ne fait que recevoir les photos, les voir et les partager.

On l'a fait pour eux, et on est entrés en contact avec leur maman comme ça. Après un certain temps, elle nous a réécrit et a dit : « Oui, j'aimerais en voir quelques-unes [des photos]. » On n'a jamais vraiment eu de conversations avec elle là-dessus. Ça a vraiment juste été nous qui envoyions des photos. On voit qu'elle les a vues, mais elle n'a pas initié de conversations avec nous, sinon. (Thomas)

Pour Thomas et d'autres pères interviewés, les réseaux sociaux sont aussi un médium par lequel ils peuvent apprendre à connaître les parents biologiques. Dans certains cas, les publications que les parents biologiques partagent peuvent susciter des émotions chez les pères d'accueil. Plus haut, nous avons parlé de Sylvain, pour qui le réseau social Facebook l'avait exposé aux opinions du père biologique de son enfant, ce qui avait suscité de la peur chez lui. Pour Thomas, les opinions qu'une des mères biologiques a exprimées sur sa page Facebook ont suscité différentes émotions ambivalentes, à l'instar de celles que d'autres pères d'accueil rapportaient par rapport aux visites supervisées. D'une part, il est irrité que la mère biologique ne comprenne pas les traumatismes subis par son enfant; d'autre part, il se sent empathique par rapport à la peine de la mère.

Mais là, elle a publié sur Facebook un message du genre : « Est-ce que quelqu'un veut être famille d'accueil pour ma fille? Je peux pas—je veux pas qu'elle vive avec des blancs jusqu'à ce qu'elle ait 18 ans. » Je comprends ça, absolument. T'sais, j'ai lu ça pis je me suis dit : « OK, oui. » Mais après, je me suis aussi dit : « C'est trop tard, <MÈRE>. Comme, c'est trop tard. » T'sais, le placement a majorité a déjà eu lieu. [...] Je me suis dit à moi-même : « Pauvre femme qui est dans cette situation, mais qui comprend pas le traumatisme que <ENFANT> a enduré et le temps que ça a pris à <ENFANT> pour bien s'installer dans notre famille. T'sais, ça a été vraiment difficile pour <ENFANT>. » (Thomas)

Cela dit, à demi-mots, les pères d'accueil évoquent que les contacts virtuels sont pratiqués à certains égards. En outre, ils permettent le maintien d'une certaine distance.

En ce moment, c'est vraiment qu'on s'écrit, on s'envoie des photos. Moi, ça me va. Ça laisse comme une distance, là. T'sais, je les appellerais pas, mettons, pour jaser, là. (Benoît)

Pour Thomas, les réseaux sociaux permettent de garder un lien avec la mère en vue de contacts futurs.

On lui a envoyé des photos. Et après, elle les met avec plaisir sur sa page Facebook. Mais c'est tout ce qu'on a—on l'a jamais rencontrée. Je sais pas s'ils vont la rencontrer un jour, je le sais pas. Je veux dire, peut-être. Peut-être, j'espère qu'elle sera capable un jour. (Thomas)

Un des pères souligne d'ailleurs que les interactions virtuelles que les parents biologiques pourraient avoir avec lui ne l'inquiètent pas outre mesure, d'autant plus que plusieurs des paramètres Facebook sont programmés de telle sorte qu'ils dévoilent peu d'informations sur lui.

Bien, je veux dire, nous, nos Facebook sont très—on partage pas grand-chose, là. À part nos amis qui vendent leurs maisons ou des affaires de même, on partage pas grand-chose, là. Fait que elle découvrira pas grand-chose sur nous, là. (Maxime)

En quelques mots, Internet et les réseaux sociaux sont des outils intéressants pour les contacts avec les familles biologiques. Pour ce qui est des contacts entre les enfants et les familles biologiques, les pères d'accueil affirment que les réseaux sociaux ne sont pas un moyen de communication qui engage facilement les enfants; si ces derniers ne sont pas motivés par divers moyens (p. ex., des friandises), ils peuvent tout simplement ne pas avoir envie d'interagir avec leurs parents biologiques par visioconférence. Internet et les réseaux sociaux sont toutefois intéressants pour les contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques. Ils permettent aux pères d'accueil d'apprendre à connaître les familles biologiques, mais aussi de maintenir une certaine distance avec elles. Les réseaux sociaux sont même une façon sécuritaire et facile d'approcher les parents biologiques. Néanmoins, Internet et les réseaux sociaux apportent des enjeux de confidentialité, notamment lorsqu'il est question de partager des photos avec les parents biologiques. Cela dit, des moyens peuvent être pris pour limiter le partage de renseignements confidentiels, notamment en faisant attention aux photos que l'on partage et aux paramètres des comptes sur les réseaux sociaux.

Discussion

Dans le présent chapitre, nous discuterons des données que nous avons présentées dans le chapitre précédent. Nous dégagerons les similitudes avec d'autres travaux scientifiques, mais aussi les aspects innovateurs de notre propre recherche. Il convient de rappeler la question de recherche, telle que nous l'avons formulée : « Comment les pères d'accueil gais du programme Banque mixte vivent-ils les contacts avec les familles biologiques avant l'admissibilité à l'adoption? » Avec cette question de recherche, nous voulions faire la lumière sur la perception qu'ont les pères d'accueil des contacts que leurs enfants ont avec leurs familles biologiques, mais aussi des contacts qu'ils ont eux-mêmes avec les familles biologiques de leurs enfants. Nous nous étions aussi intéressé à leur opinion sur les pratiques des services de protection de la jeunesse à l'égard de ces deux types de contacts. Pour analyser ces données, nous avons eu recours à deux concepts importants, soit le genre et la filiation, concepts que nous avons décrits dans le chapitre « Cadre conceptuel et théorique ».

En premier lieu, nous discuterons des contacts avec les familles biologiques; ceux que les enfants ont eus, puis ceux que les pères d'accueil ont eus. Ensuite, nous aborderons la question du maintien des contacts après le jugement d'adoption. Si la question du maintien des contacts après l'adoption peut s'éloigner de notre question de recherche, elle s'est avérée pertinente dans la mesure où elle nous a renseigné sur la perception que les pères d'accueil ont des contacts, notamment lorsqu'on tient compte du concept de filiation. Puis, nous commenterons sur les enjeux interculturels et les nouvelles technologies, deux aspects qui influencent les contacts et qui ont émergé de nos échanges avec les participants de manière inattendue. Finalement, nous survolerons les considérations de genre qui influencent les contacts, autant entre les enfants et leurs familles biologiques qu'entre les pères d'accueil et les familles biologiques.

Les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques

Au total, les sept pères d'accueil que nous avons interviewés ont 16 enfants. Trois de ces 16 enfants n'ont eu aucun contact avec leur famille biologique. Parmi les 13 autres enfants qui ont eu des contacts, beaucoup d'entre eux en ont eu peu ou ont eu des contacts qui ne se sont pas maintenus dans le temps. Tous ont eu des contacts avec leur mère biologique et, plus rarement, avec leur père biologique ou le conjoint de leur mère. Certains enfants ont aussi eu des contacts avec des membres de la famille élargie, notamment leur grand-mère. Les contacts avec les familles biologiques avaient surtout lieu au centre jeunesse ou dans des endroits où une supervision était instaurée par la DPJ. D'autres contacts avaient aussi eu lieu lors de rendez-vous médicaux et, plus rarement, dans d'autres endroits comme le voisinage des parents biologiques ou chez les pères d'accueil.

Le profil de contacts des enfants de nos participants ressemble à ce qui a été documenté par d'autres chercheuses qui se sont penchées sur les contacts dans le programme Banque mixte au Québec. Chateaufort, Pagé et Decaluwe (2021), par exemple, rapportent que les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques ont généralement lieu dans des lieux supervisés par le DPJ – généralement au centre jeunesse –, mais aussi lors de rendez-vous médicaux ou au tribunal. Les contacts sont avec les parents biologiques – le plus souvent la mère biologique –, mais aussi parfois avec la grand-mère de l'enfant. Dans son étude sur les profils et les trajectoires d'enfants ($n = 24$) placés dans des familles d'accueil du programme Banque mixte, Chateaufort (2015) rapporte que la fréquence des contacts entre les enfants et les parents biologiques tend à diminuer dans le temps. Parmi les enfants de l'étude de Chateaufort (2015), cinq d'entre eux n'avaient eu aucun contact avec leurs parents biologiques. Pour ce qui est des 19 autres enfants, ils ont eu des contacts avec leur famille biologique au début du placement, mais le nombre de contacts a diminué progressivement, jusqu'à ce qu'ils cessent complètement.

Les enfants des pères d'accueil que nous avons interviewés avaient généralement des parents qui présentaient des problématiques variées, souvent en concomitance : violence conjugale, itinérance, toxicomanie, etc. Certains d'entre eux, en particulier ceux qui sont arrivés à un âge plus avancé, étaient passés par plusieurs milieux d'accueil avant d'arriver dans leur famille d'accueil du programme Banque mixte. Il s'agit là de profils qui, encore une fois, ressemblent à ce qui a été rapporté dans les écrits québécois sur le programme Banque mixte. Chateaufort (2015) rapporte elle aussi que les parents biologiques des enfants placés dans le programme avaient souvent

diverses problématiques, souvent en concomitance. Dans son étude sur les profils d'enfants ($n = 24$) placés dans le programme, 16 d'entre eux avaient des trajectoires de placement complexes, c'est-à-dire qu'ils ont été placés dans une autre famille d'accueil avant d'être placés dans le programme Banque mixte (16 enfants sur 24), et près de la moitié d'entre eux avaient des frères et sœurs qui étaient déjà placés dans d'autres familles d'accueil (13 enfants sur 24). La très grande majorité des enfants des pères d'accueil que nous avons interviewés étaient âgés de moins de 2 ans au moment du placement dans leur famille d'accueil du programme Banque mixte. Ce profil d'âge est similaire à ce que Hélie et al. (2020) rapportent par rapport au profil d'enfants faisant l'objet de mesures d'adoption en protection de la jeunesse, la très grande majorité d'entre eux étant âgés de 0 à 2 ans.

Si les profils des enfants et de leurs contacts avec leurs familles biologiques ressemblent à ce qui est documenté par d'autres chercheurs en protection de la jeunesse au Québec, les propos rapportés par les pères d'accueil que nous avons interviewés mettent en lumière des enjeux qui, à notre connaissance, n'ont pas toujours été soulevés dans les écrits québécois. Dans la présente section, nous discuterons de ces enjeux tels que rapportés par nos participants. En premier lieu, nous traiterons de la présence des familles biologiques aux contacts, notamment sur les raisons pour lesquelles ces dernières assistent peu aux contacts ou pourquoi elles s'en désinvestissent. Nous survolerons ensuite les pratiques des intervenantes, pratiques qui varient d'un cas à l'autre, d'une région à l'autre. Nous aborderons également les réactions que les contacts avec les familles biologiques ont suscitées : chez les enfants telles qu'elles sont rapportées par les pères d'accueil, d'une part, et chez les pères d'accueil eux-mêmes, d'autre part. Puis, nous présenterons aussi quelques enjeux soulevés par les fratries des enfants placés, ces fratries pouvant être placées tantôt avec les enfants, tantôt dans d'autres milieux. Finalement, nous expliquerons quelle est la pertinence des contacts entre les enfants et les familles biologiques selon les pères d'accueil rencontrés.

La présence des familles biologiques aux contacts

Pour les enfants des pères d'accueil que nous avons interviewés, les contacts sont majoritairement prévus avec leurs parents biologiques. Toutefois, la majorité des pères d'accueil rapportent un désinvestissement progressif de la part des parents biologiques au fur et à mesure

que le temps avance. Les pères d'accueil attribuent ce désinvestissement aux difficultés que vivent les parents biologiques, mais également au fonctionnement du programme Banque mixte lui-même, qui stigmatiserait les parents biologiques.

Pour la plupart des pères d'accueil que nous avons rencontrés, les difficultés que vivent les parents biologiques sont des freins importants à leur assiduité aux contacts avec leurs enfants. En effet, de nombreux parents biologiques sont aux prises avec des problématiques multiples et complexes, problématiques qui sont elles-mêmes à l'origine de la décision des intervenantes et des intervenants de placer leur enfant dans une famille d'accueil du programme Banque mixte. Au Québec comme ailleurs, d'autres chercheurs ont aussi soulevé que les problématiques vécues par les parents biologiques peuvent les empêcher d'assister aux contacts avec leurs enfants, peu importe le type de famille d'accueil dans lequel ces derniers sont placés (Chateaufort, 2015; Faulkner et Madden, 2012; Humphreys et Kiraly, 2010; Saint-Jacques et al., 2015; Sen et Broadhurst, 2011; Taplin et al., 2021). Dans leur étude sur les raisons qui poussent les parents biologiques à ne pas se présenter à des contacts, Taplin et al. (2021) affirment qu'il y a certaines difficultés qui sont associées à des absences aux visites supervisées plus que d'autres. Parmi les difficultés rapportées, celle qui était le plus significativement associée à des absences des parents biologiques était la prise d'un médicament psychiatrique. Les problèmes de santé physique étaient aussi une raison importante derrière les absences, plus importants encore que les troubles d'utilisation de substance, l'anxiété et la dépression.

Outre les difficultés que vivent les parents biologiques, selon Thomas, la supervision des visites elle-même est un facteur important dans le désinvestissement des parents biologiques. Le père d'accueil a observé que la mère biologique de son enfant était plus encline à se présenter aux contacts après que l'ordonnance du placement à majorité a été prononcée. Il a alors émis l'hypothèse que la mère biologique était plus encline à se présenter aux contacts avec son enfant parce qu'elle n'avait plus à prouver qu'elle était une « assez bonne mère ». Thomas jugeait aussi que certaines contraintes imposées aux parents biologiques (p. ex., l'obligation de ne pas avoir consommé pour assister aux visites) pouvaient dissuader ces derniers de se présenter aux contacts. Lors de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) (2021), des parents qui ont des enfants suivis en protection de la jeunesse ont affirmé que les contraintes sont « trop strictes, voire injustifiées » (p. 197) lors des visites supervisées. Cet inconfort de la part des parents biologiques face aux pratiques de supervision a été documenté par

d'autres chercheurs à l'extérieur du Québec (Höjer, 2009, 2011; Sen et Broadhurst, 2011). Dans le cas du programme Banque mixte en particulier, Chateaufort (2015) ainsi que Ouellette et Goubau (2009) soulignent que le contexte froid des rencontres supervisées favorise le désinvestissement des parents biologiques. Lors de ces visites, les parents biologiques se sentent observés et se font constamment refléter leur manque d'aptitudes parentales. Les interactions avec leurs enfants ne sont donc pas aussi naturelles ou authentiques que les interactions qu'ils auraient eues dans un contexte plus informel, comme à leur domicile.

Certains pères d'accueil qui ont assisté à des visites supervisées ont observé que les parents biologiques n'y étaient pas à l'aise; lorsque ces derniers ne parlaient pas plus tôt, leurs interactions étaient jugées comme n'étant pas naturelles. Ces pères d'accueil suspectaient que les parents biologiques n'aimaient pas l'expérience des visites supervisées, qu'elles étaient sources de malaise pour eux. Dans son étude auprès de parents biologiques suédois ($n = 13$; 12 mères et 1 père) dont les enfants sont placés en familles d'accueil, Höjer (2011) note que les contacts supervisés avec leurs enfants sont une des occasions où les parents biologiques se font particulièrement refléter leur manque d'habiletés parentales. Certaines mères interviewées par Höjer (2011) rapportaient qu'il leur avait été demandé de ne pas exprimer d'émotions lors des visites supervisées, sans égard à leurs difficultés. Quand elles exprimaient certaines émotions, notamment de la tristesse, les émotions leur étaient reflétées comme un manque d'aptitudes parentales de leur part. Autrement dit, les contacts sont donc une expérience difficile pour les parents biologiques, expérience qui leur fait vivre de la honte. Les propos que nous avons recueillis de la part des pères d'accueil de notre étude laissent entendre que des mères biologiques peuvent vivre des difficultés émotionnelles similaires lorsqu'elles assistent aux visites supervisées dans le programme Banque mixte.

Les pratiques des intervenantes à l'égard des contacts

Les pères d'accueil que nous avons rencontrés proviennent de différentes régions administratives du Québec. Les propos qu'ils ont tenus font état de fonctionnements différents d'une DPJ à l'autre, mais également d'une intervenante à l'autre, selon le jugement clinique mobilisé pour l'organisation des contacts. Les pères d'accueil rapportent que les relations qu'ils ont avec les intervenantes ont une influence notable sur leur expérience des contacts que leurs

enfants ont avec les familles biologiques. De plus, les pères d'accueil affirment que des enjeux structurels jouent également sur l'organisation et l'expérience des contacts.

Les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques ne prennent pas la même forme d'une région à l'autre. Dans une région, les pères d'accueil rapportent que les parents biologiques assistent à des formations pour les aptitudes parentales. Les pères de la région de Montréal parlent d'un programme Banque mixte bien structuré, avec des travailleuses sociales d'expérience qui y sont exclusivement attitrées; dans d'autres régions, les intervenantes peuvent se voir attitrer des dossiers d'enfants placés en familles d'accueil du programme Banque mixte, mais aussi des dossiers d'enfants placés en familles d'accueil régulières. Autrement dit, l'expérience des pères rencontrés suggère que le niveau de spécialisation par rapport aux enjeux du programme n'est pas le même d'une intervenante à l'autre. Il y a près d'une quinzaine d'années, Ouellette et Goubau (2009) rapportaient des structures et des politiques différentes d'une région à l'autre pour le programme Banque mixte. Ouellette et Goubau (2009) n'ont pas expliqué en quoi les pratiques liées aux contacts différaient d'une région à l'autre, ni même s'il y avait des politiques ou des lignes directrices claires par rapport aux contacts dans les différents DPJ de la province. Toutefois, au Royaume-Uni, Sen et McCormack (2011) notent que les politiques et les cultures organisationnelles dans lesquelles les intervenantes évoluent ont une influence sur leurs pratiques à l'égard des contacts. Il y a lieu de croire qu'il en est de même au Québec. En effet, les pères d'accueil que nous avons interviewés laissent entrevoir des pratiques différentes d'une région à l'autre, pratiques qui pourraient être influencées par les politiques et les cultures organisationnelles locales. C'est le cas avec les supervisions : dans certaines régions, ce sont les travailleuses sociales qui les assuraient. Dans d'autres régions, ce sont des techniciennes en travail social, voire des étudiantes dans des programmes d'études en intervention psychosociale.

Cela dit, au sein d'un même centre jeunesse, les pères d'accueil notent que les pratiques peuvent varier d'une intervenante à l'autre, et ce, parfois pour le même enfant. Cela laisse entrevoir que, même s'il y a des politiques et des cultures qui influent sur les pratiques à l'égard des contacts, les intervenantes disposent de certaines libertés. Selon les pères d'accueil de notre étude, des intervenantes demandent aux parents d'accueil de rester sur les lieux; d'autres, au contraire, leur demandent de partir. Certaines intervenantes se placent en retrait lors des visites supervisées; d'autres s'impliquent auprès du parent biologique. Au Québec, de telles différences de pratiques d'une intervenante à l'autre sont aussi rapportées pour les contacts que les enfants placés en

familles d'accueil régulières ont avec leurs familles biologiques (Côté Auger, 2019; Louis-Jacques, 2020). Parmi les familles d'accueil régulières ($n = 14$) interviewées par Louis-Jacques (2020), certains parents d'accueil disent être consultés par les intervenantes dans l'organisation des contacts; d'autres non. Les lieux des visites supervisées ne sont d'ailleurs pas les mêmes, tout comme les activités qui y sont prévues.

Les propos de nos pères d'accueil, de même que ceux des familles d'accueil interviewées par Louis-Jacques (2020), laissent entendre que les préférences personnelles et les ressources disponibles influencent les pratiques des intervenantes à l'égard des contacts. Outre les préférences et les ressources, les intervenantes prennent différentes décisions en fonction de leur jugement clinique. En effet, les services de protection de la jeunesse composent avec des situations variées et complexes. Chez les intervenantes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal ($n = 10$) interviewées par Côté Auger (2019), les pratiques à l'égard des contacts pour les enfants placés en familles d'accueil régulières varient selon leur objectif. Dans certains cas, les contacts et leur supervision visent à travailler les aptitudes parentales ou la relation parent-enfant. Dans d'autres cas, les contacts ne visent que le maintien d'un lien. Dans les cas où les contacts ont pour but de travailler les aptitudes parentales, les intervenantes s'impliquent davantage auprès des parents biologiques. Les intervenantes qui jugent que les parents biologiques présentent un certain niveau de dangerosité imposent une supervision plus rigoureuse. Dans les cas où l'objectif était le maintien des liens et où le niveau de dangerosité était jugé faible, les intervenantes tendent à se placer plus en retrait. Noël (2008) de même que Côté et al. (2014) soulignent que les contacts entre les enfants et les familles biologiques sont des pratiques cliniques complexes qui, pour être menées à bien, nécessitent une réflexion critique approfondie et la prise en compte de différents facteurs. Dans le cas du programme Banque mixte, les différentes pratiques rapportées par nos pères d'accueil reflètent probablement des jugements cliniques différenciés. Les pères d'accueil que nous avons interviewés rapportent des cas où les parents biologiques sont tantôt accompagnés lors des visites supervisées, tantôt laissés à eux-mêmes. Pour certains des pères d'accueil que nous avons interviewés, l'évaluation des aptitudes parentales semble être l'objectif principal des visites.

Outre les jugements cliniques et les préférences personnelles, les relations que les intervenantes entretiennent avec les pères d'accueil sont un facteur important dans l'expérience que les pères d'accueil ont des contacts entre leurs enfants et leurs familles biologiques. La plupart

des pères d'accueil que nous avons interviewés ont de bons rapports avec leur travailleuse sociale. Leurs rapports sont teintés d'une confiance réciproque, d'une transparence. Dans leur cas, l'expérience des contacts est moins difficile; lorsqu'elle l'est, les pères d'accueil se sentent soutenus. Quelques-uns des pères d'accueil rapportent toutefois des relations tendues avec certaines intervenantes, qui appliquent des plans de contacts de façon unilatérale ou qui ne tiennent pas compte de leur opinion. Dans le cas d'un des pères, il lui a été reflété que les réactions de son enfant s'expliquent par ses pratiques parentales. L'expérience de ces pères fait écho à des constats tirés lors de la CSDEPJ (2021) selon lesquels le lien entre les CISSS-CIUSSS et les familles d'accueil s'est détérioré depuis 2009, année où la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires* a été adoptée. Cette loi encadre la rémunération et le droit d'association des ressources de type familial. Dans son mémoire déposé à la Commission, la Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec déplore que les CISSS-CIUSSS traitaient les familles d'accueil davantage comme des adversaires que comme des partenaires. Or, pour les parents d'accueil, autant en famille d'accueil régulière qu'en famille d'accueil du programme Banque mixte, une bonne collaboration avec les intervenantes est associée à une bonne expérience dans les services de protection de la jeunesse, y compris lors de l'organisation des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques (Joly, 2013; Louis-Jacques, 2020).

Finalement, tous les pères d'accueil que nous avons interviewés soulignent que certains enjeux structurels ont joué sur leur expérience des contacts avec les familles biologiques, notamment le roulement de personnel et la surcharge de travail des intervenantes. Le roulement de personnel, par exemple, donne lieu à des changements dans les pratiques liées aux contacts : une intervenante qui part en congé maladie se voit remplacée par une autre intervenante, qui applique des pratiques différentes auxquelles les pères d'accueil et leurs enfants doivent s'adapter. La surcharge de travail empêche les intervenantes d'offrir certains services en lien avec les contacts, comme un suivi à la suite des visites supervisées. Ces enjeux sont moins prononcés pour les pères d'accueil de la région de Montréal que pour les pères dans les autres régions. Les propos des pères d'accueil de notre étude reflètent ceux de la CSDEPJ (2021), qui a soulevé que la charge de travail des intervenantes en protection de la jeunesse était très lourde et que leur formation n'était pas suffisante. Dans de nombreuses DPJ partout au Québec, le roulement de personnel est un enjeu important qui affecte la prestation des services aux enfants, aux familles d'accueil et aux parents biologiques. Parmi les parents d'accueil en familles d'accueil régulières ($n = 10$) interviewés par

Joly (2013), beaucoup affirment que le roulement de personnel est un facteur d'insatisfaction majeur pour eux. De tels propos sont aussi partagés par les familles d'accueil ($n = 14$) interviewées par Louis-Jacques (2020), chez qui l'expérience des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques est plus difficile lorsque leurs travailleuses sociales ont des charges de travail trop lourdes.

Les réactions des enfants face aux contacts

Avant ou après les contacts avec leurs familles biologiques, les enfants des pères d'accueil interviewés réagissent de différentes façons. Pour certains enfants, les contacts perturbent leur routine d'alimentation et de sieste, mais sans qu'ils n'affichent d'émotions ou de comportements particuliers. Pour d'autres enfants, les contacts engendrent une grande détresse, qui s'exprime par des crises de pleurs, des hurlements ou des difficultés de sommeil. Un tel éventail de réactions à la suite de visites supervisées a également été rapporté par des parents en familles d'accueil du programme Banque mixte (Chateaufort, 2015; Pagé, 2012), mais aussi par des parents en familles d'accueil régulières (Louis-Jacques, 2020). Les pères d'accueil ont évoqué différents facteurs qui influencent les réactions de leurs enfants avant et après les contacts, notamment l'âge, le vécu avant le placement dans le programme Banque mixte, l'organisation des contacts elle-même et l'attachement avec les parents d'accueil.

Si tous les enfants ont affiché des émotions désagréables à un moment ou un autre lors des visites supervisées avec leurs parents biologiques, l'ampleur des réactions n'est pas la même d'un enfant à l'autre selon son âge. Chez certains enfants, en particulier les plus jeunes, les réactions ne sont pas marquées. Trois pères d'accueil rapportent que lorsqu'ils étaient âgés de quelques mois, leurs enfants n'ont affiché aucune réaction avant ou après les contacts avec leur famille biologique. Dans son étude doctorale auprès de parents d'accueil ($n = 25$) du programme Banque mixte, Pagé (2012) rapporte que les enfants, lorsqu'ils sont accueillis en bas âge, réagissent peu aux contacts. Lorsqu'ils réagissent en criant, en pleurant ou en se débattant, c'est généralement au fur et à mesure qu'ils grandissent. Dans son étude auprès de familles d'accueil britanniques ($n = 26$) dans un programme de planification concurrente similaire au programme Banque mixte, Kenrick (2009) rapporte aussi une détresse chez les enfants lors des contacts, détresse qui est surtout expérimentée vers l'âge de six mois – âge similaire à celle rapportée par certains des pères d'accueil de notre

étude. Atwool (2013) souligne que le stade de développement est un facteur qui influe sur les réactions que les enfants auront avant, pendant et après les contacts avec leurs familles biologiques. Plus les enfants sont jeunes, plus ils sont vulnérables et plus ils dépendent de leur figure d'attachement pour leur sécurité. Plus les enfants sont âgés, plus il est nécessaire de les consulter pour tenir compte de leurs désirs et de leurs besoins. D'ailleurs, l'âge au moment du placement est aussi corrélé positivement à de plus fortes réactions à la suite des contacts : le plus tard l'enfant est placé, le plus il tend à réagir aux contacts (Auger et al., 2019; Dubois-Comtois et al., 2012). De telles réactions s'expliquent soit par les trajectoires de placements complexes qui peuvent précéder le placement, soit par le fait que les enfants ont eu plus de temps pour connaître leurs parents biologiques. Dans le cas d'enfants qui ont eu le temps de connaître leurs parents biologiques avant d'être placés dans leur famille biologique, des sentiments de deuil et d'abandon peuvent survenir lors des contacts (Atwool, 2013; Boyle, 2017). Parmi les pères d'accueil que nous avons rencontrés, aucun ne rapporte de sentiments de deuil chez leurs enfants. Il est possible que ce soit en raison du jeune âge auquel la plupart des enfants ont été placés dans les familles d'accueil du programme.

En plus de l'âge, un facteur qui influence les réactions des enfants lors des contacts est leur trajectoire de placement avant d'arriver dans le programme Banque mixte, en particulier s'ils ont vécu des traumatismes interpersonnels. Parmi les enfants de notre étude qui réagissent fortement aux contacts, un d'entre eux avait été victime d'abus sexuels de la part de son père. Pour d'autres enfants, les raisons invoquées pour le placement ne sont pas claires, mais les contacts suscitent de fortes émotions chez eux; autant avant d'arriver sur les lieux des contacts qu'après les avoir quittés. Des réactions fortes chez les enfants sont aussi rapportées par des parents d'accueil d'un programme de planification concurrente britannique interviewés par Humphreys et Kiraly (2010). Dans les cas où les parents biologiques avaient commis des abus, les enfants cherchaient à s'éloigner de leurs parents biologiques lors des contacts. Howe et Steele (2004) notent que les enfants avec des attachements insécurisants ou désorganisés peuvent être retraumatisés par les contacts avec leurs parents biologiques. En plus de les traumatiser, ces contacts peuvent nuire au lien d'attachement que les enfants développent avec leur famille d'accueil. En effet, ces derniers peuvent avoir l'impression que leurs parents d'accueil ne cherchent pas à les protéger en les exposant à des contacts traumatisants. Dans le cas d'enfants avec des profils traumatiques complexes caractérisés par un attachement insécurisant ou désorganisé, Howe et Steele (2004) recommandent de ne pas organiser de contacts pendant un certain temps après le placement pour permettre à l'enfant de se déposer dans sa famille d'accueil.

Les pères d'accueil de notre étude ont aussi souligné que certains aspects liés aux contacts peuvent donner lieu à des réactions négatives chez l'enfant. Parmi ces aspects, il y a les heures des contacts – généralement décidées unilatéralement par les intervenantes – qui peuvent interférer avec la routine des enfants. Dans le cas des contacts qui sont organisés à des heures différentes d'une semaine à l'autre, le manque de prévisibilité ou de routine cause un stress autant pour les parents d'accueil que pour les enfants. Un père rapporte aussi que des imprévus – p. ex., la présence d'une famille élargie qui ne s'était pas annoncée – peuvent susciter des émotions négatives chez son enfant. Dans l'étude de Humphreys et Kiraly (2010) sur les contacts entre les enfants et les familles biologiques dans un programme de planification concurrente britannique, des parents d'accueil de même que des intervenantes affirment que les contacts et le temps de transport pour se rendre sur les lieux des visites supervisées perturbent la routine des jeunes bébés. Cette perturbation est particulièrement difficile pour les bébés qui sont nés avec des symptômes de sevrage en raison de la consommation de substances de leur mère. Des parents d'accueil et des intervenantes rapportent aussi que les enfants ont de fortes réactions lorsqu'il y a changement de travailleuses sociales, mais aussi lorsqu'il y a beaucoup de personnes impliquées en même temps. À l'instar de Humphreys et Kiraly (2010), Kenrick (2009) rapporte aussi de fortes réactions chez les enfants nés en sevrage, chez qui les réactions sont plus fortes en raison d'une hypersensibilité aux stimuli. Certains parents d'accueil interviewés par Kenrick (2009) affirment aussi que leurs enfants réagissent lorsque leurs parents biologiques leur prodiguent des soins d'une façon différente des parents d'accueil.

Deux des pères d'accueil que nous avons rencontrés avancent que leur présence lors des contacts avec les familles biologiques permet de sécuriser leur enfant. Ces deux pères ont demandé aux intervenantes s'ils pouvaient participer aux visites ou, à tout le moins, rester près des lieux pour sécuriser leurs enfants. Dans les écrits scientifiques, plusieurs donnent raison à cette approche. Selon Howe et Steele (2004), les parents d'accueil – en particulier ceux qui ont un attachement sécurisant – peuvent sécuriser les enfants à la suite de contacts difficiles, y compris les enfants avec un attachement insécurisant ou désorganisé. Des chercheurs comme Dubois-Comtois et al. (2012) et Walker (2008) soulignent d'ailleurs qu'il est important d'évaluer le profil d'attachement des futurs parents d'accueil. En effet, un attachement sécurisant chez eux leur permet d'accueillir plus facilement les émotions de leurs enfants et de les aider à les réguler. En contrepartie, un profil d'attachement insécurisant chez les parents d'accueil peut exacerber les attachements insécurisants de leurs enfants. D'ailleurs, dans leur étude sur les réactions à la suite de contacts chez des enfants

placés dans différents types de familles, Auger et al. (2019) notent qu'une sensibilité parentale élevée chez le parent d'accueil est associée à moins de réactions négatives rapportées chez les enfants. Dans la même lignée, Dubois-Comtois et al. (2012) rapportent que les mères d'accueil stressées recensent plus de problèmes chez leurs enfants que les mères d'accueil non stressées. Auger et al. (2019) avancent que la sensibilité parentale des parents d'accueil pourrait être mise à profit dans les visites supervisées pour sécuriser les enfants à leur retour.

Les réactions des pères d'accueil face aux contacts

Les contacts que les enfants ont avec leurs familles biologiques suscitent diverses émotions et réactions chez les pères d'accueil que nous avons rencontrés. Puisque ces contacts leur rappellent qu'ils ne sont pas les parents légaux de leurs enfants, ils peuvent leur faire vivre une certaine incertitude par rapport à la permanence de leur enfant dans leur milieu familial. Cette expérience de l'incertitude est tempérée par les intervenantes, mais elle peut être problématique dans la mesure où elle retient les pères d'accueil dans le plein exercice de leur parentalité. Les contacts entre les enfants et les familles biologiques peuvent également faire vivre du stress aux pères d'accueil, car ces derniers peuvent se sentir observés par les travailleuses sociales. Finalement, les difficultés que les familles biologiques manifestent lors des contacts avec leurs enfants peuvent susciter des émotions ambivalentes chez les pères d'accueil.

Parmi les pères d'accueil que nous avons interviewés, beaucoup rapportent que les contacts entre leur enfant et leur famille biologique sont une source de stress. Une des raisons de ce stress tient dans le fait que ces contacts, lorsqu'ils ont lieu, leur rappellent que leurs enfants ne sont pas les leurs aux yeux de la loi et, donc, qu'ils peuvent retourner dans leur famille d'origine. Un tel stress a été rapporté par d'autres chercheuses qui se sont penchées sur la réalité des parents d'accueil dans le programme Banque mixte (Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021; Gagné, 2020; Pagé, 2012; Pagé et al., 2019), mais aussi dans des programmes de planification concurrente britanniques et américains (Goldberg, Moyer, et al., 2012; Kenrick, 2010). Rappelons l'étude de Pagé et al. (2019) dont nous avons discuté plus haut dans la recension des écrits, étude qui s'était penchée sur l'expérience de l'incertitude des parents d'accueil dans le programme Banque mixte. Dans leur étude auprès de familles d'accueil du programme Banque mixte ($n = 20$), Pagé et al. (2019) observent trois niveaux d'incertitude de la part des parents d'accueil par rapport à la permanence de

leurs enfants dans le milieu familial : l'absence d'incertitude, l'incertitude momentanée et l'incertitude chronique. Ce qui influence le plus le niveau d'incertitude, ce sont les contacts que les parents biologiques ont avec leurs enfants. Plus les parents biologiques assistent avec assiduité aux contacts, plus les parents d'accueil vivent du stress. Dans notre étude, nous avons relevé des expériences similaires de l'incertitude. En effet, un des pères interviewés rapporte que la mère biologique de son enfant a assisté régulièrement aux contacts supervisés. Dans son cas, le stress occasionné s'est traduit en une dépression chez son conjoint. En contrepartie, d'autres pères d'accueil pour qui les parents biologiques se sont désengagés très tôt dans le processus n'ont pas eu le même stress. Leurs propos font même état d'une certaine paix d'esprit, d'un lâcher-prise plus facile. Un des pères, qui a accueilli deux enfants, a affirmé qu'il a eu deux expériences différentes de l'incertitude entre les deux processus du programme Banque mixte : le placement du premier enfant a été associé à moins de stress parce que sa mère biologique s'est rapidement désengagée du processus; le placement du deuxième enfant, en revanche, a engendré un peu plus de stress parce que la mère biologique a assisté aux visites supervisées plus régulièrement.

Le stress teinte donc l'expérience que les parents d'accueil ont des contacts. Pour gérer ce stress, une stratégie a été rapportée par un des pères d'accueil de notre étude, soit celle de se rappeler que la plupart des placements dans le programme Banque mixte finissent par une adoption. Le père en question, Martin, affirme que lors d'une séance d'information du programme, on lui aurait dit que 97 % des enfants placés dans des familles d'accueil du programme Banque mixte finissent par y rester. Pour gérer son stress, il s'est « accroché » à cette statistique, qu'il a partagée avec ses proches pour les rassurer à leur tour. Ouellette et Goubau (2009) notent qu'en théorie, la planification concurrente est censée être le socle du programme Banque mixte. La planification concurrente vise, rappelons-le, à travailler sur les difficultés des parents biologiques en vue d'un retour dans le milieu d'origine, tout en travaillant à garantir un milieu où l'enfant pourrait rester si ce retour est impossible. Toutefois, selon Ouellette et Goubau (2009), dans les faits, beaucoup de centres jeunesse au Québec concentrent leurs efforts sur l'adoption. Ainsi, une partie du travail des intervenantes consiste à rassurer les parents d'accueil, à rendre leur expérience moins stressante. Les propos de Martin laissent entendre qu'une des stratégies utilisées par les intervenantes est de rappeler aux parents d'accueil que la plupart des placements terminent en adoption, comme pour les inviter à lâcher prise et s'investir auprès de leurs enfants dans leur rôle de parent, sans retenue.

Il n'est pas surprenant que les intervenantes cherchent à rassurer les parents d'accueil par rapport au fait que leurs enfants ne partiront pas. En effet, l'incertitude liée au retour possible de l'enfant peut empêcher certains parents d'accueil de s'investir pleinement auprès de leur enfant. Dans ces cas-ci, les parents d'accueil se retiennent dans leur investissement de peur de s'attacher et de vivre une séparation difficile de leur enfant. Si aucun père d'accueil de notre étude n'a rapporté s'être retenu dans l'exercice de la parentalité, beaucoup de parents d'accueil du programme Banque mixte dans d'autres études ont rapporté l'avoir fait (Chateaufort, Pagé et Decaluwe, 2021; Gagné, 2020; Pagé, 2012; Pagé et al., 2019). Dans la mesure où un attachement sécurisant et une sensibilité parentale chez les parents d'accueil sont importants pour aider les enfants placés en familles d'accueil à réguler leurs émotions (Auger et al., 2019; Walker, 2008), il est préoccupant que certains parents d'accueil se retiennent dans l'exercice de la parentalité, d'autant plus qu'un des objectifs de la planification concurrente est d'assurer un milieu sécurisant pour l'enfant (Chateaufort et Lessard, 2015).

Un des pères d'accueil que nous avons interviewés a aussi souligné qu'au début du placement de son enfant dans le programme Banque mixte, il ressentait du stress parce qu'il se sentait observé par les travailleuses sociales. Il ressentait une pression pour bien paraître, pression qui s'est rapidement dissipée au gré des assurances de leur part. Dans les écrits scientifiques québécois, d'autres parents en familles d'accueil régulières ont rapporté un tel stress. Dans l'étude de Boyer et Noël (2018a) sur l'accompagnement des familles d'accueil ($n = 10$), beaucoup rapportent ne pas confier leurs difficultés aux intervenantes. En effet, si ces dernières ont le mandat de les accompagner, elles ont aussi le mandat de les évaluer. Ce double mandat de la part des intervenantes ressources a aussi été souligné lors de la CSDEPJ (2021). Boyer et Noël (2018a) avancent donc que les parents d'accueil ont besoin d'un espace de parole où ils pourraient échanger sur leurs difficultés. Parmi les pères que nous avons interviewés, quelques-uns ont souligné qu'il existe des groupes privés sur le réseau social Facebook où ils peuvent échanger sur leurs expériences.

Finalement, outre le stress, les pères d'accueil affirment que les contacts que les enfants ont avec leur famille biologique peuvent leur faire vivre des émotions contradictoires, en particulier lorsque ces contacts se déroulent mal. En effet, si des contacts qui se maintiennent sont une source de stress pour les parents d'accueil, des contacts qui cessent ou qui deviennent moins réguliers sont au contraire une source de réjouissance. Beaucoup des pères d'accueil rapportent se réjouir que ces

contacts se déroulent mal, mais aussi se sentir coupables de cette réjouissance. Les « échecs » des parents biologiques – notamment lorsqu'ils « échouent » à se présenter aux visites supervisées – sont associés à des probabilités plus grandes que leur enfant soit adopté par les parents d'accueil. Les pères d'accueil que nous avons interviewés ne sont pas les seuls à rapporter une telle ambivalence émotionnelle. En effet, cette ambivalence a été rapportée par des parents d'accueil du programme Banque mixte (Chateaufeuf et Lessard, 2015; Pagé, 2012; Pagé et al., 2019), mais aussi par des parents d'accueil d'un programme de planification concurrente américain (Goldberg, Moyer, et al., 2012). Chez nos participants, cette ambivalence émotionnelle ne se manifeste pas de la même façon selon le profil des parents biologiques. Dans le cas de parents biologiques dont l'enfant a été retiré en raison d'une déficience intellectuelle ou d'un problème de santé mentale, la culpabilité liée au retrait de l'enfant est plus présente. Pagé (2012) rapporte un état de fait similaire chez les parents d'accueil qu'elle a rencontrés. À l'inverse, dans le cas de pères d'accueil ayant interagi avec des parents biologiques qui sont peu collaboratifs ou qui se sont montrés négligents envers leurs enfants, cette ambivalence émotionnelle était moins exprimée. Chateaufeuf, Pagé et Decaluwe (2021) rapportent une expérience similaire chez les parents d'accueil avec qui un lien de confiance ne s'est pas créé. Dans un tel cas, la mise à l'écart des parents biologiques se justifie plus facilement.

Les contacts et les fratries

Même si notre guide d'entrevue ne prévoyait aucune question sur les fratries, certains des pères d'accueil que nous avons rencontrés ont évoqué des enjeux liés aux fratries lors de l'organisation de contacts. Il n'est pas interdit de penser que ces enjeux sont plus fréquents qu'on le pense. En effet, rappelons que parmi les raisons qui poussent les intervenantes des services de protection de la jeunesse à orienter des enfants vers le programme Banque mixte, il y a un historique de frères et sœurs aînés déjà placés dans des familles d'accueil du programme (Chateaufeuf, 2015). Nous pouvons donc supposer que les enfants en familles d'accueil Banque mixte sont nombreux à avoir des frères et sœurs, placés dans la même famille d'accueil qu'eux ou non. Parmi les sept pères d'accueil qui ont participé à notre étude, quatre ont au moins un enfant avec un frère ou une sœur qui se trouve soit dans une autre famille d'accueil, soit dans la famille d'origine. Certains des pères d'accueil ont accueilli des enfants de la même fratrie et, au moment des entretiens semi-dirigés, il était même question pour certains pères qu'un autre enfant de la mère biologique leur soit confié.

Un seul des pères d'accueil que nous avons interviewés a rapporté *un* contact organisé par les services de protection de la jeunesse avec la grand-mère et les frères et sœurs biologiques. Pour le père d'accueil en question, ce contact était surtout pour que ces derniers puissent dire « au revoir » à l'enfant, dans l'idée de le retrouver lorsqu'il sera plus grand. Un autre père a rapporté des contacts entre son enfant et sa fratrie, restée auprès de la famille biologique. Dans ce cas, ces contacts ont eu lieu parce qu'ils avaient été prévus entre l'enfant et ses parents biologiques, et ils ont eu lieu après l'actualisation d'un projet de vie. Hormis ces quelques contacts, les pères d'accueil que nous avons interviewés ne rapportent aucuns contacts entre leurs enfants et leurs frères et sœurs. Lors de la CSDEPJ (2021), il a été soulevé que les contacts avec les fratries sont rarement organisés pour les enfants placés en familles d'accueil. À notre connaissance, il n'existe pas de données ni même d'études sur l'organisation des contacts avec la fratrie dans le programme Banque mixte. Il n'est pas interdit de croire que les travailleuses sociales voient rarement la pertinence de tels contacts, d'autant plus que les enfants sont majoritairement âgés de moins de 2 ans lorsqu'ils sont placés dans leur famille d'accueil (Hélie et al., 2020). Étant donné ce jeune âge, les liens que les enfants ont avec leurs frères et sœurs, surtout s'ils sont déjà placés dans d'autres familles d'accueil, ne sont probablement pas significatifs. Toutefois, la question des contacts entre frères et sœurs doit tout de même se poser, car il se peut fort bien qu'un désir de contacts émerge avec l'âge. Dans une étude suédoise auprès de jeunes âgés de 13 à 18 ans ($n = 240$) placés en familles d'accueil régulières, Lundström et Sallnäs (2012) observent que le désir d'avoir des contacts avec la fratrie tend à augmenter avec l'âge. Pour les jeunes, les contacts avec la fratrie peuvent même être significatifs et moins compliqués que les contacts avec les parents biologiques. Dans l'étude de Lundström et Sallnäs (2012), les jeunes qui n'ont aucun contact avec leurs parents biologiques (20 % de l'échantillon) sont plus nombreux que ceux qui n'ont aucun contact avec leurs frères et sœurs (11 % de l'échantillon). Au Royaume-Uni, Cossar et Neil (2013) notent que des enfants peuvent vouloir des contacts avec leurs frères et sœurs, mais pas avec leur mère.

Dans le cas d'enfants qui ont des frères et sœurs à l'extérieur de la famille d'accueil, les contacts avec ces dernières – ou, à tout le moins, la conscience que ces dernières existent – peuvent leur faire vivre des émotions. Parmi nos participants, un père d'accueil rapporte que son enfant a exprimé des préoccupations par rapport à ses frères et sœurs qui vivent toujours chez les parents biologiques. Dans leurs entrevues auprès de familles adoptantes en contexte de protection de la jeunesse ($n = 51$) et de familles d'accueil à long terme ($n = 4$) au Royaume-Uni, Cossar et Neil (2013) notent que les contacts entre frères et sœurs biologiques qui se trouvent dans différentes

familles peuvent susciter des questionnements chez les enfants. Ces derniers peuvent, par exemple, se demander pourquoi leur mère biologique a gardé leur frère ou leur sœur, mais pas eux. Cossar et Neil (2013) rappellent que les contacts sont une activité clinique complexe, qui exige du soutien. Une partie de ce soutien consisterait, entre autres, à accompagner les enfants dans les émotions variées qu'ils peuvent vivre, comme le deuil ou l'inquiétude à l'égard de leurs frères et sœurs. Soulignons que, selon Cossar et Neil (2013), les contacts que les enfants ont avec leurs fratries peuvent également susciter des émotions chez les parents d'accueil et les parents adoptants. À titre d'exemple, pendant ces contacts, les enfants peuvent transmettre des informations à leurs frères et sœurs, qui peuvent à leur tour les transmettre aux parents biologiques. Ces parents adoptants se disent inquiets du fait qu'ils n'ont pas le contrôle sur l'information qui circule.

Lorsque les enfants d'une même fratrie sont placés dans la même famille d'accueil, les pères d'accueil rapportent que l'organisation des contacts est plus facile. D'un enfant à l'autre, les pères d'accueil n'ont pas à s'habituer à la présence d'un nouveau parent ou à changer de lieu ou de travailleuse sociale pour les visites supervisées. En revanche, dans certains cas particuliers, des enjeux logistiques peuvent survenir. Dans notre étude, c'est le cas d'un des pères d'accueil dont l'enfant a des frères et sœurs aînés placés avec lui. Pour ce père, aller porter son enfant aux visites supervisées implique des difficultés logistiques, car la mère biologique a un interdit de contacts avec un autre de ses enfants dans la même famille d'accueil. Puisque le père d'accueil ne peut pas amener cet enfant avec lui quand il va reconduire l'enfant qui a des droits de visite avec sa mère au centre jeunesse, le père d'accueil doit se trouver un service de gardiennage. Une difficulté semblable a été rapportée par d'autres familles d'accueil régulières québécoises. Dans son mémoire de maîtrise sur l'expérience qu'ont les familles d'accueil régulières avec les contacts, Louis-Jacques (2020) observe que, dans le cas de familles d'accueil qui hébergent plusieurs enfants nés de différents parents biologiques, le transport aux visites pose des enjeux logistiques importants. En effet, plusieurs enfants peuvent avoir des plans de contacts différents, par exemple des visites supervisées à des heures différentes et à des lieux différents. Soulignons que certains des pères d'accueil que nous avons rencontrés ont eu recours à des services de transport bénévole, qui leur ont été offerts par le centre jeunesse.

Quelques-uns des pères d'accueil de notre étude voient d'un bon œil le placement de frères et sœurs au sein de la même famille d'accueil du programme Banque mixte. Outre la gestion des contacts, qui s'en trouve généralement facilitée, un des pères d'accueil émet l'hypothèse que ses

enfants bénéficieraient du vécu partagé qu'ils ont avec leurs frères et sœurs placés avec eux. Ce vécu partagé pourrait solidifier les liens entre eux. Là-dessus, certains écrits scientifiques lui donnent raison. En effet, les jeunes qui sont placés avec leurs frères et sœurs affichent de meilleurs indicateurs de bonne santé mentale que les jeunes qui ne le sont pas (Herbster et Ocasio, 2021; McWey et Cui, 2021). Toutefois, d'autres travaux de recherche apportent certaines nuances. En effet, Noël (2008) souligne que dans le programme Banque mixte, les placements d'enfants de la même fratrie ne devraient pas toujours être encouragés. Il peut arriver qu'en raison d'une dynamique familiale dysfonctionnelle dans la famille d'origine, les frères et sœurs ne s'entendent pas entre eux. De plus, dans le cas d'une fratrie dont les enfants sont à des stades développementaux différents, les parents d'accueil pourraient être portés à donner plus de soins à l'enfant plus jeune. À ce moment-là, l'enfant plus âgé, qui vit déjà des sentiments de rejet et d'abandon du fait qu'il a été retiré de son milieu familial, pourrait voir ces sentiments amplifiés en voyant son frère plus jeune recevoir plus de soins.

La pertinence des contacts selon les pères d'accueil

Au gré des entretiens semi-dirigés, les pères d'accueil se sont exprimés sur la pertinence des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques dans le cadre du programme Banque mixte. Selon Noël (2008), les contacts entre les enfants et les familles biologiques dans le programme Banque mixte remplissent quatre objectifs : donner une chance aux parents biologiques, respecter le contexte légal en vigueur, permettre à l'intervenante de prise en charge de vérifier la qualité du lien entre l'enfant et les membres concernés du milieu d'origine et rassurer les parents biologiques par rapport à leur enfant. Le dernier objectif énoncé par Noël (2008) n'a pas été rapporté par les pères d'accueil. Il se peut que les intervenantes aient rassuré les parents biologiques par rapport à leur enfant lors des visites supervisées, mais que les pères d'accueil n'en aient pas été témoins. Il se peut aussi que les pères d'accueil ne nous l'aient pas rapporté. Quoiqu'il en soit, les trois autres objectifs ont été reconnus par les pères d'accueil. Tous les pères d'accueil interviewés comprennent que les contacts entre les enfants et les parents biologiques s'inscrivent dans un cadre légal et qu'ils visent à donner une chance aux parents biologiques. Ils reconnaissent aussi que les contacts ont une fonction d'évaluation de la qualité du lien. Outre ces objectifs énoncés par Noël (2008), un des pères d'accueil a émis l'hypothèse que les contacts pourraient aider à travailler certains traumatismes interpersonnels issus du milieu familial d'origine

pour les enfants. Quelques pères d'accueil que nous avons rencontrés déplorent toutefois que les services de protection de la jeunesse mettent en œuvre des plans de contacts qui sont plus nuisibles pour les enfants.

Quelques-uns des pères d'accueil que nous avons rencontrés ont dit comprendre que les contacts ont pour but de donner une chance aux parents biologiques de se reprendre en main et de respecter la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Dans des écrits scientifiques que nous avons consultés, autant québécois (Poitras et Tarabulsky, 2017) qu'américains (McWey et Cui, 2021; Sen et Broadhurst, 2011), les contacts entre les enfants et les familles biologiques en contexte de protection de la jeunesse sont associés à des probabilités de réunification familiale plus élevées ou des temps de placements en familles d'accueil moins longs. Dans l'optique où la réunification familiale est un des objectifs attendus des placements dans le programme Banque mixte, il va de soi que l'organisation des contacts occupe une place importante dans le programme (Chateaufort et Lessard, 2015). Afin d'augmenter les probabilités de retour d'un enfant dans son milieu familial d'origine, des intervenantes n'hésiteront pas à organiser une grande fréquence de contacts. Certains des pères d'accueil que nous avons rencontrés avancent qu'un plan avec trois contacts par semaine pouvait être prévu pour leurs enfants. Comme le soulignent Sen et Broadhurst (2011), les écrits scientifiques avancent un lien de corrélation entre les contacts et les probabilités de réunification familiale. La relation entre les contacts et les probabilités de réunification familiale n'est pas claire : il se peut qu'une plus grande fréquence de contacts augmente les chances d'une réunification familiale, mais il se peut également qu'une plus grande possibilité de réunification, telle qu'évaluée par les intervenantes, augmente la fréquence des contacts. Il y a plusieurs facteurs autres que les contacts seuls qui viennent influencer les probabilités de réunification familiale, notamment la qualité de l'attachement entre l'enfant et son parent biologique ou l'absence d'un historique d'abus ou de négligence (Sen et Broadhurst, 2011).

Dans leur étude sur les contacts entre les enfants et les familles biologiques dans un programme de planification concurrente britannique, Humphreys et Kiraly (2010) observent qu'une fréquence élevée de contacts n'est pas nécessairement associée à des probabilités de réunification familiale plus élevées. Une fréquence de contacts élevée peut d'ailleurs être difficile à suivre pour les familles biologiques, qui sont souvent aux prises avec divers problèmes qui les ont amenés à perdre la garde de leur enfant. En plus de contredire cette idée souvent admise que la fréquence de contacts augmente les chances de réunification familiale, Humphreys et Kiraly (2010)

soulignent que les professionnelles impliquées dans le programme de planification concurrente partagent des opinions différentes sur la fréquence des contacts. Ainsi, les travailleuses sociales et les parents d'accueil tendent à juger qu'une fréquence de contacts élevée est difficile à suivre, autant pour les parents d'accueil que pour les enfants ou les parents biologiques. Néanmoins, les avocats des parents biologiques poussent pour une fréquence élevée de contacts dans l'optique, justement, d'augmenter les probabilités de réunification familiale.

Quelques pères d'accueil ont rapporté que les visites supervisées ont eu pour objectif d'évaluer les aptitudes parentales ainsi que le lien entre les enfants et leurs parents biologiques. L'évaluation des parents biologiques était un aspect tellement important qu'un des pères est allé jusqu'à dire que, dans le programme Banque mixte, ces contacts sont nécessaires pour documenter l'échec parental et, ainsi, justifier l'adoption. Un autre père a aussi mentionné que les surveillantes ont laissé la mère biologique dormir pendant la visite pour voir comment elle allait réagir. Les chercheuses Ouellette et Goubau (2009) ont soulevé qu'en théorie, le programme Banque mixte s'appuie sur le principe de la planification concurrente – qui vise, rappelons-le, à travailler autant sur la possibilité d'une réunification familiale que sur les liens familiaux dans la famille d'accueil. Si c'est là le fonctionnement prévu du programme, dans les faits, Ouellette et Goubau (2009) avancent que c'est plus souvent les liens familiaux dans la famille d'accueil qui sont travaillés. Beaucoup d'efforts d'intervention dans le programme visent l'adoption, au point où les interventions pour aider les parents biologiques sont désinvesties. Cet état de fait a aussi été souligné par Chateaufort et Lessard (2015), qui déplorent elles aussi que les visites supervisées servent à documenter les aptitudes parentales.

Un père d'accueil – un seul dans notre échantillon – a émis l'hypothèse que les contacts, dans le cas d'enfants d'âge scolaire, pourraient être utiles pour travailler les traumatismes issus du milieu familial d'origine. Le père d'accueil a émis cette hypothèse sous toute réserve, disant qu'il attendrait les impacts sur le long terme avant de se prononcer avec certitude. Dans le cas du père d'accueil en question, son enfant âgé de plus de 5 ans lui a partagé des souvenirs après des contacts avec ses parents. Le père, qui était intervenant psychosocial, retravaillait ces souvenirs avec son enfant. Comme nous l'avons mentionné plus haut, Howe et Steele (2004) émettent une mise en garde contre les contacts que les enfants peuvent avoir avec des figures parentales qui les ont traumatisés par le passé. Certains de ces contacts peuvent être une source de stress immense, et dans le cas d'enfants avec un attachement dit « désorganisé », il peut être même préférable de ne

pas organiser de contacts dans les premières semaines, voire les premiers mois du placement, pour permettre à l'enfant de s'ancrer dans sa famille d'accueil ou sa famille adoptante. Dans son mémoire de maîtrise sur les pratiques de travailleuses sociales ($n = 10$) à l'égard des contacts entre les enfants et leurs familles biologiques, Côté Auger (2019) souligne qu'il peut être difficile de travailler les émotions suscitées par les contacts avec des enfants âgés de moins de 5 ans, chez qui les capacités de mentalisation et de verbalisation moins développées rendent difficiles l'expression et la compréhension des émotions. Néanmoins, dans le cas d'enfants d'âge scolaire, il peut être possible de travailler certaines émotions. Dans sa recension des écrits sur les contacts que les enfants ont avec leurs familles biologiques en contexte de placements à long terme ou d'adoption, Boyle (2017) note qu'en plus d'entretenir des liens avec les familles biologiques, les contacts peuvent aider l'enfant à résoudre le deuil de la famille d'origine. Les contacts peuvent aussi aider au développement d'une identité d'enfant adopté ou placé en famille d'accueil. Si les contacts peuvent avoir ces bienfaits, toutefois, Boyle (2017) rapporte aussi qu'ils peuvent intensifier les sentiments de perte, amener à idéaliser les familles d'origine ou réactiver des comportements d'attachements insécurisants. Boyle (2017) rappelle donc l'importance d'organiser les plans de contacts au cas par cas, en fonction des besoins et des particularités de chaque enfant.

Si Boyle (2017) avance qu'il faut penser les contacts au cas par cas, certains des pères d'accueil que nous avons interviewés déplorent que leurs enfants aient eu des contacts avec leurs familles biologiques qui n'ont pas été adaptés à leurs besoins. Ces pères d'accueil reprochent aux intervenantes d'organiser des contacts qui dérangent la routine de leurs enfants (p. ex., parce qu'ils avaient lieu pendant un boire ou pendant une sieste). Certains vont jusqu'à juger que les contacts ont été traumatisants pour leurs enfants, qu'ils ne leur ont pas du tout été bénéfiques. Un des pères explique ce manque d'adaptation en donnant ses deux enfants en exemple, enfants qui ont eu le même plan de contacts. Dans son cas, les mêmes contacts ont perturbé son enfant aîné, mais pas le plus jeune. Lors de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021), des familles d'accueil, des groupes citoyens et des professionnelles ont affirmé que les contacts avec les familles biologiques pouvaient être contraires aux intérêts des enfants. La Commission en a conclu qu'il « semble que l'on tienne peu compte des réactions des enfants pour décider si le maintien des contacts avec les parents est dans leur intérêt » (2021, p. 196). D'autres études auprès de familles d'accueil régulières québécoises ont fait ressortir que des contacts difficiles peuvent être entretenus, et ce, même si ce n'est pas dans l'intérêt de l'enfant (Joly, 2013; Louis-Jacques, 2020). Un peu moins de la moitié des pères d'accueil que nous avons rencontrés

ont rapporté des plans des contacts qui étaient nuisibles pour leurs enfants, mais qu'ils n'avaient pas le choix de suivre. Soulignons toutefois que les contacts nuisibles ne sont pas systématiquement maintenus partout au Québec. Un des pères d'accueil de notre étude a affirmé que sa travailleuse sociale n'hésitait pas à cesser les contacts lorsqu'ils n'étaient plus bénéfiques pour les enfants. Encore une fois, il semblerait que le jugement clinique des travailleuses sociales expliquerait certaines différences par rapport aux pratiques liées aux contacts.

Les contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques de leurs enfants

Outre les contacts que les enfants ont eus avec leurs familles biologiques, nous nous sommes également penché sur les contacts que les pères d'accueil ont eus avec ces dernières. Si les écrits scientifiques sur les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques abondent, autant dans en adoption qu'en protection de la jeunesse, les écrits qui portent sur les contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques sont plus rares. Il en est de même pour les écrits qui portent sur les contacts entre les parents adoptants et les familles biologiques. Les propos des pères d'accueil de notre étude viennent donc par moments combler un vide dans les écrits scientifiques.

Dans cette section, nous reviendrons sur les contacts que les pères d'accueil ont eus avec les familles biologiques, notamment sur leurs modalités et sur les pratiques liées à leur organisation dans les services de protection de la jeunesse. Ensuite, nous traiterons des relations entre les pères d'accueil et les familles biologiques, telles qu'elles nous ont été racontées par les pères d'accueil. Ces relations ont globalement été décrites comme polies, mais superficielles. Dans certains cas, ces relations étaient plus litigieuses, notamment en raison du contexte particulier de la Banque mixte. Finalement, nous aborderons la question du partage de la parentalité, qui est un des points de litige entre les parents d'accueil et les parents biologiques dans le programme Banque mixte.

Les contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques : modalités et pratiques liées à l'organisation

Tous les pères d'accueil ont rencontré au moins un membre de la famille biologique de leur enfant. Tous ont rencontré la mère biologique de leur enfant, certains seulement par Internet ou par téléphone. La plupart des pères d'accueil ont également rencontré le père biologique d'au moins

un de leurs enfants. Quelques pères d'accueil ont aussi rencontré la grand-mère biologique ou des membres de la communauté d'origine de leur enfant. Si les contacts avec les parents biologiques ont généralement lieu lors des visites supervisées – pendant celles-ci ou dans la salle d'attente –, ils ont parfois aussi eu lieu lors de rendez-vous médicaux, au tribunal, par téléphone ou par Internet. Quelques-uns ont eu des contacts à leur domicile, lors d'une visite impromptue des parents biologiques, ou dans la communauté d'origine. Dans le programme Banque mixte, Chateaufort, Pagé et Decaluwe (2021) ont rapporté des contacts similaires entre les parents d'accueil et les familles biologiques. La plupart des parents d'accueil interviewés par ces chercheuses ont rencontré les parents biologiques – surtout la mère – de leurs enfants. À l'instar des pères d'accueil que nous avons interviewés, les parents d'accueil qui rapportent des contacts avec d'autres membres de la famille biologique sont peu nombreux. Il est normal que les pères d'accueil aient surtout rencontré les parents biologiques de leurs enfants : sous le régime du *Code civil du Québec*, les parents biologiques sont reconnus *de facto* comme les parents légaux de leur enfant (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 523). Selon la *Loi sur la protection de la jeunesse*, c'est donc à eux que reviennent les responsabilités parentales (RLRQ, c. P-34.1, art. 11.4). Il est donc attendu que ce soient les principaux membres des familles biologiques avec lesquels les parents d'accueil sont appelés à interagir dans le programme Banque mixte.

Tous les pères d'accueil de notre étude ont eu des contacts avec au moins un membre de la famille biologique. C'était là un critère d'inclusion pour participer à notre étude. Toutefois, il est probable que cette réalité ne corresponde pas à celle de certains parents d'accueil du programme Banque mixte. En effet, comme nous l'ont rapporté nos participants, il arrive qu'aucun contact ne soit organisé entre les enfants et leurs familles biologiques, car ces dernières se désengagent très tôt dans le processus. Puisque beaucoup de parents d'accueil – autant dans notre étude que dans celle de Chateaufort, Pagé et Decaluwe (2021) – rencontrent les parents biologiques lors des visites supervisées ou des rendez-vous médicaux de leur enfant, nous pouvons émettre l'hypothèse que de certains parents d'accueil du programme Banque mixte n'interagiront jamais – ou, du moins, interagiront très peu – avec les parents biologiques avant l'actualisation d'une adoption ou d'un projet de vie. À notre connaissance, il n'existe pas de données sur les contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques dans le programme Banque mixte pour venir appuyer ou démentir cette hypothèse.

Parmi les participants à notre étude, ce ne sont pas tous les pères d'accueil pour qui les travailleuses sociales ont organisé des contacts formels avec les familles biologiques. Quelques pères d'accueil rapportent que leur travailleuse sociale a organisé au moins une rencontre avec la famille biologique. Lorsque c'est le cas, c'est généralement avec les parents biologiques, mais plus rarement aussi avec la grand-mère maternelle biologique. D'autres pères d'accueil, au contraire, se sont fait promettre que des efforts seraient déployés pour qu'ils ne croisent pas les membres de la famille biologique. Dans certains cas, la promesse n'a pas pu être tenue parce que le père d'accueil a dû croiser la mère biologique sur les lieux des visites supervisées ou interagir avec elle au téléphone. Dans d'autres cas, toutefois, les intervenantes se sont réellement organisées pour que les pères d'accueil ne croisent pas les parents biologiques, par exemple en les faisant entrer par des portes différentes sur les lieux des visites supervisées. Tous les pères d'accueil interviewés ont rapporté que les parents biologiques habitent dans un autre secteur de la ville, voire dans une autre ville. Certains pères d'accueil croient que c'est une décision réfléchie de la part des services de protection de la jeunesse. Ces pratiques variées à l'égard des contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques ont aussi été rapportées par Chateaufort, Pagé et Decaluwe (2021) et Pagé (2012) dans le programme Banque mixte, mais aussi par Louis-Jacques (2020) dans les familles d'accueil régulières. Parmi les intervenantes interviewées par Chateaufort, Pagé et Decaluwe (2021), différentes positions sont exprimées par rapport à de tels contacts. Certaines jugent qu'ils peuvent être pertinents dans la mesure où ils permettent aux parents d'accueil de voir qui sont les parents biologiques de leurs enfants. D'autres jugent qu'il faut au contraire les décourager pour protéger les parents d'accueil. D'autres décident au cas par cas, selon le niveau de dangerosité ou le potentiel de conflits estimé.

La plupart des contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques ont eu lieu dans le cadre des visites supervisées. Lorsqu'ils ont lieu dans d'autres contextes – au tribunal, lors de rendez-vous médicaux ou par téléphone –, ils sont généralement encadrés par les services de protection de la jeunesse. Trois pères d'accueil rapportent avoir reçu la consigne explicite de référer les parents biologiques aux intervenantes pour quoi que ce soit. Tous les trois ont suivi cette consigne à un moment ou un autre avant le jugement d'adoption. Lorsque les parents biologiques les ont approchés – lors d'une visite impromptue à leur domicile, au téléphone ou par Internet –, les parents d'accueil les ont renvoyés rapidement aux travailleuses sociales. C'est donc dire que les travailleuses sociales jouent un rôle d'intermédiaire important entre les parents d'accueil et les parents biologiques. Dans une des rares études sur les contacts entre les parents d'accueil et les

familles biologiques que nous avons recensées, les chercheuses américaines Spielfogel et Leathers (2022) notent que les travailleuses sociales jouent un rôle important dans les relations entre les parents d'accueil et les familles biologiques, notamment en agissant à titre de médiateurs. Dans le programme Banque mixte, les pères d'accueil de notre étude ne rapportent pas avoir été encouragés à prendre des initiatives pour communiquer d'eux-mêmes avec les familles biologiques. Ils ont même reçu des consignes claires qui les en découragent. Pagé (2012) de même que Chateaufeuf, Pagé et Decaluwe (2021) rapportent également que les parents d'accueil du programme Banque mixte ne sont pas encouragés à approcher les parents biologiques d'eux-mêmes. Pagé (2012) avance que c'est en partie en raison des intervenantes qui cherchent à rassurer les parents d'accueil dans leur rôle de parents de leurs enfants. En mettant les parents biologiques à l'écart des parents d'accueil, les intervenantes croient que les parents d'accueil peuvent plus librement investir l'exercice de la parentalité.

Des relations globalement polies, mais superficielles

Pour la plupart des pères d'accueil à qui nous avons parlé, les contacts qu'ils ont avec les familles biologiques donnent lieu à des relations globalement polies, mais superficielles. Ces relations ne se définissent pas par des marques flagrantes d'hostilité ou d'agression. L'homophobie n'a que très peu teinté les interactions entre les pères d'accueil et les familles biologiques. Il y a toutefois une certaine distance – généralement psychologique, mais aussi géographique – entre les parents d'accueil et les familles biologiques. Les pères d'accueil se disent intéressés d'en apprendre sur les familles biologiques. En contrepartie, ils perçoivent des différences de vécus importantes entre eux et elles. Beaucoup de pères d'accueil déplorent que les parents biologiques s'ouvrent peu à eux. Cela dit, tous les pères d'accueil ont reconnu qu'il est important de faire preuve d'empathie envers les parents biologiques de leurs enfants, empathie qui peut être moins forte pour certains parents biologiques qui semblent désengagés ou négligents.

Les pères d'accueil de notre étude expriment qu'ils veulent faire connaissance avec les parents biologiques – et, dans une moindre mesure, les membres de la famille élargie –, ne serait-ce que pour être en mesure de parler d'eux à leurs enfants lorsqu'ils seront plus grands. Lorsqu'ils ont la chance de leur parler, soit en personne ou au téléphone, ils veulent apprendre à les connaître. Ils trouvent aussi importants d'établir des liens cordiaux avec eux, toujours en vue de leur reparler

plus tard. Cette volonté d'apprendre à connaître les parents biologiques a été rapportée chez d'autres parents d'accueil du programme Banque mixte (Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021; Pagé, 2012). Pour beaucoup de parents d'accueil – autant dans notre étude que dans celles de Chateauneuf, Pagé et Decaluwe (2021) et de Pagé (2012) –, la volonté d'apprendre à connaître les parents biologiques n'implique pas un désir d'entretenir des relations sur le long terme. D'ailleurs, si les relations entre les pères d'accueil et les familles biologiques sont globalement polies, mais superficielles, c'était en partie parce que les pères d'accueil se retiennent eux-mêmes lorsqu'ils interagissent avec les familles biologiques. En effet, beaucoup d'entre eux n'osent pas trop parler de leur vie personnelle de peur de heurter les sensibilités des familles biologiques. C'est le cas, par exemple, du père d'accueil qui n'ose pas dire qu'il habite un quartier aisé quand il sait que la mère biologique de ses enfants vit beaucoup de précarité financière. Quelques pères d'accueil laissent aussi entendre que le vécu des parents biologiques de leur enfant leur semble très éloigné du leur, ce qui les amène à peu investir les relations avec les parents biologiques. Cette perception d'une grande différence avec la famille biologique a aussi été rapportée par d'autres parents d'accueil dans le programme Banque mixte. Pagé (2012) rapporte elle aussi les propos de parents d'accueil qui parlent d'un « écart » entre leur famille et la famille biologique de leur enfant. Il n'est pas interdit de penser que la perception d'un fossé infranchissable entre la famille d'accueil et la famille biologique peut freiner le développement de relations moins superficielles.

Si les pères d'accueil de notre étude affirment s'être retenus lors des contacts avec les familles biologiques, ils observent que ces dernières affichent également une certaine retenue. Aux dires des pères d'accueil, les parents biologiques leur posent peu de questions sur leur enfant quand ils en ont la chance. Certains pères d'accueil vont jusqu'à dire que ce sont surtout eux qui initient les interactions avec les familles biologiques. Lorsqu'il y a des conversations plus longues, elles ont tendance à porter sur d'autres sujets que les enfants et la parentalité, sujets qui sont pourtant centraux dans le programme Banque mixte. Il est possible que cette retenue chez les parents biologiques ait à voir avec le contexte des visites supervisées, qui engendrent un stress pour les parents biologiques (Chateauneuf, 2015). Dans les écrits scientifiques qui se sont penchés sur l'expérience des parents biologiques suivis par les services de protection de la jeunesse, il ressort que ces derniers vivent de la stigmatisation de la part des intervenantes, mais également parfois de la part des familles d'accueil (Höjer, 2009, 2011; Sen et Broadhurst, 2011; Spielfogel et Leathers, 2022). Dans la section précédente portant sur les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques, nous avons souligné que les visites supervisées peuvent être difficiles pour les parents

biologiques dans la mesure où elles leur renvoient une image de « mauvais parent » (Höjer, 2011). Höjer (2009) rapporte également que les parents biologiques peuvent se sentir observés et jugés par les parents d'accueil. Certains parents biologiques sentent même que les parents d'accueil veulent les mettre à l'écart lorsqu'ils tentent d'affirmer leur présence dans la vie de leurs enfants. Si les études de Höjer (2009, 2011) ont été menées en Suède, il y a lieu de penser que les parents biologiques du programme Banque mixte au Québec vivent une expérience de stigmatisation similaire. Étant donné que les placements en Banque mixte se soldent souvent par une adoption et que les parents biologiques en sont souvent au courant (Chateauneuf, 2015), il n'est pas interdit de penser que ce sentiment de stigmatisation peut être accompagné d'un sentiment d'impuissance.

Tous les pères d'accueil que nous avons rencontrés parlent de l'importance d'exprimer de l'empathie à l'égard des parents biologiques. Il est important pour eux de le faire parce que les parents biologiques leur ont permis d'être parents et parce qu'ils veulent parler d'eux en bien à leurs enfants. Pour certains pères d'accueil, les contacts avec les parents biologiques leur ont permis d'apprendre à les connaître, de se faire une meilleure image d'eux et de tempérer leurs jugements à leur égard. Dans d'autres écrits qui se sont penchés sur l'expérience des parents d'accueil dans le programme Banque mixte, cette importance de l'empathie ressort. Parmi les parents d'accueil rencontrés par Chateauneuf, Pagé et Decaluwe (2021), beaucoup disent avoir de l'empathie envers les parents biologiques et juger important de leur témoigner de la reconnaissance. Parmi les parents d'accueil interviewés par Pagé (2012), il est admis qu'il est important de communiquer cette empathie à leurs enfants. Pour beaucoup de ces parents d'accueil, rencontrer les parents biologiques les a aidés à nuancer leurs propos. Dans leur étude auprès de dyades ($n = 5$) formées d'une mère d'accueil et d'une mère biologique australiennes, Collings et Wright (2022) observent que l'empathie des mères d'accueil à l'endroit des mères biologiques était un facteur important dans de bonnes relations entre elles. Les bonnes relations entre parents d'accueil et parents biologiques sont également bénéfiques pour les enfants. En effet, dans l'enquête nationale américaine *National Survey of Child and Adolescent Well-Being II*, une enquête américaine qui s'intéresse au bien-être des enfants et des adolescents, dont ceux placés dans les services de protection de la jeunesse, de bonnes relations entre les parents d'accueil et les parents biologiques sont associés à de bons indicateurs en matière de santé mentale chez les jeunes placés en familles d'accueil (McWey et Cui, 2017; McWey et al., 2022).

Si les pères d'accueil parlent tous de l'importance de l'empathie à l'égard des parents biologiques, certains reconnaissent qu'ils n'expriment pas le même niveau d'empathie pour un parent biologique ou un autre. C'est le cas, par exemple, d'un des pères d'accueil qui exprime de l'empathie pour la mère biologique avec des problèmes de santé mentale, mais qui en exprime moins pour le père biologique qui, à ses yeux, n'a pas de difficultés aussi importantes que la mère biologique. Dans certains cas, comme celui du père d'accueil dont l'enfant a été agressé sexuellement par son père, c'est même de la colère que le père d'accueil exprimait à son endroit au début du placement. Dans leur étude sur le programme Banque mixte, Chateaufort, Pagé et Decaluwe (2021) rapportent elles aussi les propos de parents d'accueil qui émettent des jugements plus sévères à l'endroit de parents biologiques qui ont des comportements négligents. Les chercheuses rapportent également que les parents d'accueil ne comprennent pas toujours les choix des parents biologiques et que les problématiques qu'ils vivent peuvent être un frein au développement de relations avec eux. Collings et Wright (2022) notent que le manque d'empathie de la part des parents d'accueil peut aussi entraver le développement de relations entre eux et les parents biologiques. Dans leur étude auprès de dyades ($n = 5$) formées d'une mère d'accueil et d'une mère biologique, la seule dyade conflictuelle était celle où la mère d'accueil n'exprimait pas d'empathie à l'égard de la mère biologique. Les écrits de Collings et Wright (2022) confirment donc que l'empathie envers les parents biologiques est une composante importante de bonnes relations entre les parents d'accueil et les parents biologiques.

Un contexte difficile pour la création de liens

Si les relations que les pères d'accueil entretiennent avec les familles biologiques sont polies, mais superficielles, c'est en partie en raison du contexte litigieux du programme Banque mixte. En effet, les interventions des services de protection de la jeunesse se font généralement, voire exclusivement, dans un contexte non volontaire. À lui seul, ce contexte non volontaire peut donner lieu à des conflits. Étant donné ce contexte, les rencontres avec les familles biologiques dans le cadre du programme Banque mixte peuvent être émotionnellement chargées, ce qui peut aussi freiner le développement de bonnes relations. Les travailleuses sociales jouent un rôle important dans ces conflits, qui sont généralement tempérés par leurs efforts. Toutefois, malgré le contexte litigieux dans lequel les pères d'accueil et les familles biologiques évoluent, certains pères d'accueil rapportent avoir pu développer des relations cordiales avec les familles biologiques.

Parmi les pères d'accueil qui ont participé à notre étude, un seul a rapporté que l'intervention du DPJ pourrait être qualifiée de « volontaire ». Dans son cas, c'est la grand-mère de l'enfant qui a approché les services de protection de la jeunesse. La grand-mère jugeait que sa fille et elle ne seraient pas en mesure de prendre soin de l'enfant. La relation que ce père d'accueil entretient avec la grand-mère est d'ailleurs parmi les relations les plus cordiales qui nous aient été rapportées. Puisque la plupart des interventions du DPJ ne sont pas volontaires (Chateauneuf et Lessard, 2015), il y a lieu de croire que ce type de relation cordiale n'est pas la norme. En effet, dans le programme Banque mixte, Chateauneuf, Pagé et Decaluwe (2021) rapportent qu'il peut y avoir des conflits entre les parents d'accueil et les parents biologiques. Il en est de même dans les familles d'accueil régulières (Louis-Jacques, 2020). Selon les parents d'accueil rencontrés par Louis-Jacques (2020), la qualité des relations avec les parents biologiques diffère selon que ces derniers acceptent le placement ou non. Lorsque les parents biologiques n'acceptent pas le placement de leur enfant, les relations avec la famille d'accueil sont plus tendues. Aux États-Unis, Faulkner et Madden (2012) notent que les contacts entre les familles adoptantes et les familles biologiques sont plus fréquents lorsque les adoptions sont organisées par des agences d'adoption privée que lorsqu'elles sont organisées par les services de protection de la jeunesse. Rappelons que l'adoption privée – une réalité qui n'existe pas au Québec, où toutes les adoptions sont gérées par les services sociaux publics – permet à des mères biologiques de confier leur enfant en adoption sur une base volontaire. Il n'est donc pas interdit de penser que le contexte non volontaire propre aux interventions dans les services de protection de la jeunesse exerce une forte influence sur les probabilités que les parents biologiques et les parents d'accueil entretiennent des contacts entre eux, y compris dans le programme Banque mixte.

Quelques pères d'accueil ont affirmé qu'ils expriment un certain désir de prendre contact avec la mère biologique de leur enfant, mais qu'ils n'osent pas le faire en raison du contexte qui y serait peu propice selon les travailleuses sociales ou les pères d'accueil eux-mêmes. Michaël, par exemple, a souhaité poser des questions à la mère biologique pour apprendre à la connaître et, ainsi, être en meilleure mesure de parler d'elle à son enfant. Toutefois, lorsqu'il a voulu le faire, son enfant était sur le point d'être déclaré admissible à l'adoption. Aux dires de sa travailleuse sociale, cette étape du processus dans le programme Banque mixte n'était pas idéale pour approcher la mère biologique en raison des fortes émotions qu'elle pourrait vivre. René, quant à lui, déplore ne pas avoir eu la chance de « prendre un café [et] juste jaser » avec la mère biologique de son enfant. Selon lui, les lieux où il l'a rencontrée – c'est-à-dire, les visites supervisées et le tribunal – sont

émotionnellement chargés et, donc, peu propices à des conversations informelles où il pourrait faire connaissance avec elle. Les fortes émotions que les parents biologiques vivent, découlent en bonne partie du litige entre les parents biologiques et les parents d'accueil entourant les liens de filiation avec leur enfant. En effet, dans le programme Banque mixte, les parents biologiques et les parents d'accueil sont appelés à être ligués les uns contre les autres, le point de litige majeur entre eux étant le titre de parent légal. D'un côté, les parents biologiques veulent ravoir la garde de leur enfant et demeurer les parents légaux; de l'autre côté, les parents d'accueil veulent être les parents exclusifs de leur enfant et, pour ce faire, doivent ravir le titre de parent légal aux parents biologiques. Ce litige a été observé par d'autres chercheuses qui se sont penchées sur la réalité du programme Banque mixte (Chateauneuf, 2015; Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021). Chateauneuf (2015) note que, dans le programme Banque mixte, les parents biologiques perçoivent le désir des parents d'accueil d'avoir leur enfant. De leur côté, les parents d'accueil craignent la présence des parents biologiques, qui leur rappelle qu'ils ne sont pas les parents légaux et qui leur font vivre différentes émotions. En raison de cet inconfort, les parents d'accueil auront tendance à éviter les parents biologiques et à vouloir les tenir à l'écart (Chateauneuf, Pagé et Decaluwe, 2021).

Malgré le contexte non volontaire ainsi que la tension entre les parents biologiques et les parents d'accueil entourant le lien de filiation avec l'enfant, les pères d'accueil ne rapportent pas d'accrochages sérieux. Certains pères d'accueil ont eu à faire avec des parents biologiques jugés plus belligérants, notamment parce qu'ils sont ouvertement hostiles à l'intervention du DPJ dans leur vie. Néanmoins, même dans leur cas, il n'y a eu aucun affrontement majeur. Certains pères d'accueil suspectent que les parents biologiques ont du ressentiment ou de la colère à leur endroit, mais lorsqu'ils se croisent, leurs échanges sont polis. Comme nous avons déjà nommé plus haut, les travailleuses sociales jouent un rôle important dans les relations entre les parents biologiques et les pères d'accueil. En plus de déterminer si les parents biologiques et les pères d'accueil se rencontreront ou non dans le cadre du programme Banque mixte, les travailleuses sociales jouent un rôle déterminant à titre de médiateurs. Aux dires des pères d'accueil, il est clair qu'elles tempèrent les conflits entre les parents biologiques et les pères d'accueil. D'autres chercheurs ailleurs dans le monde ont rapporté que les services de protection de la jeunesse peuvent en effet agir à titre de « zone tampon » entre les parents d'accueil et les parents biologiques (Collings et Wright, 2022; Collings et al., 2020).

Malgré le contexte litigieux du programme Banque mixte, certains pères d'accueil sont parvenus à créer de bonnes relations avec les parents biologiques. Si c'est le cas du père d'accueil dont la grand-mère a volontairement approché la DPJ, c'est également le cas d'un autre père dont l'enfant a été retiré à ses parents biologiques sur une base non volontaire. Plus surprenant encore, dans le cas de ce père, l'enfant avait été retiré du milieu familial en raison d'abus commis par le père biologique. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'acceptation du placement par les parents biologiques est un aspect qui facilite les relations entre les parents d'accueil et les parents biologiques (Louis-Jacques, 2020). Toutefois, il y a certains agissements et certaines attitudes dont les pères d'accueil ont fait preuve qui leur ont permis de développer de bonnes relations avec les parents biologiques. Outre l'empathie dont nous avons déjà parlé (Collings et Wright, 2022), certains pères d'accueil ont rapporté prendre plus d'initiatives auprès des parents biologiques, par exemple en communiquant avec eux sur les réseaux sociaux. Selon Collings et Wright (2022) ainsi que Spielfogel et Leathers (2022), les relations entre les parents d'accueil et les parents biologiques sont meilleures lorsque les parents d'accueil prennent des initiatives. Outre la prise d'initiatives, les aptitudes à la résolution de conflits sont importantes. En raison des enjeux de pouvoir entre les parents d'accueil et les parents biologiques – les premiers étant en bonne posture sociale alors que les seconds sont disqualifiés –, les efforts de résolution de conflits doivent provenir des parents d'accueil (Collings et Wright, 2022; Spielfogel et Leathers, 2022).

Un père d'accueil de notre échantillon a rapporté qu'il a développé une certaine connivence avec la mère biologique de son enfant sur la base d'un désaccord commun par rapport aux décisions prises par les intervenantes. À notre connaissance, aucun écrit scientifique n'a rapporté une telle forme de connivence. Il y a lieu de croire que cette connivence est possible dans la mesure où, en partageant une opinion similaire à celle de la mère biologique, le père d'accueil valide en quelque sorte ses émotions et sa perception de la situation. Dans certaines approches de résolution de conflits, comme la communication non violente, la validation des émotions et de la perception de la personne avec qui on entre en interaction est une façon puissante de lui communiquer de l'empathie et, donc, de tempérer les conflits (Rosenberg, 2015). Étant donné l'importance de l'empathie dans le développement de bonnes relations entre les parents d'accueil et les parents biologiques (Collings et Wright, 2022; Spielfogel et Leathers, 2022), aux premiers abords, une telle connivence pourrait se justifier. Cela dit, nous souhaiterions soulever un bémol relativement à cette connivence qui s'appuie sur un désaccord partagé envers les décisions de la DPJ. En effet, la chercheuse en travail social Brené Brown, dont les travaux de recherche portent entre autres sur la

vulnérabilité émotionnelle et son importance dans les relations interpersonnelles, met en garde contre ce qu'elle nomme les « liens qui s'appuient sur un ennemi commun » (*common-enemy intimacy*). Dans ses livres et ses conférences diffusés au grand public, Brown (2017) note que si les relations basées sur un désaccord commun fournissent une gratification instantanée et qu'elles permettent une expression de certaines émotions fortes comme la colère et la rage, elles tendent à être superficielles. Si cette pratique est répandue, elle pourrait miner la collaboration tripartite entre les parents d'accueil, les parents biologiques et les services de protection de la jeunesse. Dans la mesure où la collaboration entre tous les acteurs en protection de la jeunesse est importante (Nesmith, 2013), il convient de faire preuve de vigilance par rapport à ces relations qui ont l'apparence d'une connivence fondée sur l'empathie. Dans le cas du père d'accueil en question, il n'est pas interdit de croire que cette connivence laisse même transparaître des approches conflictuelles de la part des travailleuses sociales qui, rappelons-le, jouent un rôle important dans les contacts avec les familles biologiques en protection de la jeunesse (Collings et Wright, 2022; Spielfogel et Leathers, 2022).

Le partage de la parentalité avant l'adoption

Beaucoup des pères d'accueil ont exprimé un inconfort avec le partage de la parentalité avec les parents biologiques. Il y a entre autres un inconfort avec le fait que l'autorité parentale – ou, du moins, une bonne partie de ses attributs – incombe toujours aux parents biologiques. En fait, l'autorité parentale incommode les pères d'accueil dans la mesure où il les empêche d'exercer pleinement leur parentalité avec leurs enfants. D'ailleurs, lorsqu'il est question de leur exercice de la parentalité, les pères d'accueil se disent plus dérangés par les intervenantes que par les parents biologiques. Encore une fois, les différentes pratiques à l'égard du partage de la parentalité varient d'une intervenante à l'autre, d'une région à l'autre.

Les contacts – qu'ils aient lieu lors de visites supervisées ou ailleurs – sont les seuls moments où les parents biologiques exercent une certaine forme de parentalité auprès de leurs enfants. Nous avons déjà souligné que moins les parents biologiques se présentent à ces contacts, moins les parents d'accueil vivent de l'incertitude entourant le maintien de leur enfant dans leur famille (Pagé et al., 2019). Cette incertitude est également moins marquée lorsque les parents biologiques démontrent des aptitudes parentales que les pères d'accueil jugent déficientes.

Michaël, un des pères à qui il a été demandé de rester sur les lieux de la visite supervisée pour sécuriser son enfant, se sentait inconfortable lorsqu'il devait donner des trucs à la mère biologique de son enfant. Il ne voulait pas lui en donner trop de peur qu'elle s'améliore et qu'elle reprenne son enfant. Autrement dit, le partage de la parentalité peut être un désagrément pour beaucoup des pères d'accueil. La raison principale tient dans le fait qu'ils sont allés vers le programme Banque mixte dans le but de devenir les parents exclusifs de leur enfant. Les questions liées à l'autorité parentale sont d'ailleurs un des désagréments liés au partage de la parentalité. Lorsqu'ils doivent obtenir des autorisations, les pères d'accueil sont placés devant le fait qu'ils ne sont pas les parents exclusifs, reconnus légalement, de leurs enfants. Dans leurs études auprès de parents d'accueil du programme Banque mixte, Gagné (2020) et Pagé (2012) rapportent que l'autorité parentale détenue par les parents biologiques vient brimer l'exercice de la parentalité des parents d'accueil. Dans leur étude auprès de dyades formées de mères d'accueil et de mères biologiques, Collings et Wright (2022) observent le même inconfort lié à l'autorité parentale, qui crée des frustrations autant chez les mères d'accueil que chez les mères biologiques.

Lors de la CSDEPJ (2021), les témoignages de familles d'accueil ont fait état de difficultés à obtenir des autorisations de la part des parents biologiques. Dans le cas des pères d'accueil de notre étude, les questions liées à l'autorité parentale ne sont pas dépeintes comme une épreuve insurmontable. Pour certains pères d'accueil, le processus pour obtenir des autorisations ou des signatures est même nettement plus facile que ce à quoi ils s'attendaient. Lorsque les pères d'accueil doivent obtenir une autorisation – par exemple, pour obtenir un passeport ou pour des soins de santé –, les pères d'accueil se tournent vers les travailleuses sociales, qui s'occupent de faire les démarches auprès des parents biologiques, ce qui vient confirmer le rôle important des travailleuses sociales à titre de médiatrices dans le programme Banque mixte. Étant donné les efforts de médiation de la part des intervenantes, les contacts que les pères d'accueil ont avec les familles biologiques ne sont pas le théâtre de conflits majeurs entourant l'exercice de la parentalité.

Lorsque les pères d'accueil parlent de leur exercice de la parentalité avant l'actualisation d'une adoption ou d'un autre projet de vie, ils expriment être incommodés par l'autorité parentale qui incombe aux parents biologiques. Toutefois, les frustrations à l'égard de leur exercice de la parentalité concernent plus fortement les services de protection de la jeunesse que les parents biologiques. En effet, certains déplorent que les intervenantes leur imposent des décisions par rapport à leurs enfants sans être consultés. Leurs décisions viennent elles aussi interférer avec

l'exercice de la parentalité des pères d'accueil, ce que ces derniers déplorent dans la mesure où ils se sont joints au programme Banque mixte dans le but de fonder une famille, pour la plupart. Cette interférence des intervenantes a été recensée dans d'autres études, autant au Québec qu'à l'étranger. Parmi les parents d'accueil québécois en familles régulières interrogés par Joly (2013), par exemple, beaucoup expriment de la frustration par rapport au fait que les intervenantes prennent des décisions sans les consulter ou qu'elles ne les écoutent pas. Parmi les mères d'accueil australiennes rencontrées par Blythe et al. (2013) – mères d'accueil qui, pour la plupart, se sont engagées sur le long terme dans le but d'être les mères des enfants –, beaucoup ressentent de la frustration par rapport aux services de protection de la jeunesse, avec qui les interactions peuvent être plus difficiles qu'avec les enfants.

Pour ce qui est des questions de parentalité, soulignons que les pères d'accueil de notre étude rapportent différents niveaux d'interférence de la part des intervenantes. D'un côté, il y a certains pères d'accueil qui déplorent être les derniers consultés par les services de protection de la jeunesse. Ces pères rapportent se faire rappeler souvent qu'ils sont des « ressources de type familial », et non les parents légaux des enfants. D'un autre côté, il y a certains pères d'accueil à qui les travailleuses sociales donnent une plus grande marge de manœuvre. C'est le cas, par exemple, de Maxime, dont la travailleuse sociale lui a permis de prendre des rendez-vous médicaux à l'heure qui lui convenait, sans consulter la mère biologique de son enfant. Plus haut, nous avons expliqué à quel point les travailleuses sociales affichent un large éventail de pratiques différentes à l'égard des contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques. Ces pratiques varient d'une région à l'autre, d'une intervenante à l'autre. Les pères d'accueil que nous avons rencontrés laissent entendre qu'il en est de même pour les décisions que les travailleuses sociales prennent à l'égard du partage de la parentalité. Ces décisions dépendent de l'interprétation de la *Loi sur la protection de la jeunesse* faite par les intervenantes et de leur jugement clinique, mais également des attributs de l'autorité parentale qui sont retirés ou non pour les parents biologiques. En effet, si les parents biologiques sont réputés exercer l'ensemble de l'autorité parentale (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 600), il peut arriver qu'un ou plusieurs attributs de l'autorité parentale leur soient retirés par un tribunal (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 600).

Le maintien des contacts avec les familles biologiques après l'adoption, la tutelle ou le placement à majorité

Pour notre projet de recherche de maîtrise, bien que nous nous soyons concentré sur les contacts avec les familles biologiques *avant* le jugement d'adoption, nous avons tout de même prévu des questions dans notre guide d'entrevue sur les contacts *après* l'adoption. Nous avons jugé qu'ils pourraient nous renseigner sur leur opinion des contacts avant l'adoption, mais également sur les discours qu'entretiennent les pères d'accueil à l'égard de la parenté et de la parentalité. Au moment des entretiens semi-dirigés, les pères d'accueil étaient à différentes étapes dans le processus Banque mixte. Certains d'entre eux avaient déjà adopté leur enfant depuis longtemps. Pour d'autres pères d'accueil, au contraire, la déclaration d'admissibilité à l'adoption n'était pas encore prononcée. Pour les deux pères d'accueil qui ont accueilli des enfants autochtones, un projet de vie autre que l'adoption (c'est-à-dire une tutelle ou un placement à majorité) avait été prononcé. Quoiqu'il en soit, tous en avaient à dire sur les contacts avec les familles biologiques dans l'avenir, autant pour eux que pour leurs enfants.

Dans cette section, nous verrons comment les pères d'accueil entrevoient les contacts après l'actualisation d'un projet de vie, notamment en tenant compte de l'incontournable lien biologique en adoption et de leur désir d'être les parents exclusifs de leurs enfants. Nous présenterons également le concept de régulation de la distance émotionnelle en adoption tel qu'il a été expliqué par Grotevant (2009), concept qui peut fournir un cadre d'analyse pour comprendre les réflexions et les décisions des pères d'accueil lorsqu'il est question de l'organisation des contacts dans l'avenir.

Le désir d'exclusivité parentale face à l'incontournable lien biologique

Parmi les pères d'accueil que nous avons interrogés, tous reconnaissent que leurs enfants voudront peut-être tôt ou tard rencontrer leurs parents biologiques. Toutefois, les pères d'accueil expriment différentes opinions par rapport aux contacts qu'ils voudraient que leurs enfants entretiennent avec leurs familles biologiques. Ces opinions varieront selon les expériences que les pères auront eues des contacts avant l'actualisation d'une adoption, d'une tutelle ou d'un placement à majorité, mais aussi en fonction de leurs systèmes de valeurs et de croyances à l'égard de la parenté et de la parentalité. Tous les pères d'accueil pensent également que leurs enfants voudront,

à différents niveaux, en apprendre sur leurs parents biologiques tôt ou tard. Tous veulent également avoir leur mot à dire sur les moyens qu'ils déploieront pour que leurs enfants rencontrent leurs parents biologiques – ou, à tout le moins, pour qu'ils sachent qui ils sont.

Si tous les pères d'accueil reconnaissent que leurs enfants voudront peut-être rencontrer leurs parents biologiques un jour, c'est en raison des discours en lien avec l'importance du lien biologique dans la parenté et dans la parentalité. Comme nous l'avons écrit dans le chapitre « Cadre conceptuel et théorique », la filiation – soit le lien qui unit un enfant à son ou ses parents – est gouvernée par trois logiques en occident : la logique biologique, la logique juridique et la logique sociale. Pendant longtemps, la logique biologique a été la principale logique – voire la seule – pour entériner le lien de filiation entre un enfant et son parent (Lavallée et Ouellette, 2020). Si aujourd'hui un plus grand éventail de configurations familiales sont reconnues, dont les familles homoparentales adoptives (Cadoret, 2000), les liens biologiques demeurent importants dans les discours entourant les liens de parenté. S'il était attendu des familles adoptantes d'autrefois qu'elles entretiennent une « fiction biologique », aujourd'hui, il est largement admis qu'il est nuisible de cacher les liens biologiques aux enfants adoptés (Cadoret, 2000; Lavallée et Ouellette, 2020). Les pères d'accueil que nous avons rencontrés reconnaissent l'importance pour les enfants de connaître leurs origines. Il en est de même chez les parents d'accueil du programme Banque mixte rencontrés par Chateauneuf et al. (2018) et Pagé (2012). Dans son étude auprès d'enfants australiens ($n = 9$) adoptés dans le système de protection de la jeunesse, Luu et al. (2018) rapportent que les jeunes aiment rencontrer leurs parents biologiques. Les contacts avec les familles biologiques les aident à se forger une identité d'adopté, mais aussi à obtenir des renseignements de nature médicale ou génétique.

Si tous les pères d'accueil de notre étude admettent l'importance que leur enfant rencontre ses parents biologiques – ou, à tout le moins, qu'il les connaisse –, les pères d'accueil ne s'entendent pas sur les moyens pour s'y prendre. D'un côté, il y a des pères d'accueil qui jugent que leurs enfants devraient attendre jusqu'à l'adolescence avant de rencontrer leurs parents biologiques. D'autres sont ouverts à l'idée que leurs enfants entretiennent des contacts avec leurs parents peu de temps après l'actualisation de l'adoption ou d'un autre projet de vie. Notons que l'organisation de ces contacts différera selon le projet de vie : dans le cas d'une adoption, elle sera à la discrétion des parents adoptants; dans le cas d'un placement à majorité, ce sont les services de protection de la jeunesse qui veilleront à organiser des contacts; finalement, dans le cas d'une

tutelle, des contacts doivent être organisés par les tuteurs. Certains pères d'accueil n'hésiteraient pas à organiser des activités avec les parents biologiques de leurs enfants; d'autres souhaitent que les contacts se limitent à des échanges de photos par courriel. Parmi les facteurs qui influencent la vision que les pères d'accueil ont par rapport aux contacts avec les familles biologiques dans l'avenir, il y a évidemment la nature des contacts que les enfants et les pères d'accueil ont eus avec les familles biologiques avant l'adoption. Lorsque les contacts n'engendrent pas trop de détresse pour les enfants, les pères d'accueil tendent à ne pas être réfractaires à l'idée d'entretenir des contacts dans l'avenir. Lorsque les relations entre les pères d'accueil et les parents biologiques se montrent particulièrement conflictuelles, les pères d'accueil se montrent aussi réfractaires à de futurs contacts. Dans le programme Banque mixte, les études de Chateaufort et al. (2018) et Pagé (2012) font elles aussi ressortir l'influence des contacts avec les familles biologiques avant l'adoption sur le désir des parents d'accueil d'entretenir des contacts avec elles dans l'avenir. À l'instar des pères d'accueil que nous avons rencontrés, les parents d'accueil qui ont eu des conflits avec les parents biologiques et dont les enfants réagissent fortement aux visites supervisées se montrent moins disposés à organiser des contacts en personne. S'ils se montrent disposés à entretenir des contacts, c'est par écrit, essentiellement pour envoyer des photos.

Outre les contacts avec les familles biologiques organisés avant l'adoption, les valeurs et les discours entourant la parenté et la parentalité influencent aussi la perception que les pères d'accueil entretiennent à l'égard de contacts futurs avec les familles biologiques. La plupart des pères d'accueil que nous avons rencontrés se sont joints au programme Banque mixte dans le but d'être pères. Si certains d'entre eux sont disposés à organiser des contacts avec les familles biologiques – plus particulièrement les pères d'accueil qui ont accueilli des enfants autochtones –, la plupart des pères veulent limiter ces contacts. Les pères qui veulent organiser le moins de contacts adhèrent à des conceptions de la famille selon lesquelles l'exercice de la parentalité s'effectue par quelques parents. En mettant les parents biologiques à l'écart, les parents d'accueil souhaitent éviter qu'ils interfèrent avec leur exercice de la parentalité. Dans le programme Banque mixte, Chateaufort et Lessard (2015) avance que les parents d'accueil peuvent craindre que leurs enfants s'attachent à leurs parents biologiques et qu'ils veuillent retourner auprès d'eux. Les contacts entre leurs enfants et leurs familles biologiques – autant avant qu'après l'adoption – représentent donc une menace pour la solidité de leur lien avec leur enfant. Dans leur étude auprès de familles adoptantes, Macleod et al. (2021) observent que plus les parents adoptants adhèrent à une vision traditionnelle nucléaire de la famille, plus ils se sentent menacés par les parents

biologiques, qu'ils tendent à vouloir mettre à l'écart. À l'inverse, les parents adoptants qui ont à cœur l'ouverture communicationnelle avec les familles biologiques se montraient plus disposés à leur faire une place dans leur vie.

Tous les pères d'accueil disent qu'ils aimeraient exercer un certain contrôle sur les contacts que leurs enfants et eux entretiendront avec les familles biologiques. Ils voudraient que ces contacts soient organisés dans l'intérêt de leur enfant. Pagé (2012) rapporte la même chose chez des parents d'accueil du programme Banque mixte, qui se montrent ouverts à organiser des contacts avec les familles biologiques après l'adoption dans la mesure où ce sont eux qui ont le pouvoir décisionnel à cet égard. Chateaufort et Lessard (2015) notent que, lorsque vient le temps d'organiser les contacts après le jugement d'adoption, ce sont les parents adoptants qui ont le pouvoir décisionnel. La plupart n'hésitent pas à mettre des limites. Selon Thomas, dont les enfants d'origine autochtone ne seront jamais adoptés, les parents d'accueil auraient également un pouvoir décisionnel important dans l'organisation de contacts après un placement à majorité. C'est d'ailleurs pourquoi il s'oppose à l'adoption d'enfants inuits car, à ses dires, beaucoup de parents adoptants n'organiseraient pas de contacts avec les familles biologiques s'ils le pouvaient. Beaucoup des parents d'accueil de notre échantillon sont d'ailleurs conscients de leur pouvoir décisionnel. Ils comptent se servir de ce pouvoir pour s'assurer que les contacts sont dans le meilleur intérêt des enfants. Beaucoup d'entre eux n'hésiteraient pas à intervenir pour faire cesser des contacts qu'ils jugeraient nuisibles pour leurs enfants.

Les futurs contacts avec les familles biologiques et la régulation de la distance émotionnelle

Dans les théories systémiques familiales, la régulation de la distance émotionnelle est le processus par lequel les individus gèrent l'équilibre proximité-distance entre eux et les autres membres de leur famille. Ce processus s'apparente à une « danse relationnelle au cours de laquelle les partenaires établissent une zone d'interaction confortable qui leur convient » (traduction libre; Grotevant, 2009, p. 298). Dans ses travaux sur l'adoption privée aux États-Unis, le chercheur Harold D. Grotevant (2009) a repris ce concept pour l'appliquer à ce qu'il appelle les « réseaux familiaux adoptifs » (*adoptive kinship networks*), soit les réseaux constitués des parents adoptants, des enfants adoptés et de la famille biologique de l'enfant. La régulation de la distance émotionnelle est un processus négocié entre tous les membres de ces réseaux. Le processus varie dans le temps

au gré, entre autres, des événements qui ponctuent le quotidien de chacun des membres (p. ex., la naissance d'un enfant pour la mère biologique, l'adoption d'un autre enfant par les parents adoptants). Outre les événements de vie, quatre éléments essentiels chez les membres d'un réseau familial influencent la façon à laquelle ils s'adonnent à la régulation de la distance émotionnelle : leur histoire développementale, leurs attentes quant aux relations, leurs expériences de l'adoption et leurs aptitudes relationnelles.

Grotevant (2009) a mobilisé le concept de régulation de la distance émotionnelle pour étudier les dynamiques interpersonnelles au sein de réseaux familiaux adoptifs formés au moyen de l'adoption privée. Nous croyons que nous pouvons également mobiliser ce concept pour aborder les dynamiques interpersonnelles entre les familles d'accueil et les familles biologiques du programme Banque mixte. En effet, comme nous l'avons expliqué haut, les pères d'accueil reconnaissent l'importance du lien biologique pour leurs enfants. Un des pères d'accueil de notre étude va même jusqu'à dire que la mère biologique de son enfant « est quand même un membre de notre famille ». C'est donc dire que les pères d'accueil reconnaissent l'importance des parents biologiques dans la vie de leurs enfants, allant dans certains cas jusqu'à considérer qu'ils font partie de leur réseau familial élargi. Toutefois, même dans le cas des pères d'accueil qui voient les parents biologiques comme faisant partie de la famille, il y a généralement une volonté de maintenir une certaine distance émotionnelle avec eux. Comme nous l'avons vu, déjà avant l'actualisation d'un projet de vie, les pères d'accueil ne sont pas portés à aller vers les parents biologiques pour entretenir une relation avec eux; soit par désintérêt ou par méfiance de leur part, soit parce que leurs intervenantes sociales les en découragent. D'ailleurs, les intervenantes sociales des DPJ jouent un rôle actif dans la régulation de la distance émotionnelle entre les pères d'accueil et les parents biologiques avant le jugement d'adoption. Cela dit, du côté des pères d'accueil eux-mêmes, il peut y avoir une certaine peur à ce que le parent biologique s'attache à leur enfant et, ainsi, fragilise le lien parental qui unit l'enfant au parent d'accueil. Cette peur est également documentée par d'autres chercheurs dans les domaines de l'adoption et de la protection de la jeunesse (Chateauf, 2015; Chateauf, Pagé et Decaluwe, 2021; Goldberg et al., 2011; Goldberg, Moyer, et al., 2012; Macleod et al., 2021).

Quatre des pères d'accueil de notre échantillon se sont montrés disposés à entretenir des contacts plus significatifs avec les familles biologiques. Pour deux de ces pères, l'intérêt dans ces contacts repose sur des enjeux de continuité culturelle, étant donné que leurs enfants sont

autochtones. Nous reviendrons sur ces questions précises plus loin, dans la section sur les contacts avec les familles biologiques en contexte interculturel. Pour les deux autres pères d'accueil, cet intérêt pour les contacts s'explique par un désir d'impliquer les parents biologiques de leurs enfants dans leur vie. Dans leur cas, les contacts que leurs enfants ont eus avec leurs parents biologiques n'ont pas causé beaucoup de détresse chez les enfants. Si ces deux pères d'accueil se montrent disposés à organiser des contacts avec les familles biologiques, les deux précisent qu'ils attendent l'actualisation d'une adoption ou d'un autre projet de vie avant de le faire. Pour eux, l'adoption ou un autre projet de vie assure que leur enfant reste auprès d'eux. Avec la certitude que les enfants restent auprès d'eux, les pères d'accueil sont plus enclins à organiser des contacts avec les familles biologiques, contacts qui ne sont plus perçus comme une menace à la permanence de leur lien avec leurs enfants. Dans leur étude auprès de dyades formées de mères d'accueil et de mères biologiques, Collings et Wright (2022) rapportent que les mères d'accueil aiment bien qu'un projet de vie soit actualisé, car il leur garantit une certaine stabilité et une certitude sur le plan émotionnel, en plus de délimiter clairement les espaces parentaux. Autrement dit, le projet de vie est un élément important dans la régulation de la distance émotionnelle entre les parents d'accueil et les parents biologiques. Le projet de vie vient non seulement tracer les contours de la parentalité, contours avalisés par le pouvoir juridique, mais il permet aux parents d'accueil de se déposer, de ne plus vivre dans l'incertitude et, donc, d'être plus disposés à entretenir des contacts avec les familles biologiques. Le prononcement d'un projet de vie les sécurise dans leur identité de parents, étant ainsi plus confiants dans l'exercice de leur parentalité. Cet état de fait a aussi été documenté chez les familles d'accueil régulières québécoises : dans son mémoire de maîtrise sur l'expérience des familles d'accueil, Joly (2013) note que les parents d'accueil osent plus mettre des limites avec les familles biologiques lorsqu'un placement à majorité est prononcé. Avant d'avoir cette sécurité, les parents d'accueil n'osent pas trop affirmer leurs limites de peur de paraître peu collaboratifs auprès des services de protection de la jeunesse.

Si l'actualisation d'un projet de vie peut sécuriser n'importe quel type de parent d'accueil dans son identité de parent, il est possible qu'il revête une importance plus grande pour les pères gais du programme Banque mixte. Pour son projet doctoral en psychologie, Otis (2021) s'est penchée sur la filiation psychique (c'est-à-dire le lien de parenté psychologique et affectif qui unit un parent à son enfant) des pères gais adoptants ($n = 5$) dans le programme Banque mixte. Otis (2021) avance que la reconnaissance légale que confère l'adoption est particulièrement importante pour les pères gais du programme. En effet, étant donné l'absence de figure maternelle dans la

famille d'accueil homoparentale, de même que l'absence de lien génétique entre l'enfant et ses pères d'accueil, la légitimité du lien parental peut sembler plus fragile. C'est particulièrement le cas chez les pères gais plus âgés, qui ont évolué dans un contexte social plus hostile à l'homoparentalité, qui leur a plus longtemps été reflétée comme illégitime en raison de croyances homophobes, sexistes et hétéronormatives véhiculées. L'absence de lien génétique et d'une figure maternelle pour entretenir l'illusion d'une « fiction biologique » empêchent les pères gais de recourir à la logique biologique pour justifier leur lieu de filiation auprès de leurs enfants. Par l'adoption, les pères gais obtiennent une reconnaissance légale, qui leur permet de légitimer leur parentalité auprès des autres et de renforcer l'exercice de leur parentalité. Ainsi, ils peuvent s'appuyer sur une logique juridique – de même qu'une logique sociale – pour asseoir leur légitimité à titre de parents de leurs enfants. Une fois cette légitimité acquise, les pères d'accueil sont plus à l'aise d'envisager des contacts avec les familles biologiques.

Lorsque vient le temps de réfléchir à l'organisation des contacts futurs, nous avons déjà noté que les pères d'accueil expriment différentes opinions : certains veulent attendre que l'enfant soit plus âgé, d'autres sont prêts à envisager des contacts même à un jeune âge. Tous aimeraient avoir un certain contrôle sur les contacts que leurs enfants et eux vont entretenir avec les familles biologiques. Encore une fois, le concept de régulation de la distance émotionnelle peut être mobilisée pour étudier les stratégies déployées par les pères d'accueil pour coordonner ces contacts. La plupart des pères sont conscients que, dans l'organisation de ces contacts, ils ont un grand pouvoir décisionnel. Pour assurer une certaine distance émotionnelle avec les familles biologiques, toutefois, certains pères d'accueil ont exprimé clairement qu'ils aimeraient avoir l'aide des services de protection de la jeunesse pour le faire. C'est le cas de Thomas, qui est très enthousiaste à l'idée d'organiser des contacts avec la famille biologique de son enfant. Par moments, il juge que les services sociaux manquent de proactivité à cet égard, et il aimerait donc les organiser lui-même. Toutefois, cette idée d'organiser des contacts par lui-même l'effraie, notamment parce qu'il ne connaît pas exactement les risques physiques et émotionnels pour lui-même et pour ses enfants. Pour initier ces contacts, il aimerait avoir l'aide du DPJ. Comme le soulignent Chateaufort et al. (2018), le programme Banque mixte n'encadre pas les contacts une fois l'adoption prononcée. En général, les contacts avec les familles biologiques sont laissés à la discrétion des parents adoptants. Notons toutefois que depuis 2017, année où a été adoptée la *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements* (LQ. (2017). c. 12), des ententes de contacts peuvent être officialisées devant un tribunal. Ces ententes

peuvent prévoir tantôt un simple échange de renseignements, tantôt des contacts en personne avec des services d'accompagnement du DPJ ou un médiateur accrédité. En Nouvelle-Galles-du-Sud, une province australienne, les services de protection de la jeunesse organisent des contacts entre les enfants et les familles biologiques après l'adoption (Luu et al., 2018; Luu et al., 2019). Si ces contacts sont généralement supervisés par les parents adoptants, ils peuvent aussi l'être par les services de protection de la jeunesse. L'encadrement des services de protection de la jeunesse est apprécié par les familles d'accueil, qui ont généralement beaucoup de pouvoir de négociation (Collings et Wright, 2022; Collings et al., 2020).

Les contacts avec les familles biologiques en contexte interculturel

Dans notre guide d'entrevue, nous n'avions prévu aucune question sur les enjeux interculturels qui pourraient survenir lors des contacts avec les familles biologiques dans le programme Banque mixte. Ces enjeux ont été évoqués par quatre des pères d'accueil que nous avons rencontrés, qui ont accueilli des enfants d'un autre groupe ethnique que le leur. Il n'est pas surprenant que les enjeux interculturels aient émergé chez nos participants. En effet, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021) a fait état d'une surreprésentation des groupes ethnoculturels minoritaires dans les services de protection de la jeunesse. Selon Chantal Lavergne et Sarah Dufour, deux chercheuses de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté qui ont témoigné à la Commission, les enfants noirs constituent 30 % des enfants dont le signalement à la protection de la jeunesse est retenu pour être évalué à Montréal, alors que les enfants noirs n'y représentent que 15 % de la population (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021). Dans les services de protection de la jeunesse, les enjeux de surreprésentation sont encore plus marqués pour les enfants autochtones. Selon les données obtenues par Breton et al. (2012) auprès de 11 centres jeunesse dans l'ensemble Québec, les enfants autochtones sont surreprésentés à toutes les étapes de prise de décision en protection de la jeunesse. Les enfants autochtones ont trois fois plus de probabilités de voir leur signalement retenu pour une évaluation que les enfants non autochtones; quatre fois plus de probabilités de voir leur sécurité ou leur développement être vu comme étant compromis; et cinq fois et demie plus de probabilités de faire l'objet d'un placement.

Considérant la surreprésentation des enfants d’immigrants et des enfants autochtones dans les services de protection de la jeunesse, en rétrospective, nous déplorons ne pas avoir inclus de questions sur les enjeux interculturels dans notre guide d’entrevue. Néanmoins, même si nous n’avions pas prévu de questions sur ces enjeux, les pères d’accueil qui ont accueilli des enfants d’un autre groupe ethnoculturel que le leur ont partagé leur expérience à cet égard. Tout d’abord, nous parlerons des contacts comme un moyen pour assurer une continuité culturelle pour les enfants d’un autre groupe ethnoculturel, en particulier les enfants autochtones. Nous aborderons également les défis posés par les contacts avec les familles biologiques en contexte interculturel.

Les contacts comme moyen pour maintenir des liens avec la culture d’origine

Parmi les pères d’accueil qui ont accueilli des enfants d’un autre groupe ethnoculturel, trois d’entre eux ont parlé des contacts – en particulier les contacts suivant l’actualisation d’un projet de vie – comme un moyen pour permettre à l’enfant de maintenir des liens avec sa culture d’origine. C’était particulièrement le cas des deux pères d’accueil dont les enfants étaient autochtones. En étant confiés à des familles d’accueil allochtones, les enfants autochtones courent le risque de perdre le lien avec leur culture d’origine. Les contacts sont donc vus comme un moyen intéressant d’assurer le besoin de continuité culturelle chez eux et, ainsi, de respecter les dispositions législatives de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (L.C. (2019), ch. 24) et de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (RLRQ, c. P-34.1). En effet, ces lois fédérale et provinciale stipulent que des efforts doivent être faits pour assurer la continuité culturelle des enfants autochtones suivis par les services de protection de la jeunesse.

Si l’État québécois permet aux communautés autochtones de mettre sur pied leurs propres initiatives en matière de protection de la jeunesse (Guay et al., 2022) et qu’il encourage dans la mesure du possible les placements dans des familles d’accueil de la communauté d’origine, beaucoup d’enfants autochtones sont tout de même placés dans des familles d’accueil allochtones (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021). Autrement dit, beaucoup d’enfants autochtones sont placés en dehors de leur communauté d’origine. Si ce déracinement s’opère sur une longue période, ces enfants courent le risque d’être détachés de leur communauté d’origine. Dans leur étude sur les enfants autochtones adoptés par des familles

blanches aux États-Unis, Landers et al. (2021) notent que beaucoup d'entre eux expriment un sentiment de perte du fait qu'ils n'ont pas eu de contacts avec leur communauté d'origine. Beaucoup d'entre eux souhaitent rejoindre leur communauté d'origine, mais se butent à divers obstacles institutionnels, mais aussi personnels. En effet, puisqu'ils ont été élevés dans des familles blanches, ils n'ont pour la plupart jamais participé aux rites traditionnels de guérison et d'acculturation, par exemple. Ils n'ont d'ailleurs souvent pas de souvenirs partagés avec les membres de la communauté d'origine. Pour éviter une telle déconnexion, des auteurs comme Anderson (2014) suggèrent que les contacts peuvent être un moyen pour les enfants de maintenir un lien avec la culture d'origine.

La *Loi sur la protection de la jeunesse* prévoit que des contacts avec des personnes « significatives » pour l'enfant doivent être favorisés (RLRQ, c. P-34.1, art. 9.1). Dans les services de protection de la jeunesse, en règle générale, les contacts que les enfants ont avec leurs familles biologiques sont le plus souvent avec leurs parents. Si les intervenantes organisent le plus souvent des contacts avec les parents biologiques, c'est en raison de l'autorité parentale détenue par les parents biologiques (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 600), mais également en raison de croyances par rapport à la famille. En effet, les intervenantes allochtones adhèrent souvent à une définition plus restreinte de la famille que les communautés autochtones auprès desquelles elles peuvent être appelées à intervenir (Guay et al., 2022). Pour beaucoup d'intervenantes allochtones, la vision de la famille se limite à la famille dite « nucléaire » : l'enfant, ses frères et sœurs et ses parents. Beaucoup de communautés autochtones adhèrent à une vision de la famille plus large, qui comprend les oncles, les tantes, les cousins, les cousines, les grands-parents et même des personnes de la communauté (Guay et al., 2022). Cette conception élargie de la famille peut être mise à profit pour assurer la continuité culturelle d'enfants autochtones placés dans des familles d'accueil allochtones. Pour ce faire, comme l'a souligné un père d'accueil de notre étude pour qui les contacts sont importants, les enfants autochtones pourraient entretenir des contacts avec des membres de la famille élargie. Dans leur étude auprès d'enfants autochtones du Québec ($n = 8$) placés dans des familles d'accueil allochtones, Gagnon-Dion et al. (2018) témoignent des bienfaits que des contacts avec la famille élargie peuvent avoir. Gagnon-Dion et al. (2018) ont observé trois profils parmi les jeunes qu'elles ont rencontrés : le profil « résistant », le « résilient » et le « résigné ». Les jeunes qui correspondent au profil « résistant » n'ont aucuns contacts avec leur communauté d'origine. Ils sont fragilisés, notamment en raison de leur manque de sentiment d'appartenance dans leur communauté d'accueil. Les jeunes qui correspondent au profil « résilient » ont des contacts avec

leur famille biologique; pas seulement avec leurs parents, mais aussi avec la famille élargie. Ces contacts nourrissent leur sentiment d'appartenance et leur permettent de se sentir ancrés dans leur communauté d'origine, mais également dans leur communauté d'accueil. Finalement, les jeunes avec le profil « résigné » n'ont aucuns contacts avec leurs parents biologiques, mais en ont néanmoins avec leur famille élargie. L'investissement de leur famille élargie les aide à normaliser leurs difficultés. Les conclusions de Gagnon-Dion et al. (2018) nous amènent à supposer que les contacts avec la famille élargie devraient être davantage considérés dans le cas de placements d'enfants autochtones, autant avant qu'après l'actualisation d'un projet de vie.

Pour notre projet de recherche, nous nous sommes penché sur les contacts *avant* qu'une adoption ne soit prononcée. Les pères qui ont parlé des contacts en contexte interculturel en ont parlé dans une perspective sur le long terme, dans l'idée que leurs enfants aient des liens avec leur culture d'origine. S'il y a lieu de croire que, dans une perspective de développement psychologique et identitaire, les contacts ne sont pas pertinents pour les enfants en très bas âge, ils peuvent à tout le moins être importants pour les membres de la communauté d'origine avec lesquels l'enfant aurait des contacts. Si le placement d'enfants autochtones en familles d'accueil est une option qui doit être considérée sur le long terme (p. ex., parce qu'aucun membre de la communauté d'origine n'est en mesure d'en prendre soin), les contacts en bas âge maintiendraient leur pertinence pour les enfants. En effet, ils leur permettraient d'assurer un certain lien avec les membres de leur communauté d'origine, qui le verraient grandir. Au fur et à mesure qu'il vieillira, l'enfant pourra développer des liens de plus en plus étroits avec sa communauté d'origine, bien plus que s'il ne les avait jamais rencontrés.

Les défis liés aux contacts en contexte interculturel

Si nous n'avons pas pu approfondir la question des enjeux interculturels tels qu'ils se manifestent dans les contacts avec les familles biologiques, les pères d'accueil nous en ont évoqué au moins deux : les préjugés qui peuvent être entretenus, autant par les pères d'accueil que par les familles biologiques, ainsi que la barrière linguistique. Si ces enjeux peuvent représenter un défi pour les relations entre familles d'accueil et familles biologiques, ils ne sont pas insurmontables. En effet, certains pères d'accueil sont parvenus à développer des relations cordiales avec les familles biologiques. Nous concluons la présente section avec l'exemple des *Vancouver*

Aboriginal Child and Family Services, soit un centre qui offre des services pour des familles autochtones suivies en protection de la jeunesse.

Parmi les préjugés que les pères d'accueil peuvent entretenir, il y a l'idée selon laquelle d'entrée de jeu, puisque les familles biologiques sont d'un groupe ethnoculturel autre que celui des pères d'accueil, elles sont différentes. Rappelons que, comme nous l'avons mentionné plus haut, cette perception d'une différence est partagée par d'autres pères d'accueil de notre échantillon dont les familles biologiques étaient du même groupe ethnoculturel. Dans le cas de ces pères d'accueil qui ne sont pas confrontés à des enjeux interculturels, cette perception réside dans le fait que les familles biologiques proviennent d'un autre milieu socioéconomique et qu'elles vivent des réalités différentes des leurs (p. ex., des traumatismes ou des profils psychologiques particuliers). Lorsque des familles biologiques autochtones ou immigrantes sont impliquées, leur appartenance à un autre groupe ethnoculturel peut venir renforcer cette perception de différence avec elles chez les parents d'accueil. Dans le cas des pères d'accueil de notre étude, certains présupposent certaines pensées que les parents biologiques pourraient avoir en raison de leur origine ethnoculturelle. Par exemple, un des pères d'accueil affirmait qu'il était très probable que les familles biologiques aient des préjugés homophobes à leur égard parce qu'ils sont d'un autre groupe ethnoculturel. Il est vrai que si les familles biologiques proviennent d'un autre milieu ethnoculturel, il est possible qu'elles aient des façons d'agir, de penser et de ressentir différentes. Les parents d'accueil doivent en tenir compte. Néanmoins, ils doivent faire attention à ne pas voir les familles biologiques d'un autre groupe ethnoculturel à partir de ce que Rachédi et Legault nomment un « filtre culturaliste » (2019, p. 195). Le filtre culturaliste renvoie à un ensemble de croyances qui amènent à percevoir l'autre groupe ethnoculturel comme un bloc monolithique, dont les membres partagent des visions semblables et figées du monde. Pour éviter de succomber à ce filtre culturaliste, les parents d'accueil, de même que les intervenantes, doivent se rappeler que les cultures sont dynamiques et personnelles. Autrement dit, chaque individu vit sa culture d'une façon qui lui est propre, et cette façon est appelée à se changer au fil du temps et des expériences.

Outre les préjugés, un des pères d'accueil a apporté que la barrière linguistique était un enjeu qui pouvait entraîner des répercussions sur les contacts. Il y a lieu de croire que, dans le cas d'autres relations entre familles d'accueil et familles biologiques dans les services de protection de la jeunesse, cet enjeu peut entraîner des difficultés de communication évidentes. En effet, si les deux familles ne parlent pas la même langue, la communication entre elles peut s'en trouver

compromise. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquels le Système d'intervention d'autorité atikamekw juge important que les interventions auprès des familles autochtones se fassent dans leur langue. Ainsi, les familles peuvent exprimer un plus large éventail d'émotions, en plus de mieux comprendre ce qui est attendu d'eux (Fournier, 2016). Néanmoins, dans le cas de ce père d'accueil, les difficultés liées à la barrière linguistique ne sont pas uniquement de nature linguistique. En effet, dans son cas, le père d'accueil et le père biologique étaient capables de converser en français et en anglais. La mère biologique, en revanche, n'était pas en mesure de tenir une conversation en français. Ainsi, en étant socialisé en français, l'enfant devait passer par le père biologique pour converser avec sa mère biologique, ce qui plaçait cette dernière dans une position de dépendance envers le père biologique. Cet exemple nous amène à supposer que la barrière linguistique peut entraîner bien plus de difficultés que la simple incompréhension. La présence de deux langues différentes peut toutefois être mise à profit pour faciliter les relations entre les familles d'accueil et les familles biologiques. C'est le cas, par exemple, lorsque vient le temps de partager les titres parentaux. Un des pères d'accueil de notre étude affirme que son enfant dispose de mots différents pour parler de ses parents biologiques – les mots « maman » et « papa » dans sa langue d'origine – et de son père d'accueil – « papa », en français. Dans leur étude auprès de dyades ($n = 5$) formées de mères d'accueil et de mères biologiques australiennes, Collings et Wright (2022) observent que le titre de « maman » peut être source de conflits. Pour éviter les conflits, certaines dyades avaient choisi, par exemple, que la mère biologique serait la « maman » (*mum*) tandis que la mère d'accueil serait la « mère » (*mother*) de leur enfant, le titre de « maman » (*mum*) étant plus cher à la mère biologique. Dans le programme Banque mixte, Chateaufort, Pagé et Decaluwe (2021) notent elles aussi ce conflit entourant le titre de « maman ». Des parents d'accueil francophones contournaient cette difficulté parfois en parlant de « maman-bedon » pour désigner la mère biologique, parfois en apposant le prénom après « maman » (p. ex., « maman Christine »). La dualité linguistique constitue un moyen facile pour départager les titres parentaux, en particulier si les parents biologiques tiennent au titre de « père », « mère » ou « parent » dans leur langue d'origine. Il est possible que d'autres différences interculturelles puissent être mobilisées pour faciliter les relations entre les familles biologiques et les familles d'accueil. Toutefois, étant donné que nous n'avons pas exploré les aspects interculturels en profondeur dans notre étude, nous n'osons pas avancer d'hypothèses sur ces aspects potentiels.

Malgré les différends de nature interculturelle possibles, au moins deux des pères d'accueil ayant accueilli des enfants d'un autre groupe ethnoculturel rapportent avoir de bonnes relations

avec les familles biologiques, qui reconnaissent que leurs enfants sont en de bonnes mains. Ces relations se définissent par un respect et une bienveillance mutuels. Ces deux pères d'accueil disent entretenir un intérêt à l'égard de la culture d'origine de leur enfant. Dans le cas d'un des pères, la famille d'accueil était en mesure de parler dans la langue de la culture d'origine de leur enfant. Pour l'autre père, même s'il ne connaît pas entièrement les us et coutumes et la langue de la culture d'origine de son enfant, il exprime à tout le moins un grand intérêt qui l'amène à vouloir en apprendre et à transmettre certains savoir culturels à son enfant. Autrement dit, ces pères d'accueil affichent des affinités culturelles avec la culture d'origine des familles biologiques, qui verraient ces affinités d'un bon œil. Plus haut, nous avons parlé de l'importance pour les parents d'accueil de faire les premiers pas lorsque vient le temps d'entretenir des bonnes relations avec les parents biologiques (Collings et Wright, 2022; Spielfogel et Leathers, 2022). Si l'on se fie aux propos de nos pères d'accueil, en contexte interculturel, les parents d'accueil ont aussi intérêt à démontrer une sensibilité culturelle lorsqu'ils interagissent avec les familles biologiques. En protection de la jeunesse, Guay et al. (2022) avancent que les intervenantes doivent assurer une certaine sécurisation culturelle lorsqu'elles et ils interviennent avec les communautés autochtones. Pour ce faire, elles doivent tenir compte de l'histoire colonialiste du Canada, en plus de comprendre les traumatismes intergénérationnels, les troubles du stress post-traumatique ou les traumas complexes. Elles doivent impliquer les familles élargies, notamment en évitant de se présenter comme les expertes. D'ailleurs, il est recommandé de laisser les familles proposer leurs solutions ancrées dans leurs savoirs traditionnels et de valoriser les relations sociales dans une optique de guérison collective.

Les *Vancouver Aboriginal Child and Family Services*, soit un centre qui offre des services pour des familles autochtones suivies en protection de la jeunesse – un des rares au Canada –, veulent assurer la continuité culturelle pour les enfants autochtones. Dans son étude sur les conditions qui permettent d'assurer la continuité culturelle, Oliver (2020) a rencontré des familles d'accueil ($n = 13$) qui ont accueilli des enfants autochtones. La chercheuse a recensé plusieurs facteurs qui viennent soutenir les relations avec les familles biologiques, autant pour les parents d'accueil que pour les enfants. Pour ce qui est des relations entre les parents d'accueil et les familles biologiques, Oliver (2020) affirme que les parents d'accueil doivent procéder par étapes, en respectant le rythme des familles biologiques. Les relations peuvent, par exemple, se développer progressivement lorsque les parents d'accueil vont conduire leurs enfants aux contacts avec les familles biologiques. Les parents d'accueil doivent aussi apprendre à surfer sur les aléas de la vie,

qui font en sorte que les familles biologiques ne peuvent pas toujours assister aux visites. Les parents d'accueil ont la possibilité de mettre des limites (p. ex., appeler la police lorsqu'il y a des comportements dangereux), à condition de se montrer ouverts pour des contacts futurs. Finalement, comprendre l'histoire des familles biologiques aide les parents d'accueil à cultiver de l'empathie pour ces dernières; empathie qui, rappelons-le, est importante pour le développement de bonnes relations (Collings et Wright, 2022). Pour ce qui est des relations entre les enfants et les parents biologiques, Oliver (2020) souligne que les parents d'accueil doivent prendre des initiatives pour qu'elles se développent. Les parents d'accueil rencontrés par Oliver (2020) affirment que les visites sur le territoire de la communauté autochtone sont un moyen puissant d'assurer une continuité culturelle pour l'enfant. Toutefois, ces visites peuvent faire vivre beaucoup d'émotions pour les parents d'accueil, qui expriment avoir besoin d'aide pour accompagner leurs enfants.

Les contacts avec les familles biologiques et Internet

Dans notre guide d'entrevue, nous n'avons prévu aucune question sur les contacts avec les familles biologiques par l'entremise d'Internet. Néanmoins, presque tous les pères d'accueil que nous avons interviewés ont évoqué des contacts avec les familles biologiques par courriel ou par les réseaux sociaux. Deux d'entre eux ont parlé de contacts que leurs enfants ont eus avec les familles biologiques par Internet, tandis que cinq d'entre eux ont parlé d'interactions qu'ils ont eux-mêmes eues avec les familles biologiques – essentiellement les parents – par Internet. Même si Internet fait partie du paysage social depuis longtemps, aux dires de Singer et Brodzinsky (2020), peu de chercheurs se sont penchés sur les contacts virtuels avec les familles biologiques en contexte de protection de la jeunesse. La pandémie de la maladie à coronavirus, qui a poussé de nombreux services de protection de la jeunesse à promouvoir des contacts virtuels (Seay et McRell, 2021), a fait émerger un certain intérêt pour les contacts par Internet. Sinon, avant la pandémie, peu d'articles ont été publiés. Nous n'avons en effet recensé qu'une poignée d'articles qui abordaient la question des contacts virtuels en contexte de protection de la jeunesse (Greenhow et al., 2015, 2016; Singer et Brodzinsky, 2020). Dans les écrits que nous avons cités sur les contacts dans les programmes de planification concurrente comme le programme Banque mixte, Internet est parfois évoqué, mais brièvement. Dans cette section, nous discuterons de quelques contacts virtuels que des enfants ont eus avec leurs familles biologiques dans le programme Banque mixte, avant d'expliquer en quoi ils pourraient être utiles après l'actualisation d'un projet de vie comme

l'adoption, le placement à la majorité ou la tutelle. Nous expliquerons également en quoi Internet peut être un outil intéressant pour les contacts entre les parents d'accueil et les familles biologiques, tout en mentionnant certains enjeux liés à la confidentialité.

Dans le cas de deux pères d'accueil, les enfants ont eu des contacts avec leurs parents biologiques par Internet, sur une plateforme comme Skype ou FaceTime. Dans le cas de ces enfants, ces contacts ont eu lieu après l'actualisation d'un projet de vie. Le premier père n'a pas donné beaucoup de détails sur le déroulement de ces contacts, mais il dit en assurer l'organisation. Il précise en outre qu'il s'arrange pour qu'ils soient plaisants pour ses enfants, notamment en leur offrant des friandises pendant le moment qu'ils passent en virtuel avec leurs parents. Le second père, quant à lui, doute que la visioconférence soit un bon moyen d'assurer des contacts entre son enfant et sa mère biologique. Selon lui, son enfant d'âge préscolaire peut difficilement interagir avec un adulte, dont sa mère biologique, pendant plusieurs minutes sur une plateforme virtuelle. Le père d'accueil suspecte qu'il est difficile pour la mère biologique d'interagir pleinement avec son enfant par l'entremise d'Internet, que les contacts sont moins fluides et moins naturels. Dans leur recension des écrits plus récente sur les contacts par l'entremise des réseaux sociaux en contexte de protection de la jeunesse, Singer et Brodzinsky (2020) rapportent qu'Internet peut être un bon outil pour permettre aux enfants et à leurs parents biologiques de communiquer entre eux et, ainsi, de maintenir un lien. Néanmoins, en particulier dans le cas des enfants d'âge préscolaire, les contacts virtuels comportent certains défis. En effet, la syntonisation entre l'enfant et le parent est moins naturelle par la visioconférence, qui ne permet pas de se regarder dans les yeux, de pointer des objets dans l'espace ou de se toucher. Cette syntonisation moins naturelle explique peut-être pourquoi l'enfant du père d'accueil de notre étude n'était pas capable de communiquer par Internet pendant plusieurs minutes. Malgré ces difficultés, Singer et Brodzinsky (2020) croient tout de même que les enfants d'âge préscolaire pourraient retirer quelques bienfaits des contacts virtuels, entre autres parce qu'ils peuvent capter certains signaux émotionnels de leur parent à distance et y réagir. Pour l'instant, d'autres travaux de recherche devront être faits sur les contacts virtuels entre les enfants et leurs familles biologiques en protection de la jeunesse.

Si Singer et Brodzinsky (2020) affirment que les contacts virtuels sont une option intéressante pour les enfants en familles d'accueil ou en familles adoptantes, les deux chercheurs soulignent qu'ils doivent être complémentaires à des contacts en personne. C'est également l'avis de Greenhow et al. (2015). Si les bienfaits des contacts virtuels pour les enfants d'âge préscolaire

semblent mitigés selon Singer et Brodzinsky (2020), pour les enfants plus âgés, ils représentent une option très intéressante. En effet, les contacts virtuels permettent aux jeunes de maintenir des liens avec leurs familles biologiques, et ce, avec une certaine distance. Ils leur permettent également de répondre à des questionnements, qu'ils soient de nature identitaire ou par simple curiosité. Plus naturels et plus fluides, en particulier dans la génération montante plus habituée aux technologies, les contacts virtuels sont également plus flexibles que les contacts en personne, entre autres parce qu'ils permettent aux jeunes d'interagir avec certains membres de leur famille biologique plus que d'autres (Greenhow et al., 2015, 2016). Néanmoins, à l'instar des contacts en personne, les contacts virtuels peuvent faire vivre diverses émotions aux jeunes. Ces contacts, qui ont parfois lieu en l'absence des parents d'accueil ou des parents adoptants, peuvent entre autres exposer les enfants à des comportements inappropriés de la part des parents biologiques. Les contacts virtuels imprévus peuvent également susciter de fortes émotions, que les jeunes peuvent ne pas être prêts à réguler. Greenhow et al. (2015) soulignent donc qu'il est important que les parents d'accueil accompagnent leurs enfants dans les émotions que ces contacts peuvent leur faire vivre.

Pour ce qui est des relations entre les pères d'accueil et les familles biologiques, Internet est un moyen intéressant de les entretenir, aux dires de certains pères d'accueil. En effet, Internet permet d'échanger avec les parents biologiques, d'apprendre à les connaître, le tout en maintenant une certaine distance avec eux. Autrement dit, Internet permet une certaine distance émotionnelle entre les pères d'accueil et les familles biologiques. Un des pères d'accueil de notre étude, dont la mère biologique de son enfant n'était pas en mesure de le rencontrer, dit entretenir un lien par les réseaux sociaux en vue d'une rencontre future, quand la mère biologique sera prête. D'autres pères ont rapporté échanger des photos avec les mères biologiques de leurs enfants. Cet échange leur permet d'assurer un lien superficiel avec les parents biologiques en vue de contacts futurs, tout en les gardant en dehors de leur vie. Dans le cas du père d'accueil qui a initié les contacts avec la mère biologique de son enfant, Internet était une option sécuritaire pour lui. Selon lui, la mère biologique aurait beaucoup apprécié cette initiative de la part du père d'accueil, tellement qu'elle serait revenue dans les services de protection de la jeunesse. Si, à notre connaissance, rien n'a été écrit sur Internet et les contacts entre parents d'accueil et parents biologiques en protection de la jeunesse, les propos des pères d'accueil que nous avons rencontrés laissent entendre qu'Internet est un outil intéressant pour la communication entre les parents d'accueil et les parents biologiques. Dans la mesure où il est important que les parents d'accueil prennent des initiatives pour assurer

de bonnes relations avec les familles biologiques (Spielfogel et Leathers, 2022), Internet pourrait être un moyen pour leur permettre de prendre des initiatives sur le plan de la communication.

Soulignons toutefois que, comme l'ont mentionné deux pères d'accueil que nous avons rencontrés, les contacts virtuels peuvent donner lieu à des enjeux de confidentialité. En effet, les deux pères disent avoir envoyé des photos de leurs enfants aux mères biologiques, qui ont diffusé ces photos sur les réseaux sociaux. Ces deux pères disent prendre des précautions lorsqu'ils partagent des photos avec les mères biologiques de leurs enfants. En effet, ils s'assurent de choisir des photos dans lesquelles d'autres membres de leur famille et eux ne se trouvent pas. Dans leur étude sur les contacts par Internet, Greenhow et al. (2015) rapportent aussi les préoccupations de parents d'accueil et de parents adoptants par rapport à la confidentialité et au contrôle de l'information qui circule, en particulier quand les enfants sont plus jeunes. L'étude de Greenhow et al. (2015) rappelle l'importance de faire attention aux renseignements que les familles d'accueil mettent sur Internet. Cela dit, comme le souligne un jeune adopté interviewé par Greenhow et al. (2015), les paramètres de sécurité sur de nombreux réseaux sociaux peuvent être ajustés pour filtrer les informations que les parents d'accueil et leurs enfants rendent publiques sur leur réseau social.

Des pères et des mères dans le programme Banque mixte : les contacts et le genre

Selon les propos exprimés par les pères d'accueil que nous avons rencontrés, le genre est un phénomène social qui influence les interactions avec les familles biologiques et les services de protection de la jeunesse. En tant qu'hommes gais, les pères d'accueil ont eu des relations particulières avec les mères et les pères biologiques de leurs enfants, relations qui ont été teintées par des considérations de genre. Ils ont aussi eu des relations particulières avec les services de protection de la jeunesse.

Dans la présente section, nous expliquerons en quoi les considérations de genre ont influé sur l'expérience des pères gais dans le programme Banque mixte, en particulier quand il est question des contacts avec les familles biologiques. Tout d'abord, nous discuterons du fait que les hommes gais sont de plus en plus légitimés dans leur rôle de pères, notamment dans le programme Banque mixte. Ensuite, nous parlerons des mères biologiques des enfants, qui ont une relation privilégiée avec les pères d'accueil gais; relation dans laquelle elles se sentent moins menacées et

dans laquelle elles sont moins menaçantes pour les pères d'accueil. Finalement, nous discuterons des pères biologiques des enfants, qui sont généralement plus à l'écart ou peu impliqués.

Des hommes gais de plus en plus légitimés dans leur rôle de pères

Si un des pères d'accueil de notre étude nous a relaté avoir subi des discriminations homophobes de la part d'une intervenante, dans l'ensemble, ils affirment avoir eu des relations cordiales avec les services de protection de la jeunesse. Certains pères, en particulier ceux qui habitent la région métropolitaine de Montréal, vont jusqu'à dire que les intervenantes ont des préjugés favorables à leur endroit. Tous les pères d'accueil que nous avons rencontrés rapportent peu d'objections – voire aucunes – de la part de leurs familles et amis par rapport à leur projet parental. Beaucoup des parents biologiques ne sont pas hostiles à l'égard de l'homoparentalité de la famille d'accueil. Lorsque la philosophe Judith Butler (1990, 2004) a publié ses travaux sur le genre dans les années 1990 et au début des années 2000, elle a défini la « matrice hétérosexuelle », soit un ensemble de croyances, de discours et d'idées préconçues entérinant l'idée selon laquelle les relations hétérosexuelles étaient les seules légitimes, en particulier dans un couple parental. Les croyances hétéronormatives et homophobes entourant le genre ont longtemps empêché de voir les hommes gais et les femmes lesbiennes comme de potentiels parents (Vyncke et al., 2008). Comme l'observent Allen et Mendez (2018), aux États-Unis, les changements sociaux qui ont traversé la société américaine depuis le début des années 2000 ont donné lieu à des transformations des croyances hétéronormatives. Ainsi, si les familles homoparentales étaient moins envisageables au début des années 2000, elles sont de plus en plus acceptées dans la société. Si les travaux d'Allen et Mendez (2018) rendent compte de la société américaine, Côté et Lavoie (2018) observent la même acceptation grandissante de l'homoparenté et de l'homoparentalité dans la société québécoise.

Si l'homoparentalité est de plus en plus acceptée dans la société québécoise, comme nous le rappellent certains pères d'accueil que nous avons interviewés, l'homophobie n'est pas entièrement disparue du paysage socioculturel. Un des pères d'accueil de notre étude a dû interagir avec une intervenante qui entretenait des croyances hétéronormatives par rapport à la parentalité. Certains parents biologiques ont également exprimé des opinions homophobes. Dans le cas de certains parents biologiques, les pères d'accueil suspectaient qu'ils entretenaient des opinions

homophobes soit en raison de leur origine ethnoculturelle, soit en raison de leurs croyances religieuses. Dans le programme Banque mixte, Fortin (2011) et Bédard (2013) ont déjà aussi rapporté de l'homophobie de la part de familles biologiques et d'intervenantes en protection de la jeunesse. Néanmoins, étant donné le contexte social marqué par l'acceptation grandissante de l'homoparenté et de l'homoparentalité, les marques d'homophobie sont généralement pourfendues par d'autres acteurs. Dans notre étude, un père d'accueil a rapporté qu'une intervenante qui entretenait des croyances hétéronormatives – le seul cas qui nous a été rapporté – a fait l'objet de mesures disciplinaires. Les parents biologiques qui ont exprimé des croyances homophobes aux intervenantes ne les ont pas communiquées aux pères d'accueil directement, peut-être parce qu'ils sentaient qu'ils n'auraient pas eu leur appui. Parmi les pères gais interviewés par Fortin (2011), certains disaient que les juges avaient pris leur défense face aux parents biologiques réfractaires au placement de leurs enfants dans une famille homoparentale. Les propos des pères d'accueil nous laissent entendre que si l'homophobie peut encore faire partie de l'expérience du programme Banque mixte, elle est largement tempérée par un contexte culturel ou par plusieurs acteurs qui y font contrepoids.

Quelques-uns des pères d'accueil que nous avons interviewés ont parlé de préjugés favorables à leur endroit. Parmi ces préjugés, il y avait l'idée qu'ils étaient des sauveurs, ce qui mettait certains pères mal à l'aise parce qu'ils s'étaient engagés dans le programme dans la volonté première de devenir pères. Il y avait aussi l'idée qu'en raison des démarches qu'ils ont faites, ils doivent être particulièrement motivés à devenir parents. Dans la région montréalaise, les pères gais se sentent même bienvenus par les intervenantes, qui les percevraient comme étant plus motivés que beaucoup de parents hétérosexuels qui joignent le programme Banque mixte après des traitements de fertilité infructueux. De tels propos font écho à ceux de chercheurs comme Mallon (2000, 2011) ou Ausbrooks et Russell (2011), qui voient chez les hommes gais de bons candidats à l'adoption. Étant donné que les hommes gais sont déjà nombreux à avoir adopté dans le programme Banque mixte (ACJQ, 2014 dans Feugé, 2018), il est rassurant d'entendre que les intervenantes les voient d'un bon œil. Soulignons aussi que les pères d'accueil de notre étude rapportent peu de jugements très sévères à l'endroit de leur homoparentalité masculine. Selon Vyncke et al. (2008), les hommes gais peuvent avoir tendance à être jugés plus défavorablement par rapport à leurs aptitudes parentales : du fait qu'ils sont des hommes, d'une part, pour qui les aptitudes parentales sont perçues comme étant moins développées que chez les femmes; du fait qu'ils sont gais, d'autre part, la parentalité étant moins conciliable avec l'homosexualité. Dans le

cas des croyances homophobes les plus fortes, les pères gais peuvent être perçus comme de potentiels agresseurs. De telles croyances n'ont pas été rapportées par les pères de notre étude, probablement en raison de l'acceptation grandissante de l'homoparenté et de l'homoparentalité. Nous supposons aussi que cela a à voir avec la place plus grande que les pères québécois prennent auprès de leurs enfants, comme l'observent Genest Dufault et Castelain Meunier (2017). Selon un sondage mené par le Regroupement pour la valorisation de la paternité (2021), ce ne sont que 12 % des pères québécois qui disent adhérer au modèle du père pourvoyeur, soit le modèle du père dans la famille traditionnelle nucléaire qui est responsable de travailler et de rapporter l'argent au foyer pendant que la mère assure les soins et l'éducation. Parmi les répondants du sondage, en revanche, 48 % adhéraient à la vision du père comme un « modèle »; 45 %, à la vision du père comme un « donneur des soins et d'affection »; 39 %, à la vision du père comme « protecteur »; et 37 %, à la vision du père comme « éducateur ». Ce sondage atteste des mentalités changeantes à l'égard de la paternité, mentalités qui, de concert avec l'acceptation grandissante des personnes issues de la diversité sexuelle et de genre, légitimise les hommes gais dans leur rôle de parents.

Les pères d'accueil ont globalement exprimé se voir comme des familles normales, semblables aux familles hétéroparentales. Hormis certaines différences, ils disent ressembler beaucoup aux familles hétéroparentales, notamment en raison du fait qu'ils sont deux adultes unis par des liens conjugaux dans l'élaboration de leur projet parental. Leur discours fait écho à celui des regroupements québécois de défense des droits des gais et des lesbiennes du début des années 2000, dont la mobilisation a donné lieu à l'adoption de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* en 2002 (Tahon, 2010). Dans la société américaine, Allen et Mendez (2018) notent que l'hétéronormativité – soit l'ensemble des croyances amenant à présenter l'hétérosexualité comme la norme valide à partir de laquelle sont comparées les autres formes de sexualités – a connu des changements depuis le début des années 2000. En outre, l'homosexualité n'est plus autant stigmatisée. Allen et Mendez (2018) avancent toutefois que les discours sociaux font de plus en plus place à ce qu'ils nomment « l'homonormativité », soit un ensemble de croyances prescrivant le modèle familial nucléaire aux hommes gais et aux femmes lesbiennes. Autrement dit, selon les croyances homonormatives, les hommes gais et les femmes lesbiennes sont acceptés dans la mesure où ils et elles forment des familles monogames avec deux parents à leur tête. Si nous déplorons que cet ensemble de croyances délégitimisent d'autres structures familiales (p. ex., les familles soloparentales ou pluriparentales) ou identités parentales (p.ex., les personnes racisées, trans et non-binaires) et imposent un standard à suivre pour les familles

homoparentales, il est clair qu'elles ont permis aux hommes gais qui ont participé à notre étude d'être légitimés à titre de parents et de bien se positionner dans le programme Banque mixte.

Des mères biologiques moins menacées et moins menaçantes

Les pères d'accueil de notre étude ont tous interagi avec les mères biologiques de leurs enfants à divers degrés; pour certains, il y a eu plusieurs échanges lors des visites supervisées ou de rendez-vous médicaux; pour d'autres, il n'y a eu que quelques échanges au téléphone ou par Internet. Ils ont toutefois été moins nombreux à rencontrer les pères biologiques de leurs enfants, et lorsqu'ils le faisaient, ces derniers participaient moins aux interactions avec les services de protection de la jeunesse que les mères biologiques. Autrement dit, les pères d'accueil ont plus souvent interagi avec les mères biologiques qu'avec les pères biologiques. Dans le programme Banque mixte, Chateaufort, Pagé et Decaluwe (2021) ont aussi rapporté que les interactions avec les familles biologiques impliquent plus souvent les mères que les pères. En Australie, Luu et al. (2019) rapportent elles aussi que les enfants adoptés tendent à avoir plus de contacts avec leurs mères biologiques qu'avec leurs pères biologiques. Dans cette section, nous expliquerons pourquoi les mères étaient les principaux membres des familles biologiques avec qui les pères d'accueil interagissaient. Nous discuterons des raisons pour lesquelles les mères biologiques se sentaient moins menacées par les pères d'accueil gais, mais également des raisons pour lesquelles les mères biologiques ne sont pas menaçantes pour les pères d'accueil gais. Finalement, nous rapporterons comment l'expérience des contacts a influencé comment les enfants perçoivent les réalités liées au genre.

Si les mères biologiques sont les membres des familles biologiques avec qui les pères d'accueil de notre étude ont interagi, c'est en raison des considérations de filiation et de genre entourant la maternité. En effet, les services de protection de la jeunesse impliquent surtout les mères biologiques dans les services de protection de la jeunesse parce que ce sont aussi les premières à être reconnues comme leurs parents légaux. Dans beaucoup de cas, le père biologique n'est pas connu. Lorsqu'il est connu, la présomption de la paternité ne lui est pas automatiquement accordée. Outre les enjeux entourant la filiation, il y a aussi les considérations de genre entourant la parentalité qui entre en jeu. En effet, d'une culture à l'autre, les mères tendent à être perçues comme les premières donneuses de soins (Bornstein, 2013). Ces biais de genre qui amènent à voir

les femmes comme étant « naturellement » plus dotées pour la parentalité que les hommes peuvent amener les services de protection de la jeunesse à écarter les pères biologiques (Amato, 2018).

Plus de la moitié des pères d'accueil que nous avons rencontrés estiment que, du fait qu'ils sont des hommes gais, ils peuvent plus facilement entrer en relation avec la mère biologique, qui se sentirait moins menacée lorsque son enfant est placé dans une famille homoparentale. En effet, étant donné l'absence d'une femme dans les familles d'accueil, les mères biologiques ne sont pas en compétition avec une autre femme pour se partager le titre de mère auprès de leur enfant. Dans le programme Banque mixte, Pagé (2012) ainsi que Chateauneuf, Pagé et Decaluwe (2021) ont aussi observé cette compétition possible entre les mères d'accueil et les mères biologiques. Dans leur étude sur des dyades ($n = 5$) composées de mères d'accueil et de mères biologiques australiennes, Collings et Wright (2022) ont aussi noté que les femmes n'aimaient pas se partager le titre de « mère ». Parmi les pères d'accueil gais interviewés par Chateauneuf, Pagé et Decaluwe (2021), toutefois, il n'y avait aucun inconfort à ce que la mère biologique se fasse appeler « maman » puisqu'elle était la seule mère de l'enfant. Dans leur étude auprès de familles adoptantes hétéroparentales et homoparentales américaines, Goldberg et al. (2011) rapportent elles aussi cette compétition avec les mères biologiques moins marquée chez les pères gais que chez les mères hétérosexuelles. En effet, les pères gais adoptants sont moins dérangés par les mères biologiques qui dépassent certaines limites que les mères hétérosexuelles adoptantes. Cette compétition possible entre les mères biologiques et les mères adoptantes témoigne de l'importance de la maternité dans la féminité. En effet, pendant longtemps, maternité et féminité ont été intrinsèquement liées : les soins et l'éducation des enfants ont longtemps été considérés comme l'apanage des femmes, et ces dernières tendent à être plus socialement valorisées lorsqu'elles sont mères (Bornstein, 2013; Damant et al., 2012). Si les pressions sociales que vivent les femmes pour être mères ne sont plus aussi fortes qu'elles l'ont déjà été dans le passé (Fortier et Deschenaux, 2016), elles sont toujours présentes. Les pressions sociales que vivent les femmes pour devenir mères sont d'ailleurs beaucoup plus fortes que celles que les hommes vivent pour devenir pères (Petts et al., 2018). Considérant cette importance de la maternité dans la féminité, il n'est pas surprenant que les mères biologiques fassent plus de démarches pour ravoir leur enfant que les pères biologiques dans les services de protection de la jeunesse.

Cette absence de compétition pour le titre de mère est une des particularités des familles homoparentales qui pourrait être mise à profit lorsque vient le temps de réfléchir aux placements

en familles d'accueil. Pendant longtemps, les hommes gais et les femmes lesbiennes ont mis de l'avant leurs ressemblances par rapport aux familles hétéroparentales pour justifier leur légitimité à titre de parents (Tahon, 2010). Il n'est pas question de relancer le débat sur les compétences parentales des hommes gais et des femmes lesbiennes, compétences qui sont équivalentes à celles des hommes et des femmes hétérosexuels (Gato et Fontaine, 2014; Patterson, 2013; Schneider et Vecho, 2015; Vecho et Schneider, 2005; Vyncke et al., 2008). Néanmoins, à l'instar de Riggs (2011), nous croyons que les familles homoparentales présentent certaines différences, notamment lorsqu'il est question de genre, qui peuvent être mises à profit dans les services de protection de la jeunesse. Riggs (2011) donne l'exemple d'enfants retirés de milieux familiaux marqués par la violence d'une figure paternelle qui pourraient bénéficier d'un placement dans une famille d'accueil lesboparentale. Pour notre part, il nous apparaît que les familles d'accueil homoparentales masculines pourraient être envisagées dans le cas de mères biologiques qui veulent maintenir une place importante dans la vie de leur enfant au-delà de l'adoption.

Soulignons que les pères d'accueil se sentaient menacés par les mères biologiques dans la mesure où celles-ci se présentaient aux visites supervisées. Non seulement la présence des mères biologiques aux visites supervisées pouvait rappeler aux pères d'accueil qu'ils n'étaient pas les parents légaux des enfants, mais elle retardait aussi l'adoption d'un projet de vie qui assure que les enfants restent dans la famille d'accueil. Si les pères d'accueil pouvaient se sentir menacés par les mères biologiques, toutefois, ce n'était pas parce qu'ils croyaient qu'elles étaient mieux dotées qu'eux pour exercer la parentalité du simple fait qu'elles sont des femmes. En fait, les visites supervisées mettaient en évidence les difficultés des mères, qui affichaient des aptitudes parentales que les pères d'accueil jugeaient comme déficientes. En voyant les mères biologiques en action, les pères d'accueil parvenaient à se rassurer que leur enfant deviendrait un jour le leur aux yeux de la loi, soulageant ainsi certaines anxiétés. Dans le programme Banque mixte, Pagé (2012) a elle aussi rapporté les propos de parents d'accueil qui, en voyant les aptitudes parentales déficientes des mères biologiques lors des visites supervisées, parvenaient à se justifier plus facilement qu'ils étaient et qu'ils devraient être les parents légaux de leur enfant. Les pères de notre étude et les parents d'accueil de l'étude de Pagé (2012) ne sont pas les seuls à percevoir les mères biologiques comme des personnes irresponsables : selon Freeark et al. (2005), en adoption, il n'est pas rare qu'il y ait un clivage entre les parents biologiques – perçus comme étant inaptes – et les parents adoptants – perçus comme étant des sauveurs. Et les considérations de genre viennent imposer des jugements différenciés par rapport aux pères et aux mères biologiques : les pères biologiques

tendent à être perçus comme des Don Juan tandis que les mères biologiques tendent à être perçues comme des personnes irresponsables. Cette perception d'irresponsabilité tient fortement dans le fait que, puisqu'elles sont culturellement perçues comme étant mieux dotées pour la parentalité que les pères (Bornstein, 2013), il est mal vu qu'elles ne prennent pas leurs responsabilités « naturelles » de mères en renonçant à leurs enfants. En contrepartie, le désinvestissement des pères biologiques est moins remis en question puisqu'il est attendu que les pères prennent moins de place auprès de leurs enfants que les mères.

Dans notre étude, deux pères nous ont parlé des représentations de la figure maternelle et de l'expérience que les enfants ont eus des contacts. Selon le premier père, son enfant a exprimé du désarroi lorsqu'il rencontrait sa mère biologique. Son désarroi s'expliquerait par les représentations positives de la figure maternelle dans les contes, représentations qui contrastent fortement avec la mère biologique réelle, qui vit de grosses difficultés l'empêchant de déployer des aptitudes parentales appropriées. Selon le deuxième père, l'expérience des contacts aurait donné à son enfant une mauvaise image des figures maternelles. Pour cet enfant, les mères ne seraient pas des figures parentales appropriées. Il n'est pas surprenant l'expérience des contacts influence les représentations symboliques en lien avec le genre pour les enfants, et ce, même s'ils sont d'un âge préscolaire. Selon la biologiste et généticienne Anne Fausto-Sterling (2019), les enfants développent des représentations présymboliques en lien avec le genre vers l'âge de 2 ans, voire plus tôt. Comme le rapportent Dubeau et al. (2008), les enfants élevés dans des familles hétéroparentales peuvent avoir des conceptions stéréotypées des rôles de genre, notamment en percevant les pères comme des figures plus autoritaires et les mères, comme des figures plus affectueuses et davantage portées vers les soins. Si les représentations de genre chez les enfants ont été influencées par le fait d'être confiés à une famille homoparentale et d'avoir eu des contacts avec des figures maternelles, il y a lieu de croire qu'elles changeront lorsque les enfants seront exposés aux discours sociaux en grandissant.

Des pères biologiques moins présents, mis à l'écart et délégitimés

Plus haut, nous avons mentionné que les pères biologiques ont moins de contacts avec les enfants et leurs parents d'accueil que les mères biologiques. Lorsqu'il y a de tels contacts, ils sont moins longs, moins fréquents et moins significatifs que les contacts entretenus avec les mères

biologiques, autant pour les pères d'accueil que pour leurs enfants. Aux États-Unis, McWey et Cui (2021) observent aussi la même disparité entre les mères biologiques et les pères biologiques pour ce qui est des contacts avec les enfants placés en familles d'accueil, les premières étant plus souvent impliquées que les seconds. Qui plus est, lorsque les pères biologiques ont des contacts avec leurs enfants, ces derniers tendent à les décrire comme étant moins significatifs que les contacts qu'ils ont avec les mères biologiques (McWey et Cui, 2021). Dans leur étude auprès de jeunes Belges ($n = 173$) suivis en protection de la jeunesse, 29,5 % d'entre eux étant placés en familles d'accueil régulières, Vanschoonlandt et al. (2012) rapportent eux aussi que les pères biologiques ont moins de contacts avec leurs enfants que les mères biologiques. Beaucoup de dossiers des jeunes ne comportent aucune information sur les pères biologiques, ce qui indique qu'ils sont inconnus des services ou des mères biologiques. Lorsqu'il y a des renseignements sur les pères biologiques, ces derniers tendent à être moins impliqués que les mères biologiques. Vanschoonlandt et al. (2012) précisent toutefois que, lorsque des pères biologiques sont impliqués, ils le sont vraiment. Qui plus est, la participation des pères aux visites est corrélée à des problèmes de santé mentale moins marqués chez les jeunes. Soulignons ici que cette participation des pères biologiques est probable dans le contexte de placements d'enfants en familles d'accueil régulières. Dans le programme Banque mixte, vers lequel sont référés les enfants pour lesquels un pronostic d'abandon est généralement prononcé (Chateaufort et Lessard, 2015; Ouellette et Goubau, 2009), il y a lieu de s'attendre à ce que les pères biologiques soient moins impliqués qu'ils ne l'auraient été pour des enfants placés en familles d'accueil régulières.

Les pères d'accueil de notre étude ont évoqué une absence de compétition avec les mères biologiques de leurs enfants. On s'attendrait à ce qu'il y ait une compétition avec les pères biologiques de leurs enfants pour le titre de père. Néanmoins, parmi les pères d'accueil que nous avons rencontrés, aucun n'a rapporté de telle compétition. S'il y avait une apparence de compétition, celle-ci n'était pas assez forte pour désarçonner les pères d'accueil. Cette absence de compétition entre les pères – ou, à tout le moins, cette compétition nettement moins marquée qu'entre les mères – s'explique peut-être par le rôle plus périphérique que les pères tendent à avoir dans la parentalité. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, les mères sont généralement perçues comme étant mieux dotées pour la parentalité que les pères. D'une culture à l'autre, l'implication des pères variera, mais aucune culture n'accorde une plus grande part de la parentalité aux pères qu'aux mères (Bornstein, 2013). Bornstein (2013) va même jusqu'à avancer qu'au chapitre de la parentalité, les cultures sont définies soit par un père présent dans l'éducation

de l'enfant, soit par un père qui en est absent. Étant donné ce rôle plus périphérique des pères dans la parentalité, il se peut que, pour les pères biologiques, le titre de père ne soit pas aussi important qu'il le serait pour les mères biologiques. Dans d'autres études sur le programme Banque mixte comme celles de Pagé (2012), certains pères d'accueil rapportaient une compétition avec les pères biologiques de leurs enfants autour du titre de père de l'enfant, compétition qui n'était toutefois pas aussi forte que celle qui était rapportée entre les mères d'accueil et les mères biologiques.

Des chercheurs en protection de la jeunesse, autant au Québec qu'à l'étranger, ont observé que les pères biologiques tendent à être plus discriminés que les mères biologiques par les services de protection de la jeunesse. Au Québec, Devault et al. (2015) avancent qu'il y a trois thèmes qui définissent les préjugés entretenus à l'égard des pères biologiques suivis en protection de la jeunesse : l'invisibilité, la dangerosité et l'insignifiance. L'invisibilité réfère au fait que les pères biologiques sont absents de la vie des mères et des enfants. La dangerosité, quant à elle, réfère aux comportements d'agressivité affichés par les pères biologiques. Finalement, l'insignifiance réfère au fait que les pères biologiques n'apporteraient pas grand-chose dans la vie de leurs enfants. Dans leur étude de dossiers de pères biologiques américains ($n = 35$), Brandon et al. (2019) observent que peu de renseignements sont collectés sur eux. L'information recueillie sur eux tend à être parcellaire, souvent présentée en termes de risques. Dans leur étude auprès de pères biologiques norvégiens ($n = 15$) suivis en protection de la jeunesse, Storhaug et Sobo-Allen (2018) valident les trois thèmes mis de l'avant par Devault et al. (2015). Les pères biologiques de l'étude norvégienne sentent que les services de protection de la jeunesse veulent les exclure. Ils sentent aussi que les mères biologiques sont mieux perçues et plus crues par les services de protection de la jeunesse. Ils déplorent que les intervenantes croient plus les versions des faits des mères que les leurs.

Un signe clair de cette discrimination envers les pères biologiques tient dans le fait que la présomption de la paternité ne leur est pas toujours reconnue. Rappelons qu'en occident, la présomption de la paternité est le principe selon lequel un homme est reconnu comme étant le père de son enfant du simple fait qu'il est dans une alliance (mariage, union civile ou union de fait) avec la mère qui a donné naissance à l'enfant (RLRQ, c. CCQ-1991, art. 525). Un des pères d'accueil que nous avons rencontrés nous a rapporté que le père biologique présumé de l'enfant avait été mis à l'écart parce les travailleuses sociales, qui lui avaient demandé de passer un test de paternité. Les travailleuses sociales auraient à leur tour rassuré Maxime que les démarches pour passer un test de paternité découragent les pères biologiques présumés de s'impliquer davantage auprès de leurs

enfants. À notre connaissance, il n'existe pas de données sur le nombre de pères québécois suivis par les services de protection de la jeunesse à qui un test de paternité est demandé pour s'impliquer auprès de leurs enfants. Toutefois, le cas de Maxime démontre que la présomption de paternité peut ne pas être accordée aux pères suivis en protection de la jeunesse du seul fait qu'ils se disent en relation de couple avec la mère. Saleh (2013) rapporte un refus de la présomption de paternité similaire aux États-Unis. En effet, dans les services de protection de la jeunesse américains, il n'est pas rare que les intervenantes ne reconnaissent pas les pères biologiques des enfants, n'hésitant pas à demander qu'ils passent un test de paternité pour faire reconnaître leur paternité. Notons que ce ne sont pas toujours les intervenantes qui mettent les pères à l'écart : parfois, ce sont les mères biologiques elles-mêmes qui refusent de reconnaître la paternité du père biologique présumé (Saleh, 2013).

Outre les préjugés ancrés dans des considérations de genre que les intervenantes peuvent entretenir à l'égard des pères biologiques, la socialisation masculine amène ces derniers à interagir différemment des mères biologiques avec les services de protection de la jeunesse. En effet, pour ce qui est de la régulation des émotions, les hommes et les femmes déploient des stratégies différentes en raison de la socialisation genrée. Il est attendu des hommes, par exemple, qu'ils n'expriment pas d'émotions dites « douces », comme la tristesse ou la déception, émotions dont la démonstration est plus acceptée chez les femmes. Il est plus accepté, toutefois, qu'ils expriment de la colère ou de l'agressivité. Ainsi, lorsqu'ils interagissent avec les services de protection de la jeunesse, ils tendent à exprimer plus de colère et d'agressivité que les femmes, ce qui peut décourager les intervenantes d'interagir avec eux (Devault et al., 2015; Saleh, 2013). Les pères biologiques peuvent eux-mêmes entretenir des préjugés sexistes à l'égard de la paternité, en adhérant par exemple à l'idée que les femmes sont mieux dotées que les hommes pour élever des enfants. En entretenant de telles croyances dévalorisant la paternité, ils oseront eux-mêmes moins approcher les services de protection de la jeunesse pour avoir la garde de leurs enfants (Storhaug et Sobo-Allen, 2018).

Conclusion

À la fin du XX^e siècle, la société québécoise a été traversée par de nombreux changements, notamment sur le plan de la famille, dont les représentations se sont diversifiées. La famille nucléaire avec à la tête un père et une mère côtoie une constellation de familles, qui revendiquent toutes une légitimité sociale : les familles recomposées, les familles homoparentales, les familles mono- et soloparentales et les familles conçues au moyen de technologies reproductives, entre autres. Au début du XXI^e siècle, les familles homoparentales ont été reconnues sur le plan légal; avec l'adoption en 2002 de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (L.Q. (2002). c. 6) et par la légalisation en 2005 du mariage entre conjoints de même sexe au niveau fédéral (*Loi sur le mariage civil*, L.C. (2005), ch. 33).

Autrefois impensable, l'homoparentalité est devenue une réalité de plus en plus acceptée dans la société civile. Les services de protection de la jeunesse québécois acceptent depuis longtemps les couples de même sexe à titre de familles d'accueil. Nous ne savons pas combien de familles d'accueil sont homoparentales dans l'ensemble du Québec, mais selon les données de l'Association québécoise des centres jeunesse (2014, dans Feugé, 2018), les couples d'hommes dans le programme Banque mixte d'un centre jeunesse de Montréal constituent le tiers des familles d'accueil à qui un enfant a été confié. Et ces données n'ont pas de quoi surprendre : pour les couples d'hommes, pour qui l'accès à la parentalité est plus compliqué, le programme Banque mixte est une option intéressante pour fonder une famille. Néanmoins, tout comme pour les familles d'accueil hétéroparentales ou lesboparentales, la réalité du programme Banque mixte peut être difficile à naviguer pour les couples d'hommes qui font le choix d'accueillir des enfants. Lorsqu'un enfant leur est confié, ils n'en sont pas les parents exclusifs à part entière : ils doivent notamment accepter la présence des parents biologiques et des services de protection de la jeunesse. Parmi les nombreuses facettes de l'expérience dans le programme Banque mixte, il y a les contacts avec les familles biologiques qui sont prévus pour les enfants. Ces contacts apportent leur lot de défis pour les parents d'accueil, notamment en leur faisant vivre plusieurs émotions et questionnements.

Dans le cadre de notre étude de maîtrise, nous nous sommes penché sur les contacts que les pères gais du programme Banque mixte et leurs enfants ont avec les familles biologiques. Pour étudier leur perception de ces contacts, nous avons rencontré sept pères d'accueil avec lesquels nous avons mené des entretiens semi-dirigés. La plupart de ces entretiens ont eu lieu sur le logiciel de visioconférence Zoom; un de ces entretiens a été en personne. Tous les entretiens ont été enregistrés, puis retranscrits. Les transcriptions ont été analysées. Les pères d'accueil provenaient de différentes régions administratives du Québec. Ensemble, les sept pères d'accueil avaient accueilli 16 enfants, qui présentaient des profils et des trajectoires de placement variés. Les propos que nous avons recueillis lors des entretiens semi-dirigés, qui ont eu lieu entre l'été 2020 et l'été 2022, nous ont permis de comprendre la réalité des contacts avec les familles biologiques dans le programme Banque mixte.

Les principaux constats

Selon les pères d'accueil que nous avons rencontrés, les pratiques à l'égard de l'organisation des contacts entre les enfants et les familles biologiques varient d'une région à l'autre, mais aussi d'une intervenante à l'autre ou d'un enfant à l'autre. L'organisation des contacts dépend beaucoup du jugement clinique des intervenantes, mais probablement aussi des cultures organisationnelles locales. Pour tous les enfants, des contacts avec les familles biologiques sont prévus et organisés par le DPJ, le plus souvent la mère biologique, mais parfois aussi les pères biologiques et, plus rarement, des membres de la famille élargie comme la grand-mère. Seul un père a rapporté un contact de son enfant avec ses frères et sœurs, restés auprès de leur grand-mère biologique. Lorsque les parents biologiques ne sont pas désengagés très tôt du processus, plus le temps avance, moins ils tendent à assister aux visites. Les pères d'accueil attribuent ce désinvestissement aux difficultés que les parents biologiques vivent, mais également à la structure du programme lui-même, qui place les parents biologiques dans une position de marginalisation. Les DPJ ne semblent pas prévoir de contacts entre fratries; or, de nombreux enfants confiés dans le programme ont des frères et sœurs soit auprès de leur famille biologique, soit dans d'autres familles d'accueil.

Les contacts ont généralement lieu au centre jeunesse, mais peuvent parfois aussi avoir lieu au sein d'une autre organisation mandatée par le DPJ ou lors de rendez-vous médicaux pour l'enfant. Une supervision est prévue pour ces contacts par les DPJ, supervision dont les

arrangements diffèrent d'un cas à l'autre. Les intervenantes affichent différents niveaux d'engagement lors de ces contacts : soit elles restent en retrait, soit elles accompagnent les parents biologiques dans les soins. Le niveau d'engagement des parents d'accueil dans ces contacts dépend d'un cas à l'autre : dans certains cas, les travailleuses sociales demandent aux pères d'accueil de rester sur les lieux de la visite; dans d'autres cas, les pères d'accueil sont priés de partir. Les relations avec les professionnelles, de même que les enjeux structurels, ont des répercussions sur l'expérience que les pères d'accueil ont des contacts que leurs enfants ont avec les familles biologiques. Dans certains cas, les pères d'accueil sentent qu'ils font équipe avec les services de protection de la jeunesse; dans d'autres cas, les relations avec ces derniers sont plus litigieuses. Les enjeux structurels – dont le roulement de personnel et la surcharge de travail – affectent aussi l'expérience qu'ont les pères des contacts.

Selon les pères d'accueil de notre étude, les enfants affichent différentes réactions et différents comportements avant, pendant et après les visites supervisées. Ces réactions et comportements diffèrent selon l'âge de l'enfant, mais aussi selon l'historique de placement. En bas âge, les enfants tendent à peu réagir aux visites supervisées. Lorsqu'ils réagissent, ils commencent à le faire vers l'âge de six ou huit mois. Dans le cas d'enfants qui ont subi des abus de la part de leurs parents biologiques avant d'être placés dans une famille d'accueil du programme Banque mixte, les réactions des enfants peuvent être fortes, allant parfois jusqu'à des crises. L'organisation des contacts elle-même peut donner lieu à certaines réactions chez les enfants, en particulier lorsqu'ils ne sont pas routiniers et qu'ils font intervenir différentes personnes d'une fois à l'autre. Certains pères d'accueil rapportent que leur présence sur les lieux de la visite supervisée peut tempérer certaines des réactions des enfants, ce qui laisse entendre que l'attachement des pères d'accueil peut aider les enfants à se réguler. Plus les enfants grandissent, plus les émotions et les sentiments par rapport aux visites se complexifient.

Il n'y a pas que les enfants qui vivent des émotions en lien avec les visites supervisées : les pères d'accueil en vivent aussi. Les contacts que les enfants ont avec leurs familles biologiques rappellent aux pères d'accueil qu'ils ne sont pas les parents légaux et exclusifs. Certains pères d'accueil rapportent un sentiment d'incertitude par rapport au maintien de leur enfant dans leur famille. Plus les parents biologiques assistent aux visites supervisées, plus ce sentiment d'incertitude est fort et peut retenir les parents d'accueil dans l'exercice de la parentalité auprès de leur enfant. Outre le sentiment d'incertitude, les pères d'accueil peuvent vivre des sentiments

ambivalents par rapport aux difficultés des parents biologiques. Ils peuvent ressentir de la joie parce que ces difficultés sont signes que leur enfant sera adopté par eux un jour, tout en ressentant de la culpabilité ou de la sympathie pour les parents vivant ces difficultés.

Les pères d'accueil doutent que les contacts entre les enfants et leurs familles biologiques soient bénéfiques dans les débuts du placement. En effet, les enfants étant souvent âgés de moins d'un an à ce moment-là, les pères d'accueil croient qu'ils ne tirent pas de bienfaits des contacts. Dans le cas d'enfants qui ont un historique pré-placement marqué par des abus de la part des parents biologiques, les pères d'accueil jugent que les contacts peuvent retraumatiser les enfants. Avant le prononcement d'une adoption ou d'un projet de vie, les pères d'accueil croient que les contacts servent surtout à donner une chance aux parents biologiques de se reprendre en main, étant donné que ce sont eux qui, sous le régime de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, sont reconnus comme les premiers parents des enfants. Outre le fait de redonner une chance, les contacts ont aussi une fonction de surveillance des aptitudes parentales.

Pour ce qui est des contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques, les pères d'accueil rapportent différentes pratiques des services de protection de la jeunesse par rapport à l'organisation. Dans certains cas, aucun contact n'est organisé entre les pères d'accueil et les familles biologiques; les intervenantes vont parfois même s'arranger pour que les pères d'accueil et les familles biologiques s'évitent. Dans d'autres cas, les intervenantes organisent au moins un contact formel entre les pères d'accueil et les familles biologiques. Outre ces contacts formels, les pères d'accueil croisent les familles biologiques – essentiellement les parents biologiques, surtout les mères biologiques – lors des visites supervisées, dans la salle d'attente, lors de rendez-vous médicaux ou au tribunal. Les intervenantes s'interposent souvent entre les pères d'accueil et les familles biologiques de sorte qu'il est rare qu'ils aient à interagir ensemble.

Les relations que les pères d'accueil ont avec les familles biologiques sont globalement polies, mais superficielles. Les pères d'accueil expriment le désir de connaître les parents biologiques pour pouvoir en parler à leurs enfants, mais ils ne veulent pas nécessairement s'investir sur le long terme. Dans ces relations, autant les pères d'accueil que les familles biologiques se retiennent. D'un côté, les pères d'accueil perçoivent un grand écart entre leur milieu et celui des familles biologiques. Les familles biologiques, de leur côté, posent peu de questions. Il faut dire que le contexte litigieux du programme Banque mixte est peu propice à la création de liens entre les pères d'accueil et les familles biologiques. En effet, le contexte non volontaire des interventions

des DPJ place souvent les familles biologiques dans une position défensive, plus propice aux conflits. Les endroits où ont lieu les contacts entre les pères d'accueil et les familles biologiques sont souvent émotionnellement chargés; soit parce que les familles biologiques sont surveillées, soit parce que des nouvelles difficiles à encaisser (p. ex., l'adoption de leur enfant) leur sont annoncées.

Malgré le contexte litigieux du programme Banque mixte, certains pères d'accueil réussissent à créer des relations plus cordiales, marquées par un respect et une bienveillance mutuels, avec les parents biologiques de leurs enfants. Les pères pour qui c'est le cas parlent de l'importance d'exprimer de l'empathie envers les parents biologiques. Dans le cas des pères dont les familles biologiques sont d'un autre groupe ethnoculturel, cette empathie s'exprime entre autres par un intérêt pour la culture de l'autre et une compréhension des discriminations systémiques que les familles biologiques vivent. Les pères qui rapportent de bonnes relations avec les familles biologiques sont aussi proactifs : ils prennent des initiatives pour que des contacts entre les enfants et les parents biologiques aient lieu, et se montrent intéressés au vécu des parents biologiques.

Le partage de la parentalité est présenté comme un désagrément par de nombreux pères d'accueil. Toutefois, l'inconfort lié à ce partage ressort peu lors des contacts que les pères d'accueil ont avec les familles biologiques. Toutes les questions d'autorité parentale sont réglées par les intervenantes, qui jouent un grand rôle de médiation entre les pères d'accueil et les familles biologiques. L'inconfort lié au partage de la parentalité tient plus dans le fait que les pères d'accueil s'engagent dans le programme Banque mixte dans l'idée de devenir les parents exclusifs. En partageant la parentalité, même si ce n'est que lors des contacts et même si ce ne sont pas eux qui font les démarches auprès des parents biologiques pour les questions liées à l'autorité parentale, les pères d'accueil se sentent en fait brimés dans l'exercice de leur parentalité. D'ailleurs, lorsque les pères d'accueil ont des doléances par rapport au partage de la parentalité, ils les adressent à l'endroit du DPJ plus qu'à l'endroit des parents. Si beaucoup de pères d'accueil ont hâte que les contacts entre les enfants et les parents biologiques prennent fin, c'est plus parce que la fin des contacts signifie que les parents biologiques cessent d'assumer leurs responsabilités parentales, faisant en sorte que les enfants deviennent admissibles à l'adoption. Lorsque c'est le cas, l'entièreté de l'autorité parentale est transférée aux parents adoptants, qui peuvent exercer librement leur parentalité. Même dans les cas où ce n'est pas une adoption qui est actualisée, mais plutôt une

tutelle ou un placement à majorité, il y a une plus grande garantie pour les parents d'accueil que leur enfant restera auprès d'eux, réduisant ainsi leur expérience de l'incertitude.

Pour ce qui est des contacts après l'adoption, les pères d'accueil expriment différentes opinions. Tous s'entendent pour dire que leurs enfants voudront peut-être un jour rencontrer leurs parents biologiques, reconnaissant l'importance des liens biologiques entre eux. Néanmoins, certains pensent que ces contacts devraient attendre jusqu'à l'adolescence. D'autres pensent que ces contacts pourraient avoir lieu dans les mois suivant l'adoption. Les opinions par rapport à des contacts post-adoption dépendent des expériences que les pères d'accueil ont eues des contacts pré-adoption. Elles dépendent également des conceptions de la famille auxquelles les pères d'accueil adhèrent : plus ils adhèrent à une vision familiale qui préconise la famille nucléaire, plus ils tendent à vouloir garder les parents biologiques à distance. Si certains pères d'accueil sont plus ouverts que d'autres aux contacts avec les familles biologiques, tous les pères d'accueil de notre étude veulent avoir leur mot à dire lorsque vient le temps d'organiser des contacts. Ils veulent avoir le contrôle, et peuvent craindre de laisser entrer les parents biologiques dans leur vie.

Les contacts avec les familles biologiques en contexte interculturel présentent leur lot de défis, en particulier dans le cas d'enfants autochtones. En effet, la présence de deux mondes culturels qui se rejoignent peut donner l'impression d'un fossé plus grand entre la famille d'accueil et la famille biologique. Les idées préconçues par rapport à l'autre groupe ethnoculturel peuvent gêner le développement de relations avec les familles biologiques. Néanmoins, outre l'empathie, la prise d'initiative et les aptitudes à la résolution des conflits, les parents d'accueil peuvent entretenir des relations cordiales avec les familles biologiques en démontrant qu'ils comprennent les difficultés vécues par l'autre groupe ethnoculturel, comme le racisme, la discrimination ou, dans le cas des familles autochtones en particulier, les traumatismes intergénérationnels causés par les politiques assimilatrices.

Internet est un des moyens par lesquels les pères d'accueil et les enfants peuvent entretenir des contacts avec les familles biologiques. Dans le cas des enfants, puisqu'ils sont pour la plupart jeunes dans le programme Banque mixte, il semblerait que les contacts avec leurs familles biologiques par Internet les intéressent peu. Si des contacts par Internet doivent être organisés, il faut qu'il y ait des contacts en personne aussi pour que ces contacts soient significatifs. Pour les pères d'accueil, toutefois, Internet est un moyen intéressant par lequel ils peuvent communiquer avec les familles biologiques, entre autres puisqu'il instaure une distance physique et

psychologique entre les pères d'accueil et les familles biologiques. Avec ce médium, les pères d'accueil peuvent donner des nouvelles de leurs enfants aux familles biologiques, ce qui permet de maintenir un lien avec ces dernières, notamment en vue de contacts futurs.

Les pères gais que nous avons rencontrés rapportent peu d'expériences d'homophobie dans le programme Banque mixte. Ils se disent généralement même dans une très bonne position dans le programme, en particulier dans la région de Montréal, où ils jouiraient d'une très bonne réputation auprès des intervenantes, qui les percevraient comme des candidats motivés. Nos participants nous ont rapporté un seul cas clair d'homophobie de la part d'une intervenante, cas qui a été sanctionné par la gestion des services de protection de la jeunesse. Lorsque les familles biologiques expriment des propos homophobes, ce sont aux intervenantes. Devant les pères d'accueil, toutefois, elles se font discrètes et n'expriment pas de tels propos. De nombreux parents biologiques sont indifférents face à l'homoparentalité, certains allant même jusqu'à exprimer une acceptation complète. Il semble donc que l'expérience des pères gais dans le programme Banque mixte ne soit pas trop entachée par l'homophobie et l'hétéronormativité. L'acceptation grandissante de l'homoparentalité dans la société en général, ainsi que la plus grande reconnaissance de la place des pères, tempèrent l'expérience d'homophobie, lorsqu'il y en a, des pères gais du programme Banque mixte.

Les pères gais ont aussi un avantage intéressant par rapport aux couples de sexe opposé qui font familles d'accueil dans le programme Banque mixte. En effet, l'absence de femme dans leur foyer familial aide à tempérer les conflits avec les mères biologiques. Dans le programme Banque mixte, le partage du titre de parent est le principal point de litige entre les parents d'accueil et les parents biologiques. La moitié des pères d'accueil de notre étude ont l'impression d'avoir des relations moins conflictuelles avec les mères biologiques parce que ces dernières ne sont pas en compétition avec une autre femme pour le titre de mère. Il peut toutefois arriver, comme c'est le cas d'un des pères, que les intervenantes adhèrent à une vision rigide de la maternité dans laquelle les femmes sont naturellement dotées de bonnes aptitudes parentales, vision qui peut donner lieu à des contacts imposés par les services de protection de la jeunesse sans qu'ils ne soient pour autant bénéfiques. Étonnamment, toutefois, les pères d'accueil ne rapportent pas de compétition majeure avec les pères biologiques. Si ces derniers ne sont pas écartés rapidement par les services de protection de la jeunesse, ils sont souvent disqualifiés. Certains aspects de la socialisation

masculine, par exemple la difficulté à exprimer des émotions douces, font que leurs interactions avec les services de protection de la jeunesse peuvent être plus conflictuelles.

L'expérience des contacts que les enfants ont avec leurs familles biologiques peut affecter leurs représentations symboliques relatives au genre. En effet, un père d'accueil rapporte que son enfant vit un certain désarroi lors des contacts avec sa mère biologique en raison des discours entourant la maternité, discours qui présentent les mères comme des figures parentales douces et attentionnées. Ces discours contrastent avec l'expérience de l'enfant dont la mère biologique démontre des comportements qui ne concordent pas avec cette vision de la maternité lors des visites supervisées. Un autre père d'accueil rapporte que son enfant perçoit les mères comme des figures parentales inappropriées, perception clairement influencée par les contacts qu'il a eus avec sa mère biologique et qui suscitent de la détresse. Il n'est pas surprenant que de telles représentations présymboliques en lien avec le genre soient rapportées chez les enfants dans le programme Banque mixte, car ces représentations apparaissent vers l'âge de 2 ans – peut-être même plus tôt. Ces représentations ne sont toutefois rigides, et seront sûrement appelées à changer au fur et à mesure que les enfants évolueront dans une société où d'autres discours liés au genre sont véhiculés.

Les recommandations pour la pratique et la recherche future

Comment le rappellent Côté et al. (2014), l'organisation des contacts avec les familles biologiques pour les enfants placés dans des familles d'accueil est une activité clinique complexe, qui exige de tenir compte de plusieurs facteurs. Dans le programme Banque mixte, toutefois, il semble que de nombreux plans de contacts sont organisés sans tenir compte du meilleur intérêt de l'enfant. En effet, il arrive que certains enfants se voient forcés d'assister à des visites supervisées desquelles ils ressortent traumatisés. Si les enfants ne ressortent pas traumatisés des visites supervisées, leur routine est souvent perturbée en raison des déplacements et des heures auxquelles les visites ont lieu. S'il est vrai que la *Loi sur la protection de la jeunesse* donne des droits aux parents biologiques, elle prévoit aussi que les contacts doivent se faire dans le meilleur intérêt de l'enfant (RLRQ, c. P-34.1, art. 3). Au moment d'organiser des contacts avec les familles biologiques, il est donc important de tenir compte de différents facteurs au lieu d'appliquer des plans de contacts uniformes pour tous. Il faut tenir compte entre autres de l'âge de l'enfant, de son vécu pré-placement, de l'objectif des contacts et du profil de la famille biologique.

Les parents d'accueil, qui sont appelés à réguler les émotions des enfants, pourraient être appelés à intervenir davantage dans l'organisation et la réalisation des contacts avec les familles biologiques. À ce sujet, d'ailleurs, un père d'accueil de notre étude déplore que les services de protection de la jeunesse ne prévoient aucun soutien post-contact pour les parents d'accueil. Dans certains cas, en particulier lorsque les enfants vivent des émotions fortes à la suite de visites supervisées, les intervenantes pourraient accompagner davantage les parents d'accueil.

Les services de protection de la jeunesse semblent déployer beaucoup d'efforts pour que les parents d'accueil n'interagissent pas avec les familles biologiques. En effet, avant l'adoption, beaucoup d'intervenantes s'arrangent pour que les parents d'accueil ne croisent pas les parents biologiques lors des visites supervisées. Beaucoup de mères biologiques habitent dans un autre secteur que celui des pères d'accueil, qui croient qu'il s'agit là d'une décision réfléchie de la part des intervenantes. La moitié des pères d'accueil rapportent qu'ils ont eu la consigne claire de référer les parents biologiques, lorsque ces derniers les approchent, aux intervenantes. Dans la mesure où les relations entre les parents d'accueil et les parents biologiques sont importantes, entre autres pour le bien-être des enfants, les services de protection de la jeunesse pourraient impliquer davantage les parents d'accueil dans les relations avec les parents biologiques. Les parents d'accueil pourraient entre autres communiquer avec les parents biologiques par Internet. Quelques pères d'accueil de notre étude qui ont eu des contacts par Internet disent en avoir apprécié certains aspects, notamment la distance qu'ils assurent. Les pères d'accueil ont créé soit des comptes Facebook, soit des adresses courriels pour interagir avec les familles biologiques. Certaines formations pourraient également être données aux parents d'accueil pour qu'ils puissent mieux comprendre la réalité des parents biologiques et, ainsi, être en meilleure posture pour leur témoigner de l'empathie. Certaines de ces formations pourraient porter, par exemple, sur le trauma complexe (Collin-Vézina et al., 2018). Elles pourraient également porter sur la communication non violente, soit une approche utile dans la résolution de conflits (Rosenberg, 2015).

Même si notre étude s'est penchée sur les contacts pré-adoption, beaucoup de pères d'accueil se demandent comment assurer l'organisation des contacts post-adoption. Tous les pères d'accueil de notre étude reconnaissent que leur enfant voudra peut-être rencontrer leurs parents biologiques – ou, à tout le moins, qu'il voudra savoir qui ils sont. Toutefois, les pères d'accueil peuvent être intimidés à l'idée d'organiser de tels contacts par eux-mêmes. Si les pères d'accueil ont souvent hâte à la fin des contacts pré-adoption, car elle signifiera la fin de l'intervention du

DPJ dans leur vie, ils admettent que les contacts organisés par le DPJ sont sécurisants pour eux. Il n'est pas interdit de croire que des services liés à l'organisation de contacts post-adoption pourraient être utiles pour les parents d'accueil qui sont intimidés à l'idée d'organiser des contacts avec les familles biologiques par eux-mêmes. En effet, les services de protection de la jeunesse peuvent assurer une certaine « zone tampon » entre les parents d'accueil et les parents biologiques (Collings et al., 2020). Certains pères d'accueil disent toutefois que les contacts organisés par les services de protection de la jeunesse se font dans des lieux peu hospitaliers, et aimeraient donc encourager des contacts dans des endroits plus familiers (p. ex., un parc ou un restaurant). Peu importe la forme que prennent les contacts avec les familles biologiques, les familles adoptantes pourraient avoir besoin de soutien et de conseils dans leur organisation.

La moitié des pères d'accueil de notre étude ont rapporté que leurs enfants ont des frères et sœurs biologiques. Si certains de ces frères et sœurs sont restés auprès des parents biologiques, d'autres ont été placés dans des familles d'accueil, parfois dans la même famille d'accueil. La présence de fratries pose des enjeux particuliers à l'égard des contacts. En effet, dans le cas d'enfants de la même fratrie placés dans la même famille d'accueil, des enjeux logistiques peuvent survenir dans l'organisation des contacts, notamment s'il y a plusieurs enfants impliqués avec différents plans de contacts. Au moment d'organiser des contacts, les travailleuses sociales doivent tenir compte de la présence d'une fratrie dans la famille d'accueil Banque mixte. Dans le cas des familles d'accueil du programme qui accueillent plus d'un enfant, les travailleuses sociales pourraient soit ajuster leur organisation (p. ex., en planifiant les contacts dans le même centre à la même heure), soit offrir certains services pour aider les familles d'accueil (p. ex., des services de transport bénévole). Dans le cas d'enfants placés en familles d'accueil du programme Banque mixte dont les frères et sœurs sont soit restés auprès des familles biologiques, soit placés dans d'autres familles d'accueil, la question des contacts avec la fratrie dans l'avenir doit se poser. En effet, les contacts entre frères et sœurs peuvent être significatifs pour les enfants d'âge scolaire, qui peuvent préférer de tels contacts à des contacts avec leurs parents (Lundström et Sallnäs, 2012). Si des contacts peuvent ne pas être significatifs pour un enfant en très bas âge, ils peuvent l'être pour sa sœur ou son frère plus âgé, qui pourrait souhaiter avoir des nouvelles de lui. Dans le cas d'enfants placés dans différentes familles d'accueil, les familles d'accueil pourraient s'échanger leurs coordonnées de manière à s'assurer qu'un partage d'information se fasse entre les frères et sœurs.

De nombreuses études avant nous ont confirmé que les couples de même sexe font d'aussi bons parents que les couples de sexe opposé. Notre étude de maîtrise s'inscrit dans cette lignée et confirme que les pères gais sont une ressource précieuse pour le programme Banque mixte au Québec. Ils sont désireux de fonder une famille, d'élever des enfants, et lorsqu'ils s'engagent dans le programme Banque mixte, ils sont déjà à l'aise avec l'idée de ne pas avoir d'enfants qui partagent leur bagage génétique. Bien que les pères gais soient d'aussi bons candidats pour le programme Banque mixte que les couples de sexe opposé, leur expérience n'est pas la même en raison des discours sociaux entourant le genre. Il semble, en outre, qu'ils soient moins susceptibles d'entrer en compétition avec les mères biologiques, car ces dernières demeurent la seule mère de leurs enfants. L'absence de mère dans leur foyer peut être un atout important dans les relations que les pères d'accueil gais entretiennent avec les mères biologiques. Lorsque vient le temps d'effectuer un pairage entre un enfant et une famille d'accueil, les familles homoparentales masculines pourraient être considérées dans le cas d'enfants dont les mères biologiques veulent entretenir un lien, entre autres.

Pour ce qui est des travaux de recherche futurs, nous sommes conscient qu'il y a encore beaucoup de défrichage à faire pour comprendre la réalité du programme Banque mixte. Notre étude a permis de confirmer que le profil des enfants – notamment leur âge, leur profil développemental ou leur historique pré-placement – peut influencer le déroulement des contacts que ces derniers auront avec leurs familles biologiques. Il serait intéressant d'étudier les contacts que d'autres enfants ont selon leurs profils. Qu'en est-il, par exemple, des enfants nés en sevrage? Ou des enfants présentant un attachement désorganisé? Qu'en est-il aussi des profils des parents biologiques avec lesquels les enfants interagissent? Il est possible aussi que les contacts entre les enfants et les familles biologiques soient vécus différemment selon le profil des parents d'accueil. Dans notre étude, le profil des pères d'accueil était plutôt homogène : hommes gais blancs en couple, éduqués, appartenant à la classe moyenne. Se pourrait-il que l'expérience des contacts avec les familles biologiques soit différentes pour des parents d'accueil nés à l'étranger, pour qui le racisme pourrait teinter leur expérience des contacts?

Pour notre étude, nous avons considéré le point de vue seulement des pères d'accueil gais dans le programme Banque mixte. Il serait intéressant d'aller chercher le point de vue d'autres acteurs importants. Dans le programme Banque mixte, quelques études se sont attardées au point de vue des parents d'accueil (Bédard, 2013; Chateaufneuf et al., 2018; Chateaufneuf, Pagé et

Decaluwe, 2021; Fortin, 2011; Gagné, 2020; Pagé, 2012; Pagé et al., 2019) et à celui des intervenantes (Chateauf, 2015; Chateauf et al., 2018; Chateauf, Pagé et Decaluwe, 2021). À notre connaissance, une seule étude s'est penchée sur le point de vue des enfants (Pagé et al., 2022). Peu d'études – voire aucune – se sont penchées sur le point de vue des familles biologiques. Pour bien comprendre les facteurs qui permettent de développer de bonnes relations entre toutes les parties impliquées en protection de la jeunesse, il importe d'avoir une meilleure compréhension de leurs besoins et de leurs perspectives. Avec cette compréhension, nous pourrions connaître les moyens d'assurer de bonnes relations entre toutes les personnes impliquées dans les interventions en protection de la jeunesse.

Dans une optique de réconciliation avec les Premières Nations et les Inuits, il est impératif de continuer à étudier les interventions des services de protection de la jeunesse dans les communautés autochtones. À l'heure actuelle, il semblerait que certaines interventions perpétuent les traumatismes créés par les politiques assimilatrices mise en œuvre au cours du siècle dernier. Lors des interventions avec les communautés autochtones, il importe de faire preuve de sensibilité culturelle (Guay et al., 2022). Toutefois, il reste encore beaucoup à apprendre sur les conditions nécessaires à cette sensibilité culturelle en vue d'accompagner les parents d'accueil, les intervenantes, les familles autochtones et leurs enfants dans les services de protection de la jeunesse. Il en va des efforts de réconciliation avec les communautés autochtones. Les parents d'accueil dont les enfants sont autochtones pourraient bénéficier de formations sur les réalités autochtones, entre autres, pour avoir de meilleurs outils afin de naviguer la réalité des contacts avec des familles biologiques autochtones. La barrière linguistique est également un facteur dont il faut tenir compte. Outre les difficultés de compréhension évidentes, la présence de deux langues peut donner lieu à des dynamiques qui contribuent à mettre à l'écart certains membres de la famille biologique au détriment d'autres. Des services d'interprétation peuvent être envisagés dans certains cas. Idéalement, cela dit, les enfants autochtones seraient placés dans des milieux familiaux dans leurs communautés. Advenant le cas où ils devraient absolument être placés dans des familles allochtones, les contacts sont un moyen possible pour assurer qu'ils maintiennent un lien avec leur culture d'origine. Ces contacts n'ont pas à être uniquement avec les parents biologiques : ils peuvent être avec des membres de la famille biologique élargie de l'enfant.

Les limites de la recherche

Il ne fait pas de doute que le présent projet de recherche a pu enrichir les connaissances dans le domaine du travail social en ce qui a trait à l'expérience des pères gais qui accueillent un enfant dans le cadre du programme Banque mixte. Toutefois, le projet présente certaines limites, notamment celles propres à la recherche qualitative, l'aspect subjectif des données recueillies, la multiplicité des facteurs et la question de la désirabilité sociale.

Comme nous l'avons dit plus haut, la recherche qualitative est de nature exploratoire. Elle permet de faire la lumière sur des phénomènes sociaux peu compris ou peu étudiés. Toutefois, même si elle permet l'obtention de données riches et détaillées, la nature exploratoire même de la recherche qualitative se prête mal aux généralisations. Ainsi, à aucun moment, nous ne pouvons dire que les propos rapportés par nos pères d'accueil sont représentatifs de toutes les réalités des pères d'accueil gais du Québec. La recherche qualitative ne vise d'ailleurs pas la généralisation, et ainsi, nous ne pouvons postuler quelques liens de causalité ou de corrélation que ce soit.

De plus, dans le présent projet de recherche, nous n'avons pas atteint la saturation des données. Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre « Méthodologie », il y a saturation des données lorsque, après avoir recueilli différents propos, les nouvelles données n'apportent rien de nouveau sur le plan des connaissances. Toutefois, tous les pères d'accueil ont apporté des éclairages différents sur la réalité des contacts dans le programme Banque mixte. Il faut dire que l'expérience des contacts dépend d'une pléthore de facteurs liés aux enfants, mais aussi aux familles biologiques, aux parents d'accueil ainsi qu'aux intervenantes et intervenants. Cette diversité de facteurs influençant la réalité des contacts rend difficile la saturation des données pour notre projet de recherche. Un des pères d'accueil explique très bien cet état de fait : « Il y a tellement de régions et tellement de situations possibles [...] que c'est dur de dire : "Moi, j'ai une histoire de Banque mixte typique." Je pense qu'il [n']y en a pas, des typiques. Tout le monde est vraiment différent dans chacune des régions, puis dans son histoire, là. »

Bien que les données recueillies lors d'entrevues semi-dirigées puissent être riches et détaillées, il se peut qu'elles ne couvrent pas l'éventail des possibilités associées à la réalité des contacts avec les parents biologiques. Il est fort probable qu'il y ait une multiplicité de facteurs possibles influençant ces contacts auxquels nous n'avons pas pensé au moment de formuler les questions d'entrevue. Il est aussi possible que, lorsqu'ils sont directement interrogés sur certains

aspects, les pères gais adoptants aient oublié de communiquer certains renseignements qui pourraient être pertinents pour la recherche, mais qu'ils ne partagent pas parce qu'ils les jugent inavouables ou non pertinents.

D'ailleurs, il se pourrait que les participants ne mentionnent pas certaines expériences pour des raisons de désirabilité sociale. On pourrait imaginer, par exemple, une situation où un père gai aurait agi de manière hostile avec un parent biologique au point où, couvert de honte ou de regrets, il n'oserait pas en parler, même à un chercheur qui promet de respecter la confidentialité. Toujours pour bien paraître, il se pourrait que certains pères gais adoptants n'aient raconté que les histoires qui les montrent sous un beau jour. En d'autres mots, nous n'avons eu accès qu'aux propos des pères seulement, et non à la perception des parents biologiques ou des intervenants de ces mêmes contacts. Les travaux de recherche futurs devront s'assurer d'ailleurs recueillir d'autres points de vue pour enrichir l'état des connaissances par rapport aux contacts dans le programme Banque mixte et, plus largement, par rapport au fonctionnement des services de protection de la jeunesse.

Références

- Allen, S. H. et Mendez, S. N. (2018). Hegemonic heteronormativity: Toward a new era of queer family theory. *Journal of Family Theory & Review*, 10(1), 70-86. <https://doi.org/10.1111/jfr.12241>
- Amato, V. (2018). The social construction of a possible male gender bias is negatively impacting fathers in child welfare services: Hammering a square peg into a round hole. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 28(4), 466-474. <https://doi.org/10.1080/10911359.2018.1426071>
- Anderson, M. (2014). Protecting the rights of Indigenous and multicultural children and preserving their cultures in fostering and adoption. *Family Court Review*, 52(1), 6-27. <https://doi.org/10.1111/fcre.12067>
- Atwool, N. (2013). Birth family contact for children in care: How much? How often? Who with? *Child Care in Practice*, 19(2), 181-198. <https://doi.org/10.1080/13575279.2012.758086>
- Auger, L., Poitras, K. et Tarabulsky, G. M. (2019). Contacts parent-enfant en contexte de placement: liens entre la sensibilité du parent d'accueil et les réactions des enfants à la suite des contacts. *Enfances, Familles, Générations*, 34. <https://doi.org/10.7202/1070317ar>
- Ausbrooks, A. R. et Russell, A. (2011). Gay and lesbian family building: A strengths perspective of transracial adoption. *Journal of GLBT Family Studies*, 7(3), 201-216. <https://doi.org/10.1080/1550428X.2011.564936>
- Bédard, I. (2013). *Défis et stratégies d'adaptation de la paternité homosexuelle par adoption en contexte québécois : une analyse qualitative exploratoire* [mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <http://www.archipel.uqam.ca/5386/1/M12760.pdf>
- Berger, P. et Luckmann, T. (2022). *La construction sociale de la réalité* (3^e édition). Armand Colin.
- Berkowitz, D. (2011). Maternal instincts, biological clocks, and soccer moms: Gay men's parenting and family narratives. *Symbolic Interaction*, 34(4), 514-535. <https://doi.org/10.1525/si.2011.34.4.514>
- Biblarz, T. J. et Savci, E. (2010). Lesbian, gay, bisexual, and transgender families. *Journal of Marriage and Family*, 72(3), 480-497. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2010.00714.x>
- Biblarz, T. J. et Stacey, J. (2010). How does the gender of parents matter? *Journal of Marriage and Family*, 72(1), 3-22. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2009.00678.x>
- Blythe, S. L., Halcomb, E. J., Wilkes, L. et Jackson, D. (2013). Perceptions of long-term female foster-carers: I'm not a carer, I'm a mother. *The British Journal of Social Work*, 43(6), 1056-1072. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcs047>
- Blythe, S. L., Wilkes, L. et Halcomb, E. J. (2014). The foster carer's experience: An integrative review. *Collegian*, 21(1), 21-32. <https://doi.org/10.1016/j.colegn.2012.12.001>
- Bornstein, M. H. (2013). Parenting x gender x culture x time. Dans W. B. Wilcox et K. K. Kline (dir.), *Gender and parenthood: Biological and social scientific perspectives* (p. 91-119). Columbia University Press.
- Bowlby, J. (1978a). *Attachement et perte* (vol. 1). Presses universitaires de France.
- Bowlby, J. (1978b). *Attachement et perte* (vol. 2). Presses universitaires de France.

- Boyer, A. et Noël, R. (2018a). Accompagner les parents d'accueil québécois : comment aménager un espace pour les parents dans un système de protection des enfants? *Bulletin de psychologie*, 558(6), 887-901. <https://doi.org/10.3917/bupsy.558.0887>
- Boyer, A. et Noël, R. (2018b). Les parents funambules : entre désir d'enfant et désir d'accueil, un équilibre à négocier dans la famille d'accueil régulière au Québec. *Enfances, Familles, Générations*, 30. <https://doi.org/10.7202/1058691ar>
- Boyer, A. et Noël, R. (2019). Paroles d'hommes dans la famille d'accueil : reconnaître leur place et penser leur spécificité. *Dialogue*, 224(2), 185-204. <https://doi.org/10.3917/dia.224.0185>
- Boyle, C. (2017). 'What is the impact of birth family contact on children in adoption and long-term foster care?' A systematic review. *Child & Family Social Work*, 22(S1), 22-33. <https://doi.org/10.1111/cfs.12236>
- Brandon, M., Philip, G. et Clifton, J. (2019). Men as fathers in child protection. *Australian Social Work*, 72(4), 447-460. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2019.1627469>
- Braun, V. et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>
- Breton, A., Dufour, S. et Lavergne, C. (2012). Les enfants autochtones en protection de la jeunesse au Québec : leur réalité comparée à celle des autres enfants. *Criminologie*, 45(2), 157-185. <https://doi.org/10.7202/1013724ar>
- Brodzinsky, D. M. (2011). Children's understanding of adoption: Developmental and clinical implications. *Professional Psychology: Research and Practice*, 42(2), 200-207. <https://doi.org/10.1037/a0022415>
- Brodzinsky, D. M. et Goldberg, A. E. (2016). Contact with birth family in adoptive families headed by lesbian, gay male, and heterosexual parents. *Children and Youth Services Review*, 62, 9-17. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2016.01.014>
- Brodzinsky, D. M., Patterson, C. J. et Vaziri, M. (2002). Adoption agency perspectives on lesbian and gay prospective parents. *Adoption Quarterly*, 5(3), 5-23. https://doi.org/10.1300/J145v05n03_02
- Brown, B. (2017). *Braving the wilderness: The quest for true belonging and the courage to stand alone*. Random Houses.
- Butler, J. (1990). *Gender trouble: Feminism and the subversion of identity*. Routledge.
- Butler, J. (2004). *Undoing gender*. Routledge, Taylor & Francis Group. https://www.bibl.ulaval.ca/bd/bd_guides_utilisation/proquest-ebook-central.pdf
- Cadoret, A. (2000). L'homoparentalité, construction d'une nouvelle figure familiale. *Anthropologie et Sociétés*, 24(3), 39-52. <https://doi.org/10.7202/015670ar>
- Carignan, L. (2007). *Analyse de l'adaptation sociale et personnelle des jeunes placés jusqu'à leur majorité en fonction de leur trajectoire de placement et du maintien ou du non maintien des contacts avec leurs parents biologiques* [thèse de doctorat, Université de Montréal et Université McGill]. eScholarship@McGill. <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/f4752m49n>

- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-CSMTL). (2023). *Adoption*. <https://ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca/soins-et-services/adoption-antecedents-et-retrouvailles/adoption>
- Chateauf, D. (2015). L'adoption en contexte de protection de l'enfance : profils et trajectoires d'enfants pris en charge à la naissance. *Recherches familiales*, 12(1), 137-151. <https://doi.org/10.3917/rf.012.0137>
- Chateauf, D. et Lessard, J. (2015). La famille d'accueil à vocation adoptive : enjeux et réflexions autour du modèle québécois. *Service social*, 61(1), 19-41. <https://doi.org/10.7202/1033738ar>
- Chateauf, D., Pagé, G. et Decaluwe, B. (2018). Issues surrounding post-adoption contact in foster adoption: The perspective of foster-to-adopt families and child welfare workers. *Journal of Public Child Welfare*, 12(4), 436-460. <https://doi.org/10.1080/15548732.2017.1397079>
- Chateauf, D., Pagé, G. et Decaluwe, B. (2021). La double appartenance familiale de l'enfant placé en famille d'accueil Banque-mixte : un équilibre fragile. *Enfances, Familles, Générations*, (37). <https://doi.org/10.7202/1082327ar>
- Chateauf, D., Pagé, G. et Poirier, M.-A. (2021). Le choix d'un milieu d'accueil pour un enfant suivi en protection de l'enfance : comment les intervenants orientent-ils leur décision? *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 38(1), 47-70. <https://doi.org/10.7202/1078389ar>
- Code civil du Québec*. RLRQ, c. CCQ-1991. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/ccq-1991>
- Collard, C. et Zonabend, F. (2013). Parenté sans sexualité : le paradigme occidental en question. *L'Homme*, 206, 29-58. <https://doi.org/10.4000/lhomme.24516>
- Collin-Vézina, D., McNamee, S., Rouleau, S., Bujold, N. et Marzinotto, É. (2018). Le modèle d'intervention systémique ARC : attachement, régulation des affects et compétences. Dans T. Milot, D. Collin-Vézina et N. Godbout (dir.), *Trauma complexe : comprendre, évaluer et intervenir* (p. 233-250). Presses de l'Université du Québec.
- Collings, S., Neil, E. et Wright, A. C. (2018). Practices to improve communications between birth parents and permanent families. *Advances in Social Work and Welfare Education*, 20(2), 144-150. <https://doi.org/10.3316/informit.032632037489695>
- Collings, S. et Wright, A. C. (2022). "You are mum and then they are mum": Negotiating roles, relationships, and contact in out-of-home care. *Family Relations*, 71(3), 1211-1225. <https://doi.org/10.1111/fare.12649>
- Collings, S., Wright, A. C., Spencer, M. et Luu, B. (2020). How foster carers experience agency support for birth family contact. *Child & Family Social Work*, 25(1), 83-91. <https://doi.org/10.1111/cfs.12656>
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes : Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. Gouvernement du Québec. <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>

- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). (2014). Énoncé de politique des trois Conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC2). http://www.ger.ethique.gc.ca/pdf/fra/eptc2-2014/EPTC_2_FINALE_Web.pdf
- Convention relative aux droits de l'enfant*. (1989, 20 novembre). RTNU, vol. 1577, p. 3. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>
- Cossar, J. et Neil, E. (2013). Making sense of siblings: Connections and severances in post-adoption contact. *Child & Family Social Work*, 18(1), 67-76. <https://doi.org/10.1111/cfs.12039>
- Côté Auger, S. (2019). *Étude sur le discours des intervenants de la protection de la jeunesse quant à leur pratique d'accompagnement d'enfants vivant des visites supervisées avec leur(s) parent(s)* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. <https://hdl.handle.net/1866/23702>
- Côté, C., Poirier, M.-A., Dorval, A. et Poirier, N. (2014). Revue de la littérature sur les pratiques professionnelles en lien avec les visites supervisées. *Revue défi jeunesse*, XX(3), 18-31.
- Coté, I. et Lavoie, K. (2018). La reconnaissance de l'homoparenté au Québec : lorsque les stratégies de mobilisation de la communauté rencontrent l'avant-gardisme de l'État. *Revue des politiques sociales et familiales*, 126(1), 21-33. <https://doi.org/10.3406/caf.2018.3260>
- Côté, I. et Sallafranque-Saint-Louis, F. (2018). La gestation pour autrui comme technique de procréation relationnellement assistée. Dans I. Côté, K. Lavoie et J. Corduriés (dir.), *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui: Expériences des personnes concernées et contextes d'action* (p. 51-68). Presses de l'Université du Québec.
- Côté, I. et Sauvé, J.-S. (2016). Homopaternalité, gestation pour autrui : *no man's land?* *Revue générale de droit*, 46(1), 27-69. <https://doi.org/10.7202/1036573ar>
- Damant, D., Chartré, M. E. et Lapierre, S. (2012). L'institution de la maternité. Dans S. Lapierre et D. Damant (dir.), *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux* (p. 5-17). Presses de l'Université du Québec.
- De Wilde, L., Devlieghere, J., Vandebroek, M. et Vanobbergen, B. (2019). Foster parents between voluntarism and professionalisation: Unpacking the backpack. *Children and Youth Services Review*, 98, 290-296. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2019.01.020>
- del Pozo de Bolger, A., Dunstan, D. et Kaltner, M. (2018). Open adoptions of children from foster care in New South Wales Australia: Adoption process and post-adoption contact. *Adoption Quarterly*, 21(2), 82-101. <https://doi.org/10.1080/10926755.2018.1448915>
- Delgado, P., Carvalho, J. M. S., Pinto, V. S. et Oliveira, J. (2017). Carers and professionals' perspectives on foster care outcomes: The role of contact. *Journal of Social Service Research*, 43(5), 533-546. <https://doi.org/10.1080/01488376.2017.1340392>
- Delgado, P., Pinto, V. S., Carvalho, J. M. S. et Gilligan, R. (2019). Family contact in foster care in Portugal: The views of children in foster care and other key actors. *Child & Family Social Work*, 24(1), 98-105. <https://doi.org/10.1111/cfs.12586>

- Devault, A., Huard-Fleury, M.-C., Monette-Dréville, M.-F., Lacharité, C., de Montigny, F. et Dubeau, D. (2015). "Can you hear me, Major Tom?" : les liens entre les pères et les intervenants dont les enfants sont sous les soins des services de protection de l'enfance. Dans C. Lacharité, C. Chamberland et C. Sellenet (dir.), *La protection de l'enfance : la parole des enfants et des parents* (p. 249-290). Presses de l'Université du Québec.
- Diogo, E. et Branco, F. (2017). Being a foster family in Portugal: Motivations and experiences. *Societies*, 7(4), 37. <https://doi.org/10.3390/soc7040037>
- Directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux. (2024). *Quand la violence conjugale est au coeur de la vie de l'enfant : bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux 2024*. <https://ciusssmcq.ca/telechargement/5374/bilan-dpj-2023-2024-provincial>
- Downing, J., Richardson, H., Kinkler, L. et Goldberg, A. (2009). Making the decision: Factors influencing gay men's choice of an adoption path. *Adoption Quarterly*, 12(3-4), 247-271. <https://doi.org/10.1080/10926750903313310>
- Dubeau, D., Coutu, S. et Tremblay, J.-P. (2008). Chapitre 2 - Rôles maternels et paternels : perception des mères, des pères et des enfants. Dans C. Parent et S. Drapeau (dir.), *Visages multiples de la parentalité* (p. 33-61). Presses de l'Université du Québec.
- Dubeau, D. et Devault, A. (2009). La mère et le père: du parent au couple parental. Dans C. Lacharité et J. P. Gagnier (dir.), *Comprendre les familles pour mieux intervenir : repères conceptuels et stratégies d'action*. Chenelière Éducation.
- Dubois-Comtois, K., Cyr, C., Vandal, C. et Moss, E. (2012). Le placement en famille d'accueil : vulnérabilité socio-affective de l'enfant et modèle d'intervention relationnelle. Dans G. M. Tarabulsky, M. Provost, J.-P. Lemelin, A. Plamondon et C. Dufresne (dir.), *Développement social et émotionnel chez l'enfant et l'adolescent, Tome 2 : applications pratiques et cliniques* (p. 29-45). Presses de l'Université du Québec.
- Euillet, S. (2012). Vers une professionnalisation personnelle des assistants familiaux. *VST - Vie sociale et traitements*, 116(4), 59-65. <https://doi.org/10.3917/vst.116.0059>
- Family Equality Council. (2019). *LGBTQ family building survey: January 2019*. www.familyequality.org/fbs
- Farr, R. H. et Goldberg, A. E. (2015). Contact between birth and adoptive families during the first year post-placement: Perspectives of lesbian, gay, and heterosexual parents. *Adoption Quarterly*, 18(1), 1-24. <https://doi.org/10.1080/10926755.2014.895466>
- Farr, R. H. et Patterson, C. J. (2009). Transracial adoption by lesbian, gay, and heterosexual couples: Who completes transracial adoptions and with what results? *Adoption Quarterly*, 12(3-4), 187-204. <https://doi.org/10.1080/10926750903313328>
- Farr, R. H., Ravvina, Y. et Grotevant, H. D. (2018). Birth family contact experiences among lesbian, gay, and heterosexual adoptive parents with school-age children. *Family Relations*, 67(1), 132-146. <https://doi.org/10.1111/fare.12295>
- Faulkner, M. et Madden, E. E. (2012). Open adoption and post-adoption birth family contact: A comparison of non-relative foster and private adoptions. *Adoption Quarterly*, 15(1), 35-56. <https://doi.org/10.1080/10926755.2012.661333>

- Fausto-Sterling, A. (2019). Gender/sex, sexual orientation, and identity are in the body: How did they get there? *The Journal of Sex Research*, 56(4-5), 529-555. <https://doi.org/10.1080/00224499.2019.1581883>
- Fausto-Sterling, A. (2020). *Sexing the body: Gender politics and the construction of sexuality* (2^e éd.). Basic Books.
- Feugé, É. A. (2018). *Engagement parental, rôle de genre et adaptation socio-affective d'enfants adoptés ou en voie d'adoption par des pères gais* [thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/11716/>
- Fortier, S. et Deschenaux, F. (2016). Des parcours d'engagement dans la maternité : trois modalités d'une quête de reconnaissance, d'équilibre et d'épanouissement. *Recherches sociographiques*, 57(1), 103-121. <https://doi.org/10.7202/1036623ar>
- Fortin, M.-C. (2011). *L'expérience des pères gais adoptant un enfant placé en Banque-mixte* [mémoire de maîtrise, Université Laval]. Corpus ULaVal. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/22466>
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de la recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives* (3^e éd.). Chenelière Éducation.
- Fournier, A. (2016). De la *Loi sur la protection de la jeunesse* au Système d'intervention d'autorité atikamekw (SIAA) : la prise en charge d'une nation pour assurer le bien-être de ses enfants. *Enfances, Familles, Générations*, 25, 1-28.
- Freeark, K., Rosenberg, E. B., Bornstein, J., Jozefowicz-Simbeni, D., Linkevich, M. et Lohnes, K. (2005). Gender differences and dynamics shaping the adoption life cycle: Review of the literature and recommendations. *American Journal of Orthopsychiatry*, 75(1), 86-101. <https://doi.org/10.1037/0002-9432.75.1.86>
- Fuentes, M. J., Bernedo, I. M., Salas, M. D. et García-Martín, M. A. (2018). What do foster families and social workers think about children's contact with birth parents? A focus group analysis. *International Social Work*, 62(5), 1416-1430. <https://doi.org/10.1177/0020872818775475>
- Gagné, J.-A. (2020). *Le vécu des parents de familles d'accueil ayant adopté un enfant par le biais du programme banque mixte au Saguenay-Lac-Saint-Jean* [mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi]. Constellation. <https://constellation.uqac.ca/id/eprint/6773/>
- Gagnon-Dion, M.-H., Rivard, J. et Bellot, C. (2018). L'expérience des jeunes autochtones pris en charge par la protection de la jeunesse : entre déracinement et émancipation. *Service social*, 64(1), 79-102. <https://doi.org/10.7202/1055892ar>
- García-Martín, M. Á., Fuentes, M. J., Bernedo, I. M. et Salas, M. D. (2018). The views of birth families regarding access visits in foster care. *Journal of Social Work*, 19(2), 173-191. <https://doi.org/10.1177/1468017318757399>
- Gato, J. et Fontaine, A. M. (2014). Homoparentalidade no masculino : uma revisão da literatura [Homoparentalité au masculin : une revue de la littérature]. *Psicologia & Sociedade*, 26(2), 312-322. <https://doi.org/10.1590/S0102-71822014000200008>
- Genest Dufault, S. et Castelain Meunier, C. (2017). Masculinités et familles en transformation. *Enfances, Familles, Générations*, 26. <https://doi.org/10.7202/1041057ar>

- Gervais, C., de Montigny, F., Lacharité, C. et St-Arneault, K. (2016). Where fathers fit in Quebec's perinatal health care services system and what they need. *Psychology of Men & Masculinity*, 17(2), 126-136. <https://doi.org/10.1037/a0039558>
- Goldberg, A. E., Kinkler, L. A., Richardson, H. B. et Downing, J. B. (2011). Lesbian, gay, and heterosexual couples in open adoption arrangements: A qualitative study. *Journal of Marriage and Family*, 73(2), 502-518. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2010.00821.x>
- Goldberg, A. E., Moyer, A. M., Kinkler, L. A. et Richardson, H. B. (2012). "When you're sitting on the fence, hope's the hardest part": Challenges and experiences of heterosexual and same-sex couples adopting through the child welfare system. *Adoption Quarterly*, 15(4), 288-315. <https://doi.org/10.1080/10926755.2012.731032>
- Goldberg, A. E., Smith, J. Z. et Perry-Jenkins, M. (2012). The division of labor in lesbian, gay, and heterosexual new adoptive parents. *Journal of Marriage and Family*, 74(4), 812-828. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2012.00992.x>
- Gouvernement du Québec. (2023). *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028 : un Québec engagé pour l'inclusion, le respect des droits et le bien-être des personnes de la diversité sexuelle et de genre*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/gouv/homophobie-transphobie/PL-plan-action-homophobie-transphobie-2023-2028-BLCHT.pdf>
- Greenhow, S., Hackett, S., Jones, C. et Meins, E. (2015). Adoptive family experiences of post-adoption contact in an Internet era. *Child & Family Social Work*, 22, 44-52. <https://doi.org/10.1111/cfs.12256>
- Greenhow, S., Hackett, S., Jones, C. et Meins, E. (2016). The maintenance of traditional and technological forms of post-adoption contact. *Child Abuse Review*, 25, 373-385. <https://doi.org/10.1002/car.2446>
- Grotevant, H. D. (2009). Emotional distance regulation over the life course in adoptive kinship networks. Dans G. M. Wrobel et E. Neil (dir.), *International advances in adoption research for practice* (p. 295-316). John Wiley & Sons. <https://doi.org/10.1002/9780470741276.ch13>
- Guay, C., Ellington, L. et Vollant, N. (2022). *Ka nikanitet : pour une pratique culturellement sécuritaire de la protection de la jeunesse en contextes autochtones*. Presses de l'Université du Québec.
- Hélie, S., Drapeau, S., Châteauneuf, D. E., T., Noël, J., Poirier, M.-A. et Saint-Jacques, M.-C. (2020). *L'évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse : point de mire sur la réunification familiale et le remplacement*. Rapport déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://www.chairejeunesse.ca/documentation/levaluation-des-impacts-de-la-loi-sur-la-protection-de-la-jeunesse-point-de-mire-sur-la-reunification-familiale-et-le-replacement/>
- Herbrand, C. (2012). La filiation à l'épreuve de la présomption de « paternité » pour les couples de même sexe : questionnements et perspectives à partir du cas belge. *Droit et société*, 82(3), 689-712. <https://doi.org/10.3917/drs.082.0689>

- Herbster, J. M. et Ocasio, K. (2021). The complex relationship between sibling contact and child and family well-being in foster care: An exploration of child and family functioning in a pre-permanency cohort. *Children and Youth Services Review*, 131, 106257. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2021.106257>
- Heslop, P. (2019). Foster fathers performing gender: The negotiation and reproduction of parenting roles in families who foster. *Journal of Family Social Work*, 22(4-5), 352-368. <https://doi.org/10.1080/10522158.2019.1608612>
- Hicks, S. (2013). Lesbian, gay, bisexual, and transgender parents and the question of gender. Dans A. E. Goldberg et K. R. Allen (dir.), *LGBT-parent families: Innovations in research and implications for practice* (p. 149-162). Springer.
- Höjer, I. (2009). Birth parents' perception of sharing the care of their child with foster parents. *Vulnerable Children and Youth Studies*, 4(2), 161-168. <https://doi.org/10.1080/17450120903012941>
- Höjer, I. (2011). Parents with children in foster care — How do they perceive their contact with social workers? *Practice: Social Work in Action*, 23(2), 111-123. <https://doi.org/10.1080/09503153.2011.557149>
- Howe, D. et Steele, M. (2004). Contact in cases in which children have been traumatically abused or neglected by their birth parents. Dans E. Neil et D. Howe (dir.), *Contact in adoption and permanent foster care* (p. 203-223). BAAF.
- Humphreys, C. et Kiraly, M. (2010). Developmentally sensitive parental contact for infants when families are separated. *Family Matters*, 85, 49-59.
- Jacquot, M., Thevenot, A. et De Chasse, J. (2017). De l'assistante maternelle à l'assistant familial : des effets de la professionnalisation sur les pratiques des accueillants d'enfants en France. *Enfances, Familles, Générations*, 28. <https://doi.org/10.7202/1045032ar>
- Jennings, S., Mellish, L., Tasker, F., Lamb, M. et Golombok, S. (2014). Why adoption? Gay, lesbian, and heterosexual adoptive parents' reproductive experiences and reasons for adoption. *Adoption Quarterly*, 17(3), 205-226. <https://doi.org/10.1080/10926755.2014.891549>
- Joly, M.-P. (2013). *Mieux comprendre les facteurs associés à la satisfaction des parents d'accueil dans leur rôle* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/10437>
- Joyal, R. (2006). Parenté, parentalité et filiation : des questions cruciales pour l'avenir de nos enfants et de nos sociétés. *Enfances, Familles, Générations*, (5), 1-16. <https://doi.org/10.7202/015778ar>
- Kenrick, J. (2009). Concurrent planning: A retrospective study of the continuities and discontinuities of care, and their impact on the development of infants and young children placed for adoption by the Coram Concurrent Planning Project. *Adoption & Fostering*, 33(4), 5-18. <https://doi.org/10.1177/030857590903300403>
- Kenrick, J. (2010). Concurrent planning (2): 'The rollercoaster of uncertainty'. *Adoption & Fostering*, 34(2), 38-48. <https://doi.org/10.1177/030857591003400206>

- Kertes, M., Humphreys, C. et Corrales, T. (2022). Identifying the patterns of family contact for children in care. *Australian Social Work*, 75(1), 19-32. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2021.1914696>
- Kiely, E., O' Sullivan, N. et Tobin, M. (2019). Centre-based supervised child-parent contact in Ireland: The views and experiences of fathers, supervisors and key stakeholders. *Children and Youth Services Review*, 100, 494-502. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2019.03.008>
- Kiraly, M. et Humphreys, C. (2013a). Family contact for children in kinship care: A literature review. *Australian Social Work*, 66(3), 358-374. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2013.812129>
- Kiraly, M. et Humphreys, C. (2013b). Perspectives from young people about family contact in kinship care: "Don't push us—Listen more". *Australian Social Work*, 66(3), 314-327. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2012.715658>
- Kiraly, M. et Humphreys, C. (2015). A tangled web: Parental contact with children in kinship care. *Child & Family Social Work*, 20(1), 106-115. <https://doi.org/10.1111/cfs.12060>
- L'Archevêque, A. (2009). *Étude exploratoire des contextes d'accès à la parentalité et des facteurs contribuant à l'intégration identitaire chez les pères gais* [thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <http://archipel.uqam.ca/2732/>
- Lacharité, C., Pierce, T., Baker, M., Calille, S. et Pronovost, M. (2015). *Penser la parentalité au Québec : un modèle théorique et un cadre conceptuel pour l'initiative Perspectives parents*. Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille. <https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=v03&op=pdf&app=Library>
- Landers, A. L., Danes, S. M., Morgan, A. A., Merritt, S. et White Hawk, S. (2021). My relatives are waiting: Barriers to tribal enrollment of fostered/adopted American Indians. *Journal of Marriage and Family*, 83(5), 1373-1400. <https://doi.org/10.1111/jomf.12797>
- Landsman, M. J. et Boel-Studt, S. (2011). Fostering families' and children's rights to family connections. *Child Welfare*, 90(4), 19-40.
- Larkins, C., Ridley, J., Farrelly, N., Austerberry, H., Bilson, A., Hussein, S., Manthorpe, J. et Stanley, N. (2015). Children's, young people's and parents' perspectives on contact: Findings from the evaluation of social work practices. *The British Journal of Social Work*, 45(1), 296-312. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bct135>
- Lavallée, C. et Ouellette, F.-R. (2020). *Comprendre la filiation et la parenté à travers le prisme de l'adoption*. Les Presses de l'Université Laval.
- Lavoie, K. et Côté, I. (2018). Naviguer en eaux troubles : les enjeux légaux découlant de l'absence d'encadrement de la gestation pour autrui au Québec. Dans V. Gruben, A. Cattapan et A. Cameron (dir.), *Surrogacy in Canada: Critical perspectives in law and policy*. Irwin Law. <https://www.surrogacylawandpolicy.com/>
- Lee, Y., Fagan, J. S. et Icard, L. D. (2018). Nonresidential fathers with children in foster care: A descriptive study in the United States. *Child & Family Social Work*, 23(2), 146-154. <https://doi.org/10.1111/cfs.12393>
- León, E., Jiménez-Morago, J. M. et Muñoz-Silva, A. (2017). Contact between birth parents and children in kinship care in a sample from Spain. *Child & Family Social Work*, 22(2), 1075-1083. <https://doi.org/10.1111/cfs.12327>

- Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations des Inuits et des Métis.* L.C. (2019), ch. 24. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-11.73>
- Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation.* LQ. (2002). c. 6. <https://canlii.ca/t/69pc3>
- Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements.* LQ. (2017). c. 12. https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2017/2017C18_F.PDF
- Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil.* LQ. (2022). c. 22. <https://canlii.ca/t/6dgkk>
- Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui.* LQ. (2023). c. 13. https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2023/2023C13F.PDF
- Loi sur la protection de la jeunesse.* RLRQ, c. P-34.1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1>
- Loi sur le mariage civil.* L.C. (2005), ch. 33. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-31.5>
- Louis-Jacques, S. (2020). *La parentalité d'accueil dans le contexte des visites supervisées : étude sur le point de vue des parents d'accueil* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/25156>
- Lundström, T. et Sallnäs, M. (2012). Sibling contact among Swedish children in foster and residential care—Out of home care in a family service system. *Children and Youth Services Review*, 34(2), 396-402. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2011.11.008>
- Luu, B., de Rosnay, M., Conley Wright, A. et Tregeagle, S. (2018). Identity formation in children and young people in open adoptions from out-of-home care in New South Wales, Australia. *Adoption Quarterly*, 21(2), 120-139. <https://doi.org/10.1080/10926755.2018.1468371>
- Luu, B., Wright, A. C. et Cashmore, J. (2019). Contact and adoption plans for children adopted from out-of-home care in New South Wales. *Australian Social Work*, 72(4), 404-418. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2019.1579351>
- Macleod, F., Storey, L., Rushe, T., Kavanagh, M., Agnew, F. et McLaughlin, K. (2021). How adopters' and foster carers' perceptions of "family" affect communicative openness in post-adoption contact interactions. *Adoption & Fostering*, 45(4), 430-441. <https://doi.org/10.1177/03085759211060715>
- Maher, C., Hadfield, M., Hutchings, M. et de Eyto, A. (2018). Ensuring rigor in qualitative data analysis: A design research approach to coding combining NVivo with traditional material methods. *International Journal of Qualitative Methods*, 17(1), 1-13. <https://doi.org/10.1177/1609406918786362>
- Mallon, G. P. (2000). Gay men and lesbians as adoptive parents. *Journal of Gay & Lesbian Social Services*, 11(4), 1-22. https://doi.org/10.1300/J041v11n04_01

- Mallon, G. P. (2011). The home study assessment process for gay, lesbian, bisexual, and transgender prospective foster and adoptive families. *Journal of GLBT Family Studies*, 7(1-2), 9-29. <https://doi.org/10.1080/1550428X.2011.537229>
- McWey, L. M., Acock, A. et Porter, B. E. (2010). The impact of continued contact with biological parents upon the mental health of children in foster care. *Children and Youth Services Review*, 32(10), 1338-1345. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2010.05.003>
- McWey, L. M. et Cui, M. (2017). Parent–child contact for youth in foster care: Research to inform practice. *Family Relations*, 66(4), 684-695. <https://doi.org/10.1111/fare.12276>
- McWey, L. M. et Cui, M. (2021). More contact with biological parents predicts shorter length of time in out-of-home care and mental health of youth in the child welfare system. *Children and Youth Services Review*, 128, 106164. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2021.106164>
- McWey, L. M., Cui, M. et Stevenson Wojciak, A. (2022). Current caregiver involvement and contact with biological parents are associated with lower externalizing symptoms of youth in out-of-home child welfare placements. *Journal of Social Work Practice*, 1-16. <https://doi.org/10.1080/02650533.2022.2034767>
- Messina, R. et D'Amore, S. (2018). Adoption by lesbians and gay men in Europe: Challenges and barriers on the journey to adoption. *Adoption Quarterly*, 21(2), 59-81. <https://doi.org/10.1080/10926755.2018.1427641>
- Ministère de la Famille. (2020). Les familles homoparentales québécoises : qui sont-elles? Un portrait statistique à partir des données du Recensement du Canada de 2016. *Quelle famille?*, 7(2).
- Ministère de la Famille et des Aînés. (2011). *Les pères du Québec. Les soins et l'éducation de leurs jeunes enfants : évolution et données récentes*. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/les-Peres-du-Qc.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. Gouvernement du Québec. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2016a). *Cadre de référence : les ressources intermédiaires et les ressources de type familial*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000168/>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2016b). *Un projet de vie, des racines pour la vie : qu'est-ce qu'un projet de vie pour un enfant dont la situation est prise en charge par le DPJ?* Gouvernement du Québec. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2699429>
- Mirick, R. G. et Wladkowski, S. P. (2019). Skype in qualitative interviews: Participant and researcher perspectives. *The Qualitative Report*, 24(12), 3061-3072.
- Mukamurera, J., Lacourse, F. et Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches Qualitatives*, 26(1), 110-138. <https://doi.org/10.7202/1085400ar>
- Nesmith, A. (2013). Parent–child visits in foster care: Reaching shared goals and expectations to better prepare children and parents for visits. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 30(3), 237-255. <https://doi.org/10.1007/s10560-012-0287-8>
- Noël, L. (2008). *Récits d'adoption : cinq aventures familiales*. Béliveau éditeur.

- Oliver, C. (2020). Inclusive foster care: How foster parents support cultural and relational connections for Indigenous children. *Child & Family Social Work*, 24(3), 585-593. <https://doi.org/10.1111/cfs.12730>
- Otis, N. (2021). *Étude exploratoire de la filiation psychique chez les pères gais adoptifs et influence du contexte légal lié au programme Banque mixte* [thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/15155/>
- Ouellette, F.-R. et Goubau, D. (2009). Entre abandon et captation : l'adoption québécoise en « banque mixte ». *Anthropologie et Sociétés*, 33(1), 65-81. <https://doi.org/10.7202/037813ar>
- Ouellette, F.-R. et Lavallée, C. (2015). La réforme proposée du régime québécois de l'adoption et le rejet des parentés plurielles. *McGill Law Journal / Revue de droit de McGill*, 60(2), 295-331. <https://doi.org/10.7202/1029210ar>
- Pagé, G. (2012). *Mieux comprendre le sentiment de filiation chez les parents qui accueillent un enfant en vue de l'adopter par le biais du programme québécois Banque-mixte* [thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/9712>
- Pagé, G., Côté, I., Laporte, J., Lavoie, K. et Trottier-Cyr, R.-P. (2022). L'adoption et les liens familiaux expliqués par des enfants québécois : mise en relation de récits d'enfants adoptés et des membres de leurs familles adoptives. *Anthropologie et Sociétés*, 46(2), 81-99. <https://doi.org/10.7202/1093988ar>
- Pagé, G. et Hélie, S. (2017). *Predictors of permanency for children place in foster-to-adopt families in Québec*. 6th Conference of the International Society for Child, Montréal.
- Pagé, G., Poirier, M.-A. et Châteauneuf, D. (2019). Being a foster-to-adopt parent: Experiences of (un)certainly and their influence on the sense of being the parent. *Adoption Quarterly*, 22(2), 95-115. <https://doi.org/10.1080/10926755.2019.1579132>
- Patterson, C. J. (2013). Children of lesbian and gay parents: Psychology, law, and policy. *Psychology of Sexual Orientation and Gender Diversity*, 1(S), 27-34. <https://doi.org/10.1037/2329-0382.1.S.27>
- Petts, R. J., Shafer, K. M. et Essig, L. (2018). Does adherence to masculine norms shape fathering Behavior? *Journal of Marriage and Family*, 80(3), 704-720. <https://doi.org/10.1111/jomf.12476>
- Poitras, K. et Tarabulsy, G. M. (2017). Les contacts parent-enfant suite au placement en famille substitut : liens avec la stabilité du placement. *Enfances, Familles, Générations*, 28. <https://doi.org/10.7202/1045033ar>
- Potter, M. H. et Font, S. A. (2021). State contexts and foster care adoption rates. *Children and Youth Services Review*, 126, 106049. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2021.106049>
- Rachédi, L. et Taïbi, B. (2019). *L'intervention interculturelle*. Chenelière Éducation.
- Regroupement pour la valorisation de la paternité. (2021). *Enquête auprès de pères d'enfants de moins de 18 ans*. <https://www.rvpaternite.org/publications/sondages-peres-quebecois-champions-canadiens/>

- Riggs, D. W. (2007). Reassessing the foster-care system: Examining the impact of heterosexism on lesbian and gay applicants. *Hypatia*, 22(1), 132-148. <https://doi.org/10.1111/j.1527-2001.2007.tb01153.x>
- Riggs, D. W. (2011). Australian lesbian and gay foster carers negotiating the child protection system: Strengths and challenges. *Sexuality Research and Social Policy*, 8(3), 215. <https://doi.org/10.1007/s13178-011-0059-9>
- Rosenberg, M. B. (2015). *Nonviolent communication: A language of life*. A Puddledancer Press Book.
- Saint-Jacques, M.-C., Noël, J. et Turbide, C. (2015). Mieux comprendre l'engagement des parents dans l'intervention en protection de la jeunesse. Dans S. Drapeau, S. Hélie, D. Turcotte, D. Chateaufort, M.-A. Poirier, M.-C. Saint-Jacques et G. Turcotte (dir.), *Évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse: Qu'en est-il huit ans plus tard?* (p. 1-16 et 79-98). Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque.
- Salas Martínez, M. D., Fuentes, M. J., Bernedo, I. M. et García-Martín, M. A. (2016). Contact visits between foster children and their birth family: The views of foster children, foster parents and social workers. *Child & Family Social Work*, 21(4), 473-483. <https://doi.org/10.1111/cfs.12163>
- Saleh, M. F. (2013). Child welfare professionals' experiences in engaging fathers in services. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 30(2), 119-137. <https://doi.org/10.1007/s10560-012-0282-0>
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte de données* (5^e éd., p. 337-360). Presses universitaires du Québec.
- Schneider, B. et Vecho, O. (2015). Le développement des enfants adoptés par des familles homoparentales : une revue de la littérature. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 63(6), 401-412. <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2015.04.010>
- Schofield, G., Beek, M., Ward, E. et Biggart, L. (2013). Professional foster carer and committed parent: Role conflict and role enrichment at the interface between work and family in long-term foster care. *Child & Family Social Work*, 18(1), 46-56. <https://doi.org/10.1111/cfs.12034>
- Seay, K. D. et McReil, A. S. (2021). Child welfare services response to Covid-19: Addressing face-to-face contacts. *Journal of Child and Family Studies*, 30, 2055–2067. <https://doi.org/10.1007/s10826-021-02000-7>
- Secrétariat à l'adoption internationale du Québec. (2023). *Adoption internationale : principales exigences et conditions des pays d'origine (document mis à jour le 21 janvier 2023)*. https://adoption.gouv.qc.ca/fr_conditions-et-procedures-par-pays
- Sen, R. et Broadhurst, K. (2011). Contact between children in out-of-home placements and their family and friends networks: A research review. *Child & Family Social Work*, 16, 298-309. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2010.00741.x>
- Sen, R. et McCormack, J. (2011). Foster carers' involvement in contact: Other professionals' views. *Practice: Social Work in Action*, 23(5), 279-292. <https://doi.org/10.1080/09503153.2011.611304>

- Singer, J. et Brodzinsky, D. (2020). Virtual parent-child visitation in support of family reunification in the time of COVID-19. *Developmental Child Welfare*, 2(3), 153-171. <https://doi.org/10.1177/2516103220960154>
- Smith, J., Rodger, S., Brown, J., Pickel, L., den Dunnen, W. et Leschied, A. (2015). Comparing the experiences and withdrawal considerations of treatment and regular foster care parents: The Canadian perspective. *International Journal of Child, Youth & Family Studies*, 6(1), 93-110. <https://doi.org/10.18357/ijcyfs.61201513480>
- Spielfogel, J. E. et Leathers, S. J. (2022). Supporting collaborative relationships between parents and non-relative foster parents. *Child & Family Social Work*, 27(4), 646-655. <https://doi.org/10.1111/cfs.12913>
- Storhaug, A. S. et Sobo-Allen, L. (2018). Fathers and child welfare services in Norway: Self-concept and fathering practice. *Families, Relationships and Societies*, 7(3), 483-498. <https://doi.org/10.1332/204674317X14888886530304>
- Tahon, M.-B. (2005). Mariage homosexuel, bimaternité et égalité : la loi québécoise instituant l'union civile. *Recherches familiales*, 2(1), 115-120. <https://doi.org/10.3917/rf.002.0115>
- Tahon, M.-B. (2010). Filiation et universalité : questions à partir du Québec. *Dialogue*, 187(1), 111-125. <https://doi.org/10.3917/dia.187.0111>
- Taplin, S., Lucas, N., Suomi, A., Humphreys, C., Kertesz, M. et McArthur, M. (2021). Parents' supervised contact visits with their children in care: Factors associated with cancellations. *Children and Youth Services Review*, 127, 106127. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2021.106127>
- Thoër, C., Millerand, F., Myles, D., Orange, V. et Gignac, O. (2012). Enjeux éthiques de la recherche sur les forums Internet portant sur l'utilisation des médicaments à des fins non médicales. *Revue internationale de communication sociale et publique*, 7, 1-22. <https://doi.org/10.4000/communiquer.1085>
- Vanschoonlandt, F., Vanderfaeillie, J., Van Holen, F., Maeyer, S. D. et Andries, C. (2012). Mental health of foster children: Do biological fathers matter? *Child Welfare*, 91(6), 149-166.
- Vecho, O. et Schneider, B. (2005). Homoparentalité et développement de l'enfant : bilan de trente ans de publications. *La psychiatrie de l'enfant*, 48(1), 271-328. <https://doi.org/10.3917/psy.481.0271>
- Vyncke, J., Julien, D., Ryan, B., Jodoin, É. et Jouvin, É. (2008). Chapitre 7 - Familles homoparentales : état des lieux. Dans C. Parent (dir.), *Visages multiples de la parenté* (p. 185-222). Presses de l'Université du Québec.
- Walker, J. (2008). The use of attachment theory in adoption and fostering. *Adoption & Fostering*, 32(1), 49-57. <https://doi.org/10.1177/030857590803200107>
- West, C. et Zimmerman, D. H. (2009). Faire le genre (traduction par Fabienne Malbois). *Nouvelles Questions Féministes*, 28(3), 34-61. <https://doi.org/10.3917/nqf.283.0034>
- Wood, K. (2016). 'It's all a bit pantomime': An exploratory study of gay and lesbian adopters and foster-carers in England and Wales. *The British Journal of Social Work*, 46(6), 1708-1723. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcv115>

Annexes

Annexe A – Lettre d’autorisation de la Coalition des familles LGBT+



Coalition des
Familles LGBT
LGBT Family Coalitions

3155, rue Hochelaga / Bureau 201 / Montréal (Québec) / H1W 1G4 / T 514 878-7600

Montréal, le 2 mars 2020

Comité d'éthique de la recherche
Université du Québec en Outaouais
283, boulevard Alexandre-Taché
C.P. 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7

Objet : Autorisation pour recruter au sein de la Coalition des familles LGBT+

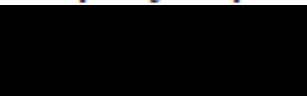
Bonjour,

En tant que directrice de la Coalition des familles LGBT+, je soussignée, Mona Greenbaum, atteste que l'étudiant-chercheur Louis-Philippe Auger a l'autorisation pour recruter des participants pour son projet de recherche par l'entremise de notre organisation. Lors de notre conseil d'administration du jeudi 27 février 2020, nous avons décidé d'octroyer cette autorisation à Louis-Philippe Auger.

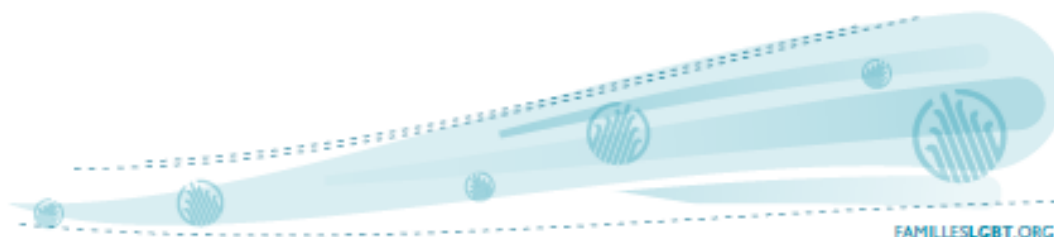
Louis-Philippe Auger nous a expliqué en quoi consiste son projet de recherche. Pour son mémoire de maîtrise en travail social (profil recherche), il étudiera la perception que les pères gais adoptants québécois ont des contacts avec les familles biologiques de leurs enfants dans le cadre du programme banque mixte. Étant donné que nous faisons de la sensibilisation auprès du public par rapport aux familles LGBT et que nous favorisons le réseautage de familles issues de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, notre organisation est toute désignée pour aider Louis-Philippe dans le recrutement de participants pour son projet de recherche.

Si vous avez quelque question que ce soit, n'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Mona Greenbaum, directrice
Coalition des familles LGBT+
info@familleslgbt.org
514-878-7600



Annexe B – Lettre d'autorisation de la FFARIQ



Fédération des familles d'accueil
et ressources intermédiaires
du Québec

Québec, le 13 octobre 2021

Madame Geneviève Pagé, Ph. D.
Département de travail social
Université du Québec en Outaouais
283, boul. Alexandre-Taché, bureau C-2313
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3J7
Téléphone : (819) 595-3900 poste 2849
Sans frais : 1-800-567-1283 poste 2849
Courriel : genevieve.page@uqo.ca

Objet : Lettre d'appui concernant la participation de la FFARIQ à un projet de recherche

Madame, Monsieur,

La Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec est heureuse de vous confirmer son appui au projet de recherche intitulé « Les pères gais adoptants et les contacts avec les parents biologiques dans le programme Banque-mixte » qui est effectué par M. Louis-Philippe Anger, étudiant à la maîtrise en travail à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) sous la direction de la Pr^e Geneviève Pagé et de la Pr^e Isabel Côté.

Dans le cadre de ce projet de recherche, la FFARIQ verra à faciliter le recrutement des familles d'accueil qui seront interpellées par ledit projet de recherche.

Conformément à la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la FFARIQ assurera la confidentialité du nom des familles d'accueil qui seront sollicitées par l'étudiant-chercheur étant entendu que la participation ou la non-participation à la recherche n'affectera aucunement les prestations de services des familles en question.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.



Geneviève Rioux
Présidente provinciale
FFARIQ

Annexe C – Courriel d'autorisation de Diversité 02

plus grande diversité de points de vue.

On m'a beaucoup parlé du dynamisme de votre organisme auprès de nos communautés dans votre région. Je me demandais si vous accepteriez de diffuser mon appel à participer. J'ai déjà recruté à travers la Coalition des familles LGBT+ et je cherche à diversifier mes sources de recrutement.

Si vous avez des questions concernant mon projet de recherche, n'hésitez pas à me les poser. Il me fera plaisir de m'entretenir avec vous, autant par courriel que par téléphone.

J'attends de vos nouvelles.
Cordialement,

Louis-Philippe Auger
[REDACTED]



Diversité 02

À moi ▾

Bonjour monsieur Auger,

Je vous remercie d'avoir contacté Diversité 02.

Il nous ferait plaisir de partager les informations de votre projet de recherche sur nos réseaux sociaux. Avez-vous un visuel que nous pourrions utiliser?

19 janv. 2022 12:11



Activer Windows

Accédez aux paramètres pour activer Windows.

Je vous souhaite une excellente journée,

Meilleures salutations,

Daniel Gosselin (pronoms : il / lui)

Directeur général / Diversité 02

Tél : 581-447-2211 p. 100

101-260 rue Racine E

Saguenay (QC) G7H 1R9



De : Louis-Ph. Auger [REDACTED]

Envoyé : 19 janvier 2022 11:48

À : [REDACTED]

Objet : Projet de recherche auprès de pères gais adoptants

Annexe D – Affiche de recrutement (français)

UQO
UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC
DÉPARTEMENT DE TRAVAIL SOCIAL
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3K7

PROJET DE RECHERCHE
LES PÈRES GAIS ADOPTANTS
ET LES CONTACTS AVEC
LES PARENTS BIOLOGIQUES
DANS LE PROGRAMME
BANQUE MIXTE



Vous êtes un père gai ayant accueilli un enfant par l'entremise du programme banque mixte ? J'aimerais vous rencontrer pour une entrevue de recherche en personne ou sur Zoom (à votre convenance) d'une durée de 60 à 90 minutes. Lors de cette entrevue, nous discuterons des contacts que vos enfants et vous avez (ou avez eus) avec les parents biologiques.

Pour participer à cette recherche, vous devez :

- Être un père gai adoptant du programme banque mixte
- Avoir accueilli un enfant depuis au moins un an
- Avoir eu au moins un contact en personne avec un des parents d'origine, et ce, dans la dernière année

Pour participer à
l'étude, veuillez
communiquer avec

**LOUIS-PHILIPPE
AUGER**

Par courriel



Par téléphone



Par Facebook



**Projet d'étude dans
le cadre d'un
mémoire de maîtrise
en travail social**

**DIRECTRICES DE
RECHERCHE**

Geneviève Pagé, professeure
Isabel Côté, professeure

Cette étude a reçu
l'approbation du comité
d'éthique de l'Université du
Québec en Outaouais

Annexe E – Affiche de recrutement (anglais)



UNIVERSITÉ
DU QUÉBEC
EN OUTAOUAIS
Département de travail social
Case postale 1250, succursale Hull
Gatineau (Québec) J8X 3X7

RESEARCH PROJECT
GAY ADOPTIVE FATHERS
AND CONTACTS WITH
BIOLOGICAL PARENTS IN THE
BANQUE MIXTE PROGRAM



Are you a gay father who is fostering or has adopted a child through the Banque Mixte Program? If so, I would like to meet you for a research interview, in person or on Zoom (at your convenience), which would last from 60 to 90 minutes. During the interview, we would discuss the contacts that your children and you have (or have had) with their biological parents.

To take part in this study, you should:

- Currently foster or have adopted from the Banque Mixte Program as a gay father
- Have had a child in your custody for at least one year
- Have had at least one face-to-face contact with one of the biological parents in the past year

To participate in this study, please contact

**LOUIS-PHILIPPE
AUGER**

By email



By phone



by Facebook



**Research project for
a master's thesis in
social work**

**RESEARCH
DIRECTORS**

Geneviève Pagé, professor
Isabel Côté, professor

This study has been approved by the Research Ethics Committee of the Université du Québec en Outaouais

Annexe F – Guide d’entrevue

Louis-Philippe Auger

Guide d'entrevue

Introduction

- Remerciements et présentation du chercheur
- Présentation du projet (« les pères adoptants et les contacts avec les parents biologiques dans le programme banque mixte ») et des objectifs
- Présentation des thèmes et des sous-thèmes de l'entrevue
- Lecture et signature du formulaire de consentement
- Commencement de l'enregistrement

Projet parental

- Parlez-moi de votre projet parental.
 - Racontez-moi comment vous est venue l'idée de devenir père
 - Avez-vous toujours souhaité être père?
 - Qu'en est-il de votre conjoint? Avez-vous été sur la même longueur d'onde?
 - Qu'en pensait votre entourage?
 - Vos parents? Vos frères et sœurs? La famille élargie?
 - Vos ami(e)s? Vos collègues?
 - Racontez-moi ce qui fait que vous avez opté pour l'adoption par l'entremise du programme banque mixte.
 - Aviez-vous envisagé d'autres options? Lesquelles? Qu'est-ce qui fait que ces options alternatives n'ont pas été retenues?
 - Comment vous sentiez-vous face à un projet d'adoption dans ce programme?
 - Aviez-vous des appréhensions ou des craintes
 - Que connaissiez-vous du programme? Que vous avait-on dit?
 - Quelles ont été les réactions de votre entourage à l'annonce de votre projet d'adoption par l'entremise du programme banque mixte?

Louis-Philippe Auger

- Vous a-t-on fait des commentaires par rapport à vos éventuelles aptitudes à la parentalité?
 - Des commentaires par rapport au « manque d'une figure maternelle »?
 - Des commentaires par rapport à votre homosexualité et à la paternité?
- Votre entourage avait-il des craintes et des appréhensions? Se réjouissaient-ils pour vous?

Programme banque mixte

- Parlez-moi de votre expérience avec le programme banque mixte jusqu'à aujourd'hui
 - Racontez-moi comment vous avez vécu les démarches pour devenir postulant dans le programme banque mixte?
 - Le premier contact téléphonique? La séance d'information? L'évaluation psychosociale?
 - Avez-vous l'impression que le fait que vous soyez un homme gai a influencé d'une quelconque façon ces démarches? Si oui, comment?
 - Comment s'est déroulé l'accueil de votre/vos enfant(s)?
 - Combien de temps s'est déroulé entre le moment où on vous a annoncé qu'on avait un enfant à vous confier et l'arrivée de l'enfant chez vous?
 - Comment vous sentiez-vous?
 - Est-ce que ça a été difficile ou facile? Comment?
- Avec-vous d'autres choses à me dire par rapport au programme banque mixte auxquelles je n'aurais pas pensé? (choses qui n'ont pas rapport aux contacts et aux pratiques associées, desquelles on va parler plus loin)

Contacts avec les parents biologiques

- Parlez-moi des contacts que votre enfant a ou a eus avec sa famille d'origine
 - Comment s'organisent-ils?
 - Avec qui votre enfant a-t-il des contacts?
 - Quelles étaient ou quelles sont les modalités des contacts?
 - Quelle fréquence?
 - Où?
 - Étaient-ils ou sont-ils supervisés?
 - Comment se déroulent-ils?
 - Votre enfant a-t-il eu des contacts avec sa famille d'origine en dehors des visites supervisées? Si oui, racontez-moi comment ils se sont passés.
 - Que pensez-vous des contacts que votre enfant a avec sa famille d'origine?
 - Comment réagit votre enfant à ces contacts?
 - Comment réagissent les parents biologiques?
 - Aimerez-vous que votre enfant ou vos enfants ai(en)t plus ou moins de contacts avec sa ou leur famille d'origine? Expliquez.
- Parlez-moi des contacts que vous-même avez ou avez eus avec la famille d'origine
 - Avez-vous eu des contacts directs (c.-à-d., en personne) avec elle? Si oui, comment est-ce que ça s'est passé?
 - Où ont-ils eu lieu? Dans quel contexte?
 - Étiez-vous préparé(s)?
 - Comment vous êtes-vous senti(s)?
 - Comment ont-ils su que vous étiez un homme gai (s'ils l'ont su)? Comment ont-ils réagi? Certains de ces contacts ont-ils été organisés par les intervenantes et les intervenants? Si oui, comment est-ce qu'ils se déroulent?
 - Quelles étaient ou quelles sont les modalités des contacts?
 - Quelle fréquence?
 - Où?

Louis-Philippe Auger

- Aimeriez-vous avoir plus ou moins de contacts avec leur famille d'origine? Expliquez.
- Que pensez-vous de vos contacts avec la famille d'origine?
 - Votre conjoint et vous êtes-vous sur la même longueur d'ondes à propos de ces contacts?
- Est-ce que ces contacts avec la famille d'origine ont des répercussions dans votre vie personnelle?
 - Dans votre vie familiale?
 - Dans votre vie de couple?
 - Dans votre vie professionnelle?
- Parlez-moi de la famille d'origine de votre/vos enfant(s)
 - Que savez-vous d'elle?
 - Comment avez-vous eu l'information?
 - Que pensez-vous d'elle?
- Le fait que vous soyez un homme gai a-t-il eu une influence sur les contacts selon vous?
- Que pense votre enfant de ces contacts (si l'enfant est en âge de réfléchir)?
 - Vous a-t-il parlé de ces contacts?
 - Qu'est-ce qu'il vous a dit à leur sujet?
- Y a-t-il d'autre information par rapport aux contacts que vous aimeriez me partager?

Louis-Philippe Auger

Pratiques en protection de la jeunesse à l'égard des contacts

- Parlez-moi de la gestion des contacts par la protection de la jeunesse
 - Comment évalueriez-vous le programme banque mixte?
 - Que pensez-vous des règles et procédures en place?
 - Que pensez-vous du travail des intervenantes et des intervenants?
 - Sentez-vous que vous êtes traité(s) différemment parce que vous êtes un homme gai? Expliquez.
- Quelle est votre relation avec le travailleur social ou la travailleuse sociale de votre enfant?
- Quelle est votre relation avec votre travailleuse sociale ou votre travailleur social?
 - Pensez-vous que le fait que vous soyez un homme gai ait joué dans vos relations avec les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux? Expliquez.
- Y a-t-il des anecdotes que vous aimeriez partager avec moi?

Questionnaire sociodémographique

- « Merci pour le temps que vous m'avez accordé aujourd'hui. Les histoires que vous nous avez racontées aujourd'hui vont nous aider à faire avancer les connaissances sur la paternité adoptive et sur le programme banque mixte. Je suis conscient que votre temps est précieux, mais j'aurais encore besoin de quelques minutes pour vous faire remplir un court questionnaire socio-démographique. Cela devrait vous prendre moins de 5 minutes. »
- Faire remplir le questionnaire

Louis-Philippe Auger

Conclusion

Je vous remercie d'avoir participé à mes travaux de recherche dans le cadre de ma maîtrise en travail social. Ce que vous m'avez partagé va nous permettre, à mes professeures et à moi, d'améliorer nos connaissances sur la paternité adoptive au Québec et sur le programme banque mixte. Lorsque nous aurons terminé d'analyser les données, nous vous ferons parvenir une fiche-synthèse de nos résultats. Nous espérons pouvoir vous les envoyer à l'automne 2020 ou à l'hiver 2021, au plus tard.

Si vous connaissez d'autres pères adoptants qui seraient intéressés à participer à mon projet de recherche, n'hésitez pas à leur faire parvenir nos coordonnées. Je peux également vous faire parvenir l'affiche de recrutement pour que vous la partagiez vous-même dans vos réseaux.

Annexe G – Questionnaire sociodémographique (français)

Questionnaire sociodémographique

n° d'entrevue : _____

Vous

Pseudonyme¹ : _____

Âge : _____

Ville de résidence² : _____

Considérez-vous que vous êtes une personne racisée, ethnicisée ou membre d'une minorité visible (c.-à-d., une personne généralement perçue comme non blanche)?

Oui Non

Si oui, comment vous identifiez-vous ? _____

Quel est votre niveau d'études?

- Primaire
- Secondaire général ou professionnel
- Collégial (CÉGEP) général ou professionnel
- Universitaire de 1er cycle (certificat, bacc, etc.)
- Universitaire de 2e cycle (ex., maîtrise)
- Universitaire de 3e cycle (ex. : doctorat)
- Je préfère ne pas répondre

Quel est votre statut professionnel ? : salarié travailleur autonome sans emploi

Quel est votre revenu personnel annuel ?

- Moins de 19 000 \$
- Entre 19 000 et 39 000 \$
- Entre 40 000 et 59 000 \$
- Entre 60 000 et 79 000 \$
- Entre 80 000 et 99 000 \$
- Plus de 100 000 \$
- Je préfère ne pas répondre

¹ Nous souhaitons vous rappeler que vos données resteront confidentielles. Si vos propos sont rapportés en exemple, un pseudonyme sera utilisé.

² Dans les documents présentant les résultats, cinq grandes catégories seront présentées : Montréal-Laval, Québec, Ouest du Québec (Abitibi-Témiscamingue, Outaouais, Lanaudière, Laurentides), Sud du Québec (Montérégie, Estrie, Chaudières-Appalaches) et Centre du Québec (Mauricie, Centre-du-Québec).

Quel est votre statut civil (célibataire, en union libre, marié, etc.) : _____

Comment décrivez-vous votre orientation sexuelle ? _____

Comment décrivez-vous votre identité de genre? _____

Considérez-vous que vous êtes une personne en situation de handicap visible ou invisible (physique, mental, psychologique, émotif, d'apprentissage ou autres types de diversité fonctionnelle), ou vivant avec une condition de santé qui a des conséquences sur votre vie quotidienne?

Oui Non

Votre/vos enfant(s)

Premier enfant

Âge actuel : _____

Âge au moment de l'accueil : _____ Âge à l'adoption (si applicable) : _____

Est-ce que votre enfant est racisé ou ethnicisé? : _____

Est-ce que votre enfant est en situation de handicap visible ou invisible (physique, mental, psychologique, émotif, d'apprentissage ou autres types de diversité fonctionnelle), ou vit-il avec une condition de santé qui a des conséquences sur sa vie quotidienne?

Oui Non Si oui, lequel? _____

Deuxième enfant (si applicable)

Âge actuel : _____

Âge au moment de l'accueil : _____ Âge à l'adoption (si applicable) : _____

Est-ce que votre enfant est racisé ou ethnicisé? : _____

Est-ce que votre enfant est en situation de handicap visible ou invisible (physique, mental, psychologique, émotif, d'apprentissage ou autres types de diversité fonctionnelle), ou vit-il avec une condition de santé qui a des conséquences sur sa vie quotidienne?

Oui Non Si oui, lequel? _____

Troisième enfant (si applicable)

Âge actuel : _____

Âge au moment de l'accueil : _____ Âge à l'adoption (si applicable) : _____

Est-ce que votre enfant est racisé ou ethnicié? : _____

Est-ce que votre enfant est en situation de handicap visible ou invisible (physique, mental, psychologique, émotif, d'apprentissage ou autres types de diversité fonctionnelle), ou vit-il avec une condition de santé qui a des conséquences sur sa vie quotidienne?

Oui Non Si oui, lequel? _____

Commentaires :

Annexe H – Questionnaire sociodémographique (anglais)

Sociodemographic Questionnaire

Interview number: _____

Information about you

Pseudonym¹: _____

Age: _____

City of residence²: _____

Are you a racialized person, an ethnicized person or a member of a visible minority (i.e., a person generally seen as non-white)? Yes No

If yes, how do you identify yourself? _____

What is your highest level of education achieved?

- Elementary school
- High school or trade
- Professional or general college (CÉGEP)
- Undergraduate university degree (certificate, bachelor, etc.)
- Graduate university degree (Master)
- Graduate university degree (PhD, Doctorate)
- I prefer not to answer

What is your professional status? salaried self-employed unemployed

What is your annual personal income?

- Less than \$19,000
- Between \$19,000 and \$39,000
- Between \$40,000 and \$59,000
- Between \$60,000 and \$79,000
- Between \$80,000 and \$99,000
- Above \$100,000
- I prefer not to answer

¹ We would like to remind you that your data will remain confidential. If your words are reported as examples, a pseudonym will be used.

² In the documents presenting the results, five geographic zones will be presented: Montréal-Laval, Quebec City, Western Quebec (Abitibi-Témiscamingue, Outaouais, Lanaudière, Laurentides), Southern Quebec (Montérégie, Eastern Townships, Chaudières-Appalaches) and Centre of Quebec (Mauricie, Centre-du-Québec).

What is your civil status (single, in a common-law union, married, etc.): _____

How would you describe your sexual orientation? _____

How would you describe your gender identity? _____

Are you a person living with a visible or invisible handicap (physical, mental, psychological, emotional, learning or any other type of functional diversity) or with any health conditions that have consequences on your daily life?

Yes No

Information about your child(ren)

First child

Current age: _____

Age at arrival in the family: _____ Age at adoption (if applicable): _____

Is your child racialized or ethnicized? _____

Does your child live with a visible or invisible handicap (physical, mental, psychological, emotional, learning or any other type of functional diversity), or with a health condition that has consequences on their daily life?

Yes No If yes, which one? _____

Second child (if applicable)

Current age: _____

Age at arrival in the family: _____ Age at adoption (if applicable): _____

Is your child racialized or ethnicized? _____

Does your child live with a visible or invisible handicap (physical, mental, psychological, emotional, learning or any other type of functional diversity), or with a health condition that has consequences on their daily life?

Yes No If yes, which one? _____

Third child (if applicable)

Current age: _____

Age at arrival in the family: _____ Age at adoption (if applicable): _____

Is your child racialized or ethnicized? _____

Does your child live with a visible or invisible handicap (physical, mental, psychological, emotional, learning or any other type of functional diversity), or with a health condition that has consequences on their daily life?

Yes No If yes, which one? _____

Comments:

Annexe I – Certificat d'éthique



Le 16 juillet 2020

À l'attention de :
Louis-Philippe Auger
Étudiant, Université du Québec en Outaouais

Objet : Approbation éthique de votre projet de recherche

Projet #: 2020-1008

Titre du projet de recherche : Les pères gais adoptants et les contacts avec les parents biologiques dans le programme banque mixte

Votre projet de recherche a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains par le CER de l'UQO. Suivant l'examen de la documentation reçue, nous constatons que votre projet de recherche rencontre les normes éthiques établies par l'UQO.

Un certificat d'approbation éthique qui atteste de la conformité de votre projet de recherche à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'UQO est par conséquent émis en date du 16 juillet 2020. Nous désirons vous rappeler que pour assurer la validité de votre certificat d'éthique pendant toute la durée de votre projet, vous avez la responsabilité de produire, chaque année, un rapport de suivi continu à l'aide du formulaire *F9 - Suivi continu*. Le prochain suivi devra être fait au plus tard le :

16 juillet 2021.

Un rappel automatique vous sera envoyé par courriel quelques semaines avant l'échéance de votre certificat.

Si des modifications sont apportées à votre projet, vous devrez remplir le formulaire *F8 - Modification de projet* et obtenir l'approbation du CER avant de mettre en œuvre ces modifications. Finalement, lorsque votre projet sera terminé, vous devrez remplir le formulaire *F10 - Rapport final*.

Notez qu'en vertu de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, il est de la responsabilité des chercheurs d'assurer que leurs projets de recherche conservent une approbation éthique pour toute la durée des travaux de recherche et d'informer le CER de la fin de ceux-ci.

Nous vous souhaitons bon succès dans la réalisation de votre recherche.

Le CER de l'UQO



CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

La présente atteste que le projet de recherche décrit ci-dessous a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains et qu'il satisfait aux exigences de notre politique en cette matière.

Projet # : 2020-1008

Titre du projet de recherche : Les pères gais adoptants et les contacts avec les parents biologiques dans le programme banque mixte

Chercheur principal :

Louis-Philippe Auger
Étudiant, Université du Québec en Outaouais

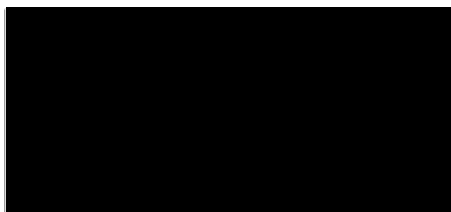
Directrices de recherche:

Geneviève Pagé; Isabel Côté
Professeures, Université du Québec en Outaouais

Date d'approbation du projet : 16 juillet 2020

Date d'entrée en vigueur du certificat : 16 juillet 2020

Date d'échéance du certificat : 16 juillet 2021



André Durivage
Président du CER de l'UQO

Annexe J – Formulaire de consentement (français)



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Les pères gais adoptants et l'expérience des contacts avec les parents biologiques dans le cadre du programme banque mixte

Chercheur principal : Louis-Philippe Auger, étudiant à la maîtrise en travail social, Université du Québec en Outaouais



Directrices de recherche : Geneviève Pagé, professeure au Département de travail social, Université du Québec en Outaouais
Téléphone : 819-595-3900 poste 2849
Courriel : genevieve.page@uqo.ca

Isabel Côté, professeure au Département de travail social, Université du Québec en Outaouais
Téléphone: 819-595-3900 poste 2334
Courriel : isabel.cote@uqo.ca

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Présentation de la recherche

Nous sollicitons votre participation à une recherche visant à mieux comprendre la perception qu'ont les pères gais en famille banque mixte des contacts avec la famille biologique de l'enfant. Elle a reçu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais (numéro de projet : 2020-1008).

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à prendre part à une entrevue d'environ 60 à 90 minutes, qui aura lieu à un moment et dans un lieu vous convenant. Différents thèmes autour des contacts avec les parents biologiques dans le programme banque mixte seront explorés, dont les contacts entre parents et les enfants, les contacts entre les parents banque-mixte et les parents biologiques ainsi que les pratiques en protection de la jeunesse à l'égard des contacts. L'entrevue sera enregistrée sur support audio, puis transcrite intégralement. Le fichier audio sera détruit dès la transcription complétée.

3. Confidentialité

Les données recueillies sont entièrement confidentielles. Dans la transcription de l'entrevue, votre nom sera remplacé par un code alphanumérique ne permettant pas de vous identifier. Vos données personnelles et l'enregistrement de votre entrevue seront conservés sous clé dans un bureau fermé. Les seules personnes qui y auront accès, outre l'étudiant chercheur,

sont les directrices de recherche, qui ont signé un formulaire d'engagement à la confidentialité¹, ainsi que Denyse Côté, une professeure animant un séminaire de recherche.

Les données recueillies ne seront utilisées qu'à des fins de recherche. Outre pour le mémoire de maîtrise de l'étudiant chercheur, les données pourront être diffusées: a) sous forme d'articles, dans des revues scientifiques ou professionnelles ; b) dans le cadre de colloques scientifiques ou professionnels et c) dans le cadre de présentations grand public. Si vos propos sont rapportés, votre nom sera remplacé par un pseudonyme. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera diffusée.

4. Avantages et inconvénients

Sans vous apporter de bénéfices directs, les résultats de la recherche permettront de faire avancer les connaissances sur l'homoparentalité au Québec. Votre participation permettra aussi de mieux comprendre comment les parents d'accueil banque mixte perçoivent les contacts avec les parents biologiques, et ce, en vue d'améliorer les pratiques associées au programme banque mixte. Aucun autre préjudice n'est appréhendé.

5. Droit de retrait

Votre participation se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non. Vous êtes aussi libre de vous retirer de la recherche en tout temps, sans préjudice et sans justifier votre décision. Nous détruirons alors les renseignements recueillis.

6. Indemnité

Votre participation se fait sur une base volontaire. Aucune compensation ne sera offerte pour votre participation.

B) CONSENTEMENT

Votre signature atteste que vous comprenez clairement les renseignements concernant votre participation à cette recherche et que vous acceptez d'y participer. Elle ne signifie pas que vous acceptez d'aliéner vos droits et de libérer les chercheurs ou les responsables de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. Votre participation devant être aussi éclairée que votre décision initiale de participer au projet, vous devez en connaître tous les tenants et aboutissants. En conséquence, vous ne devez jamais hésiter à demander, en cours d'étude, des éclaircissements ou de nouveaux renseignements. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps de cette recherche sans préjudice.

Les données recueillies lors du présent projet de recherche seront conservées pour une période maximale de cinq (5) ans. Après quoi, elles seront détruites de façon sécuritaire.

¹ Notamment à des fins de contrôle et de vérification, vos données de recherche pourraient être consultées par le personnel autorisé de l'UQO, conformément au Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et des télécommunications.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée sur support audio (dans le cas d'une entrevue en personne) ou sur support vidéo (dans le cas d'une entrevue sur Zoom). Une fois l'entrevue retranscrite, le fichier de l'enregistrement sera effacé.

Signature : _____

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature, signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Signature : _____ Date : _____

Prénom: _____ Nom : _____

Désirez-vous obtenir un résumé des résultats de cette recherche? Oui Non

Si oui, veuillez nous indiquer la procédure qui vous convient le mieux (courrier ou courriel), ainsi que les renseignements nécessaires : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de la recherche au participant.

Signature (équipe de recherche) : _____ Date : _____

Prénom: _____ Nom : _____

Ce projet de recherche est dirigé par Geneviève Pagé et Isabel Côté, professeures au département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais. Pour toute question relative à la recherche ou pour vous en retirer, vous pouvez communiquer avec elles (coordonnées à la première page du formulaire).

Si vous avez des questions quant aux aspects éthiques de cette étude, à votre participation à celle-ci ou une plainte à formuler, veuillez communiquer avec M. André Durivage, président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais au 819-595-3900 poste 1781 ou par courriel à : andre.durivage@uqo.ca.

LISTE DE RESSOURCES

LigneParents

Service d'intervention anonyme, confidentiel et gratuit dédié aux parents d'enfants de 0 à 20 ans du Québec. Fournit de l'aide ponctuelle, du soutien en cas de crise et des réponses à vos questions. Par téléphone ou clavardage.

Téléphone : 1-800-361-5085

Site web : ligneparents.com

Sur Facebook : <https://www.facebook.com/Ligneparents>

Centres d'écoute téléphoniques

Services anonymes, confidentiels et gratuits d'écoute, de soutien et de références, offerts par des bénévoles aux personnes qui ont besoin d'une oreille attentive et chaleureuse.

Estrie (Secours-Amitié Estrie) : 819-564-2323 (Sherbrooke); 1-800-667-3841 (sans frais)

Laval (Centre d'écoute de Laval) : 450-664-2787; 1-888-664-1558 (sans frais)

Mauricie (Tél-Écoute) : 819-228-9633 (Louiseville); 819-537-5225 (Shawinigan);

819-376-4242 (Trois-Rivières)

Montréal (Tél-Aide Suroît) : 450-377-0600 (Valleyfield); 1-855-377-0600 (sans frais)

Montréal (Tél-Aide) : 514-935-1101

Montréal (Tél-Écoute) : 514-493-4484

Outaouais (Tél-Aide Outaouais) : 819-775-3223 (Gatineau); 1-800-567-9699 (sans frais)

Québec (Tél-Aide Québec) : 418-686-2433 (Québec); 1-877-700-2433 (sans frais)

Clavardage pour les adultes (Association des Centres d'écoute téléphonique du Québec) : (lundi-jeudi, 18 à 22h) : Visiter le <http://www.acetdq.org>

Info-Social (811)

Service de consultation (conseils et références), gratuit et confidentiel, en français ou anglais (24h/24, 7 jrs/7)

Téléphone : 811

Ligne québécoise de prévention du suicide

Service confidentiel et gratuit.

Téléphone : 1-866-APPELLE (1-866-277-2553)

Annexe K – Formulaire de consentement (anglais)



CONSENT FORM

Gay adoptive fathers and their experience of contacts with biological parents in the context of the Banque Mixte Program

Main Researcher: Louis-Philippe Auger, master's student in social work,
Université du Québec en Outaouais



Research Directors: Geneviève Pagé, professor at the Department of Social
Work, Université du Québec en Outaouais
Telephone: 819-595-3900 ext. 2849
E-mail: genevieve.page@uqo.ca

Isabel Côté, professor at the Department of Social
Work, Université du Québec en Outaouais
Telephone: 819-595-3900 ext. 2334
E-mail: isabel.cote@uqo.ca

A) INFORMATION TO PARTICIPANTS

1. The Research

We are asking you to participate in a research project that aims to better understand the perception that gay foster fathers in the Banque Mixte Program have about contacts with their children's biological families. It has been approved by the Research Ethics Committee of the Université du Québec en Outaouais (project number: 2020-1008).

2. Your Participation

Your participation will consist of a 60-90-minute interview, which will take place at a time and a location at your convenience. Different themes around contacts with biological parents within the Banque Mixte Program will be explored, including contacts between children and their parents, contacts between foster parents and biological parents as well as practices related to contacts within the child protection services. The interview will be recorded on audio support, then entirely transcribed. The audio file will be destroyed once the transcription is completed.

3. Confidentiality

Collected data are entirely confidential. In the interview transcript, your name will be replaced by an alphanumerical code that will prevent others from identifying you. Your personal data and your interview's recording will be locked up in a closed office. The only people who will have access to them, other than the student researcher, are the research

directors, who have signed a form in which they vow to maintain confidentiality¹, as well as Denyse Côté, a professor facilitating a research seminar.

Collected data will be used only for research purpose. Other than for the student researcher's master's thesis, data could be used: a) in articles, scientific and professional journals; b) within scientific or professional colloquiums and c) during large-audience presentations. If your words are reported, your name will be replaced by a pseudonym. No identifying information will be disclosed.

4. Benefits and Inconveniences

While not providing direct benefits to you, the research's results will help in improving knowledge on same-sex parenting in Quebec. Your participation will enable better understanding of how Banque Mixte foster parents perceive contacts with biological parents. This will help improve practices in the Banque Mixte Program. No other impact is expected.

5. Right of Withdrawal

Your participation is on a voluntary basis. You are entirely free to decide whether you want to participate or not. You are free to withdraw from the research at any time, without repercussion and without having to justify your decision. We will destroy any collected information.

6. Indemnity

Your participation is on a voluntary basis. No compensation will be offered for your participation.

B) CONSENT

Your signature attests that you clearly understand the information regarding your participation in this research and that you accept to participate in it. It doesn't attest that you accept to alienate your rights and to absolve the researchers and the university from their legal and professional responsibilities. Since your participation must be as well informed as your initial decision to take part in the project, you should know all the implications. Accordingly, you should not hesitate to ask clarifications or new information in the process. You are free to withdraw at any time from this research without prejudice.

The data collected during this research project will be kept for a maximum time of five (5) years. After that, they will be destroyed in a safe manner.

¹ For purposes of control and verification, your research data could be accessed by the authorized personnel of the Université du Québec en Outaouais, in accordance with the *Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et des télécommunications* ("Regulation regarding the use of computing resources and telecommunications").

I hereby consent to the recording of the interview on audio support (for in-person interviews) or on video support (for Zoom interviews). Once the interview will be transcribed, the audio recording will be deleted.

Signature: _____

After having become aware of the information regarding my participation in this research project, I am signing this document, which means that I freely accept to participate. This form is signed twice, one copy of which I will be keeping for myself.

Signature: _____ Date: _____

First name: _____ Last name: _____

Would you like to obtain a summary of the research's results? Yes No

If yes, please let us know how you would prefer to obtain this summary (email or mail).

Provide us with the necessary information: _____

I hereby declare having explained the goal, the nature, the benefits, the risks and the inconveniences of the research to the participant.

Signature (research team): _____ Date: _____

First name: _____ Last name: _____

This project research is directed by Geneviève Pagé and Isabel Côté, two professors at the Department of Social Work at the Université du Québec en Outaouais. For any question pertaining to the research or if you would like to withdraw from the research, you can contact them (their contact information is on the first page of this consent form).

If you have any question regarding the ethics of this study, your participation or if you have a complaint to file, please contact Mr. André Durivage, president of the Research Ethics Committee of the Université du Québec en Outaouais at the 819-595-3900 ext. 1781 or by email at andre.durivage@uqo.ca.

LIST OF RESOURCES

LigneParents

Anonymous, confidential, and free helpline for parents of children aged from 0 to 20 years in Quebec. Provides with punctual help, crisis support and answers to your questions. By phone or chat.

Telephone: 1-800-361-5085

Web Site: ligneparents.com

On Facebook: <https://www.facebook.com/Ligneparents>

Telephone Support Lines

Anonymous, confidential and free volunteer-based services for support and referrals. Please note that some of them might not be able to provide you with service in English.

Estrie (Secours-Amitié Estrie) : 819-564-2323 (Sherbrooke); 1-800-667-3841 (toll free)

Laval (Centre d'écoute de Laval) : 450-664-2787; 1-888-664-1558 (toll free)

Mauricie (Tél-Écoute) : 819-228-9633 (Louiseville); 819-537-5225 (Shawinigan);

819-376-4242 (Trois-Rivières)

Montréal (Tél-Aide Suroît) : 450-377-0600 (Valleyfield); 1-855-377-0600 (toll free)

Montréal (Tél-Aide) : 514-935-1101

Montréal (Tél-Écoute) : 514-493-4484

Outaouais (Tél-Aide Outaouais) : 819-775-3223 (Gatineau); 1-800-567-9699 (toll free)

Québec (Tél-Aide Québec) : 418-686-2433 (Québec); 1-877-700-2433 (toll free)

Chats for adults (Association des Centres d'écoute téléphonique du Québec): (Monday-Thursday, 6:00 p.m. to 10 p.m.): Visit the <http://www.acetdq.org>

Info-Social (811)

Free and confidential helpline (advice and referrals), French or English (24 hours/day, 7 days/week)

Telephone: 811

Quebec's Suicide Prevention Hotline

Confidential and free service.

Telephone: 1-866-APPELLE (1-866-277-2553)